




ATELIER : POLITIQUES PUBLIQUES AUTOUR DE L'EAU

19 mars 2026

RÉSEAU NORMAND POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE



DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

- 
-
- 📌 10h15 – Direction Des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM14)
 - 📌 11h – Agence de l’Eau Seine-Normandie (AESN)
 - 📌 11h45 – Témoignage : Eau de Paris, animation BAC et Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
 - 12h30 - Déjeuner !**
 - 📌 14h - Agence Régionale de Santé (ARS)
 - 📌 14h45 – Témoignage : CA Lisieux en tant que collectivité gestionnaire d’eau potable
 - 📌 15h15 - Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL)



BRISE GLACE !





DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) DU CALVADOS

Emilie GORIAU, cheffe du service Eau et Biodiversité





PRÉFET DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Calvados**

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réseau normand des PAT

Atelier Eau

19 mars 2026

SERVICE MARITIME ET LITTORAL

THINUS Zéphyre	02.31.43.19.50
Chef de service	
LAFORÉTS Mélanie	02.31.43.19.40
Cheffe de service adjointe	
VAUCLAIR Fabien	02.31.43.15.64
Chargé de mission éolien en mer	
MARTIN Nadège	02.31.43.19.53
Assistante	

Gestion du littoral

DE ROSA Anne-Laure	02.31.43.15.29
MOUCHEL Yann	02.31.43.19.38
CHOLET Léa	02.31.43.15.19
JOBERT Nicolas	02.31.43.19.67
CHOUPIN Julien	02.31.43.15.89
PIEDVACHE Laurent	02.31.43.15.52
BARBET Jérôme	02.31.43.15.54
VINATIER Sandrine	02.31.43.15.56

Réglementation et gens de mer

GUERILLOT Guillaume	02.31.43.19.41
---------------------	----------------

Gens de mer, armements et plaisance

Anthony RIQUIER	02.31.43.19.42
MARTIN Nadège	02.31.43.19.53
LE LOUARNE Claire	02.31.43.19.44
BRANCO-MARINHO Manuel	02.31.43.19.45
PICARD Michèle	02.31.43.19.46

Affaires nautiques et contrôles

DUVAL Céline	02.31.43.19.47
HENRY Hervé	02.31.43.19.48
CAZIER Mélanie	02.31.43.15.51

Unité littorale des Affaires Maritimes

LAUNAY Christophe	02.31.43.19.51
AUZENAT Damien	02.31.43.19.57
FIANT Romain	02.31.43.19.54
LEBOEUF Vincent	02.31.43.19.52
MORIT Yann	02.31.43.19.55
TORRELLI Maxime	02.31.43.16.09
TIHY Éric	02.31.43.19.56

Capitainerie du port de Caen-

Ouistreham	02.31.36.22.02
------------	----------------

DESTABLE Eric	02.31.36.22.07
---------------	----------------

Commandant du port	02.31.36.22.07
--------------------	----------------

POUVREAU Emery	02.31.36.22.00
----------------	----------------

Commandant du port adjoint	02.31.36.22.00
----------------------------	----------------

Standard capitainerie	BOSCOT Yannick
Lieutenants vigie	LAMENT Yannick
SANTAROSSA Franck	LEROY Xavier
ERNOULT Nicolas	MARTIN Franck
BEZIE Jean-Michel	

SERVICE URBANISME ET RISQUES

ROUQUET Estelle	02.31.43.15.02
Cheffe de service	
RICHARD Adrien	02.31.43.15.11
Chef de service adjoint	
BRIERE Frédérique	02.31.43.15.92
Assistante	

Prévention des risques

BOUDJELLAL Lamia	02.31.43.16.72
COLLIN Valéry	02.31.43.19.27
COUPEAU Aldéric	02.31.43.17.82
LEROY Delphine	02.31.43.15.65
LE SAULNIER Véronique	02.31.43.16.74
LETOURNEUR Valérie	02.14.47.60.29
LOUF Armelle	02.31.43.17.83
PIRAULT Magali	02.31.43.15.35

Planification

BRIQUIL Morgana	02.31.43.16.88
BRES Bertrand	02.31.43.15.22
VANHEE Roxane	02.31.43.16.59
GASNIER Françoise	02.31.43.17.36
XXXXX XXXXX	02.31.43.16.20
XXXXX XXXXX	02.31.43.16.62
GOGUET Solène	02.31.43.15.36

Application du droit des sols

KERMOAL Remard	02.31.43.16.83
TAMEN Denis	02.31.43.17.08
Assistant	

Unité Instruction et appui aux collectivités

CRETON Camille	02.31.43.19.28
CREUSIER Delphine	02.31.43.16.24
GRATAS Nolwenn	02.31.43.17.26
VANDERCAMERE-	02.31.43.16.29
DEMORTREUX Lydie	

DIRECTION

PIQUERET Marianne	DEFFOBIS Héloïse	MILESI Anna
Directrice	Directrice adjointe	Directrice adjointe
02.31.43.15.01	02.31.43.15.13	Déléguée à la Mer et au Littoral
		02.31.43.15.20
Marie-Catherine SAVARIA	MARTIN Élodie	
Assistante de direction	Assistante de direction	
Chargée de communication	Assistante de prévention	
02.31.43.16.91	02.31.43.16.35 / 15.91	

MISSION JURIDIQUE

POISNEL Jean-Luc	02.31.43.19.60
Chef de mission	
SIMON Cassandre	02.31.43.19.63
Adjointe	
BOUTIN Benjamin	02.31.43.17.71
JEAN Philippe	
LAMARE Kevin	
QUERE Loïc	02.31.43.19.66
COLIBERT David	02.31.43.17.11
NGUETSA-KEMBOU Pascale	02.31.43.17.12

SERVICE AGRICOLE

DELAERE Sophie	02.31.43.15.28
Cheffe de service	
PELLEGRINI Catherine	02.31.43.15.58
Cheffe de service adjointe	

Sylvie DELORME	02.31.43.15.25
Assistante	

Pôle territoire et environnement

PELLEGRINI Catherine	02.31.43.15.58
BRASSELET Thierry	02.31.43.15.07
LEGRAS Sandrine	02.31.43.15.95
LEMENU Joannie	02.31.43.15.34
LEVOIR Karine	02.31.43.15.17
VALETTE Isabelle	02.31.43.16.78
ZEBAZE Cécile	02.31.43.15.37
DESVAGES Nelly	02.31.43.15.88
MAUNOURY Nathalie	02.31.43.15.85
BISSINGER Jérémie	02.31.43.15.72

Pôle Soutien aux productions et aux producteurs

FONTAINE Karine	02.31.43.15.87
COHEN Nathalie	02.31.43.17.27
BOUCICAUD Patricia	02.31.43.15.47
GRENTE Jean-Charles	02.31.43.15.67
LEPAPE Corinne	02.31.43.15.77
SEGUILLON Françoise	02.31.43.15.68
MAUTALENT Delphine	02.31.43.15.41
LELIMOUSIN Violaine	02.31.43.15.73

ARCHITECTE ET PAYSAGISTE CONSEILS

Cécile MESCAM	02.31.43.17.04
Architecte	
Béatrice FAUNY	
Paysagiste	

SERVICE CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT

LANNUZEL Annie	02.31.43.15.09
Cheffe de service	
JARDIN Fabrice	02.31.43.16.43
Chef de service adjoint	

ALLAIN Gwenaëlle	02.31.43.16.84
Assistante du service - Appui administratif aux unités	

Transition énergétique

PAYET Nicolas	02.31.43.16.53
BRUNY Jean-Marc	02.31.43.17.94
KERLO-GROUHEL Sébastien	02.31.43.17.95

Accessibilité, construction et aménagements durables

DAVID Benoît	02.31.43.16.64
GLADEL Dominique	02.31.43.16.80
GUÉZOU Laurent	02.31.43.17.80
DECAESTECKER Nadège	02.31.43.17.99
GARCIA Norman	02.31.43.16.85
BRIARD François	06.30.65.76.87
OUAGLAL Maëva	

Logement social et renouvellement urbain

ARCANGELI Romain	02.31.43.15.43
ROUSSEL Marion	02.31.43.15.57
GIGOUT Séverine	02.31.43.15.83
HUET Emmanuelle	02.31.43.15.15
KIEFFER Frédérique	02.31.43.16.05
OLIVIER Bénédicte	02.31.43.15.53
MALLET Cindy	02.31.43.15.93
GASTBLEDE Nathalie	02.31.43.16.79

Amélioration de l'habitat privé

DESROS Serge	02.31.43.16.03
PAYET Aude	02.31.43.16.33
BERNARD Benoît	02.31.43.16.23
LEPAYSANT Benjamin	02.31.43.17.70
FLEURY Laurent	02.31.43.15.05
LE CONTE Edwige	02.31.43.17.56
RENOUF Sophie	02.31.43.17.50
MEURICE Anne	02.31.43.16.26



PRÉFET DU CALVADOS

Liberté
Egalité
Fraternité

SERVICE DU SYSTÈME D'INFORMATION, DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE L'EXPERTISE TERRITORIALE

PARIS Yann	02.31.43.15.04
Chef de service	
DE LARTIGUE Daisy	02.31.43.17.04
Chef de service adjoint	
LAISSOUB Nahida	02.31.43.15.74
Assistante de service	

Mission gestion de crise

GUILY Elina	02.31.43.16.92
ROUSSEAU Patricia	02.31.43.15.86

Unité Connaissance et expertise

DE LARTIGUE Daisy	02.31.43.17.04
BOSSUYT Nathalie	02.31.43.16.32
BOUJIN Sandrine	02.31.43.17.92
GENNESSEUX Grégory	02.31.43.15.44
POIRIER Sabine	02.31.43.16.25
RESSENCOURT Stéphanie	02.31.43.16.04
THOMASSE Bruno	02.31.43.16.52
MONTAÇQ Chloé	02.31.43.15.76
BISSON Kévin	

Unité Sécurité routière

DÉPRET Yannick	02.31.43.16.58
BUREAU Thierry	02.31.43.16.66
CORDRAY Florent	02.31.43.15.79
GUERIN Véronique	02.31.43.17.19
LEBARON Florence	02.31.43.15.42

Unité Éducation routière

ROCHER Sammy-Lee	02.31.43.15.71
GLEMAS Héloïse	02.31.43.15.26
LAISSOUB Nahida	02.31.43.15.74
AGISSON Jennifer	02.31.43.16.86

Inspecteurs des permis de conduire

BOUDIN Jérôme
GUINET Romain
GLEMAS Héloïse
LOCUTY Antony
MARETTE Sabrina
MARIE Marc
XXXXXXXXXX
NOURY Harmonie
PONTABRY Sébastien
DAMOIS Thomas
CAVALIE Adrien
FROMENTIN Sandra
DE MIL Pierre
LENOIR Benoît
PAMART Vinciane

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ

GORIAU Emille	02.31.43.16.61
Cheffe de service	
GERVIS Christophe	02.31.43.16.94
Chef de service adjoint	
LORVELLEC Doris	02.31.43.17.38
Assistante	

Unité Police de l'eau

MORVANNIC Sophie	02.31.43.15.80
JAILLET Vincent	02.31.43.16.08
ANTOINE Thierry	02.31.43.16.18
MEURDRA Patrice	02.31.43.16.69
CHAN-STEWART Jean-David	02.31.48.26.40
HOULETTE Anny-Lory	02.31.43.15.94
MELLION Sylvie	02.14.47.60.31
RESBEUT Didier	02.31.66.22.41
RIVIERE Noémie	02.31.43.16.57
ALLO Pascal	02.31.43.16.75

Unité Politique de l'eau et de la nature

GERVIS Christophe	02.31.43.16.94
HUBERT GILLE Florence	02.31.43.16.67
DUMAINE Laurence	02.31.43.16.68
COUSIN Cyrille	02.31.43.15.21

Unité Nature

LE ROLLAND Philippe	02.31.43.16.14
POTEL Tatiana	02.31.43.17.74
LONGAVENNE Frédéric	02.31.43.16.45
PLARD Patricia	02.31.43.15.23
RENARD Bastien	02.31.43.16.71
ROCCA Vincent	02.31.43.16.97
BOUREY Marina	02.31.43.15.98
MICHEL Anthony	02.31.43.16.73

RESEAU TERRITORIAL

Délégation territoriale de CAEN
DURANDE Olivia 02.31.43.19.25
Responsable de la délégation

Chargé(e)s de conseils aux territoires
XXXXXXXXXXXX 02.31.43.16.93
MARTEL Elodie 02.31.43.16.42
XXXXXXXXXXXX 02.31.43.19.64
XXXXXXXXXXXX 02.31.43.19.15

Délégation territoriale du Bessin
MARTEL Renaud 02.14.47.60.28
Responsable de la délégation

Chargé(e)s de conseils aux territoires
TASSILLY Héloïse 02.14.47.60.30
PICOT Mahora
OUAGLAL Maeva

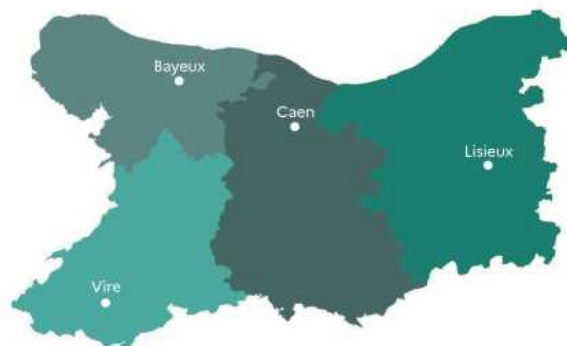
Délégation territoriale du Pays d'Auge
Eric CAGNEAUX 02.31.48.26.40
Responsable de la délégation

Chargé(e)s de conseils aux territoires
BLESTEL Aline 02.31.48.26.40
CHEVILLARD Cécile
SAMPSON Ludovic

Délégation territoriale des Bocages
LARDILLEUX Sophie 02.31.66.20.51
Responsable de la délégation

Chargé(e)s de conseils aux territoires
BELIN Bruno 02.31.66.20.52
LETHIMONNIER Sarah 02.31.66.22.47

Animation
XXXXXXXXXXXX 02.31.43.19.15



ENTITÉS EXTERIEURES AVANT FONCTION SUPPORT POUR LA

Secrétariat général commun
départemental
LEMEE Marianne
Directrice adjointe
Référente DDTM14

Permanence informatique 02.31.43.19.00
Permanence RH 8ème étage
sgc-rh@calvados.gouv.fr
Permanence logistique
sgc-logistique@calvados.gouv.fr
sgc-immo@calvados.gouv.fr
Accueil DDTM
sgc-logistique-accueil@calvados.gouv.fr
02.31.43.16.00

Comité Local d'Action Sociale
XXXX XXXX 02.31.43.
Président du CLAS

DREAL Normandie
Bureau régional de la prévention
médicale
DEBIEU Sophie 02.50.01.82.31
Assistante de service social
PARIS Marie 02.31.43.19.68
Médecin de prévention

10 boulevard du général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
téléphone : 02.31.4316.00
Mél : ddtm@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

1. les missions du SEB

Veiller à la préservation des ressources naturelles et à l'équilibre entre les usages



PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

- Instruction des dossiers d'autorisation environnementale et des déclarations loi sur l'eau
- Suivi des conformités des systèmes d'assainissement
- Animation MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature)
- Gestion des restrictions d'usages en cas de sécheresse
- Impulsion et suivi des politiques publiques dans le domaine de l'eau :
 - SAGE
 - Aires d'alimentation de captage
 - Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
 - Organisme unique de la gestion collective de l'irrigation agricole (OUGC)
 - suivi des schémas directeurs eau et assainissement
 - continuité écologique



La station d'épuration du Nouveau monde sur la presqu'île. CAEN-LA-MER



Campagne de communication
Chaque geste compte



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

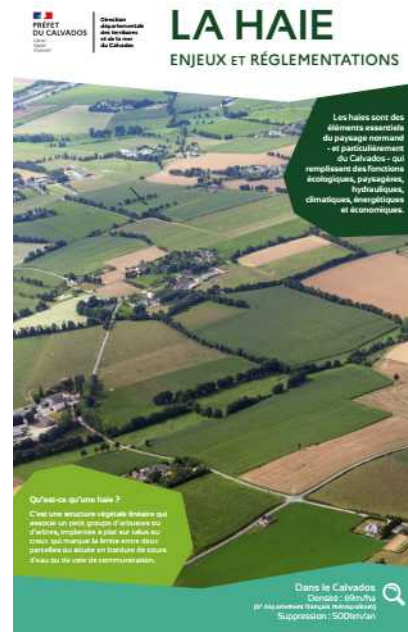
• Impulsion et suivi des politiques publiques de protection de la nature :

- Natura 2000
- zones humides
- protection des espèces - directive oiseaux
- Arrêtés de protection de biotope
- Guichet Haies

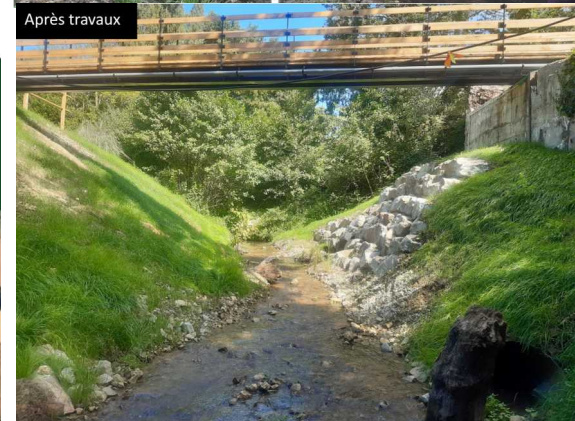
• Gestion de la réglementation de la chasse et des problématiques de gestion des espèces associées

• Gestion de la réglementation de la forêt et des aides afférentes

• Réglementation pêche fluviale



Plaquette Haies (2023)



Travaux RCE sur le ruisseau du moulin (syndicat mixte du Bassin de la Dives)

2. La gouvernance de l'eau



GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

- Compétence confiée aux intercommunalités (communautés de communes...) depuis le 1er janvier 2018.
- Comprend :
 - L'aménagement des bassins versants
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
 - La défense contre les inondations et contre la mer
 - La protection et la restauration des zones humides

Une structuration à l'échelle cohérente du Bassin-versant



Les SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

- Outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- Vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.
- Porte sur un bassin versant hydrographique ou une nappe.
- Repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.
- Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :
 - il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire,
 - il énonce des priorités d'actions,
 - il édicte des règles particulières d'usage.

La commission locale de l'eau (CLE)

- Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE).
- présidée par un élu local, se compose de trois collèges :
 - les collectivités territoriales,
 - les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, ...),
 - l'Etat et ses établissements publics. Pour atteindre les objectifs et respecter les préconisations du SAGE,
- la CLE s'appuie sur :
 - une structure porteuse (collectivité ou groupement de collectivités territoriales, institution interdépartementale, syndicat intercommunal, syndicat mixte, etc.) pour assurer le secrétariat et l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux,
 - les services de l'Etat (DREAL, DDT/M) pour encadrer et accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre du SAGE, comme organiser les consultations, élaborer les textes réglementaires, veiller à la cohérence avec les objectifs prioritaires de la politique de l'eau et évolutions juridiques, etc.,
 - les Agences de l'eau et l'Office français de la biodiversité (OFB) pour un appui technique, méthodologique et financier.



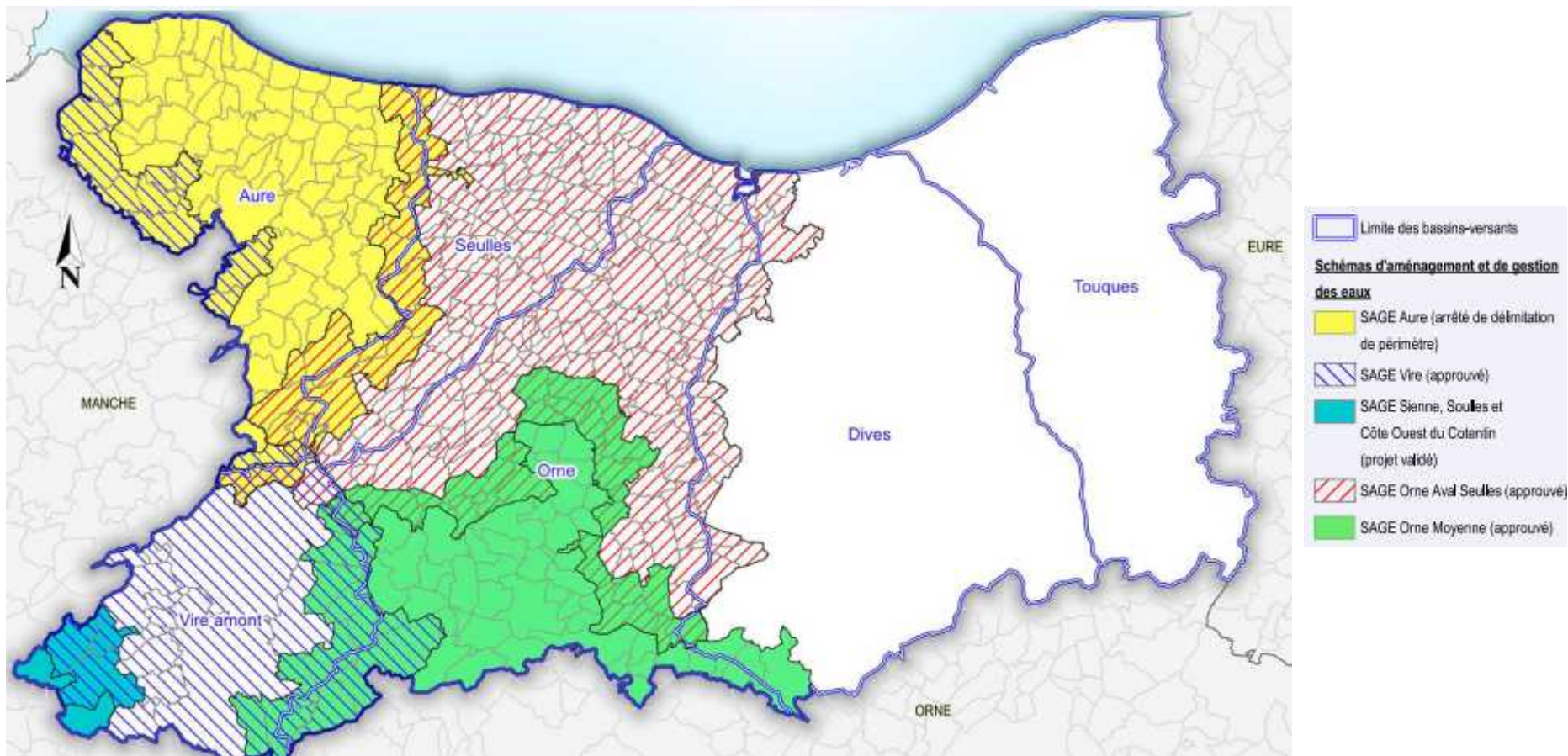
Les documents du SAGE

Le SAGE comprend

- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation
 - ⇒ le PAGD est opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD,
- un règlement, accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.
 - ⇒ le règlement est opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

Ces éléments lui confèrent une portée juridique

Les SAGE dans le Calvados





**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GEST'EAU

La communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau

<https://www.gesteau.fr/>

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

- Etat d'avancement des SAGE
- SAGE mis en œuvre (hors révision)
 - SAGE en élaboration
 - SAGE en révision
 - SAGE non démarré
- Echelons administratifs
- Capitale d'état
 - Préfecture de région
 - Préfecture
 - Limite départementale

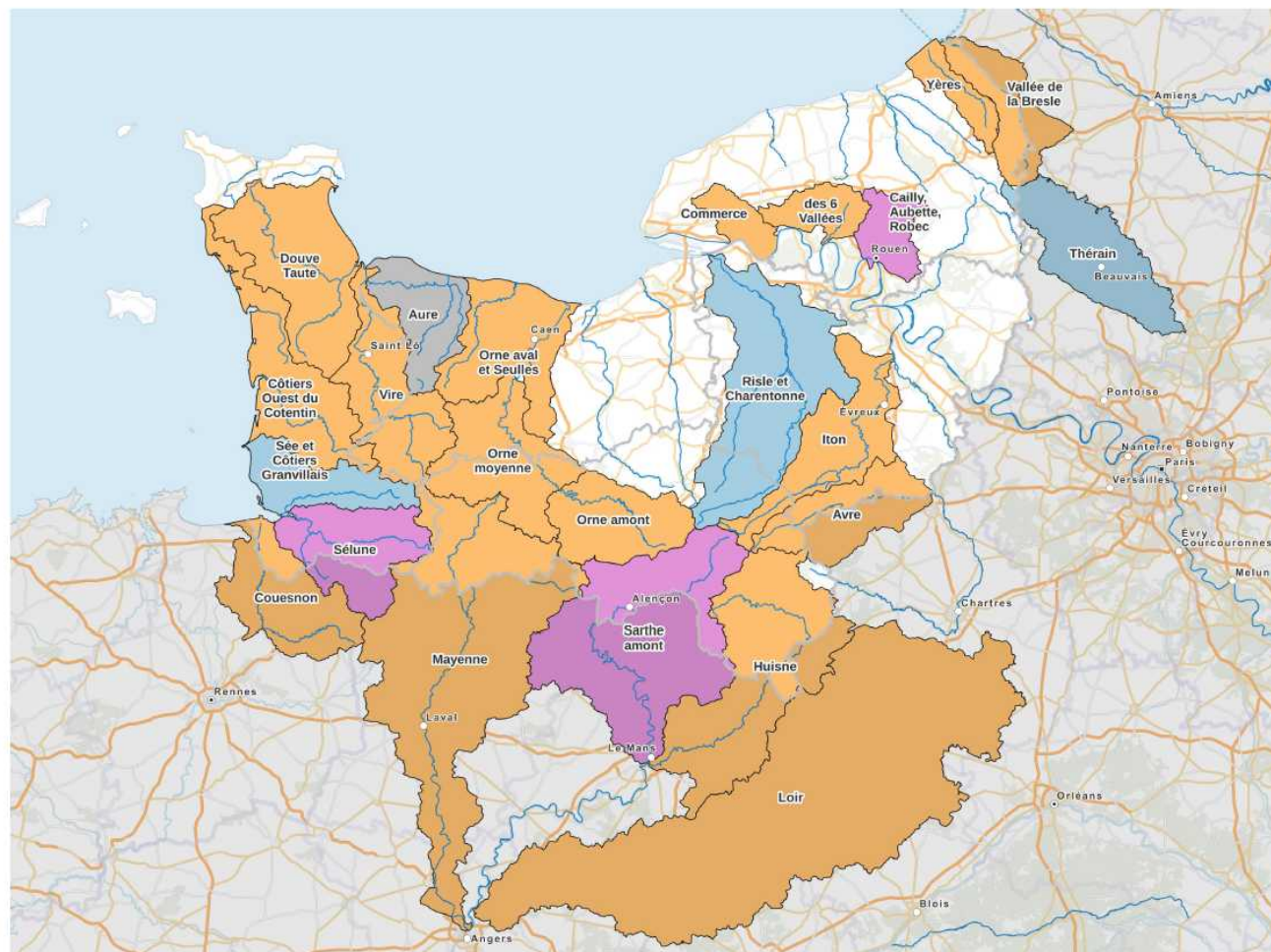
0 10 20 km

Sources :
IGN - AdminExpress
DREAL Normandie

Production :
DREAL Normandie le 20/08/2025

Référence : 20250728_Sage_R28

Avancement des SAGE en Normandie





**PRÉFET
DU CALVADOS**

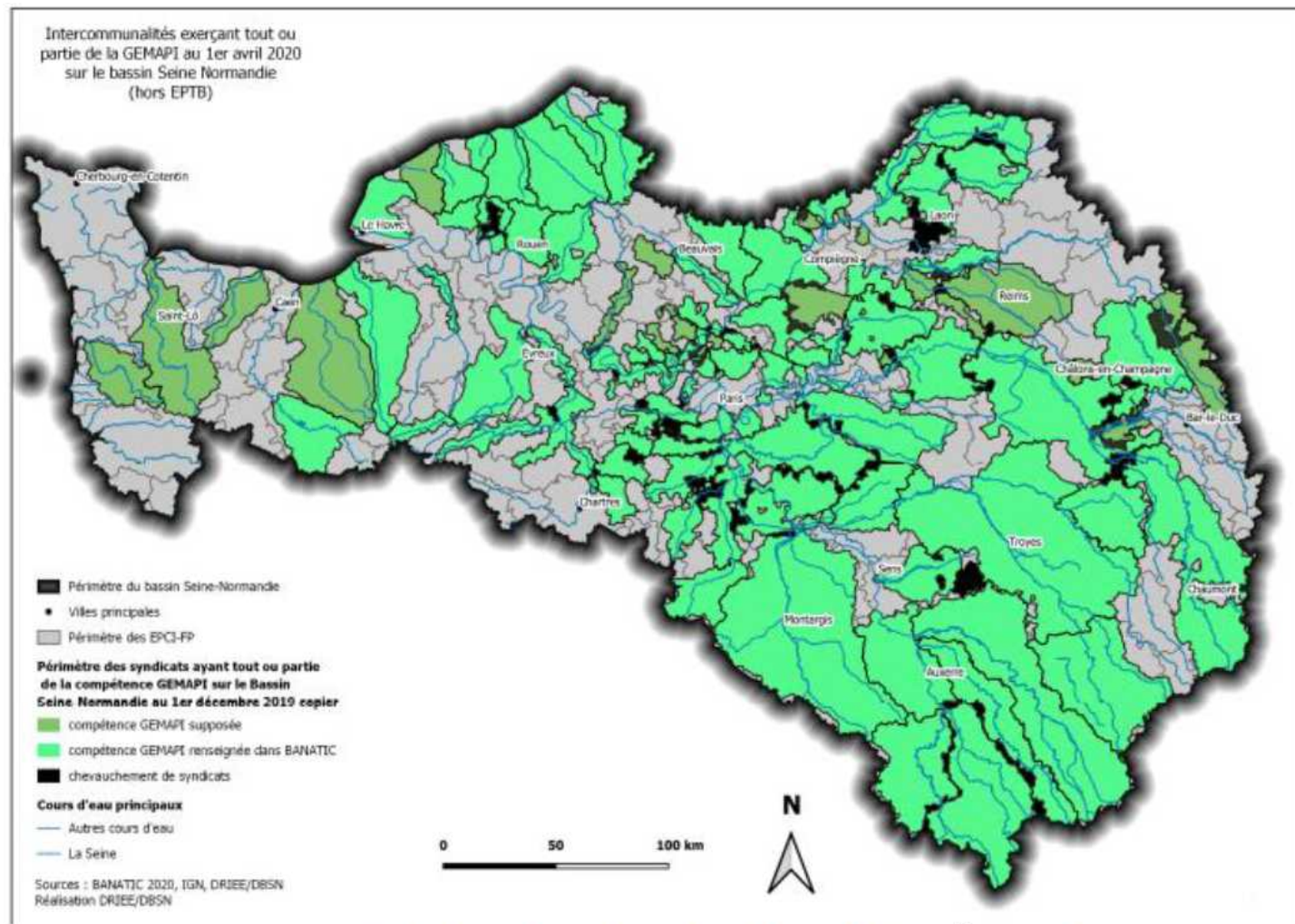
*Liberté
Égalité
Fraternité*

la Cater
Calvados Orne Manche

<https://www.cater-com.fr/>

CATER 27 (CD27)

CATER 76 (CD76)

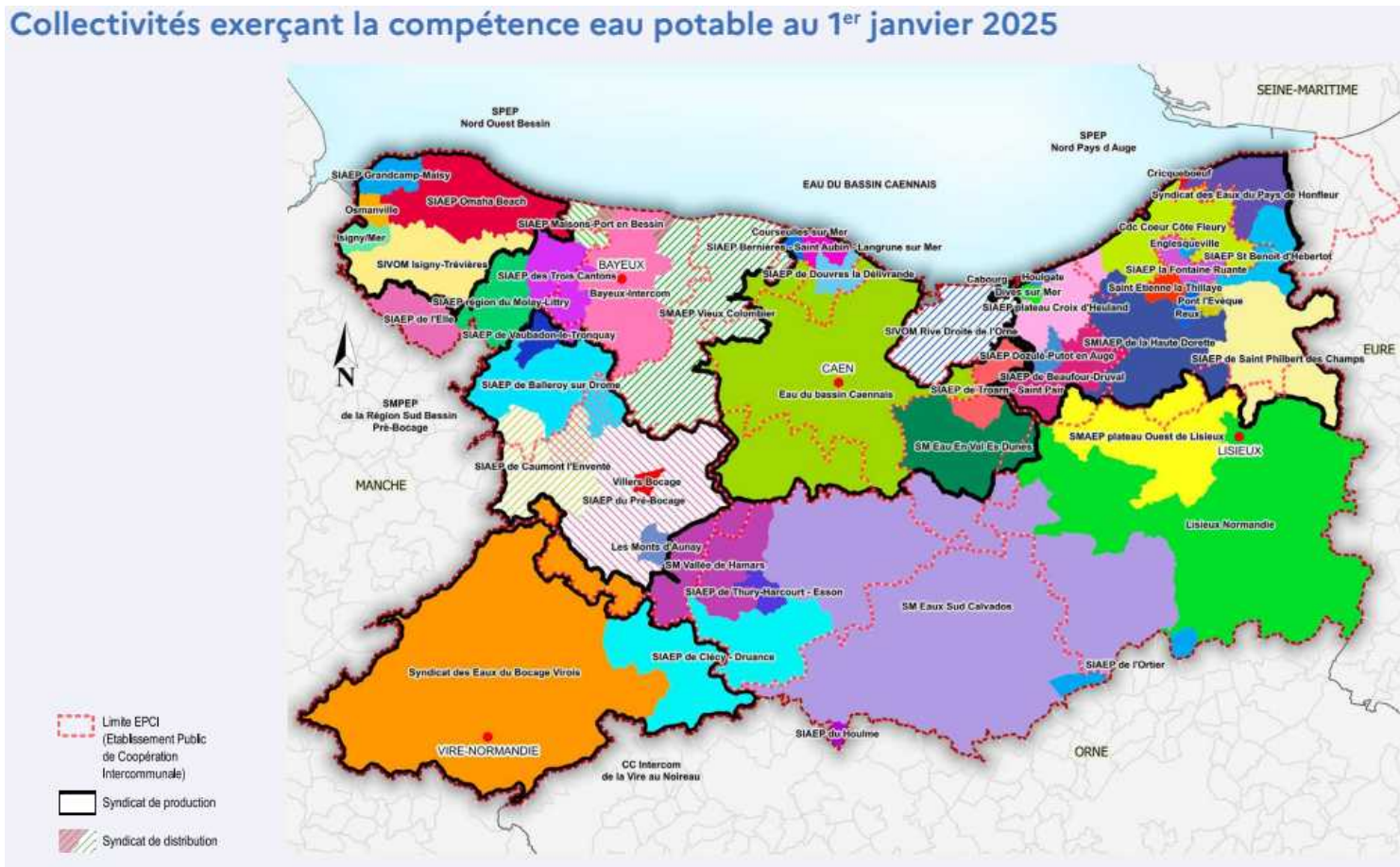


Carte 6 - Structures compétentes au titre de la GEMAPI au 1^{er} avril 2020



Petit cycle de l'eau : eau potable et assainissement

Collectivités exerçant la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2025



3. La gestion conjoncturelle de la sécheresse

Plusieurs usages de l'eau pris en compte

Une gestion équilibrée de l'eau doit concourir à :

- préserver les écosystèmes aquatiques, sites et zones humides
- préserver la qualité de l'eau
- protéger de la ressource
- répartir de l'eau en tant que ressource économique
- garantir l'irrigation
- maintenir l'étiage des rivières
- subvenir aux besoins de la population
- subvenir aux besoins d'abreuvement

Des usages sociaux sont prioritaires (L211-1-II) : permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.

Cadre réglementaire

Arrêté d'orientation de Bassin (à l'échelle de Bassin Seine-Normandie) qui définit notamment les principes de suivi et les modalités de déclenchement des mesures de restriction d'usage de l'eau

Guide national qui définit les principales mesures en fonction des situations

Arrêté cadre départemental qui détermine :

- un zonage d'alerte, déterminé en s'appuyant sur des unités hydrologiques ou hydrogéologiques cohérentes au regard de la ressource en eau ;
- les conditions et modalités de déclenchement de chacun des quatre niveaux de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise), en s'appuyant sur des points de surveillance et des indicateurs relatifs à l'état de la ressource en eau ;
- les mesures de restriction à mettre en œuvre par usage, sous-catégorie d'usage ou type d'activités en fonction du niveau de gravité, ainsi que les conditions dans lesquelles l'administration peut exceptionnellement, à la demande d'un usager et pour son usage, permettre une dérogation ou une adaptation d'une mesure de restriction ;
- les usages de l'eau de première nécessité à préserver en priorité ;

Modalités opérationnelles de gestion de la sécheresse

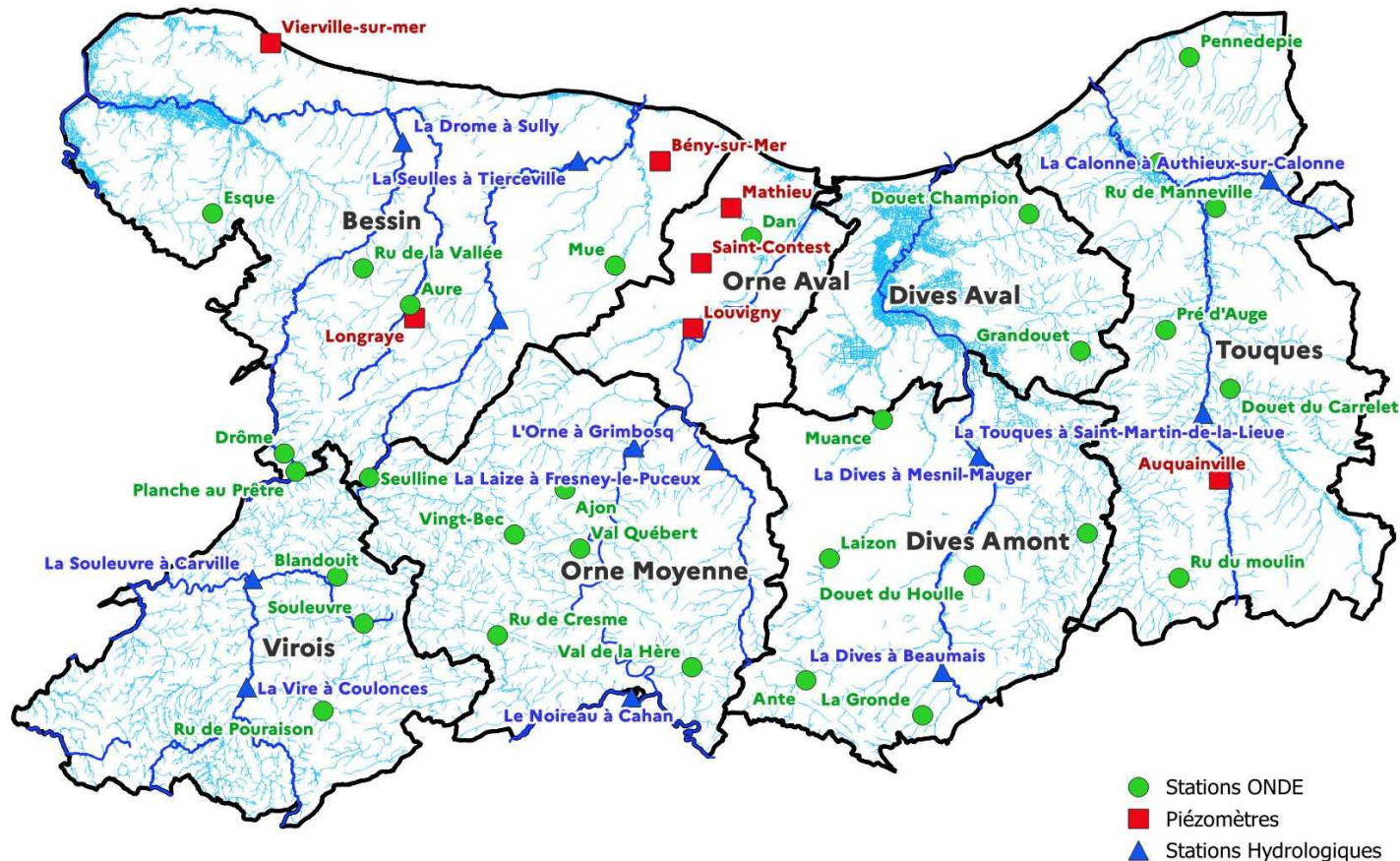
L'état des ressources, superficielles et souterraines est

- suivi par plusieurs réseaux de suivi
- et comparé à des seuils pré-définis sur des bases statistiques ou historique

⇒ ce qui permet de constater différentes « situations » avec quatre niveaux de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise)

⇒ amenant le préfet à déclencher des mesures de restriction des usages, en concertation avec un « comité ressource en eau »

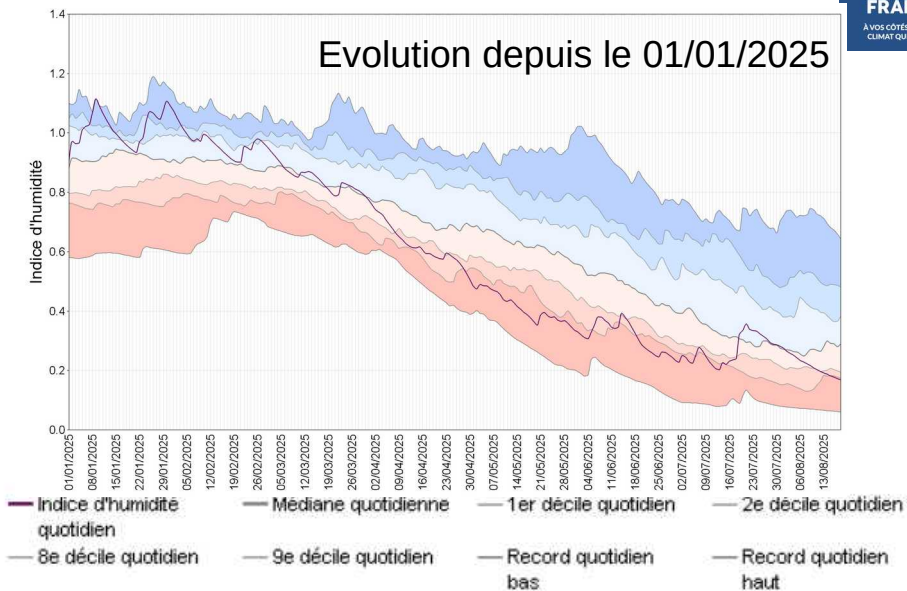
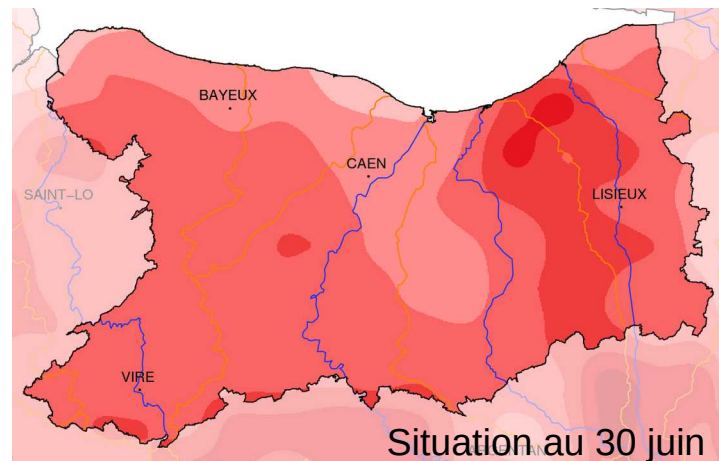
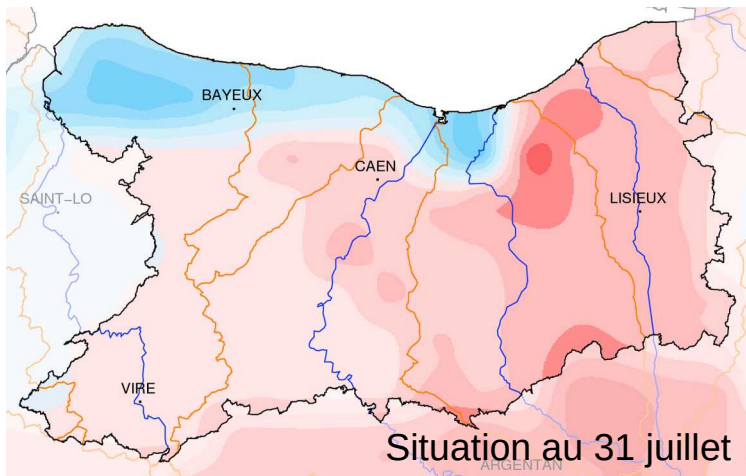
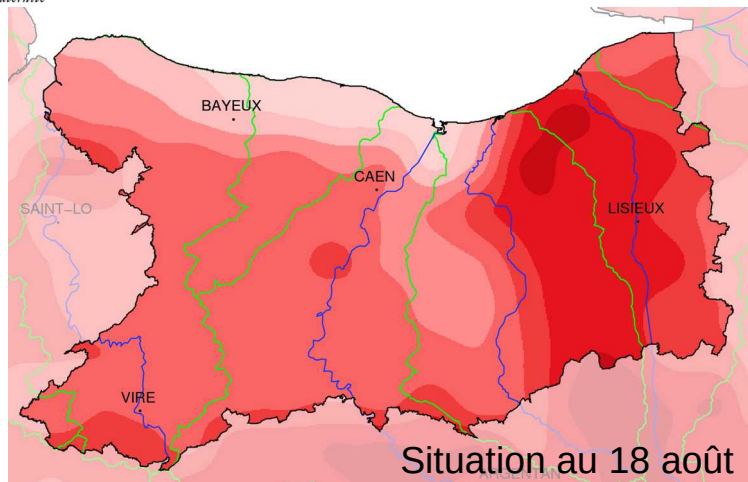
Zonage et réseau de suivi



Ex : le comité ressource en eau du 20 août 2025

1. Point d'actualité
2. Situation météorologique
3. État des eaux superficielles
4. État des ressources d'eau souterraine
5. Barrages du Gast et de la Dathée
6. État des ressources d'eau potable « Sentinelles »
7. Réseau sentinelle « Agriculteurs »
8. Mesures de restriction des usages de l'eau
9. Discussion-questions

Indice d'humidité des sols agrégé sur le département

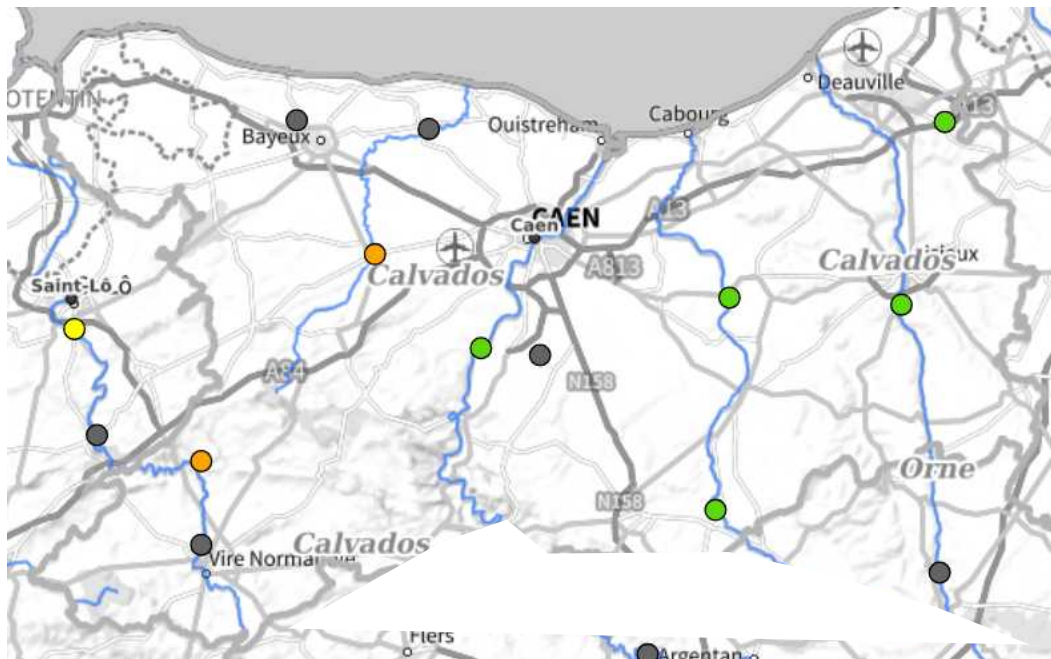


Situation réglementaire (comparaison avec débits seuils de l'ACS) au 19 août 2025



PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité



Seuil de **Vigilance** franchi de façon quasi généralisée sur les cours d'eau issus du Massif armoricain ;

Seuil **d'Alerte renforcée** franchi sur la Seulle à Juvigny et la Souleuvre à Carville

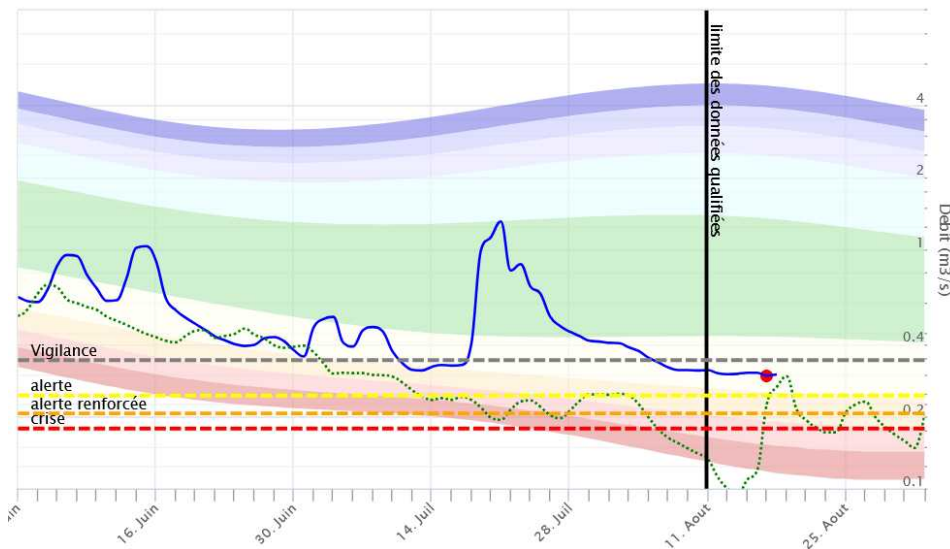
- Qualification de la situation hydrologique (Q3Jn - 15 jours) au regard des seuils réglementaires
- Crise
 - Alerte renforcée
 - Alerte
 - Vigilance
 - Normal
 - Absence de données

Hydrogrammes (débits moyens sur 3 jours) du secteur Virois

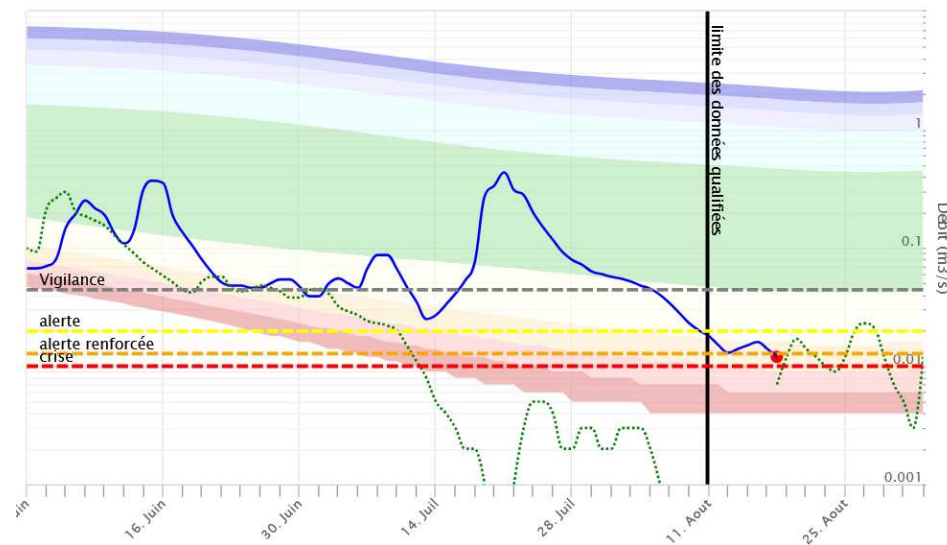


PRÉFET
DU CALVADOS

La Vire à Coulonces



Le Souleuvre à Carville



Rareté

- > 20 ans (sec)
- 10-20 ans (sec)
- 5-10 ans (sec)
- 3-5 ans (sec)
- Situation normale
- 3-5 ans (humide)
- 5-10 ans (humide)
- 10-20 ans (humide)
- > 20 ans (humide)

..... Débits moyens sur 3 jours 2022

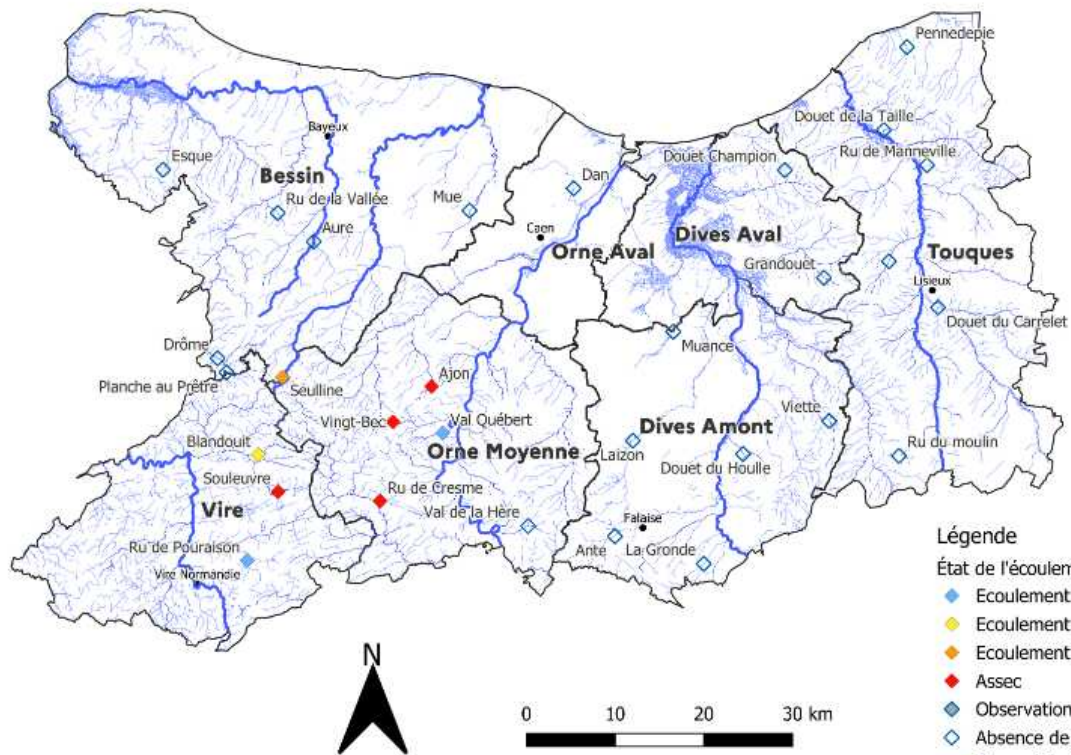
La Vire à Coulonces a franchi le seuil de **vigilance**.

La Souleuvre à Carville a franchi le seuil **d'alerte renforcée**.

Situation plus favorable que celle de l'été 2022.

État du réseau ONDE

Carte de l'état du réseau ONDE le 10 Août 2025

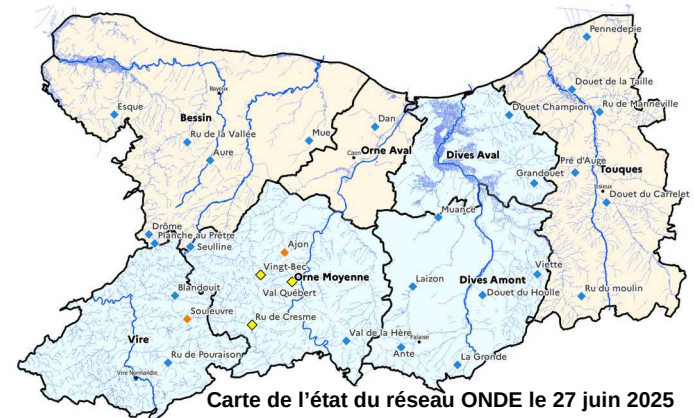
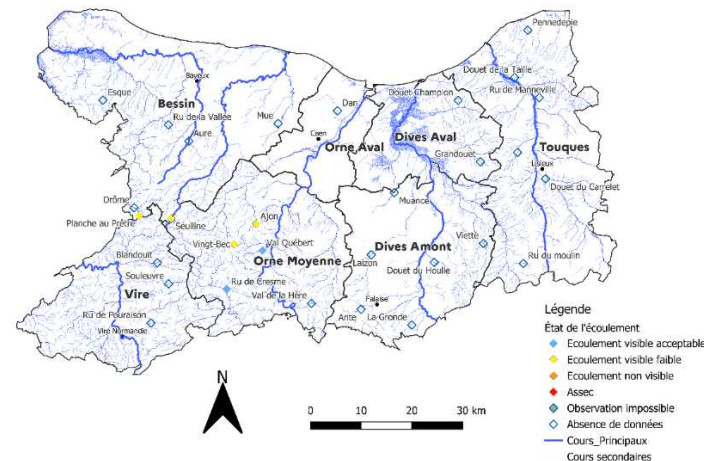


Légende

État de l'écoulement

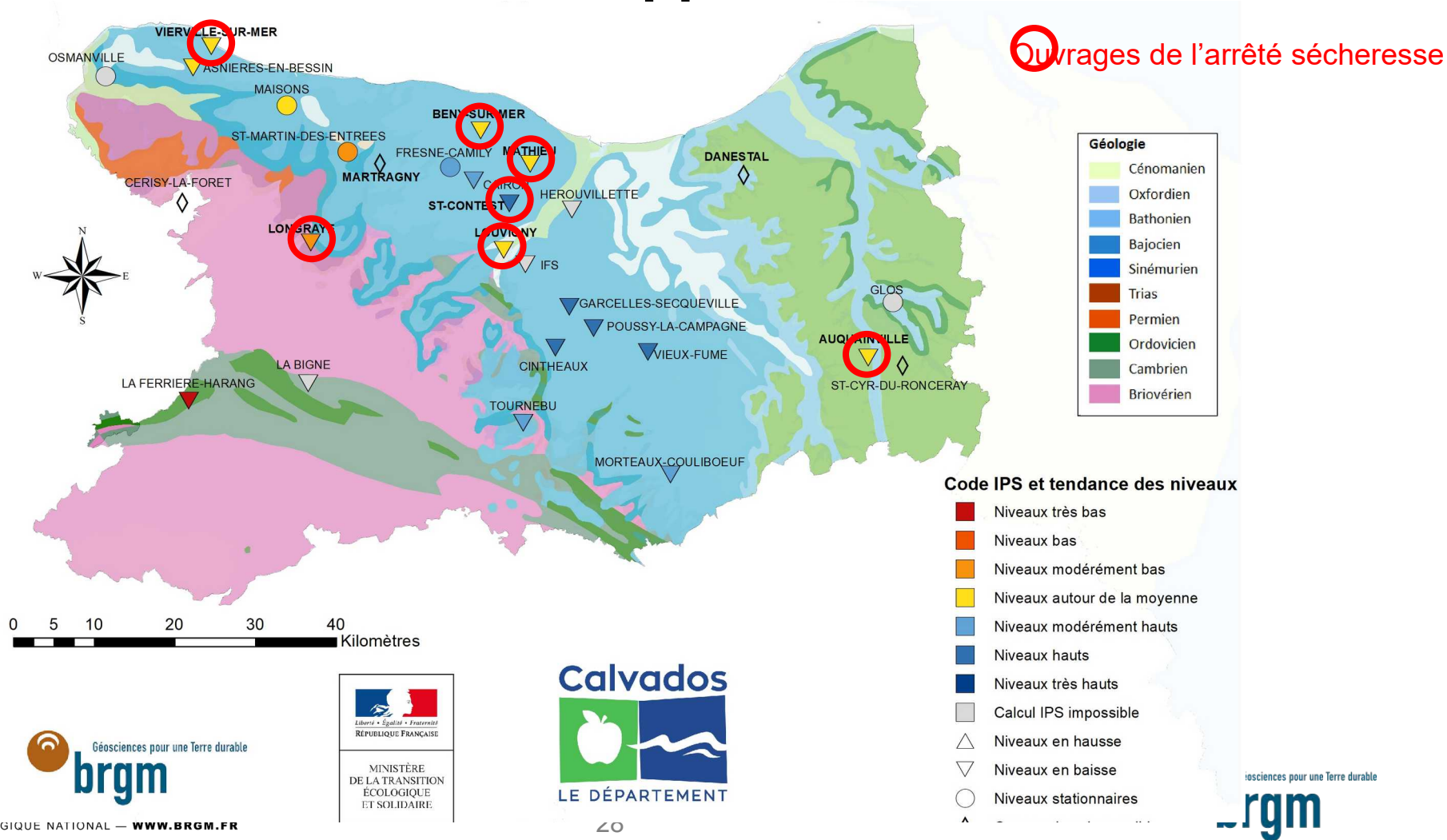
- ◆ Ecoulement visible acceptable
- ◆ Ecoulement visible faible
- ◆ Ecoulement non visible
- ◆ Assec
- ◆ Observation impossible
- ◆ Absence de données
- Cours_Principaux
- Cours secondaires

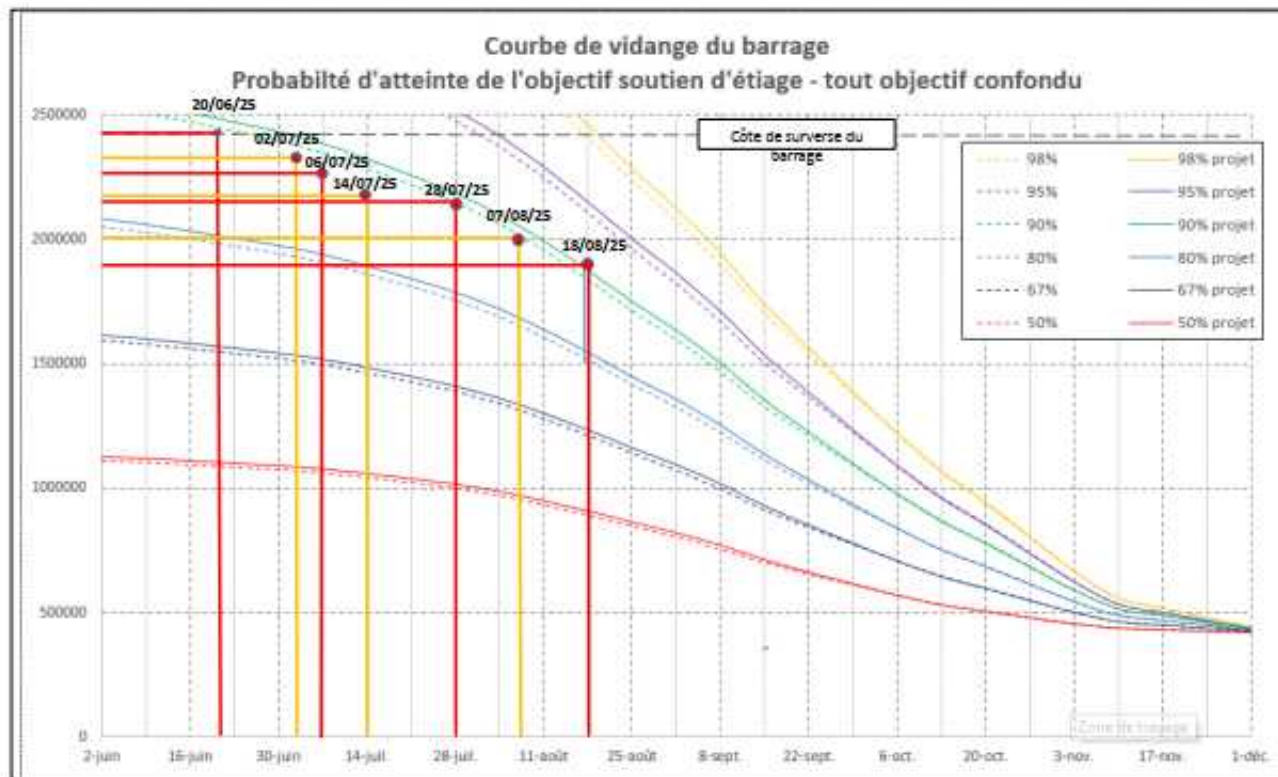
Carte de l'état du réseau ONDE le 31 Juillet 2025



Carte de l'état du réseau ONDE le 27 juin 2025

Carte de situation des nappes à la mi-Août 2025





Etat des ressources AEP sentinelles dans le département du Calvados

14/08/2025





PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau

Usagers concernés P : Particuliers E : Entreprises C : Collectivités et administrations A : exploitants Agricoles				Usages de l'eau concernés	MESURES	
					Franchissement du seuil d'alerte	
P	E	C	A		Arrêté Cadre Sécheresse	Proposition
			A	Irrigation par aspersion des cultures La tenue d'un registre de prélèvement à un rythme hebdomadaire est exigée.	Autorisée entre 18h et 11h Cette restriction ne s'applique pas dès lors que les prélèvements sont réalisés à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage	Interdit entre 11h et 18h Cette restriction ne s'applique pas dès lors que les prélèvements sont réalisés à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage
				Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion, rampes Sprinkler ou autre moyen équivalent) La tenue d'un registre de prélèvement à un rythme hebdomadaire est exigée.	Autorisé	Autorisé
				Autres usages agricoles	L'abreuvement des animaux et le nettoyage aux fins d'hygiène des animaux des bâtiments d'élevage sont autorisés	L'abreuvement des animaux et le nettoyage aux fins d'hygiène des animaux des bâtiments d'élevage sont autorisés



PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Egalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau

Usagers concernés P : Particuliers E : Entreprises C : Collectivités et administrations A : exploitants Agricoles				Usages de l'eau concernés	MESURES	
P	E	C	A		Arrêté Cadre Sécheresse	Proposition
P	E	C	A	Prélèvements pour l'alimentation de plans d'eau dont les mares de gabion	<p>Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage privé est interdit en journée.</p> <p>Cependant, l'approvisionnement des mares dont la liste est accessible depuis l'annexe 5 est autorisé dans la période de trois jours avant et trois jours après la marée de plus grand coefficient du mois, entre pleine mer moins 2h et pleine mer plus 2h.</p> <p>Ces mesures ne s'appliquent pas aux usages commerciaux avec autorisation du service police de l'eau concerné</p>	<p>Interdit en journée pour le prélèvement d'eau destiné au remplissage ou au maintien des plans d'eau de loisirs à usage privé</p> <p><i>Cette mesure ne s'applique pas aux usages commerciaux avec autorisation du service police de l'eau concerné</i></p> <p>L'approvisionnement des mares de gabion dont la liste est accessible depuis l'annexe 5 de l'Arrêté Cadre Sécheresse en vigueur est autorisé dans la période de trois jours avant et trois jours après la marée de plus grand coefficient du mois, entre pleine mer moins 2 h et pleine mer plus 2 h</p>
P	E	C	A	Vidanges de plan d'eau	Vidange de plans d'eau de toute nature interdite sauf dérogation expresse accordée par le préfet (service en charge de la police de l'eau)	Interdit sauf dérogation expresse accordée par le préfet (service en charge de la police de l'eau)



PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau

Usagers concernés P : Particuliers E : Entreprises C : Collectivités et administrations A : exploitants Agricoles				Usages de l'eau concernés	MESURES	
P	E	C	A		Arrêté Cadre Sécheresse	Proposition
P	E	C	A	Gestion des ouvrages hydrauliques	<p>Tous les exploitants d'ouvrages hydrauliques installés sur le cours d'eau concerné ou ses bras secondaires doivent obtenir l'accord préalable du préfet (service chargé de la police de l'eau) avant toute manœuvre susceptible d'avoir une incidence sur la ligne d'eau et sur le débit du cours d'eau, sauf si celle-ci est nécessaire :- au non dépassement de la cote légale de retenue, - à la protection contre les inondations des terrains amont, - à la restitution à l'aval du débit à l'amont</p>	<p>Tous les exploitants d'ouvrages hydrauliques doivent obtenir l'accord préalable du préfet (service en charge de la police de l'eau) avant toute manœuvre susceptible d'avoir une incidence sur la ligne d'eau et sur le débit du cours d'eau, sauf si celle-ci est nécessaire) :- - au non dépassement de la cote légale de retenue, - à la protection contre les inondations des terrains amont, - au respect du débit réservé</p>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de restriction des usages de l'eau

Usagers concernés P : Particuliers E : Entreprises C : Collectivités et administrations A : exploitants Agricultores				Usages de l'eau concernés	MESURES	
P	E	C	A		Arrêté Cadre Sécheresse	Proposition
P	E	C	A	Travaux en cours d'eau	Les travaux en cours d'eau (travaux dans le lit mineur, faucardage...) restent soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et doivent obtenir un accord préalable et circonstancié de l'État (service en charge de la police de l'eau) au titre du respect de l'arrêté de restriction d'usage. Un dossier sera déposé par le demandeur décrivant précisément la localisation et la nature des travaux dont le caractère urgent doit être motivé.	<p>Les travaux en cours d'eau, hors entretien régulier, sont soumis à accord préalable du préfet (service en charge de la police de l'eau)</p> <p>Un dossier doit être déposé par le demandeur décrivant précisément la localisation et la nature des travaux dont le caractère urgent doit être motivé</p> <p>Les travaux en cours sont autorisés en cas d'assec total du cours d'eau concerné</p>

Mesures de restriction des usages de l'eau

Usagers concernés				Usages de l'eau concernés	MESURES	
F : Particuliers E : Entreprises C : Collectivités et administrations A : exploitants Agricoles					Franchissement du seuil d'alerte	
P	E	C	A		Arrêté Cadre Sécheresse	Proposition
	E			Rejets dans le milieu naturel : piscicultures		Une surveillance renforcée des rejets (qualité et quantité) est mise en place par les gestionnaires après accord du préfet (service en charge de la police de l'eau ou de l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
P	E			Loisirs nautiques en eau douce hors pêche	Interdiction possible sur tout ou partie(s) des cours d'eau.	Interdit
P				Pêche en eau douce	Interdiction possible sur tout ou partie(s) des cours d'eau.	Interdit
P	E	C	A	Lavage de véhicules en station : . Stations de lavage . Unités de lavage des garages et stations-service . Stations de lavage des entreprises professionnelles (transport, BTP ; etc.)	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70% d'eau recyclée) ou portique programmé ECO sur ouverture partielle.	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ECO sur ouverture partielle L'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau doit être affiché dans la station de lavage



PRÉFET
DU CALVADOS

Mise en œuvre : communication et contrôle du respect des restrictions

Mesures de restriction des usages de l'eau dans les communes placées en **alerte sécheresse**



L'arrosage des potagers est interdit entre 11h et 18h (hors utilisation d'eau de pluie).



Le lavage des véhicules est interdit à titre privé à domicile.



L'arrosage des pelouses, des espaces verts et jardins publics et privés est interdit. (hors utilisation d'eau de pluie).



Arrosage interdit des terrains de sport et hippodromes entre 11h et 18h.



Le remplissage des piscines à usage personnel est interdit.



L'arrosage des terrains de golf est interdit entre 08h et 20h, à l'exception de l'usage des eaux de récupération de pluie et des aux usées traitées. (de façon à diminuer la consommation d'eau sur la volume hebdomadaire de 15 à 30%.)



La pêche est interdite sur les cours d'eau de 1ère catégorie piscicole.



Les prélèvements pour l'alimentation des plans d'eau, dont les mares de gabion sont interdits en journée.



Le lavage des voitures est interdit (sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des babyboxes laveuses automatiques et du lavage des marchés).



L'irrigation par aspersion des cultures est interdite entre 11h et 18h. (excepté à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource ou au en période d'été)



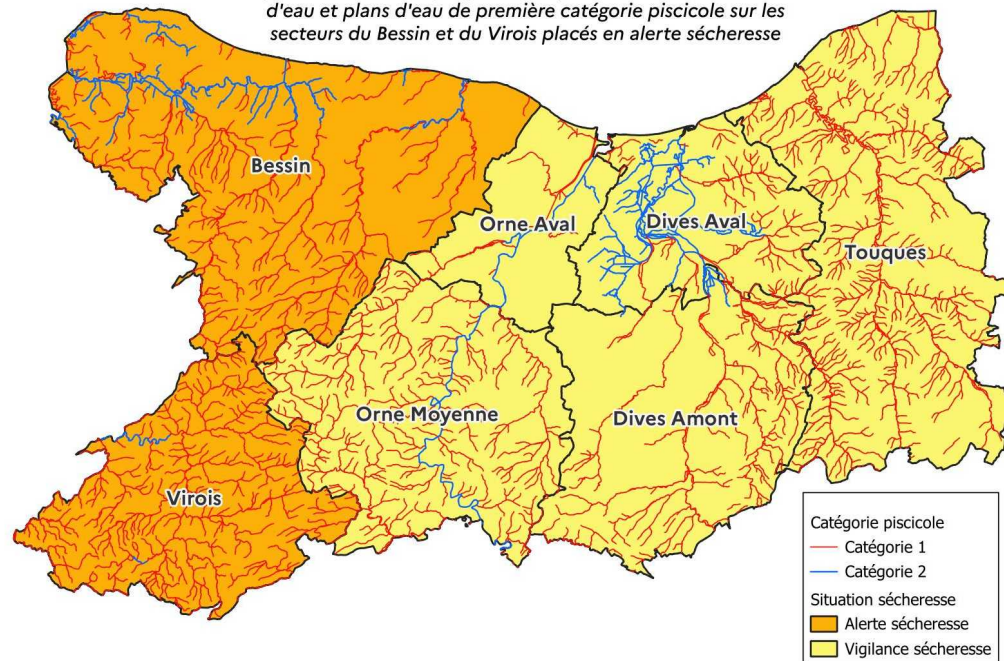
Le nettoyage des façades, des murs, des toits et des terrasses est interdit.

L'irrigation des cultures par système d'irrigation localisé est autorisé.



Réglementation de la pêche en eau douce dans le cadre de la sécheresse

La pêche est interdite jusqu'au 21 septembre 2025 dans les cours d'eau et plans d'eau de première catégorie piscicole sur les secteurs du Bessin et du Virois placés en alerte sécheresse





**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention.

Organigramme du SEB

Service Eau et Biodiversité = 24 agents

Cheffe de service : Émilie GORIAU
Adjoint : Christophe GERVIS

Assistante : Doris LORVELLEC

Unité Eau

Resp : Sophie
MORVANNIC

Pascal ALLO
Thierry ANTOINE
Jean-David CHAN-STEWART
Anny-Lory HOULETTE
Vincent JAILLET
Sylvie MELLION
Patrice MEURDRA
Didier RESBEUT
Noémie RIVIERE

Unité Politique de l'eau et de la Nature - MISEN

Resp : Christophe
GERVIS

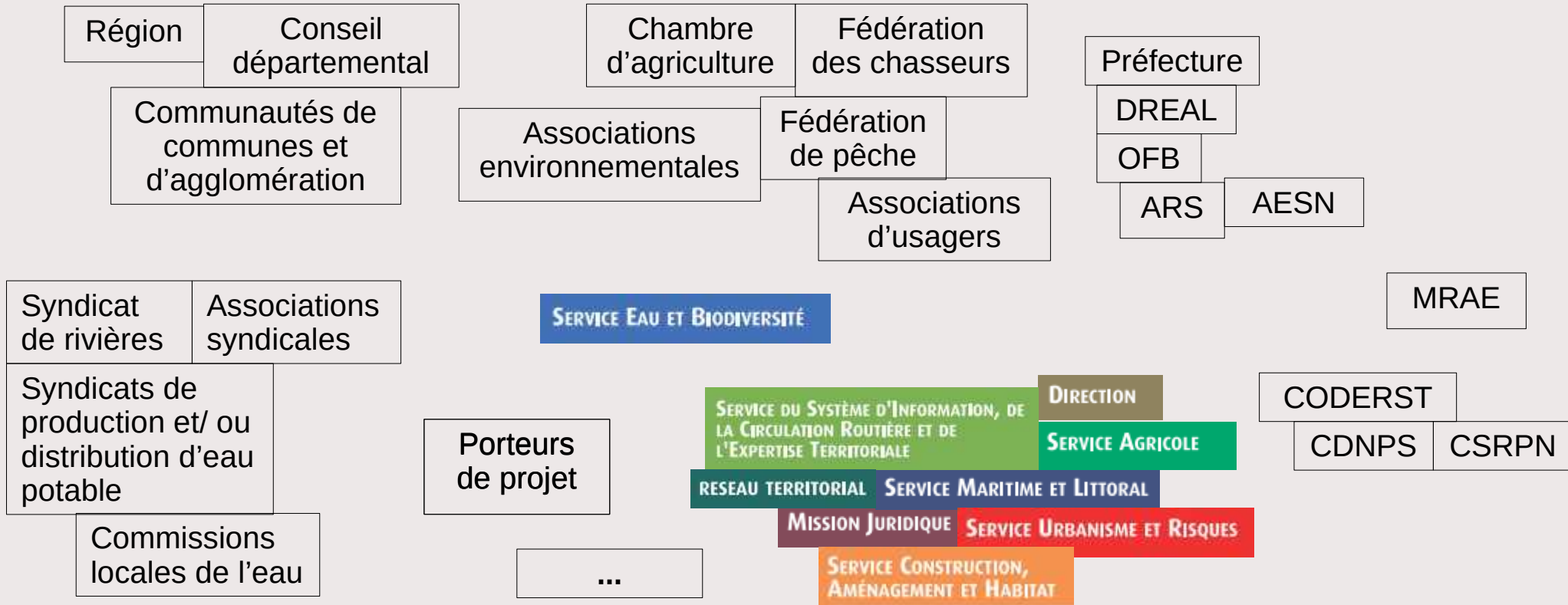
Florence HUBERT-GILLÉ
Cyrille COUSIN
Laurence DUMAINE

Unité Nature

Resp : Philippe LE ROLLAND

Patricia PLARD
Chasse
Tatiana POTEL
Biodiversité, Pêche
Vincent ROCCA
Frédéric LONGAVENNE
Forêt
Bastien RENARD
Gabions
Marina BOUREY
Haies
Anthony Michel

De nombreux partenaires





AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

Cécile LEFEBVRE ROSE, chargée d'options agricoles (Direction des bocages normands)

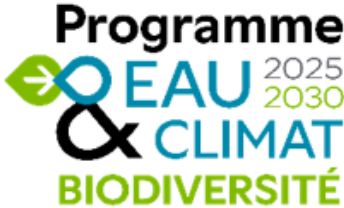




JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES AUTOUR DE L'EAU



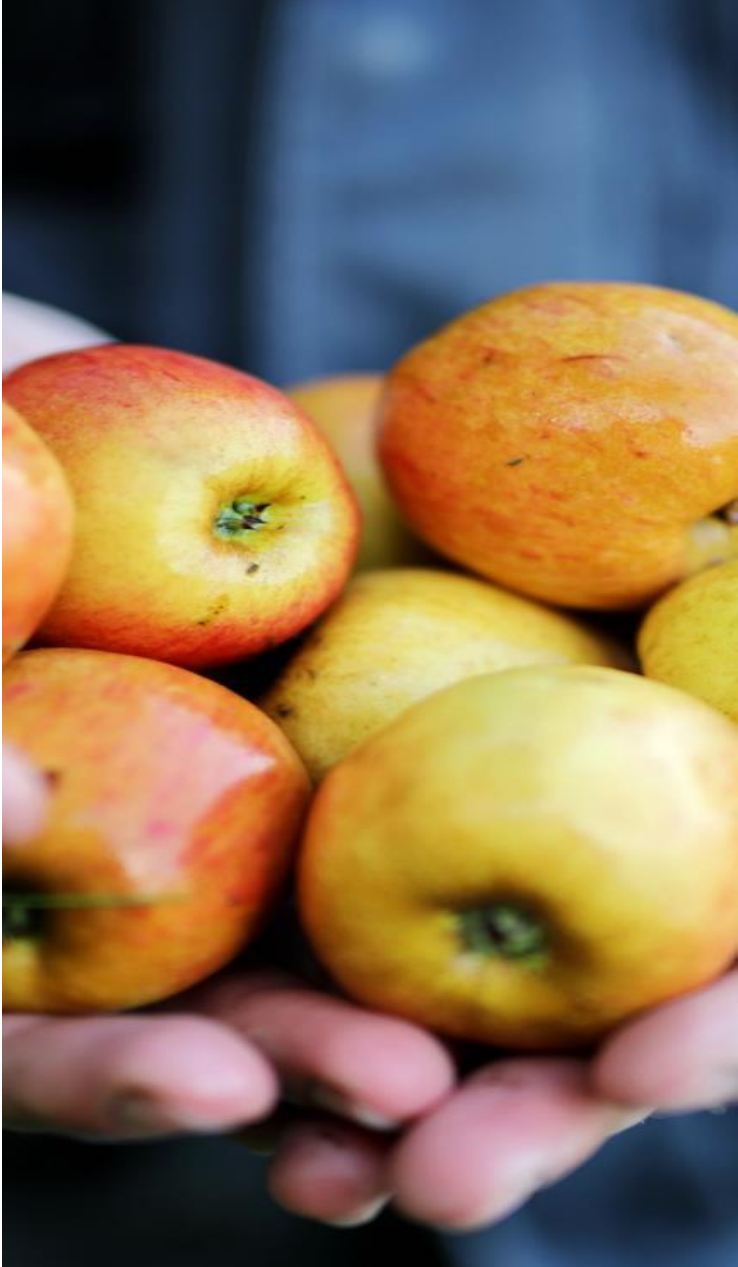
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



19 mars 2026

Cécile Rose Lefebvre lefebvre.cecile@aesn.fr

Chargée de mission Agriculture-protection ressources AEP



Présentation de la structure

- **Agence de l'Eau Seine Normandie - AESN** (Etablissement public de l'Etat)

en charge de la **gestion de l'Eau** (qualité /quantité) de façon concertée

À l'échelle du Bassin Seine Normandie

Siège Courbevoie

<https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/presentation-et-competences>

- 6 Agences en France

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>

- **Périmètre d'intervention**

Bassin Seine Normandie (**limites hydrographiques**/non administratives)

De la Normandie à la Bourgogne

6 Directions territoriales

Direction territoriale et Maritime des **Bocages Normands** (Hérouville St Clair-14)

Direction territoriale **Seine Aval** (Rouen-76)



Présentation de l'Agence de l'Eau

- **Cadre réglementaire**

1964 : 1^{ère} Loi sur l'Eau à l'origine

- d'une gestion de l'eau à l'échelle d'**unités hydrographiques** (= Bassins)
- Confiée à des **Comités de Bassin** composés de représentants de l'Etat, des collectivités et des autres usagers de l'eau
- **Des Agences de l'Eau**, de leur autonomie financière via le dispositif **des redevances** et du principe de la mutualisation

1992 : 2^{ème} Loi sur l'Eau à l'origine des **SDAGE**

= document de planification

Eau = patrimoine commun de la Nation

2006 : 3^{ème} Loi sur l'Eau - **Directive cadre** EU sur **l'Eau de 2000** (2004.fr)

Objectif de bon état des eaux en 2015

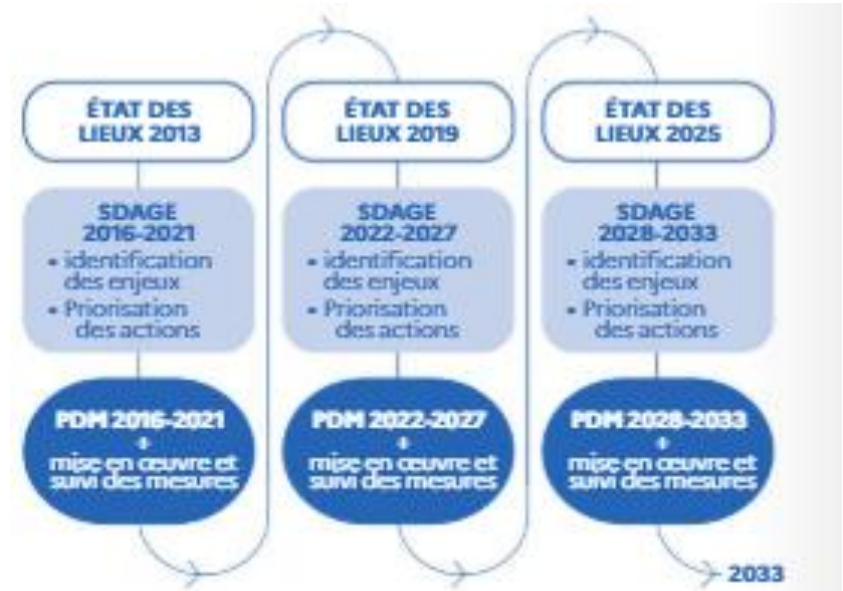
SDAGE, révisés tout les 6 ans / par bassin

2009 : Loi Grenelle de l'Environnement

2016 : Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

2021 : Loi Climat et Résilience

Autres : 2008 Directive cadre Stratégie Milieu Marin, ...



[SDAGE 2022-2027 | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)

Présentation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- **Tutelles :**

- Ministères de la transition écologique + Budget

- **Comité de bassin** (185 membres) = assemblée de concertation entre les acteurs de l'eau

Présidé par Nicolas Juillet, Maire ds l'Aube, Président d'un syndicat d'eau , agriculteur

- **Conseil d'administration** (35 membres)

présidé par Marc GUILLAUME, Préfet de la Région Ile-de-France

Présentation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

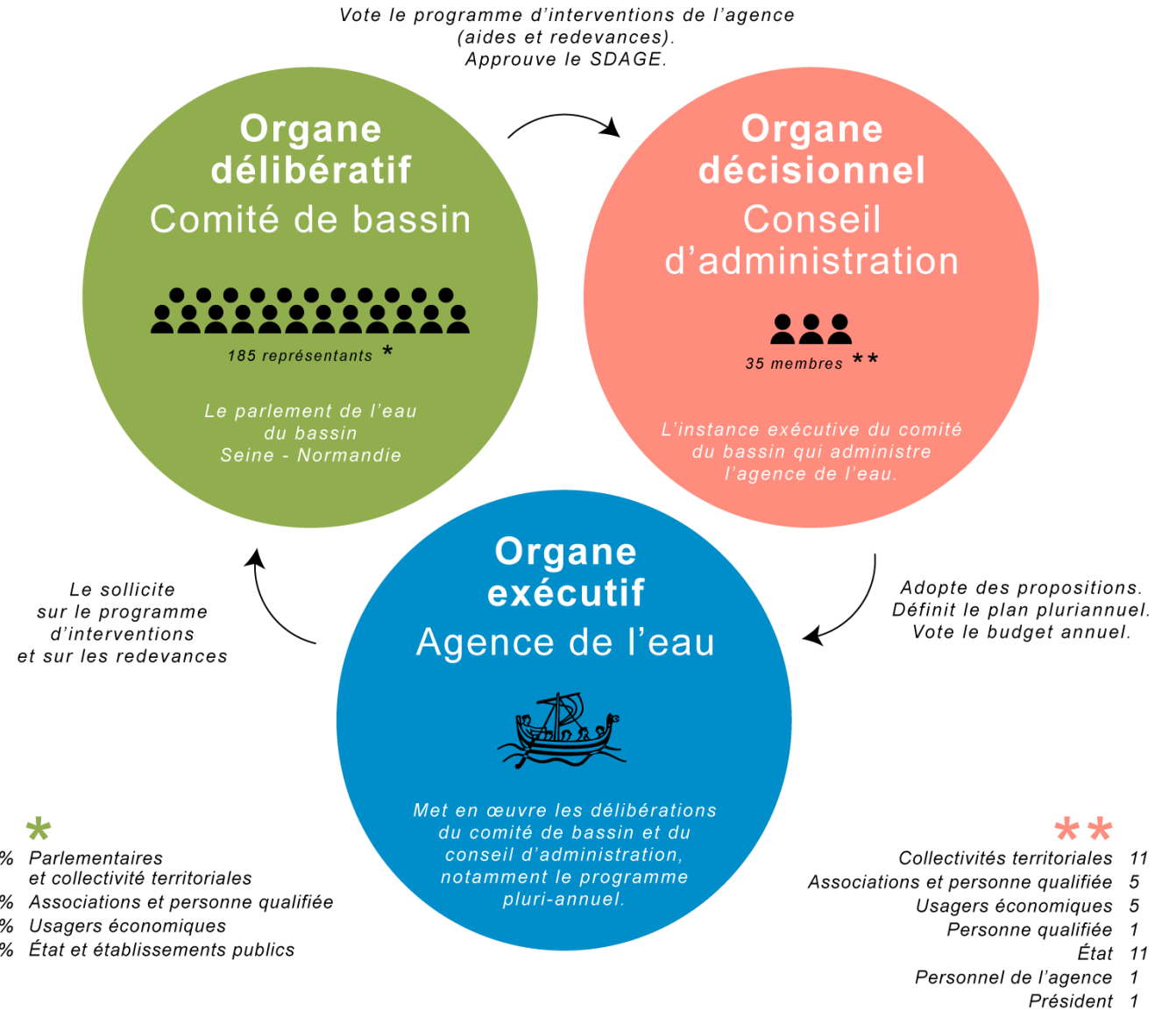
40 %
74 représentants des parlementaires et des collectivités territoriales



20 %
37 représentants de l'Etat et de ses établissements publics

20 %
37 représentants des usagers non économiques (associations protection nature, consommateurs, pêche, personnes qualifiées...)

20 %
37 représentants des usagers économiques (agriculture, industriels, professionnels pêche et aquaculture, distributeurs d'eau, producteurs d'électricité...)



[La gestion de l'eau en France - YouTube](#)

Missions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- Missions principales :
 - Volet qualitatif ET quantitatif
 - Accompagnement /rôle : technique , réglementaire et **FINANCIER**
- Contribuer à la **gestion qualitative et quantitative** des ressources en eau et des milieu
- **Connaissance** : Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier des actions
- Collecter des redevances
- Financer des projets + accompagner la mise en œuvre de la réglementation (DUP, démarches AAC , assainissement...)
- Sensibiliser les acteurs de l'eau

- Outils :

Redevances = budget Agence par bassin

Aides : 12^{ème} Programme d'intervention 2025-2030

Accompagnement à la mise en œuvre du SDAGE

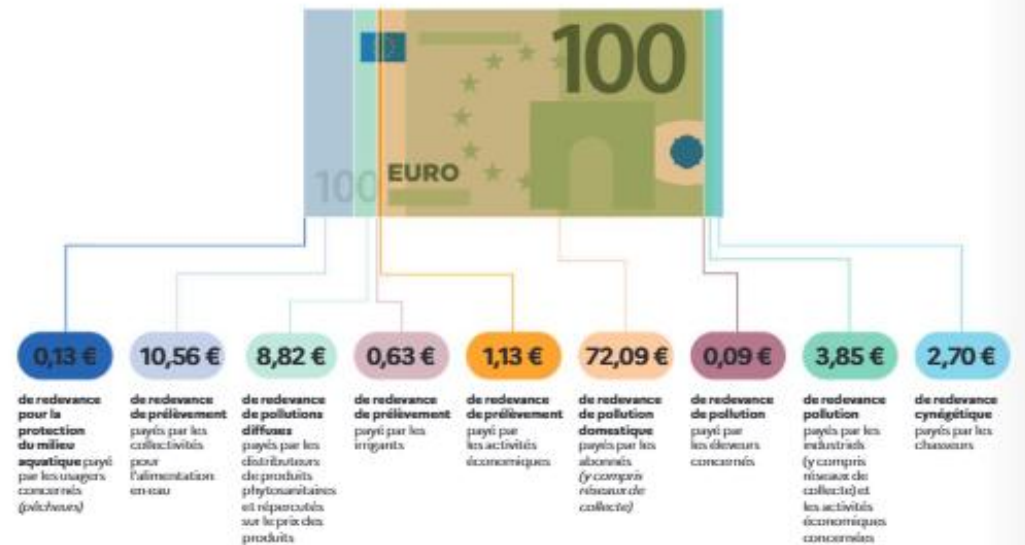


Les 4 grandes priorités des agences de l'eau

- La gestion des ressources en eau et le partage de ces ressources dans un objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique,
- La restauration des milieux aquatiques et des zones humides afin de leur redonner un fonctionnement plus naturel et reconquérir la biodiversité
- La réduction des pollutions de toutes origines pour garantir le bon état des eaux et servir l'environnement et la santé,
- La préservation et la restauration de la qualité et des habitats naturels des eaux côtières.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

Sur 100 euros de redevances perçus par l'agence de l'eau, la répartition par redevance est la suivante en 2024 :



Missions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

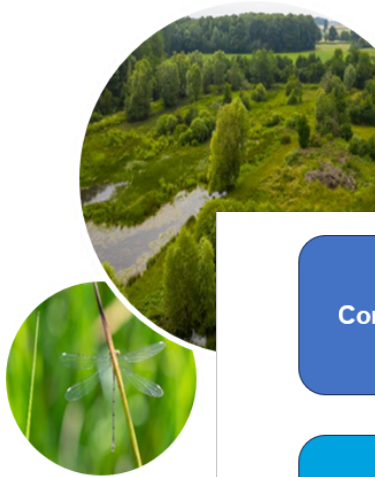
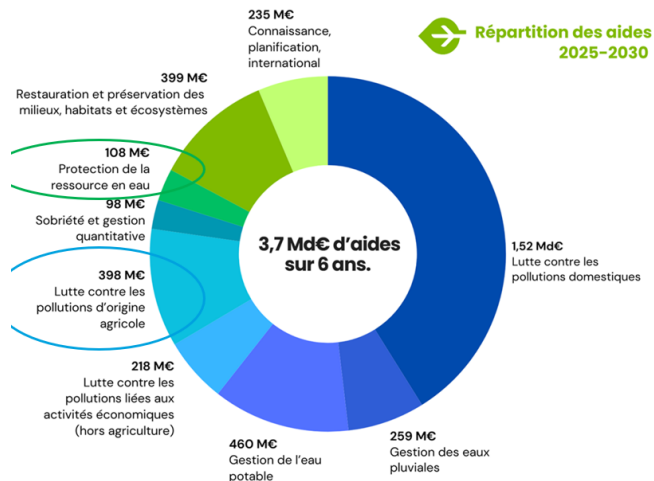
- Programme de financement

12e PROGRAMME | LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

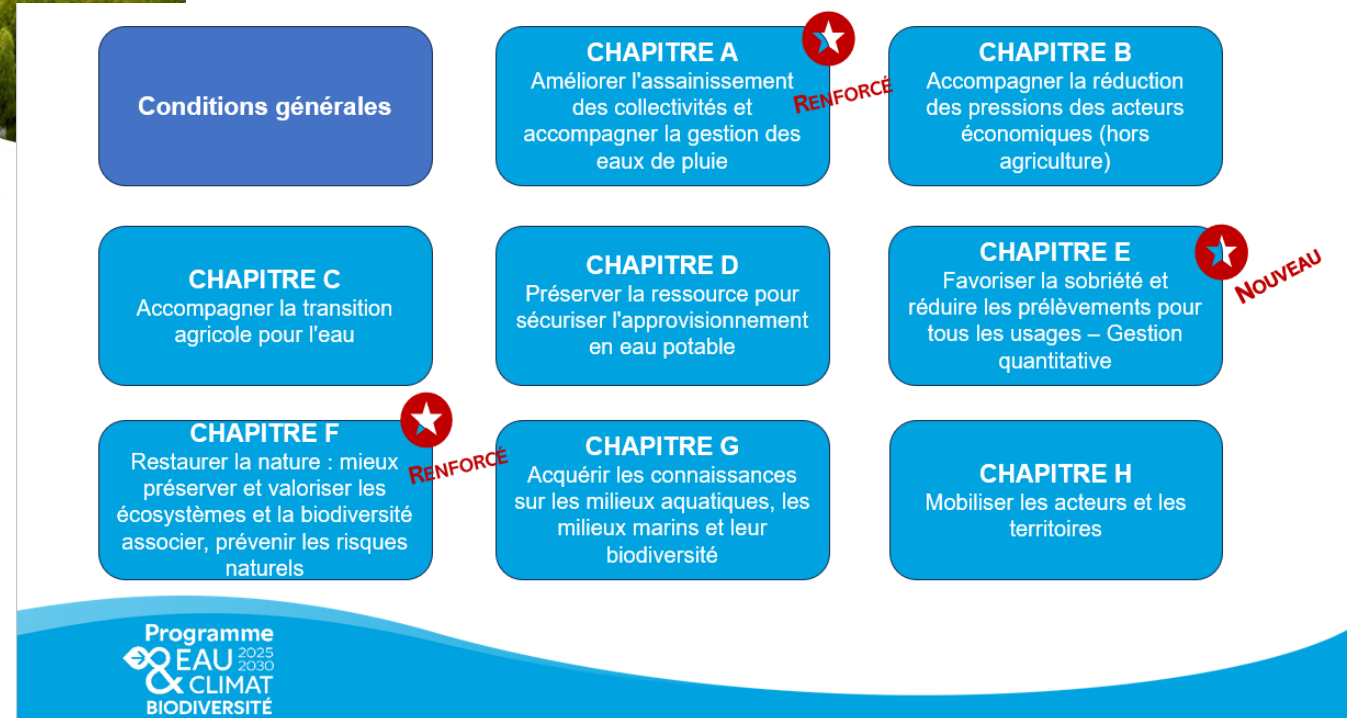
12

SIX GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Renforcer l'ensemble des actions permettant de favoriser la sobriété en eau et de réduire les prélèvements pour tous les usages
- **Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable**
- **Accompagner la transition agricole pour l'eau**
- Reconquérir la biodiversité
- Atteindre les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- Mobiliser les acteurs et assurer la solidarité entre les territoires



Programme EAU & CLIMAT BIODIVERSITÉ 2025-2030



12e PROGRAMME | ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE POUR L'EAU

Accompagnement aux changements de pratiques et de systèmes

Investissements en faveur de la réduction des pollutions diffuses

Indemnisations pour changements de pratiques et de systèmes

Territoires à enjeu : Aires d'Alimentation de Captages, BV à enjeu érosion ruissellement, BV à enjeu protection des milieux aquatiques et humides

BNI : Agriculture biologique, herbe/prairies, bois de haies, chanvre, sarrasin, luzerne, sainfoin, miscanthus, switchgrass, taillis courte et très courte rotation

Animation sectorielle
Jusqu'à 80%
Supralocale, lien avec territoires à enjeu, pluriannuelle

Régie (0,25 ETP)
Ou prestation

Accompagnement technique
Jusqu'à 80%
Groupes 30 000, CICC, diagnostics d'exploitation, etc

Instruction au fil de l'eau ou via AAP régional (Ecophyto)

Etudes, expérimentations
Jusqu'à 80%
Préfiguration PSE, filières BNI, suivi de pression (REH), pratiques agronomiques, etc

Dans le cadre d'une démarche territoriale

Formation, sensibilisation, communication
Jusqu'à 80%
Lien avec territoires et enjeux prioritaires

Possible hors opération d'animation

Implantation de cultures pluriannuelles, de boisements
Taux encadré par l'encadrement communautaire
Agroforesterie, miscanthus, prairies, etc

Dans le cadre d'une démarche territoriale

Compatibilité avec la préservation de la ressource en eau

Matériel de substitution à l'utilisation de produits phytosanitaires et réduction des effluents d'élevage
Taux encadré par l'encadrement communautaire
Matériel de gestion de l'herbe, désherbage mécanique, etc

Via AAP régional (PSN ou AESN) : tout bassin
Ou
Instruction au fil de l'eau : zonage prioritaire, démarche territoriale

Investissements filières BNI
Taux encadré par l'encadrement communautaire
Transformation, commercialisation

Au solde, 25% des agriculteurs concernés par le projet ont au moins une parcelle en territoire à enjeu

Paiements pour services environnementaux
Territoire à enjeu : captages, zones humides, herbe, etc

Financement partiel des collectivités possible

Dans le cadre d'une démarche territoriale

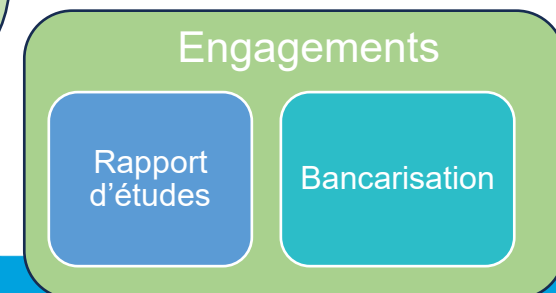
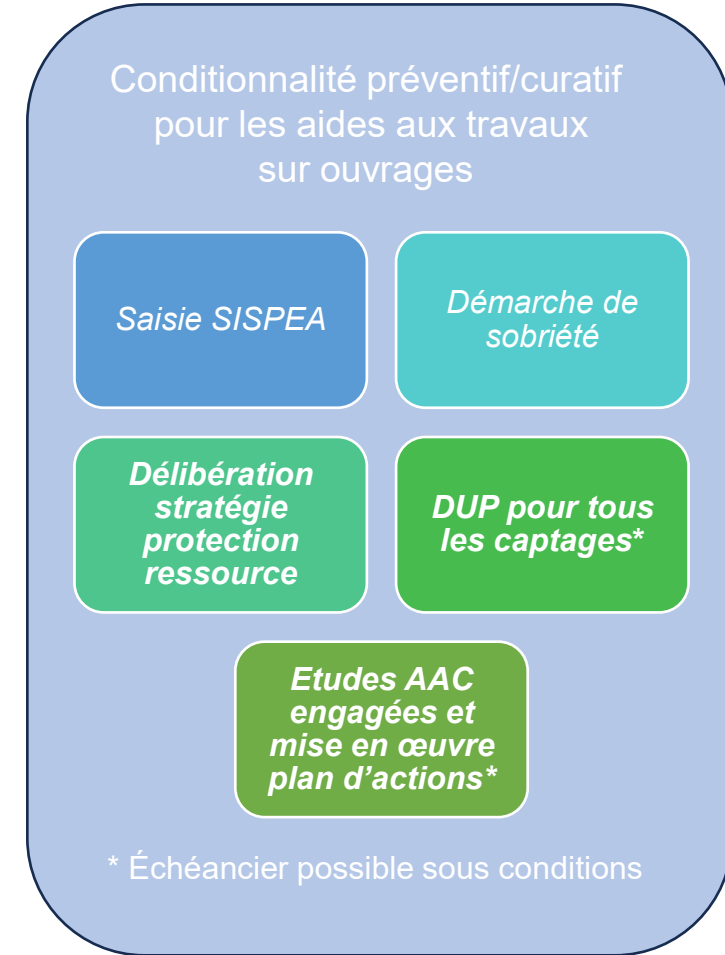
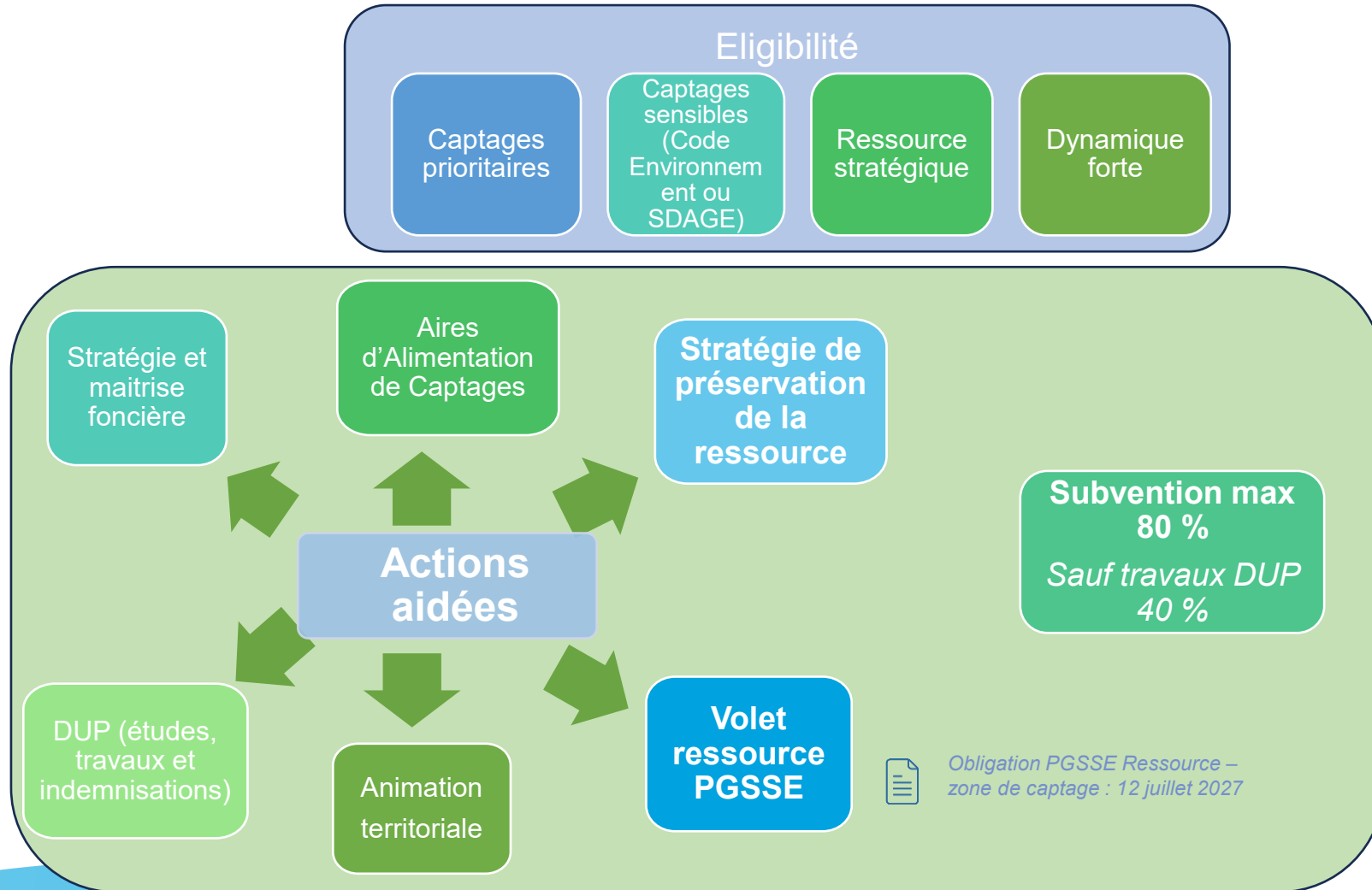
Mesures agroenvironnementales et climatiques
Dans le cadre de PAEC eau, biodiversité, zones humides

Cadre PSN

Conversion à l'agriculture biologique
Financement AESN sur l'ensemble du bassin

12e PROGRAMME | PRESERVER LA RESSOURCE POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

PRESERVER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU DES CAPTAGES ET POINTS DE PRELEVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

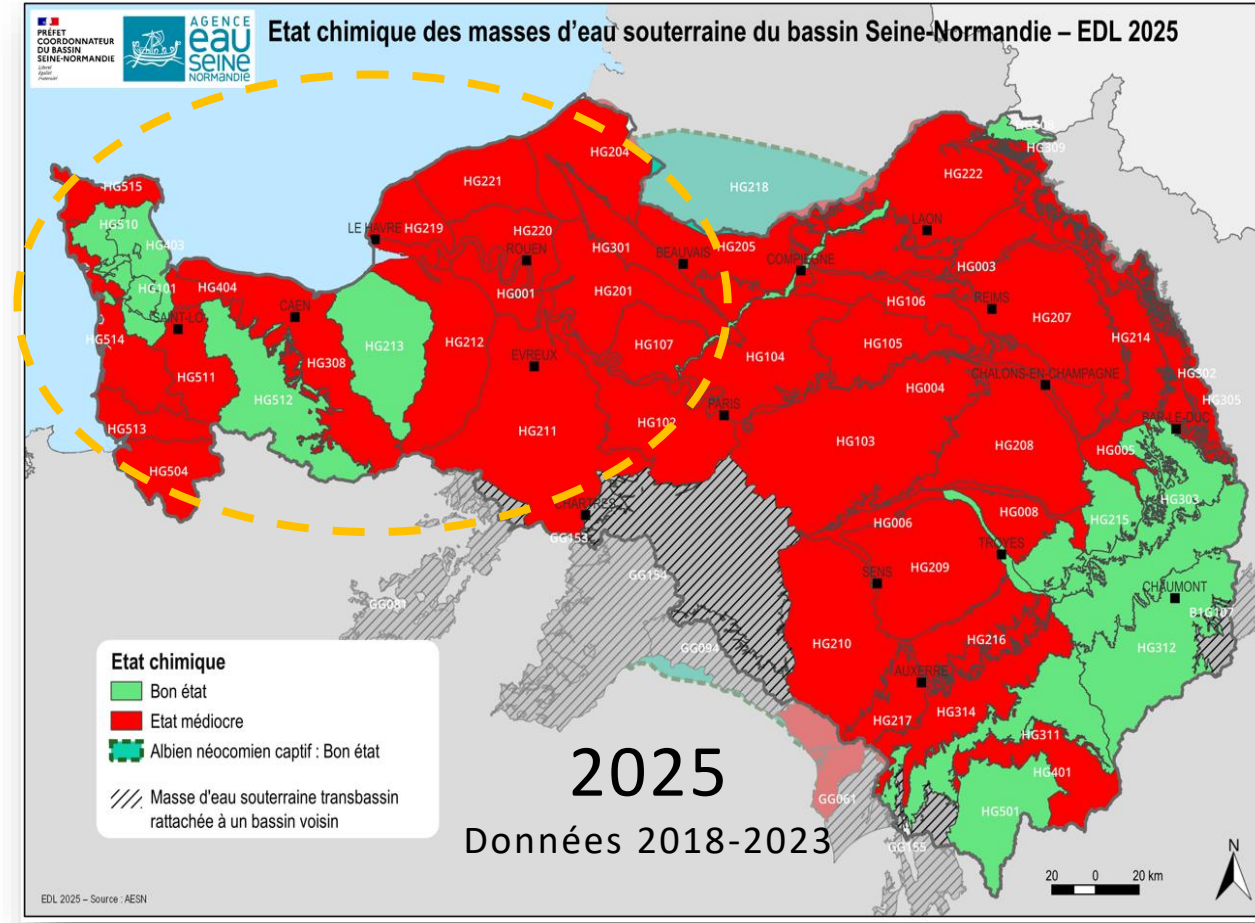
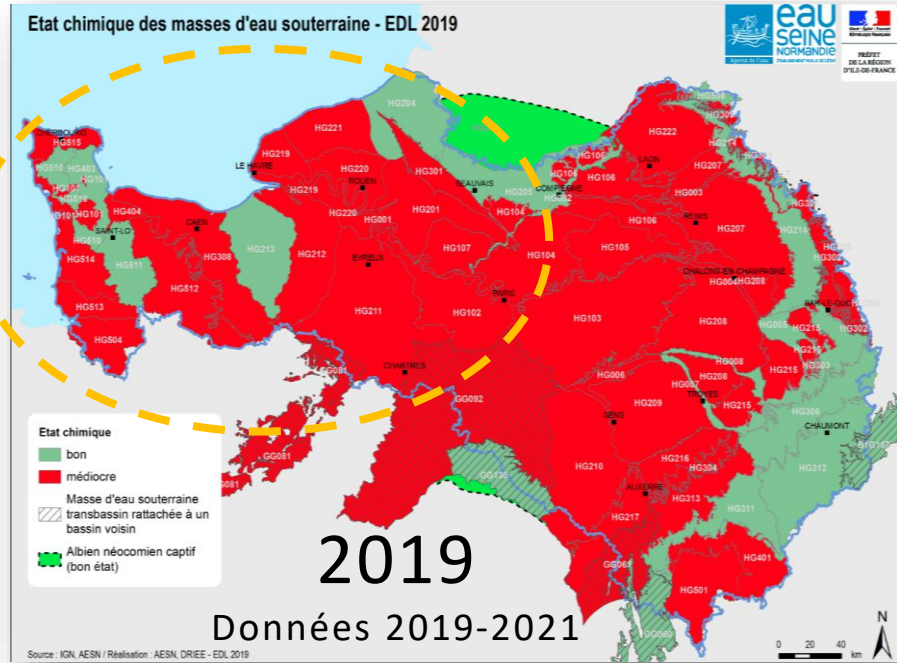


Présentation du contexte en Normandie

Etat chimique des eaux souterraines

Constat
Interprétation

Bon
Médiocre



25 %



+ 0 %
(bassin : - 4 %)



25 %

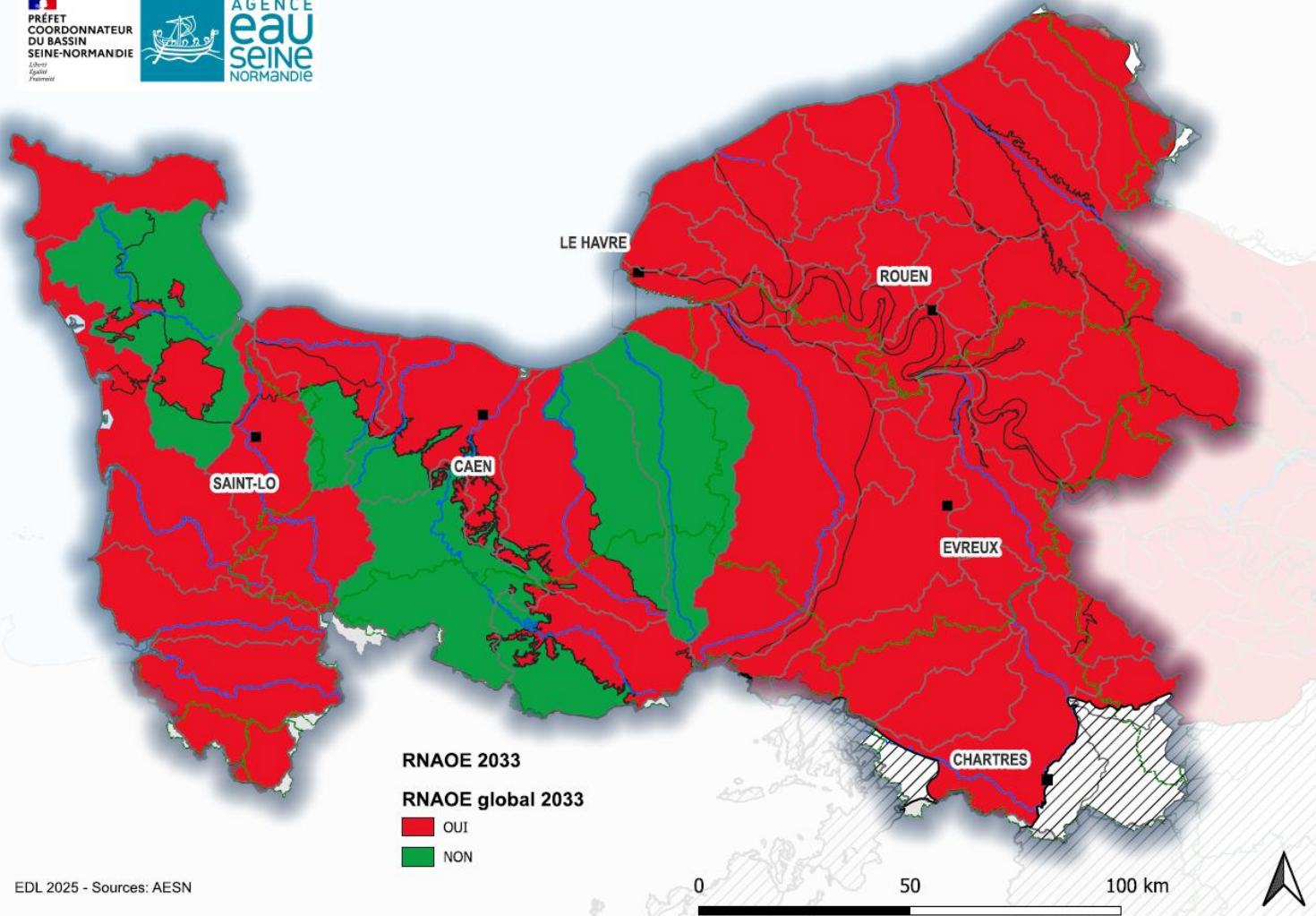


Présentation du contexte en Normandie

RNAOE 2033 eaux souterraines

Résultats EDL 2025

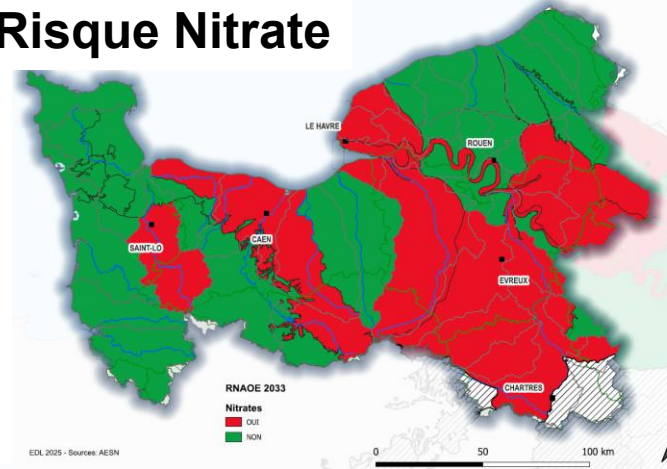
79 % des masses d'eau en RNAOE 2033
(88% en RNAOE 2027 -EDL 2025)



RNAOE 2033
RNAOE global 2033
■ OUI
■ NON

EDL 2025 - Sources: AESN

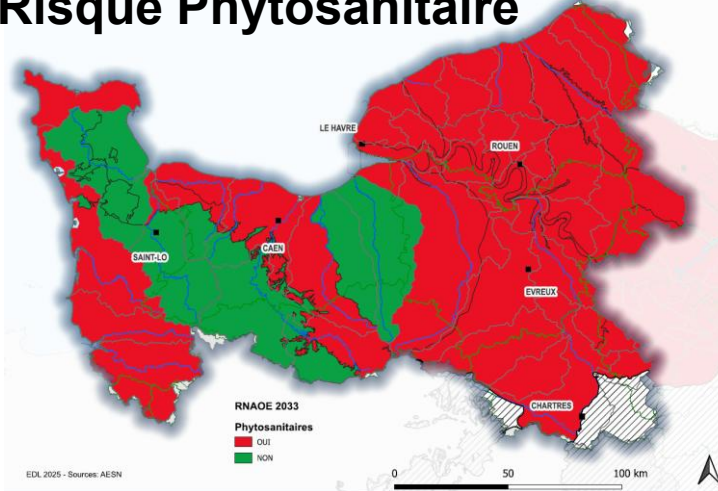
33% Risque Nitrate



RNAOE 2033
Nitrates
■ OUI
■ NON

EDL 2025 - Sources: AESN

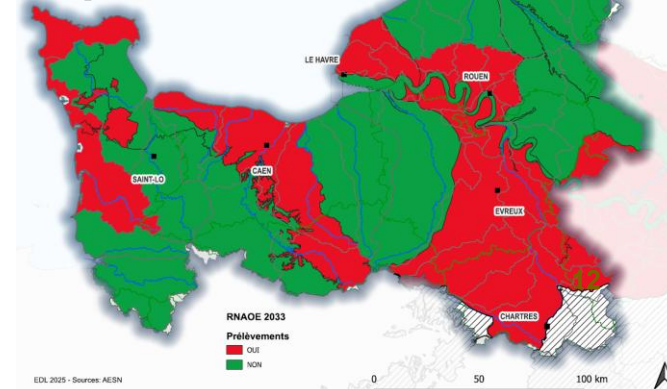
71% Risque Phytosanitaire



RNAOE 2033
Phytosanitaires
■ OUI
■ NON

EDL 2025 - Sources: AESN

38% Risque Prélèvement



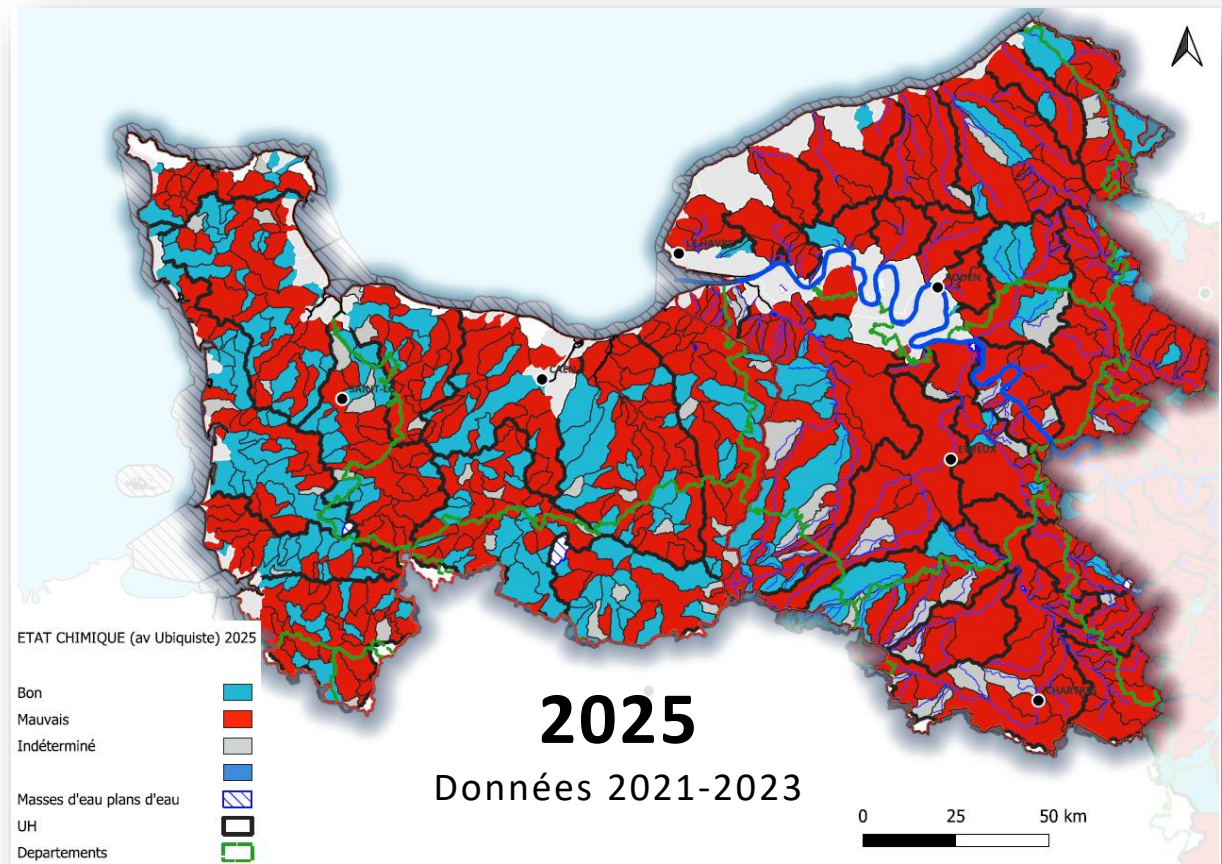
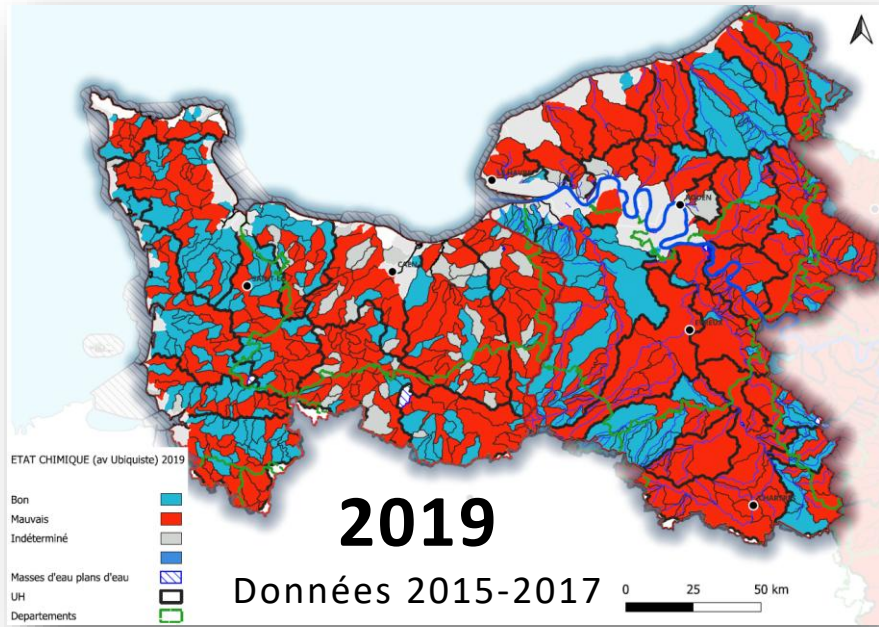
RNAOE 2033
Prélèvements
■ OUI
■ NON

EDL 2025 - Sources: AESN

Etat chimique des cours d'eau

➤ *Constat*
Interprétation

Bon
Mauvais



38 %



- 5 %
(bassin : + 3 %)



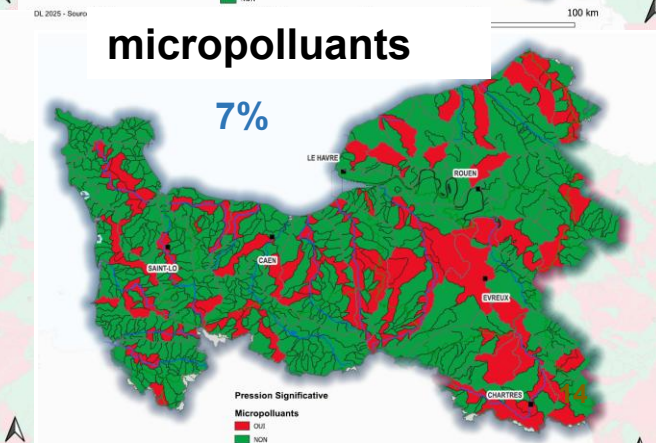
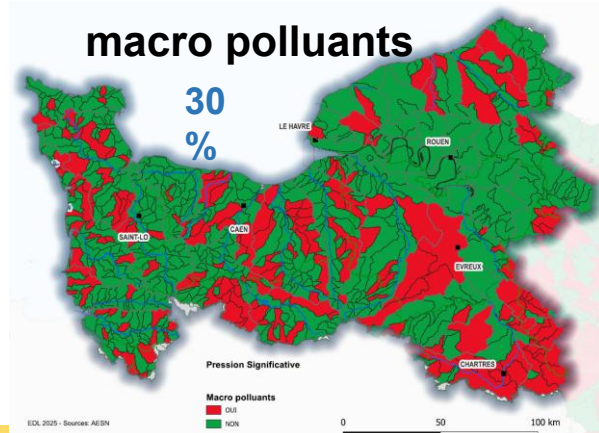
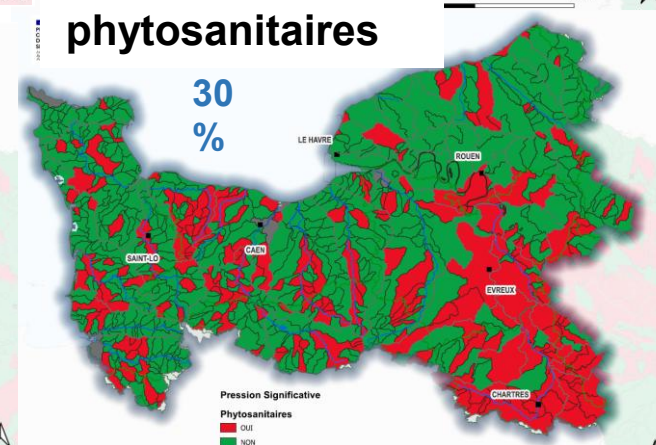
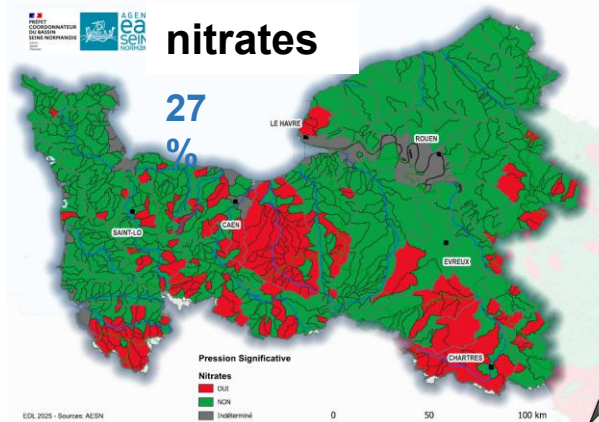
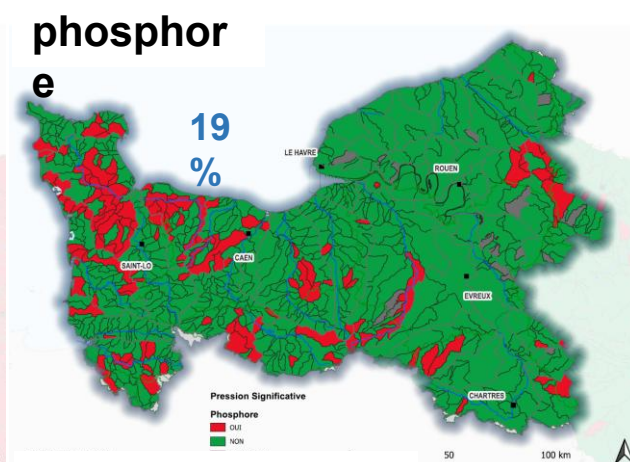
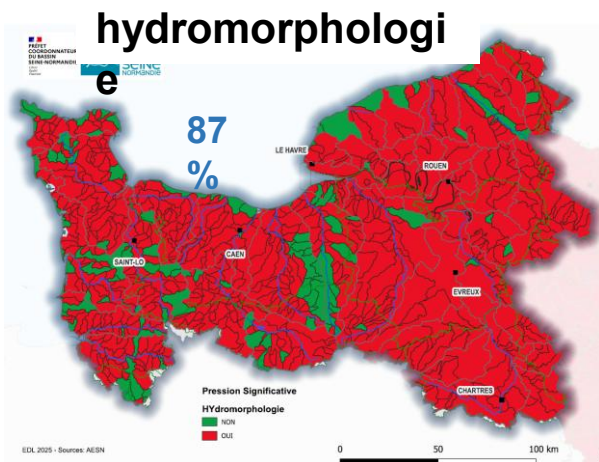
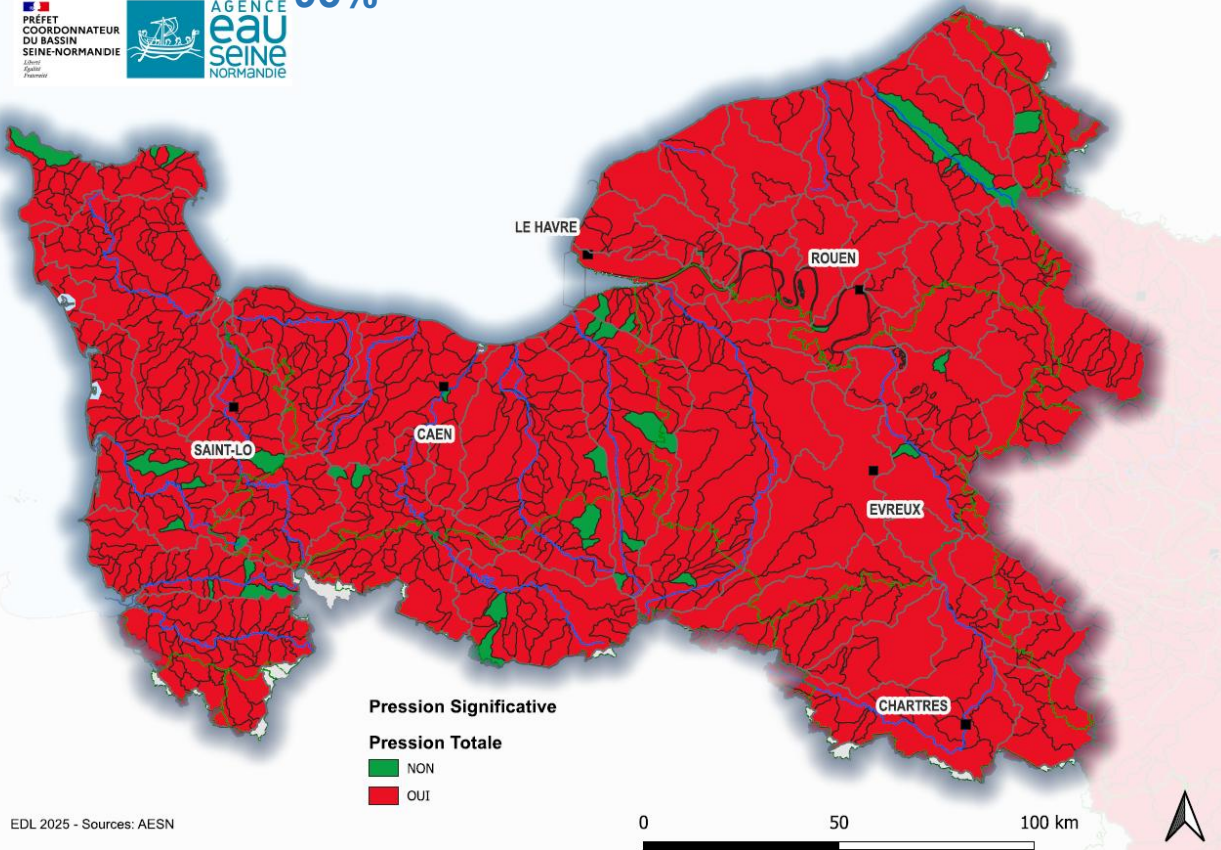
33 %



Pressions Significatives eaux superficielles Résultats EDL 2025

->Au moins 1 PS sur la masse d'eau:

95%



hydromorphologie > phytosanitaires nitrates > macropolluants

Présentation du contexte en Normandie

- Des territoires prioritaires pour l'enjeu AEP (Lois Grenelles)

Cartographie via l'application Sandre

<https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/metadata/f6a60c29-77dc-4bc1-a8d2->

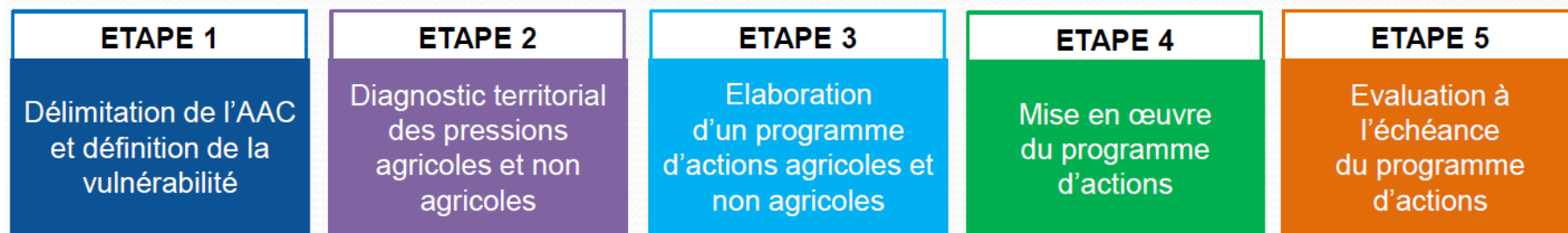
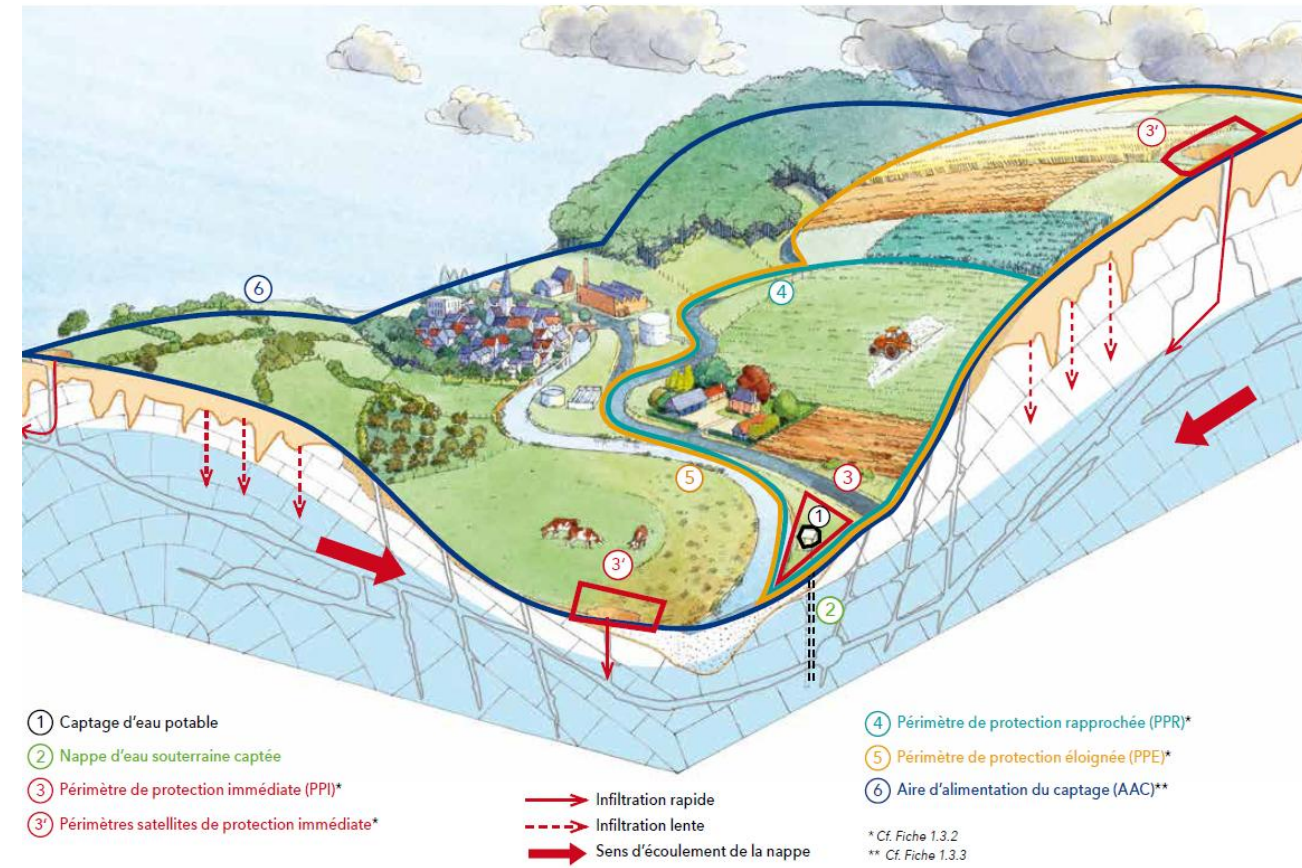


Présentation du contexte en Normandie

- Des territoires prioritaires pour l'enjeu AEP
 - Une démarche à mener pour la préservation des ressources (Cf 5 étapes)
 - Par les collectivités compétentes (syndicats d'eau, Communautés d'agglomération ou de communes, communes)
 - A l'échelle de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC)
 - Complémentaire à la protection réglementaire (DUP-PPR)
- Actuellement démarches pour beaucoup au stade de la mise en œuvre des programmes d'actions
- Intérêt pour des actions de protection durable de la ressource
- Intérêt pour des projets de territoire en faveur de la protection de la ressource

→ Intérêt pour des projets de filières BNI

→ Intérêt pour une complémentarité entre ces démarches et d'autres portées par les collectivités (PAT, PCAET, GEMA)



Présentation du contexte en Normandie

- **Des animateurs territoriaux au sein des collectivités compétentes**

- SDEAU 50 (yc pour les syndicats d'eau de l'Isthme du Cotentin, du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) et de Saint Lo Agglo)
- CA Le Cotentin (50)
- SDE 61
- Eau du Bassin Caennais (14)
- Bayeux Intercom (14)
- SM Sud Bessin Pré Bocage Val d'Orne (14)
- CA Lisieux Normandie (14)
- SM EAUX SUD CALVADOS
- Eau Du Pays de Fougères (35)

Département	Structure	Animateur	adresse mail
14	Chambre d'agriculture 14	Nicolas RIBOT (SPEP Nord Ouest Bessin)	nicolas.ribot@normandie.chambagri.fr
14	Chambre d'agriculture 14	Julie LEROY (SIAEP Molay Litry)	julie.leroy@normandie.chambagri.fr
14	Chambre d'agriculture 14	Sarah CAVENEL (SM Sud Bessin Pré Bocage Val d'Orne)	sarah.cavenel@normandie.chambagri.fr
14	Chambre d'agriculture 14	Anais VANDEWALLE (SE Honfleur)	anais.vandewalle@normandie.chambagri.fr
14	Chambre d'agriculture 14	François LESAUNIER (SMAEP Vieux Colombier)	francois.lesaunier@normandie.chambagri.fr
14	Eau du Bassin Caennais (EBC)	Cindy LEROUX	cindy.leroux@caenlamer.fr
14	Eau du Bassin Caennais (EBC)	Anastasia SIERPINSKI	a.sierpinski@caenlamer.fr
14	Eau du Bassin Caennais (EBC)	Mégane CAPEL	m.capel@caenlamer.fr
14	Bayeux Intercom	Agathe REMOND	remond.a@bayeux-intercom.fr
14	SM Sud Bessin Pré Bocage Val d'Orne	Célia VALAX	ingenierie@smpe-sbbp.fr
14	CA Lisieux Normandie	Cécile Guichard	cguichard@agglo-lisieux.fr
14	SM EAUX SUD CALVADOS	Gaelle GERMAIN	g.germain@eauxsudcalvados.fr
50	SDEAU 50	Alice GOMEZ	agomez@sdeau50.fr
50	SDEAU 50	Franck AUDOUARD	faudouard@sdeau50.fr
50	SDEAU 50	Louison MARIE	lmairie@sdeau50.fr
50	SDEAU 50	Hugo BLANC	hblanc@sdeau50.fr
50	SDEAU 50	Loïc ROSTAGNAT	lrostagnat@sdeau50.fr
50	SDEAU 50		
50	CA du Cotentin	Anna FAION	anna.faion@lecotentin.fr
61	SDE 61	Marine VINOT	VINOT.Marine@ORNE.fr
61	SDE 61	Pierre JEANJEAN	jeanjean.pierre@orne.fr
61	SDE 61	Maiwenn DESCHAMPS	deschamps.maiwenn@orne.fr
61	SDE61	Zoé LEMARCHAND	LEMARCHAND.Zoe@orne.fr
35-53	Eau du Pays de Fougères	Maëla HARDOUIN	maela.hardouin@eau-pf.bzh

- **Des coordinateurs départementaux en lien avec les animateurs territoriaux**

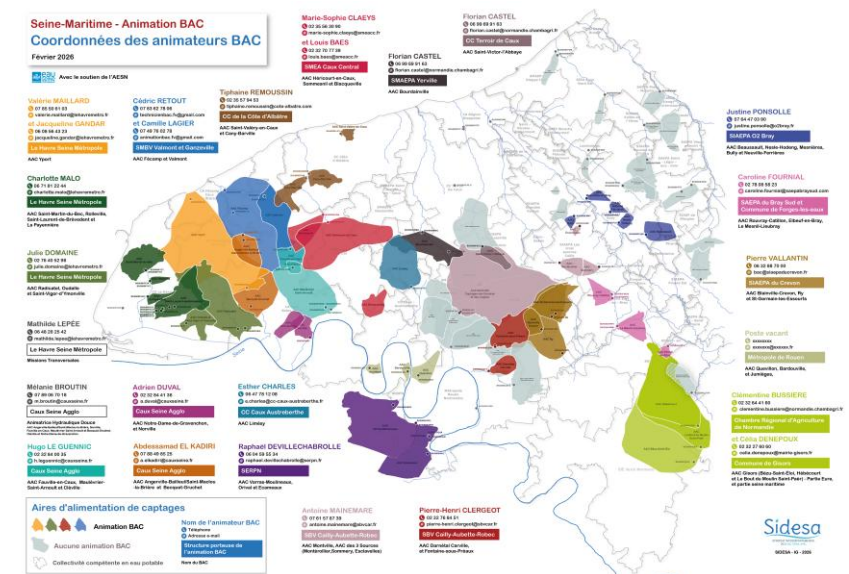
- 76 Héloïse Ligny h.ligny@sidesa.fr

Coordination Animation BAC 76 | SIDESA

- 27 caroline.pivain-bronnaz@eure.fr

- **Des animations réalisées en prestation**

- **Des actions soutenues en appui de ces animations et des projets de territoire**



Cartographie des animations sectorielles au service des AAC

Constitution d'un écosystème technique

Pour favoriser le maintien et le développement d'une agriculture favorable à la protection de la ressource AEP

- de systèmes d'exploitation herbagers,
- biologiques
- faiblement consommateurs en intrants

Autres démarches
GEMA
PAT
PCAET



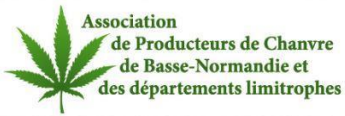
PRODUCTIONS
AGRICOLES



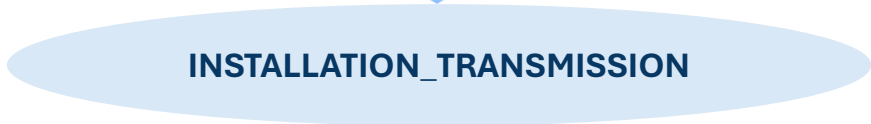
Animateurs AAC
Mobilisation
Accompagnement
Mise en relation des acteurs



FILIERES



- Production de références technico-économiques
- Mise à disposition de supports de diffusion (plaquette, webinaires, vidéo,)
- Mise en place et visite d'essais,
- Démonstrations
- Mise en relation de pairs à pairs (visite d'exploitations,)
- Accompagnement technique individuel, collectif
- Formations,
- Intervention de ces structures à la demande



INSTALLATION_TRANSMISSION



Normandie

Cas inspirants

- Le Havre Seine Métropole

[Filière céréales bio & locale | Le Havre Seine Métropole](#)

- Ile de France / Eau de Paris

Moulins de Brasseuil- 78

<https://www.eau-seine-normandie.fr/Eau-et-biodiversite#>

[AgriParis Seine, une union pour nourrir Paris de - Ville de Paris](#)

- Eau du Pays Rennais /Terres de Sources

[Eau du Bassin Rennais - La marque Terres de Sources](#)

- Agglo du Choletais

<https://professionnels.ofb.fr/fr/restitution/replay-webinaire-actions-en-faveur-transition-agroecologique-retour-dexperience>

- Espace communautaire Lons Agglo

<https://professionnels.ofb.fr/fr/restitution/replay-webinaire-actions-en-faveur-lagriculture-biologique-retour-dexperience-lespace>

- Webinaire Agence de l'Eau Seine Normandie Développer les circuits courts et les filières à Bas Niveau d'Intrants (BNI)

<https://youtu.be/sap1YcLZyTs>

- Vidéos AESN “Ils l'ont fait pourquoi pas vous ? “

<https://www.eau-seine-normandie.fr/Eau-et-biodiversite#>

Contacts Agences de l'Eau Seine Normandie

AESN - Direction Bocages Normands

- Référente Agriculture et protection de la ressources AEP

- Chargée de projets 50

Cécile Rose Lefebvre

lefebvrerose.cecile@aesn.fr

- Chargée de projets 14 et 61

Audrey Madec

madec.audrey@aesn.fr



AESN - Direction Seine Aval

- Chargée de projets 76

Gaétane D'Heilly

dheilly.gaetane@aesn.fr

- Chargé de projets 27

Jérôme Ratiarson

ratiarson.jerome@aesn.fr

Intérêts pour :

Créer du lien entre animateurs protection de la ressource et animateurs PAT

Créer du lien entre Programmes d'actions préservation de la ressource et PAT

Créer des synergies entre objectifs Lois Grenelle/ loi Egalim...

Développement de filières en faveur de productions agricoles à Bas Niveau d'Intrants (BNI dont l'AB) et relocalisation de l'alimentation sur territoire à enjeu pour l'Alimentation en Eau Potable

Vigilance : « productions locales » ne signifie pas « Productions à Bas Niveau d'Intrants »

Ressources Agence

Gestion de l'eau

- [Page d'accueil | Les agences de l'eau](#)
- <https://youtu.be/78xC5rlglHo>
- <https://youtu.be/mG5-rTHaXfQ>

La gestion de l'Eau dans le Bassin Seine Normandie [4_pages_imposition_170720_v2.pdf](#)

Agence de l'eau Seine Normandie

- <https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/presentation-et-competences>
- [CONFLUENCE NEWSLETTER, les numéros | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)

12^{ème} programme 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- [Les aides du programme "Eau, climat & Biodiversité" | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)
- <https://youtu.be/7oiY-Zk-nPY>
- [12e Programme Plaque Des Aides](#)

Autres liens AESN

[La qualité des eaux souterraines 2025 | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)

[La qualité des eaux superficielles 2025 | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)

[Les données sur l'eau | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)

**Merci pour
votre attention !**



EAU DE PARIS

Nathalie RIBON, chargée de projets agroécologiques





Pascal Lemâtre

PSE Eau de Paris

Retour d'expérience

Réseau normand des PAT

19 mars 2026

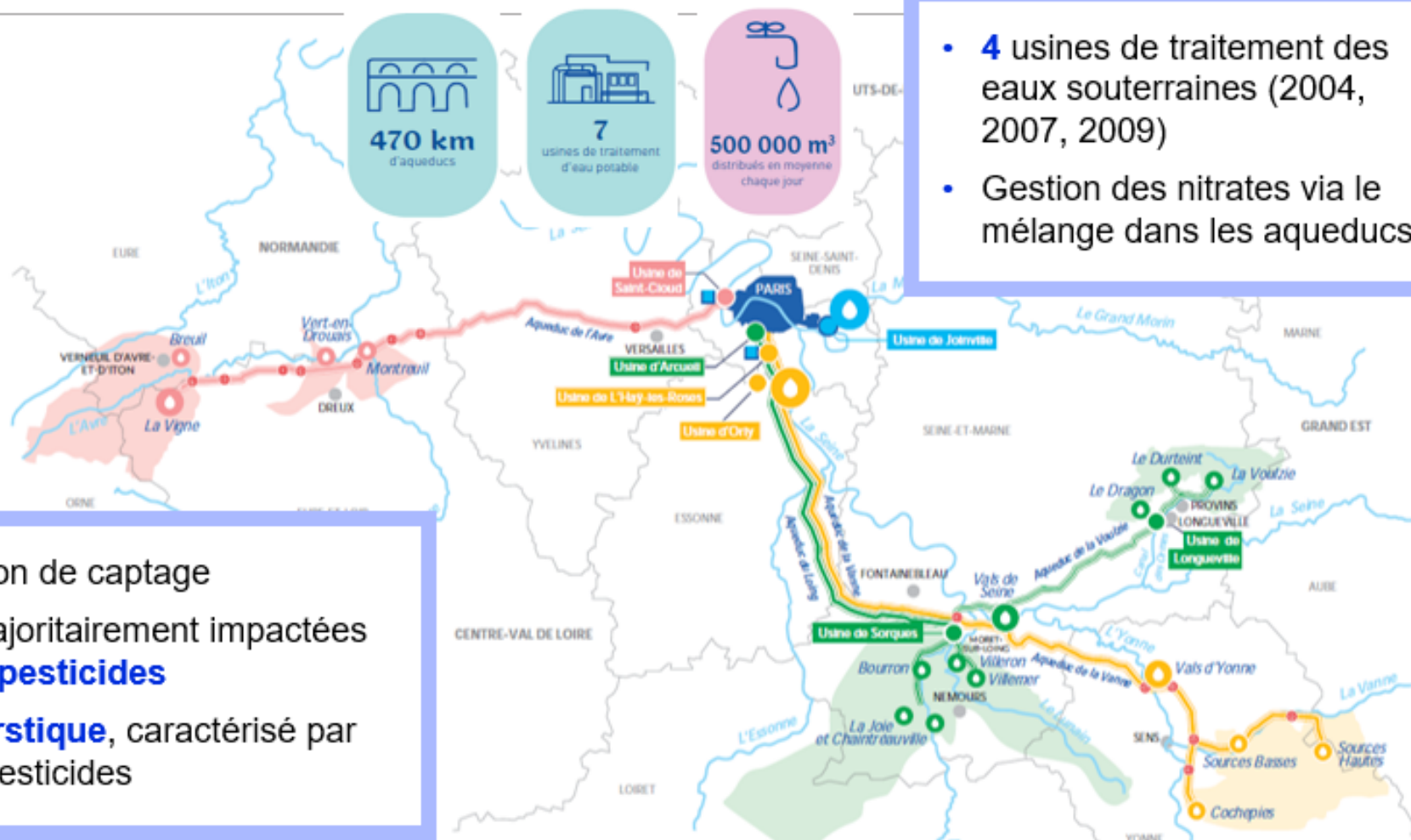


Schéma d'approvisionnement en eau potable de Paris

Contexte d'action

- 50 % d'eaux souterraines
50 % d'eaux de surface
- 102 points de captages d'eau souterraine
- Des **émergences naturelles** situées à 100/150 km de Paris

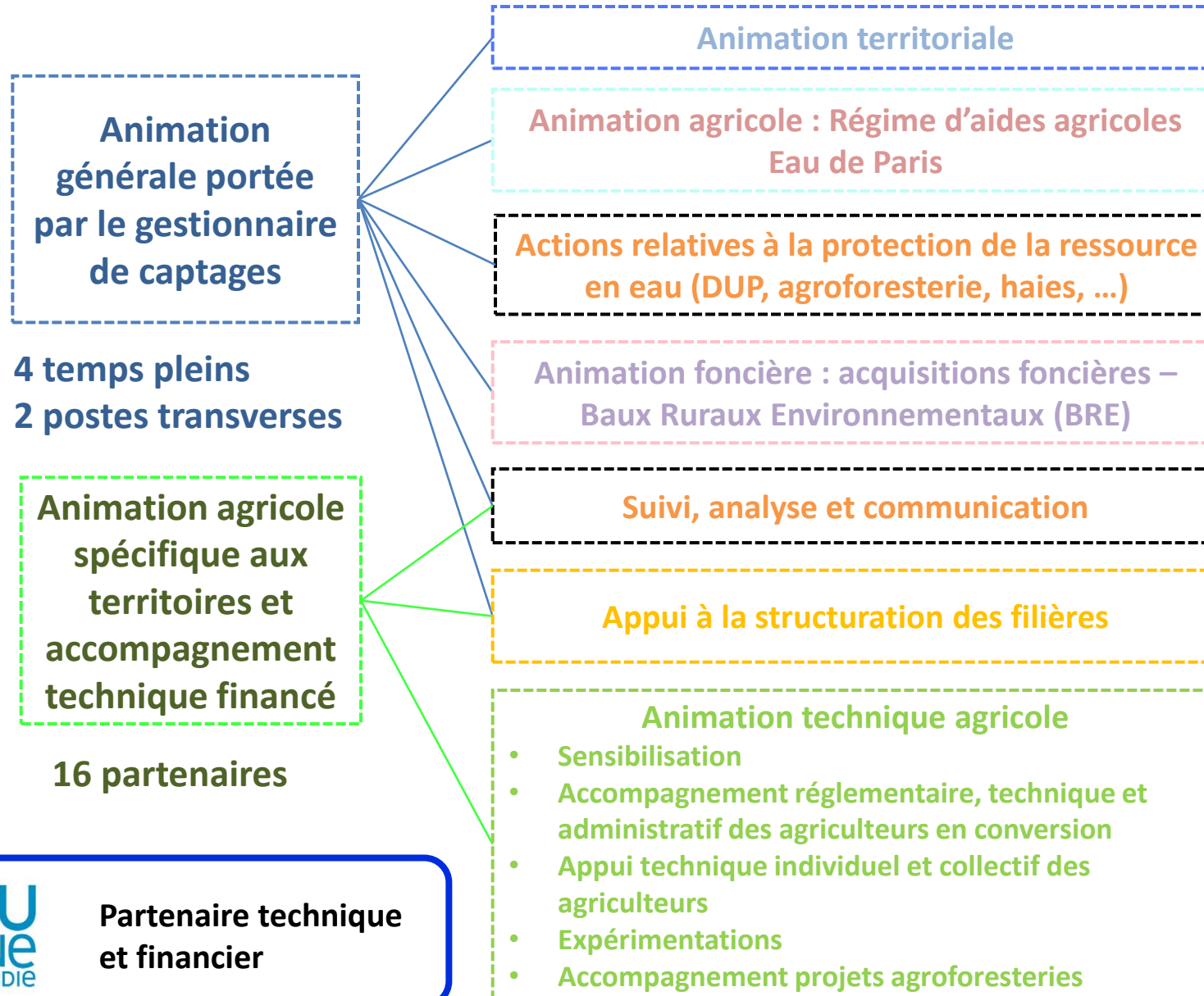
- 240 000 ha d'aires d'alimentation de captage
- Situées en zone rurale donc majoritairement impactées par l'activité agricole: **nitrates, pesticides**
- Le plus souvent en **secteur karstique**, caractérisé par des transferts très rapides de pesticides



- 4 usines de traitement des eaux souterraines (2004, 2007, 2009)
- Gestion des nitrates via le mélange dans les aqueducs

Forte résilience: diversité des ressources et réseau historique d'aqueducs

Animation autour de la protection de la ressource



En Normandie :
Isabelle CADIOU

- En Normandie :
- Littoral Normand
 - CA 28
 - CRAN
 - Cerfrance 61
 - Elvup
 - Eure-et-Loir Nature

Syndicats d'eau

Pour le PSE :

- Envilys
- Studeis
- CA Loiret



**Partenaire technique
et financier**



Motivations d'un PSE

Expérience des MAEC (2007-2014)

Objectifs visés

co-construction des aides
avec les acteurs locaux,
adaptées au contexte
agronomique

orientation vers des
changements systémiques
permettant d'obtenir des
résultats pérennes

Niveau d'exigence du cahier
des charges

maîtrise de l'ensemble du
mécanisme de
contractualisation financière
pour éviter l'émiettement
des responsabilités et
respecter les délais de
versement des aides

procédures administratives
internalisées et plus agiles

Le dispositif de PSE d'Eau de Paris

Paiements pour services environnementaux



Objectif: des systèmes agricoles durables et efficaces pour protéger l'eau à long terme

- ✓ Une **transition forte** des systèmes agricoles
- ✓ Une **gouvernance** efficace
- ✓ Une **dynamique** territoriale
- ✓ Préserver l'avenir en intervenant **à la source**
- ✓ **Réduire** le coût et l'impact du **traitement actuel de l'eau**
- ✓ **Limiter** le déploiement de **traitements futurs**

Un **contrat**
entre une exploitation agricole
et Eau de Paris
Un **engagement volontaire**



Des pratiques qui **protègent l'eau**
= un **cahier des charges** à respecter
adapté aux contextes locaux
Un **accompagnement technique** individuel
Une **rémunération adaptée**
Un engagement **dans le temps**

Construction et cadre du dispositif de PSE d'Eau de Paris

Une **co-construction** conclue par une **notification à la Commission Européenne**



Agriculteurs référents, experts techniques, puis Ministère de l'Agriculture



Financement: 20 % Eau de Paris, 80 %



Budget projeté 46 M d'€ sur la durée totale des contrats



Autorisation d'ouverture sur 5 ans
2020/2024

Extension à 2025 obtenue en octobre 2024 sur budget total identique

Un dispositif expérimental pour appuyer le **changement de systèmes** à l'échelle des AAC

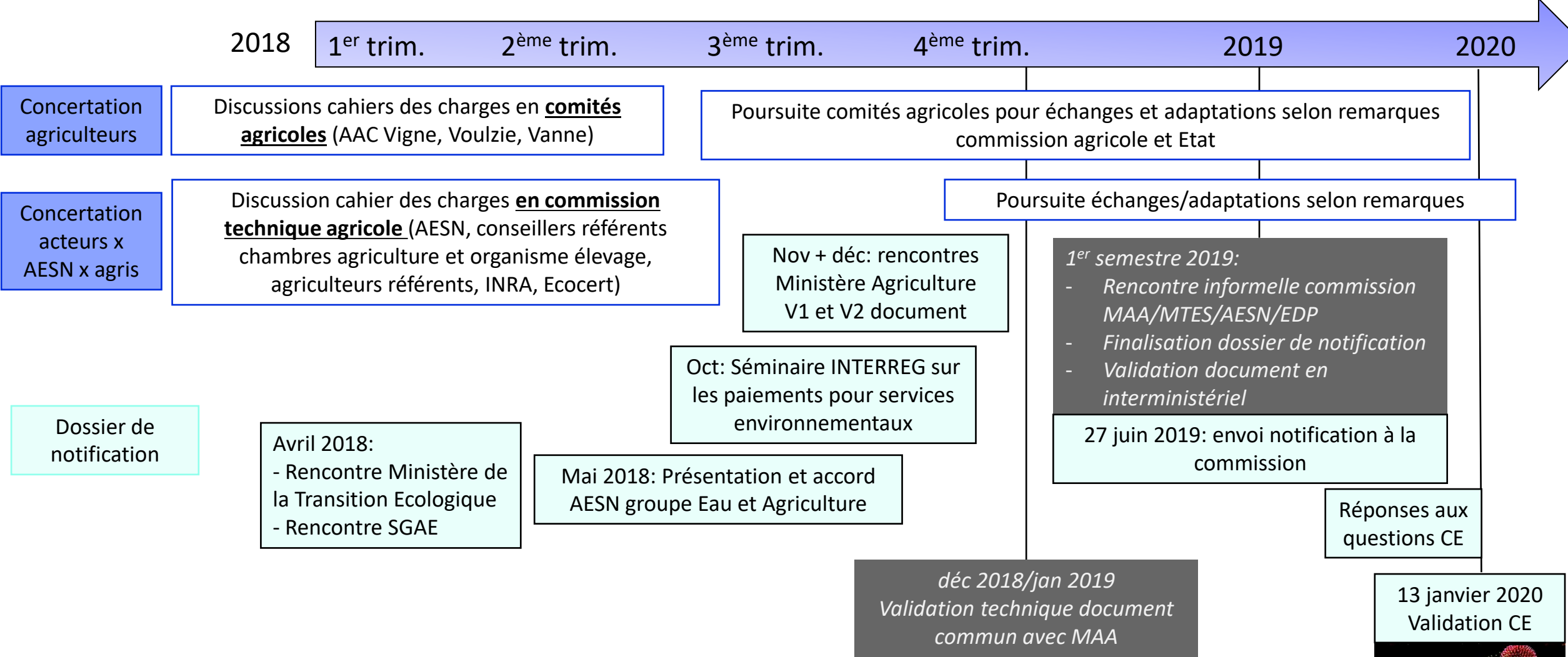


efficacité sur l'eau, adaptation aux contextes locaux et progression des surfaces engagées

Une **intégration complète** dans un programme territorial plus large



Co-construction et processus de notification



Articulation PSE public / financements privés



Objectif: qualité de l'eau et transition des systèmes agricoles

Agriculture biologique, réduction d'usage des pesticides, bonus reliquat d'azote entrée hiver qui protège l'eau, augmentation des surfaces en prairies extensives



4 AAC prioritaires, cible: environ **200** exploitants

1 dispositif unique, des adaptations territoriales



✓ contrats **bas intrants** | grandes cultures ou polyculture élevage: réduction d'usage des pesticides, augmentation des surfaces en prairies, diversification de la rotation + bonus nitrates
6 ans

✓ contrats en **AB** | grandes cultures ou polyculture-élevage; aides conversion et maintien jusqu'à 15 ans post-conversion) + obligation de cultures pluriannuelles en conversion + bonus nitrates en maintien;
7 ans



✓ **Accompagnement technique** gratuit et obligatoire

4 animateurs agricoles territoriaux sur le terrain



Au total **7** ETP internes sur le projet

Une plateforme d'instruction spécialement conçue

Contrôles systématiques + sur place



eau
de Paris

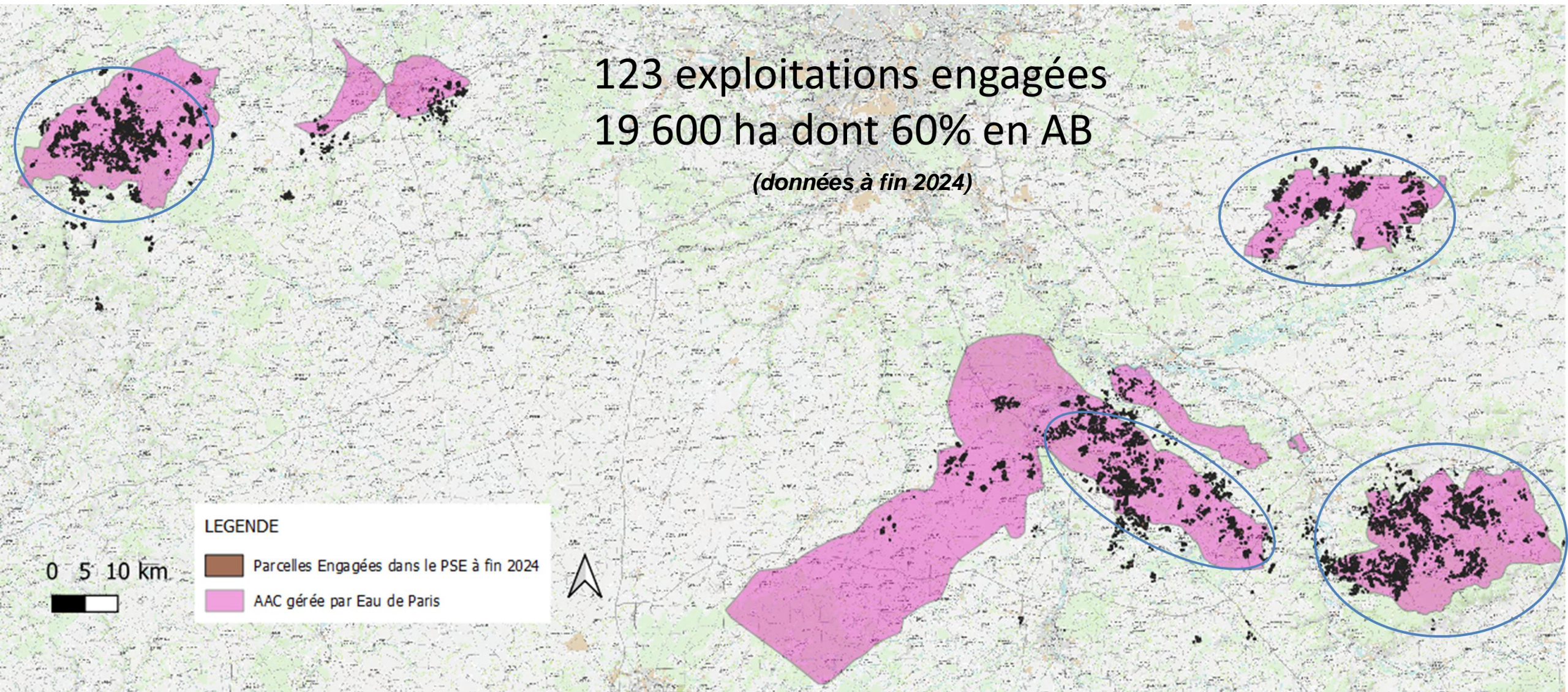
Le dispositif de PSE d'Eau de Paris

Paiements pour services environnementaux



123 exploitations engagées
19 600 ha dont 60% en AB

(données à fin 2024)



Vie d'un contrat exploitation

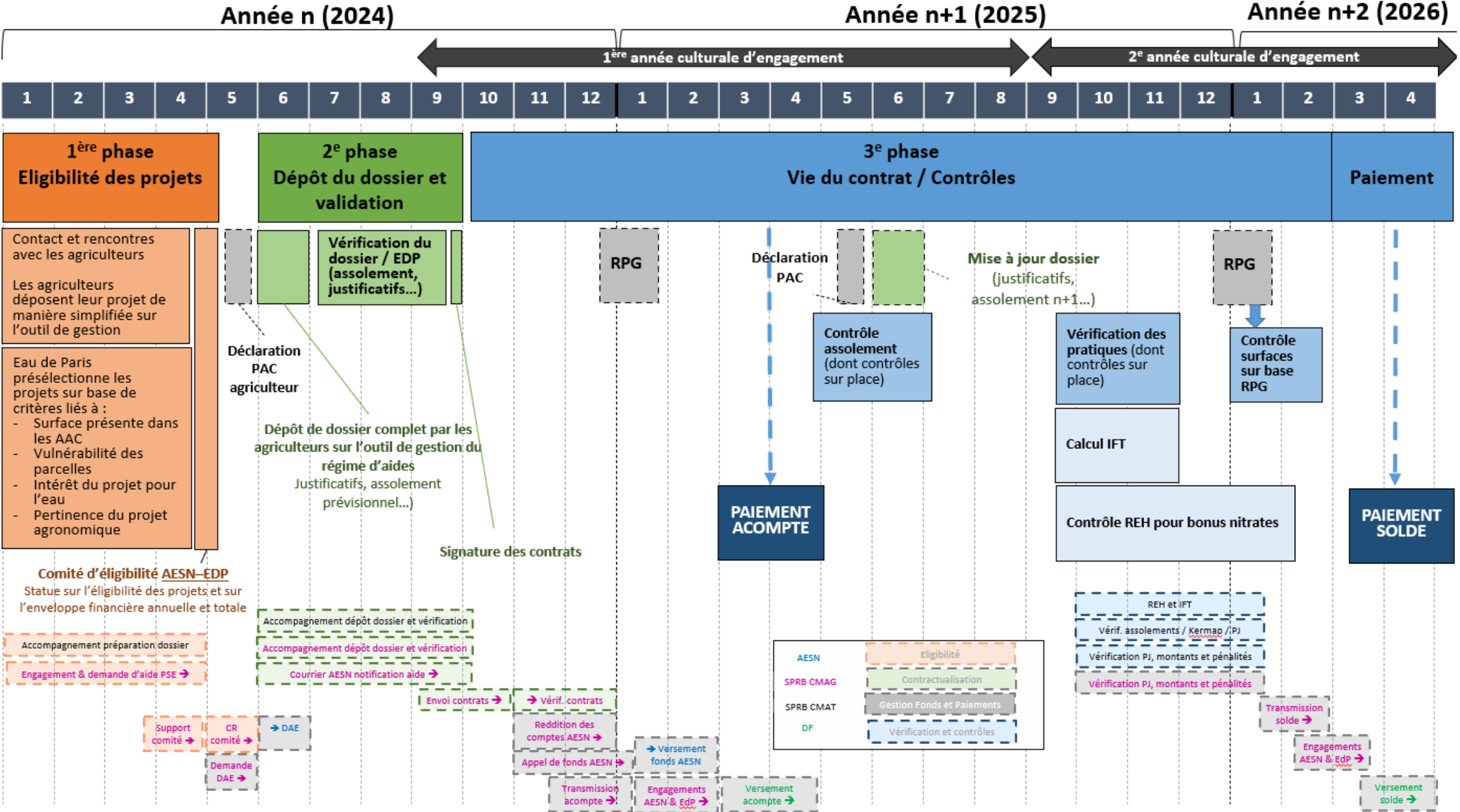
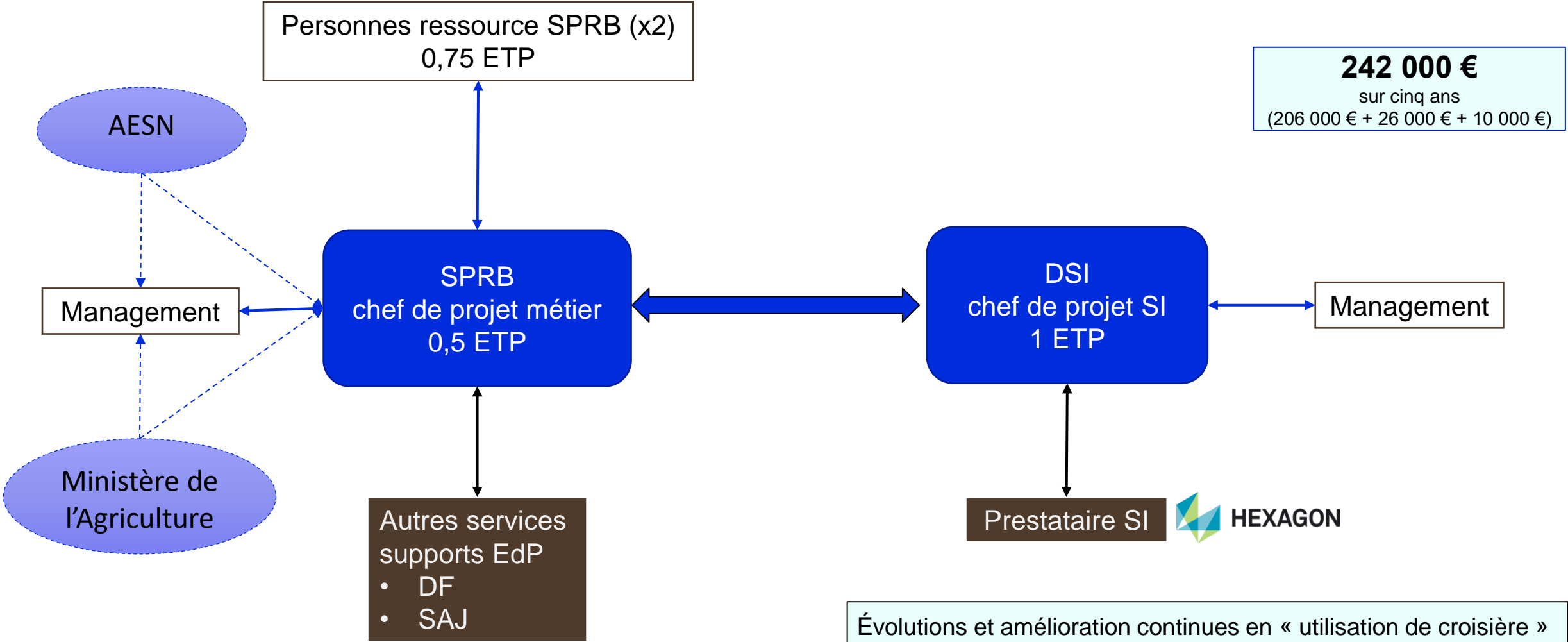


Plate-forme informatique d'instruction et de suivi des aides (2018-...)



242 000 €
sur cinq ans
(206 000 € + 26 000 € + 10 000 €)

Évolutions et amélioration continues en « utilisation de croisière »

- Personnes ressource SPRB x 2 (0,2 ETP)
- Chef de projet SI (0,2 ETP)

➤ En cas d'évolution structurante du PSE (2022 – 2023)

Les deux marques



Travail sur les filières



Premier bilan à mi-parcours du dispositif

Arrivée à échéance des premiers contrats en fin de campagne 2025/2026, bilan sur contrats en cours



Vision forcément partielle, mais utile pour:

- 1 **Partage des premiers éléments d'analyse**
- 2 **Améliorations pour un nouveau contrat PSE post-2025**

Dynamique de mobilisation: résultats 2023



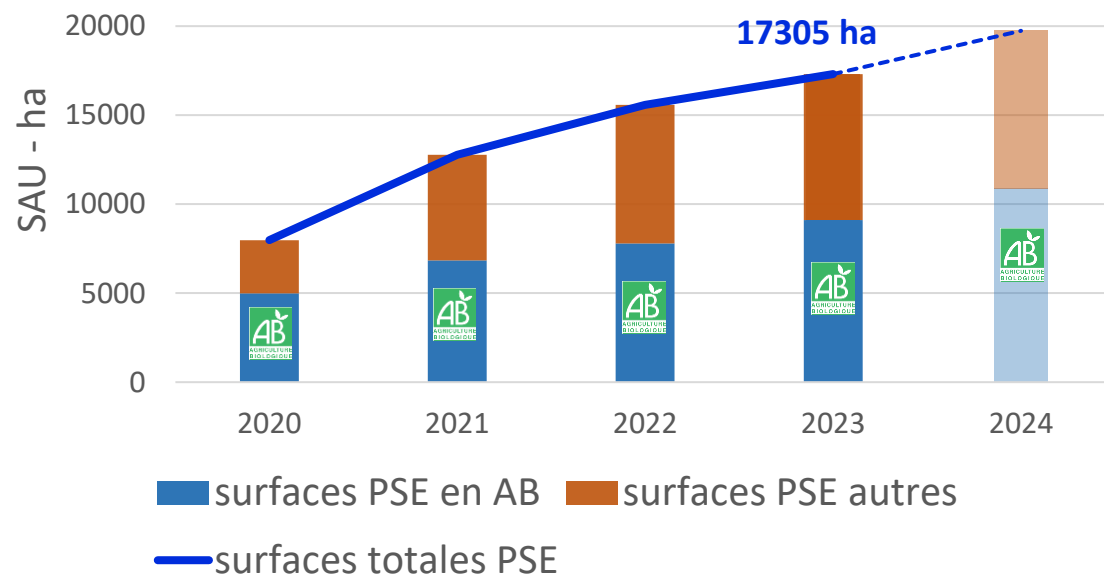
115 exploitations
17 300 ha engagés dans le PSE

dont **58 %** en



Une forte adhésion
sur un
cahier des charges exigeant

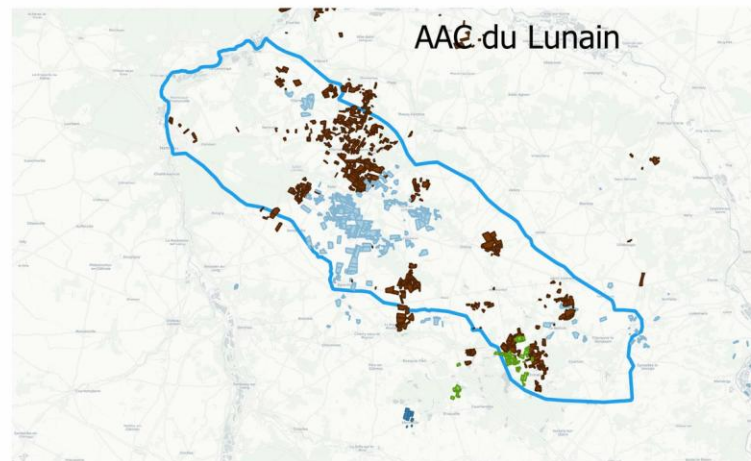
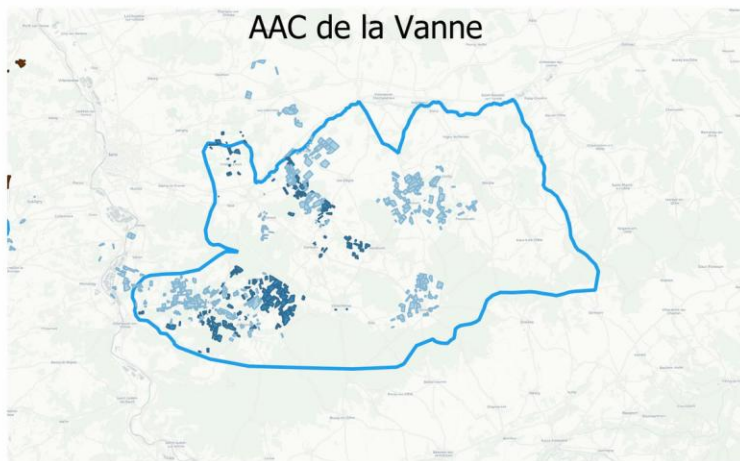
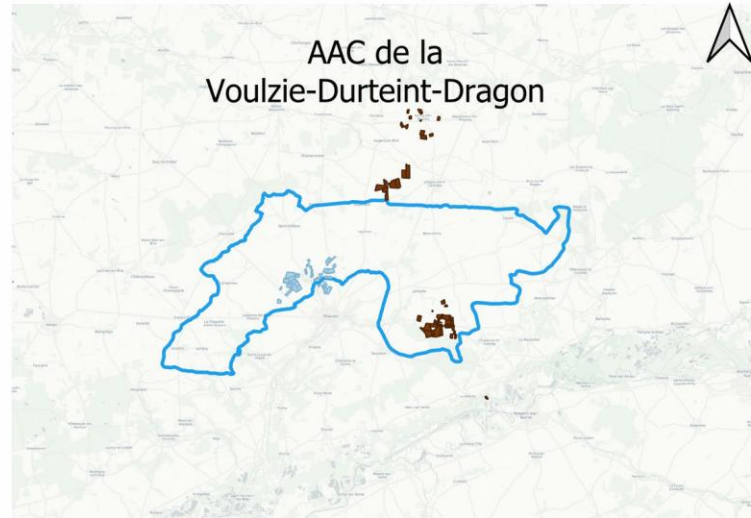
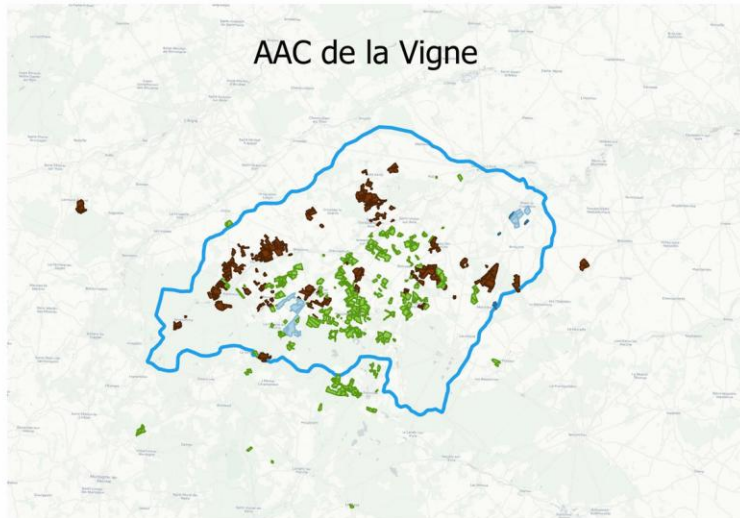
Données Eau de Paris



80 % des exploitations engagées en PSE sont en grandes cultures, malgré l'illustration ;-)



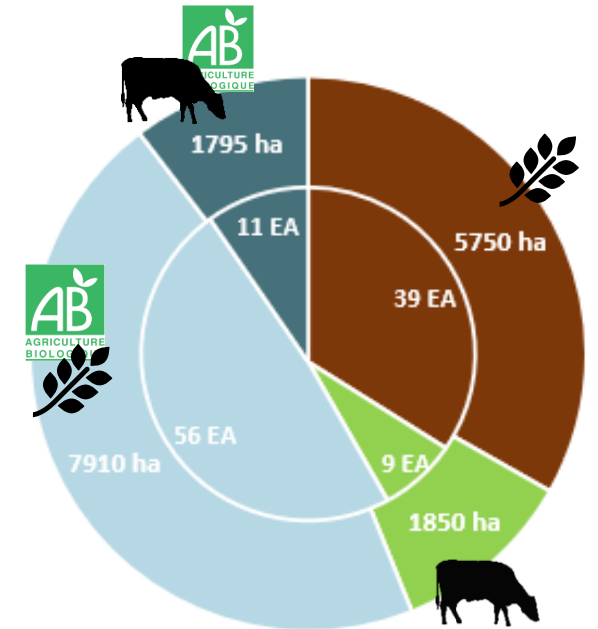
Dynamique territoriale



Données : RPG surfaces engagées Eau de Paris
Traitement CERESCO

Source Ceresco

2020



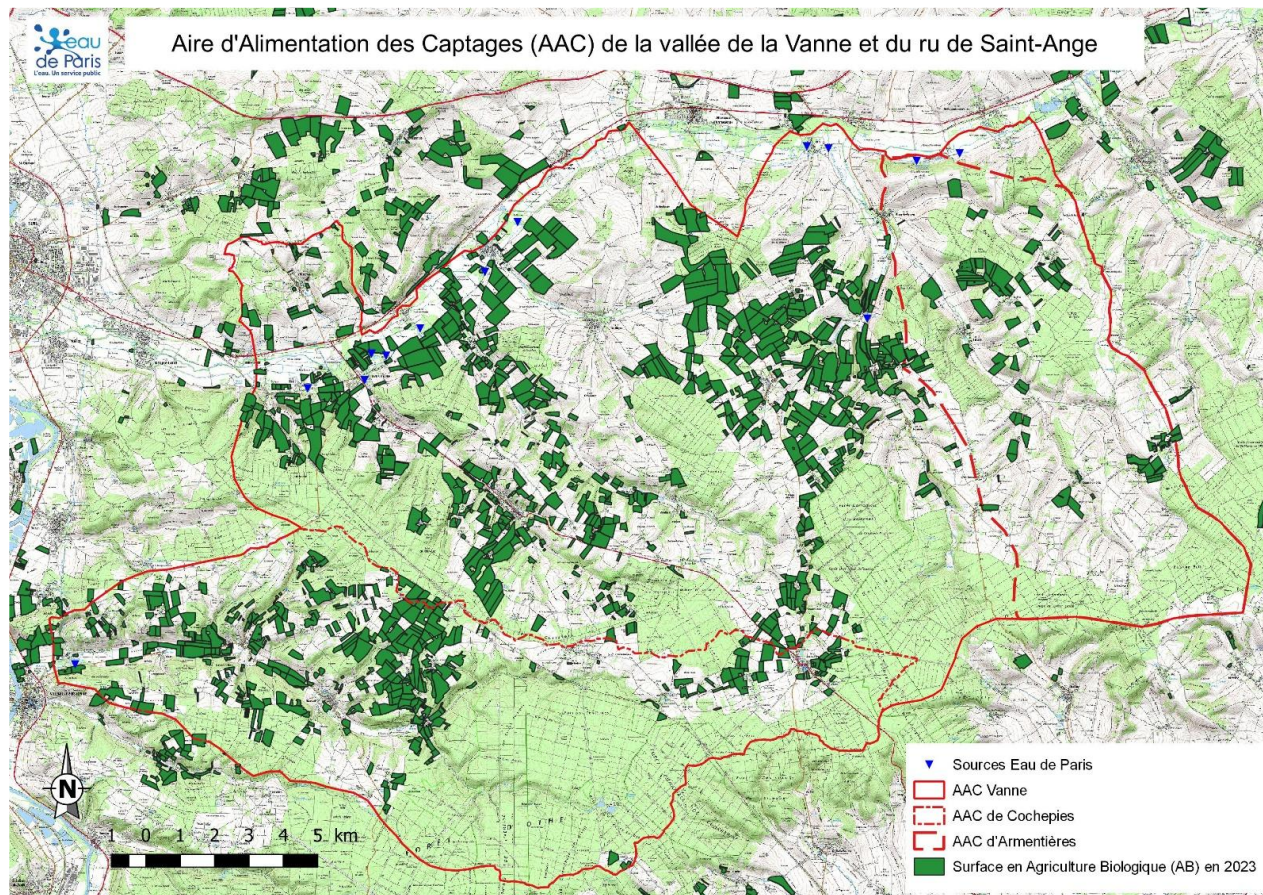
Nombre d'exploitations agricoles et surfaces engagées en 2023



Zoom Vallée de la Vanne



Un territoire pilote de déploiement de l'AB, appuyé par le PSE



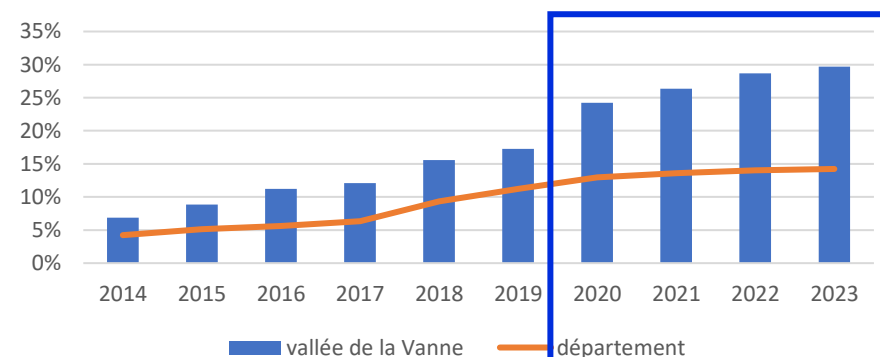
Surface agricole en AB:

1 % en 2010

30 % en 2023



Evolution de la SAU en AB (% de la SAU totale)
dynamique Vallée de la Vanne / dynamique département (89)



70 % des exploitations engagées en PSE sur cette AAC sont en grandes cultures

2020
début du PSE



Effet du PSE sur le développement de l'AB (toutes AAC du PSE)



Un contexte difficile de l'AB au niveau national mais



Un PSE qui permet de conforter et poursuivre les engagements, malgré des inquiétudes sur l'avenir



Pas de déconversion d'exploitation engagée sous contrat PSE



Des surfaces en AB **x4** entre 2015 et 2023

Une progression plus rapide des surfaces engagées en AB par le PSE et qui se poursuit par rapport aux évolutions départementales (77, 89, 27, 28)



73 % des engagés PSE en AB sont de nouvelles exploitations



Enquêtes exploitants, changement de pratiques



90 % jugent le cahier des charges clair et simple



90 % trouvent le **conseil adapté** pour atteindre les objectifs

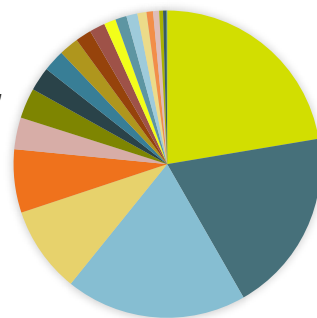
✓ des changements de pratiques dès la **1^{ère}** année du contrat

✓ **70 %** des exploitants continuent à faire évoluer leurs pratiques au cours du contrat

Introduction de nouvelles cultures, désherbage mécanique, couverts végétaux, adaptation de la fertilisation, ...



Nombre de cultures de diversification **x 2**



« LE défi » du PSE pour les agriculteurs conventionnels engagés:

l'atteinte et le maintien des réductions de produits phytosanitaires

Efficacité



93 % de la SAU engagée est sur les AAC

Sur tous les contrats

Réduction de **77 %** de la quantité de pesticides appliquée

= **55 000 kg** de substances actives évitées

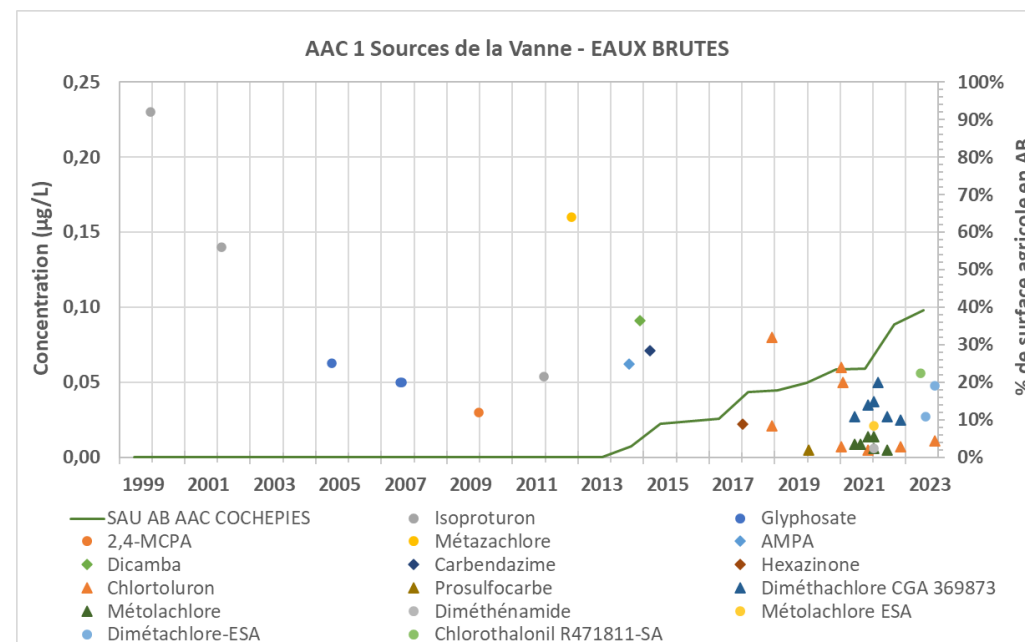
grâce aux **115** exploitations agricoles en PSE

pour l'année 2023, en comparant aux pratiques-types des exploitations de ces territoires - Estimations basses

Résultats sur la qualité de l'eau à consolider sur le long terme

Premiers résultats sur la qualité de l'eau sur les sources comportant le plus d'AB sur l'AAC (AAC 1 – secteur vallée de la Vanne)

AAC 1: SAU en AB
0,04% en 2008
42% en 2023



Données ARS et Eau de Paris
Pesticides et métabolites sauf atrazine et ses métabolites



Règles de cumul entre différents dispositifs d'aides

CUMUL INTERDIT	CUMUL POSSIBLE
<ul style="list-style-type: none">❑ AIDES NATIONALES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CAB, MAB, ...)❑ MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) - sauf MAEC API et PRM❑ AUTRES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX PUBLICS❑ CERTAINES AIDES REGIONALES : a priori, non <p>Attention : Cumul interdit à l'échelle de l'exploitation et non à la parcelle.</p>	<ul style="list-style-type: none">❑ AIDES DU PREMIER PILIER DE LA PAC❑ MAEC API (Amélioration du Potentiel Pollinisateur) et PRM (Protection des Races Menacées)❑ ECO-REGIME (pour la voie certificative BIO = sous condition de non-engagement d'au moins une parcelle dans la mesure PSE Eau de Paris)❑ CREDIT D'IMPOT BIOLOGIQUE (sous réserve du respect des plafonds à l'échelle de l'exploitation et sur trois ans)❑ AIDES A L'INVESTISSEMENT❑ Potentiellement sous condition = REMUNERATION CARBONE ET PSE PRIVES

Envoi annuel des listes d'exploitations engagées aux DDT et autres porteurs d'aides publiques pour contrôle strict de ces règles

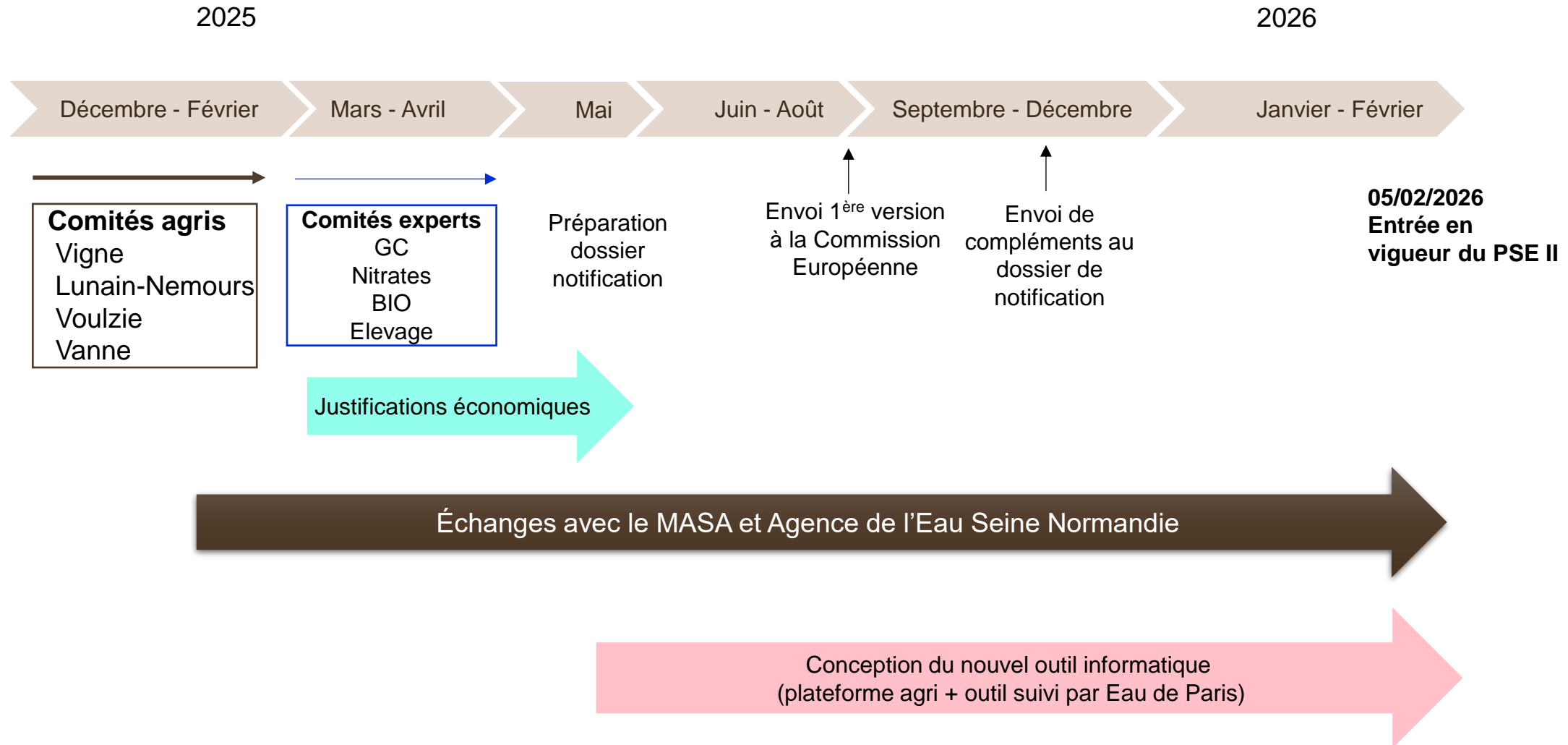
20 Inscription sur plateforme State Aid Transparency Reporting AESN – reporting MAASA

Objectifs du PSE II

- **Simplification administrative**
- **Rester ambitieux sur la qualité de l'eau (nitrates et phytos) et se focaliser sur nos AAC**
- **Maintenir les engagements et les augmenter sur les zones peu couvertes**
- **Rechercher les indicateurs les plus pertinents pour évaluer l'impact sur l'eau**



Construction PSE II – Retour sur l’année écoulée



Zoom concernant les différentes procédures d’autorisation d’aides d’état

Types de contrats proposés PSE II

Contrats de 7 ans
qui concernent toute l'exploitation

Systeme conventionnel Bas Impact

- ❖ Cultures en rotation
- ❖ Prairies permanentes

+ Engagement Herbe
pour les éleveurs

Agriculture Biologique

- ❖ Cultures en rotation
- ❖ Prairies permanentes

+ Engagement Herbe
pour les éleveurs

Obligation d'engager au moins 90% des parcelles éligibles au dispositif
(càd sur AAC gérée par Eau de Paris)

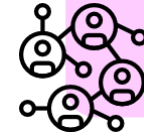
Engagements communs à tous les contrats

1. **Gestion durable et maintien des prairies permanentes**



2. **Non-arrachage des haies**

3. **Transmettre ses pratiques** chaque année



4. **Participer** à la dynamique territoriale

5. **Être accompagné individuellement** par un conseiller, et se rendre disponible pour les visites



6. **Permettre un contrôle sur place**

Sur sollicitation d'Eau de Paris :

7. Diagnostic des transferts à risques

8. Etude économique

9. Diagnostic et suivi biodiversité

Merci !

GOUVERNANCE



Marc Dufumier, président d'AgriParis Seine



Métropole Rouen Normandie

Yves Soret, élu communautaire, membre du bureau et délégué en charge de l'alimentation et des circuits courts

Nouveau membre



Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Xavier Talon, vice-président Agriculture, espaces naturels et biodiversité



Le Havre Seine Métropole

Christian Grancher, vice-président agriculture et alimentation, maire de Cauville-sur-Mer



Communauté d'agglomération Seine-Eure

Yann Le Fur, vice-président Cycle de l'eau et préservation de la ressource

Nouveau membre



Ville de Paris

Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris, chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts

Carine Petit, conseillère de Paris, maire du 14^{ème} arrondissement

Jean-Philippe Gillet, conseiller de Paris et du 19^{ème} arrondissement



Métropole du Grand Paris

Djeneba Keita, vice-présidente, déléguée à l'alimentation, aux circuits courts et aux modes de consommation, adjointe au maire de Montreuil



Département de la Seine-Saint-Denis

Stéphane Troussel, président



Eau de Paris

Anne-Sophie Leclere, directrice générale adjointe



PETR du Nord de l'Yonne

Nicolas Soret, président, maire de Joigny

DÉJEUNER

RDV AU « A LA BON'HEUR »

RETOUR PRÉVU POUR 13H50





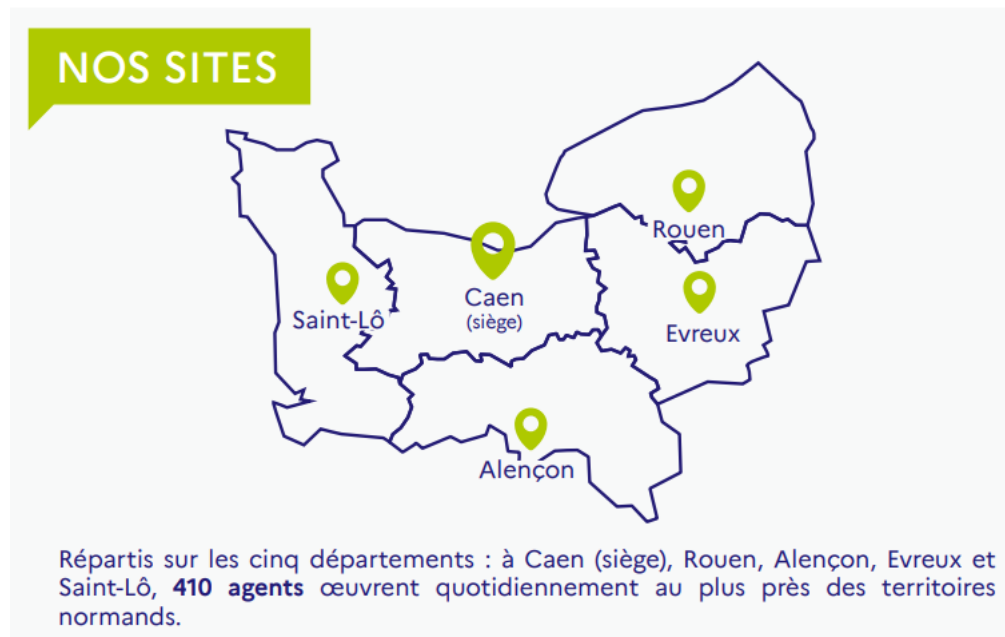
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Anthony BRASSEUR, coordinateur unité fonctionnelle Eaux et santé
(Direction santé publique – pôle santé-environnement)



Les Agences régionales de santé

La création des ARS, le 1^{er} avril 2010, créés par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009



NOS MISSIONS

- Piloter et mettre en œuvre la politique de santé dans la région ;
- améliorer la santé des Normands ;
- garantir l'efficacité du système de santé.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

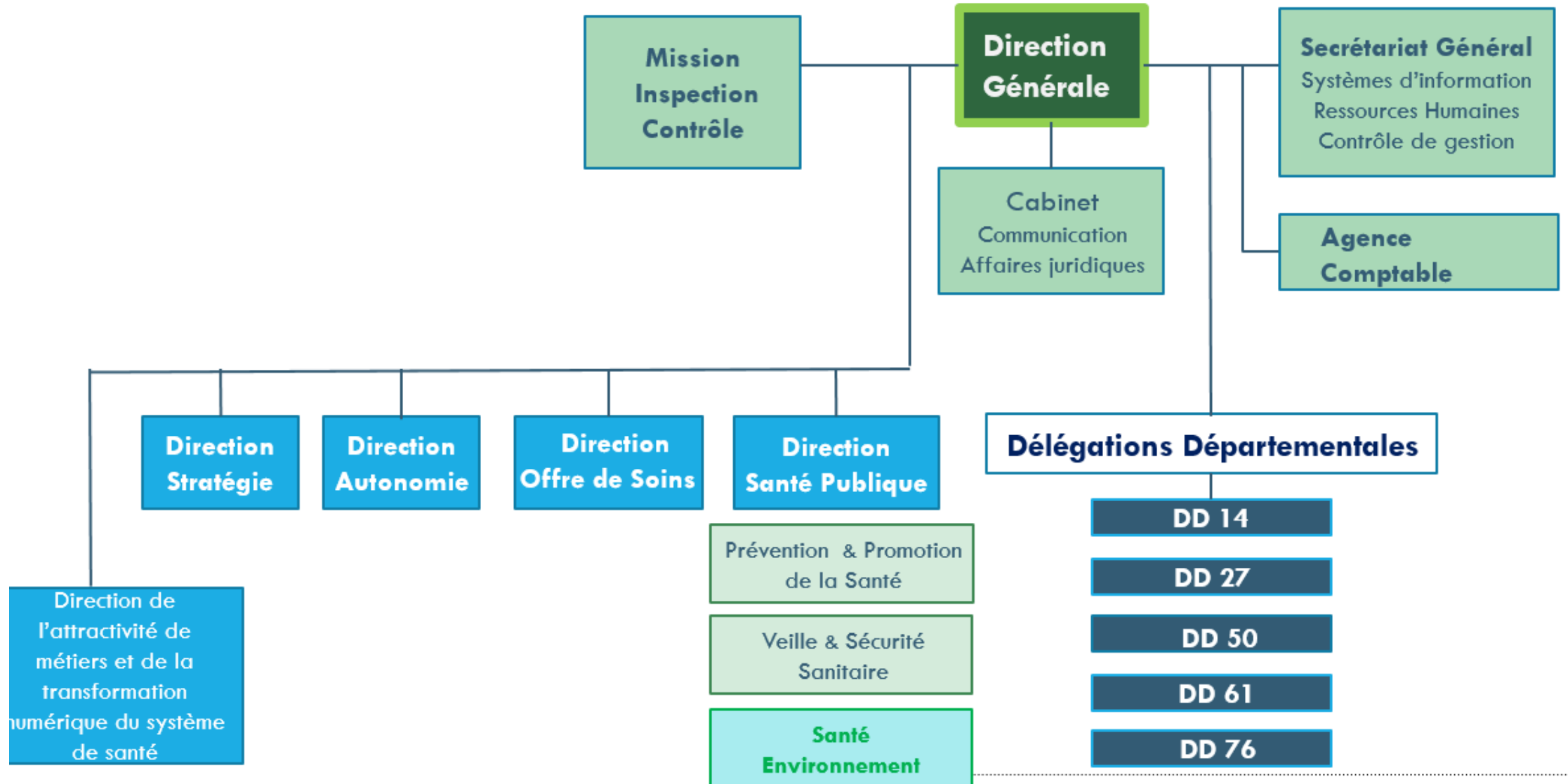
- L'organisation de l'offre de santé (en ville, pour les établissements de santé, les structures médico-sociales ou les intervenants à domicile) ;
- le soutien de l'autonomie et du handicap ;
- la prévention et la promotion de la santé ;
- la veille et la sécurité sanitaires ;
- la santé environnementale.

Le Conseil national de pilotage (CNP) est l'instance de pilotage des ARS.

Le CNP est composé de :

- Etat (représenté par les ministres et secrétaires d'Etat chargés des affaires sociales, de la santé et du budget)
- Assurance maladie
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Organisation de l'ARS Normandie



La direction de la santé publique

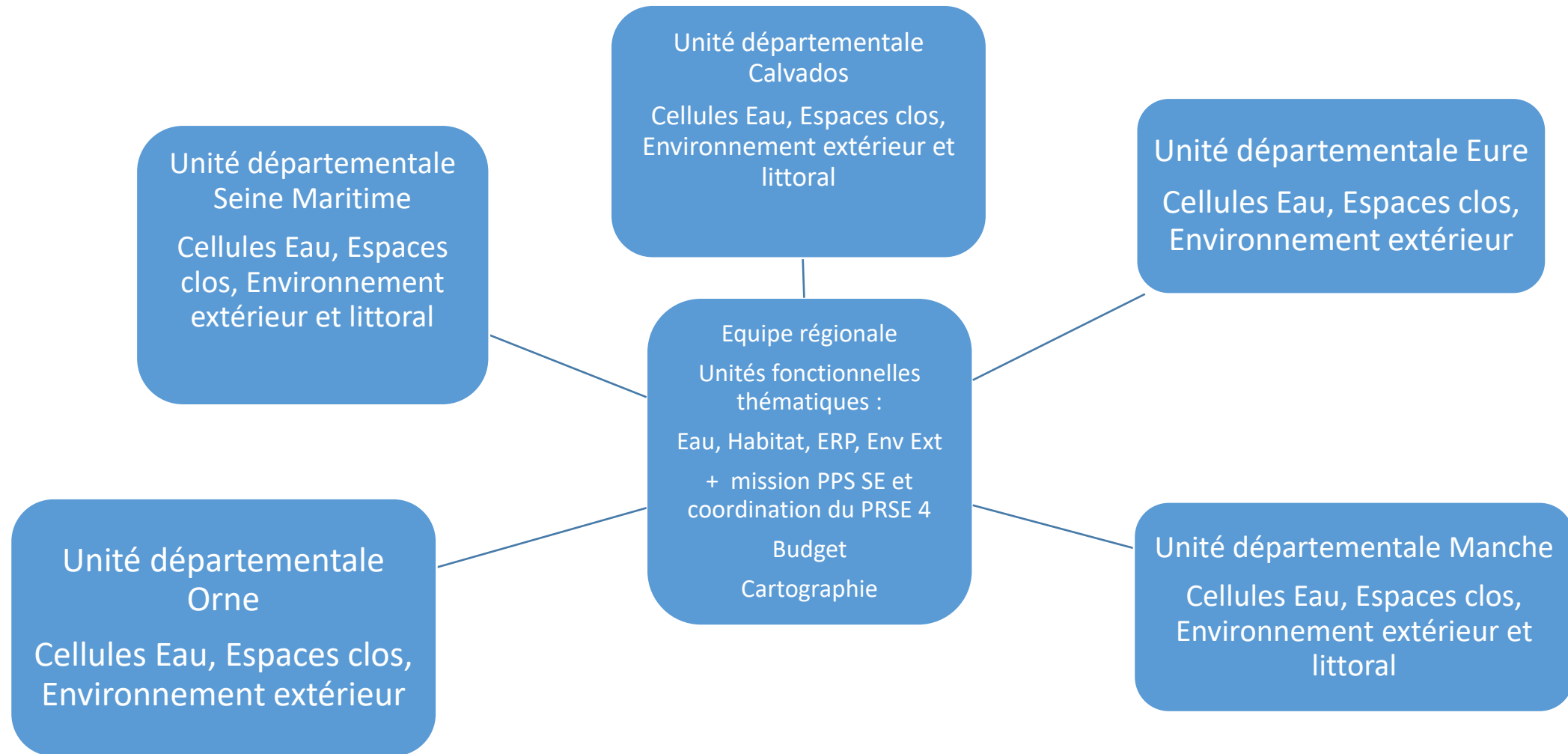
La Direction de la santé publique répond à des enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, de prévention et de sécurité sanitaire. Elle assure de manière transversale le pilotage de la politique régionale de santé publique et la déclinaison territoriale en lien avec les délégations départementales.

la veille et
sécurité sanitaire

la prévention et
la promotion de
la santé

la santé
environnementale

Organisation pôle santé environnement



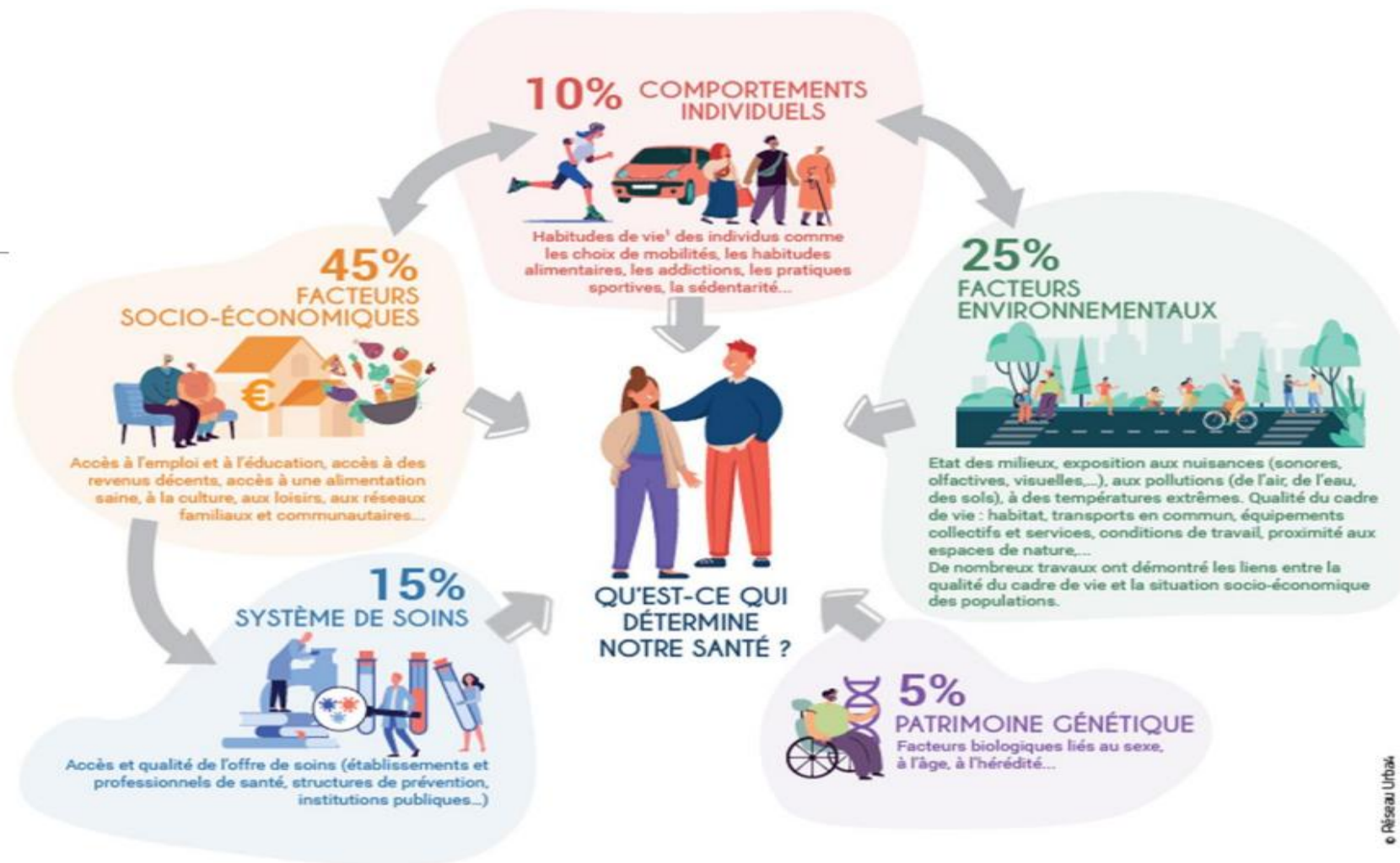
Santé-Environnement : les missions de l'ARS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans sa Constitution de 1948, a défini la santé comme « un état de complet de bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Conférence OMS Helsinki 1994

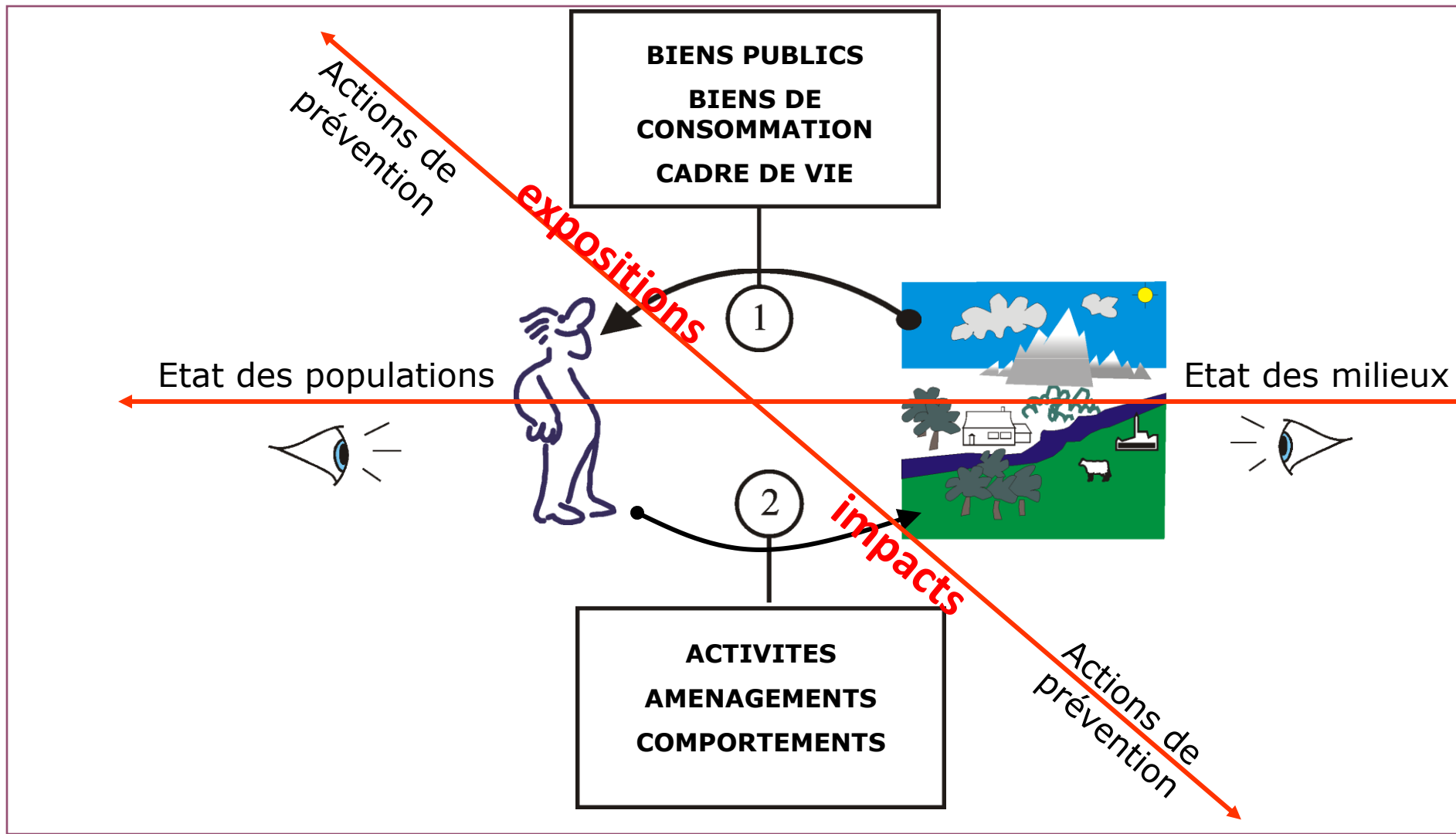
« la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures »

L'environnement, un déterminant à part entière de la santé

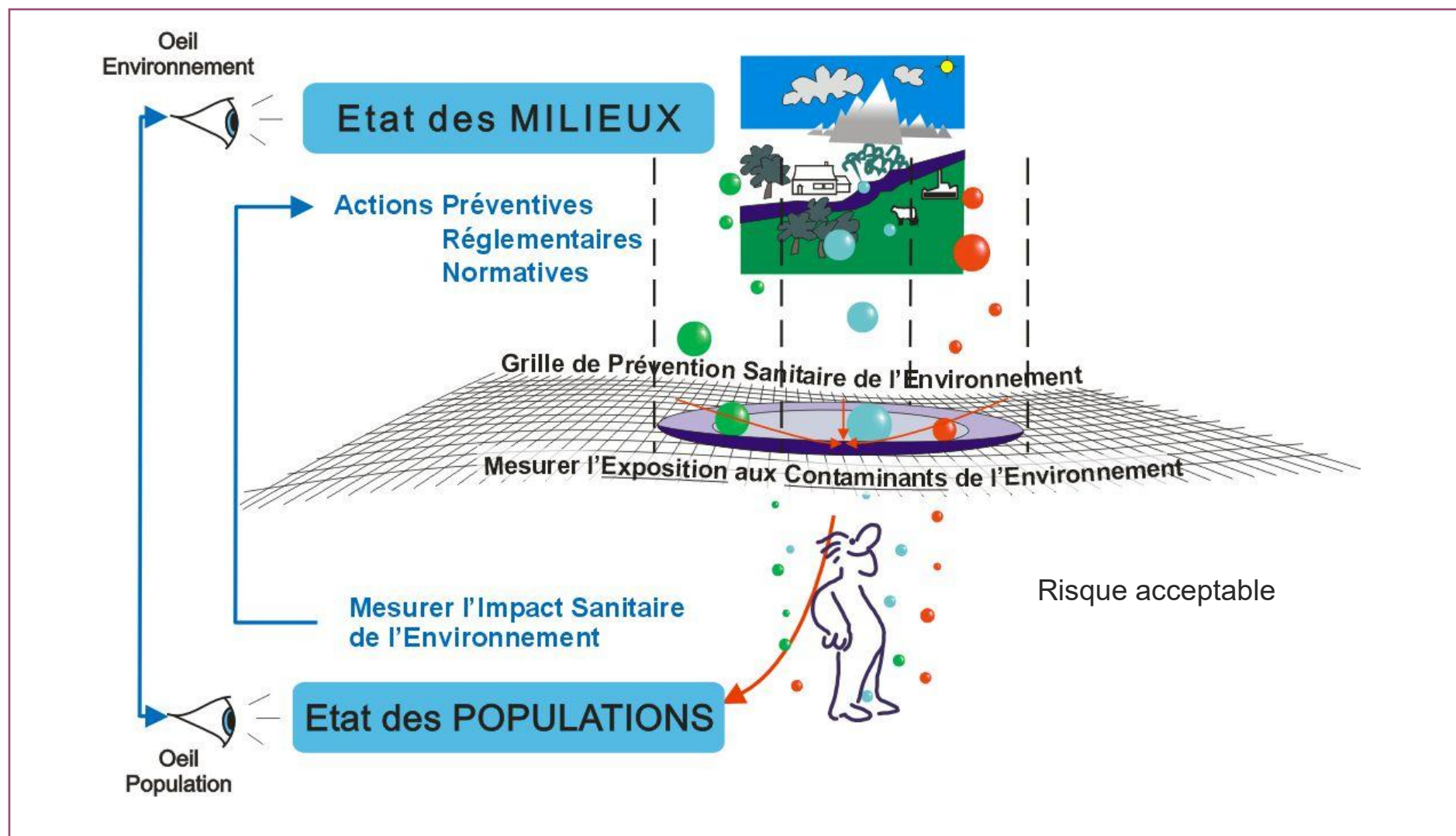


Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

La relation santé-environnement



La relation santé-environnement (2)



La santé environnementale: une compétence partagée avec de nombreux acteurs

Une compétence partagée :

plusieurs Ministères

- > en charge de la Santé
- > en charge de l'écologie et du développement durable
- > en charge du Travail (risques en milieu professionnel)
- > en charge de l'Agriculture et de l'alimentation

les collectivités territoriales

- > Conseil régional (compétences en matière d'environnement)
- > Conseils départementaux (compétences en matière d'eau...)
- > Maires et EPCI

Des agences (Agences de l'eau, Ademe, office français de la biodiversité) et d'expertise (ANSES, SPF, ...)

Les Préfets et les DDI (DDT, DDETS et les DDETS-PP) et les directions régionales DREAL, DREETS, DRAAF, les services de l'éducation

L'Agence Régionale de Santé

Les domaines d'intervention de l'ARS en santé-environnement

Eaux

Qualité des eaux de consommation

Protection des captages

Qualité des eaux de baignade thermales et de loisirs

Qualité sanitaire des zones de pêche à pied de loisirs

Espaces clos

Prévention des légionelloses

Lutte contre l'habitat indigne

Prévention des expositions (plomb, CO, radon, amiante, bruit)

Déchets de soins à risque infectieux

Environnement extérieur

Avis sanitaires sur les projets d'urbanisme/aménagements/activités industrielles et agricoles

Lutte anti vectorielle

Espèces nuisibles à la santé

Urbanisme et santé

Qualité de l'air et santé

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT

Les missions des ARS en santé environnement

Au sein de la direction de la santé publique de l'Agence régionale de santé, les équipes santé environnement en départements, et au siège contribuent à la prévention et la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement

- **Contrôle sanitaire** (programmes de suivis, de contrôles et d'enquêtes)– domaines eaux de consommation humaine, thermalisme, eaux de loisirs, pêche à pied de loisirs, lutte anti vectorielle, et participation aux autres réseaux de surveillance (air extérieur, pêche à pied professionnelle, espèces nuisibles à la santé)
- **Instruction des procédures** du code de la santé publique dans le domaine santé environnement sous l'autorité fonctionnelle du préfet: habitat insalubre, saturnisme, périmètres de protection des captages, autorisations eau de consommation humaine...
- **Instruction des demandes d'avis sanitaires** visant à prévenir les risques pour la santé des populations et promouvoir un environnement favorable à la santé (aménagement/constructions/activités industrielles et agricoles)
- **Inspections et contrôles** (établissements de santé-médicaux sociaux, piscines, captages, habitats insalubres...)
- **Participation à la planification et l'animation de la politique territoriale** – copilotage du plan régional santé environnement et contributions aux autres plans sectoriels ou territoriaux (CLS, PLUI, PCAET, PAT, plan Ecophyto, PRS...)
- **Information, éducation, formation du public et des professionnels** en Santé-environnement
- **Gestion des signalements et participation à la gestion des crises et évènements** dans les domaines santé-environnement

Copilotage ARS du PRSE4 Normand : 4 axes et 20 objectifs

**Une ambition:
Prévenir et réduire les expositions et améliorer
les connaissances**

RESSOURCE EN EAU :

- Renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables ;
- Renforcer l'échange, le partage et la communication des connaissances sur la qualité de l'eau.

Eau

Air extérieur
Air intérieur
Sols pollués

Pilotage
DREAL/ARS

Axe 1

Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes

Axe 2

Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires

Pilotage
ANBDD/CEREMA/PSN/ORS

Collectivités et aménageurs,
Sensibilisation, appui,
faciliter l'action Urbanisme favorable à la santé et santé-environnement

Axe 3

Renforcer la prévention des risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans un contexte de changement climatique

Pilotage
DRAAF/OFB/DD

Collaboration entre réseaux surveillance
Sensibilisation, prévention

Axe 4

Informier et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien

Pilotage
GRAINE/ARS/Mutualité Française Rectorat/DRAJES

Grand public
Femmes enceintes, 0-3 ans
Jeunes scolaire
Encadrants jeunes
Profs de santé



Outils de communication à venir: plaquette, vidéo

Rappel site internet dédié (administration DREAL) www.normandie.prse.fr

- **Missions régaliennes :**

- Assurer la mise en œuvre du contrôle sanitaire des eaux, s'assurer de la gestion des non-conformités et de l'information sur la qualité de l'eau
- Instruire les demandes d'autorisation (ressource et station de traitement)

- **Autres missions**

- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires (protection de la ressource, dérogation, surveillance, PGSSE...)

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation

L'eau est l'aliment le plus contrôlé et fait l'objet d'un suivi permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

➡ **Surveillance des PRPDE** : Tenus d'effectuer un examen régulier de leurs installations et de réaliser un programme d'analyses en fonction des dangers identifiés sur le système de production et de distribution d'eau ;

➡ **Contrôle sanitaire (CS) par l'ARS** : comprend toutes les opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

➡ Programme d'analyse + inspection des installations + contrôle des mesures de sécurité sanitaire

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation

PRÉLÈVEMENTS 2024

TYPE DE CONTRÔLE	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Contrôle sanitaire	4 159	2 493	2 575	1 865	3 659	14 751
Recontrôles et contrôles complémentaires	897	1 210	434	899	1 544	4 984
Études complémentaires	61	3	13	2	163	242
TOTAL	5 117	3 706	3 022	2 766	5 366	19 977

Contrôle sanitaire de l'eau réalisé sur :

- les ressources (captages d'eau)
- les stations de traitement (point de mise en distribution)
- le robinet des consommateurs

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation

Le contrôle sanitaire permet d'informer les collectivités et les consommateurs au quotidien sur la qualité de l'eau :

- affichage en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/> des bulletins sanitaire de l'ARS (D. 1321-103 et 104 CSP)
- Réalisation (ARS) et diffusion de synthèse annuelle sur chacune des unités de distribution de la région : [Info-factures](#)
- Réaliser des bilans annuels publiés sur le site de l'ARS : [Bilan qualité eau en Normandie 2024](#)

Information autour du contrôle sanitaire des eaux de consommation



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : LISIEUX CENTRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BONDE F, BOUQUIGNOLLES, CAVAUDDON, GRAIS, MAUCORNE. L'eau qui nous est livrée est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 8517 personnes sur 1 commune (LISIEUX). Le responsable des installations est : « EAUX SUD PAYS D'AUJGE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTERÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRES	Classe	Commentaire
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence engagée. Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 11,7 mg/L Valeur maxi : 19,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 322 Valeur maxi : 0,04 microgramme/l
FLUOR	A Très bonne qualité	Élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envoyer un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
DIURETÉ	Eau peu calcique	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur maxi : 31,6 °F

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- APPAREILS** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- RESEAU FROID** : Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin : Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2025
UDI 014000587

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/le-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>

Eau potable

Résultats des analyses de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

ARS

Critères de recherche

Département : CALVADOS
Commune : LISIEUX-PAYS-D'AUJGE
Région : NORMANDIE
Communes concernées : LISIEUX-PAYS-D'AUJGE
Mots-clés : LISIEUX

Rechercher

Difficile précédent

Informations générales

Date du prélèvement	08/05/2024 10h30
Commune concernée	LISIEUX-PAYS-D'AUJGE
Préleveur	VEOLIA
Service public de distribution	EAUX SUD PAYS D'AUJGE - REGIE
Responsable de distribution	EAUX SUD PAYS D'AUJGE
Motif de prélèvement	EAUX SUD PAYS D'AUJGE

Conformité

Conclusion sanitaire	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Mesure de : Détails de la page	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Indicateur de qualité
Conductivité (20°C)	<1 nS/cm	<5 nS/cm	
Débit (en litres/minute à 20°C)	7 litres	0,2 litres/minute	
Débit (en litres/minute à 20°C)	<1 litre	<1 litre	
Densité (à 20°C)	<1 nS/cm	<1 nS/cm	
Température de l'eau	9 °C	10 à 15 °C	0 à 15 °C
Clairifier (équivalent)	Aucun (déplacement) absent	2 à 6 °C	2 à 6 °C
Clairifier (équivalent)	Aucun (déplacement) absent	2 à 6 °C	2 à 6 °C
Conductivité (20°C)	16,7 mg/L	10 mg/L	10 mg/L
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L	0,2 mg/L	0,2 mg/L
Ammonium (en NH3)	<0,02 mg/L	0,2 mg/L	0,2 mg/L
Nitrate (en NO2)	<0,02 mg/L	0,2 mg/L	0,2 mg/L
Nitrate (en NO3)	11,7 mg/L	50 mg/L	50 mg/L
Nitrate (en NO2)	0,02 mg/L	0,2 mg/L	0,2 mg/L
Nitrate (en NO3)	11,7 mg/L	50 mg/L	50 mg/L
Carbonate organique total	0,02 mg/L	0,2 mg/L	0,2 mg/L

* Analyses réalisées sur le terrain

L'instruction des demandes d'autorisation et l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires

- Les diagnostics CVM, instruction des dossiers de dérogations, **instructions de DUP**, plan de gestion de crise (enjeux quantitatif ou qualitatif)...
- **Promouvoir/accompagner le déploiement des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)**
 - **Obligation réglementaire (directive européenne 2020)**
 - Démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau
 - Stratégie générale de prévention et d'anticipation : étude de dangers, plan d'actions adapté
 - Responsabilité de la personne responsable de la production et/ou de la distribution sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau : de la ressource au robinet du consommateur

L'instruction des DUP de captages par les ARS

Chaque captage doit faire l'objet d'une protection par une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection réglementaires visant à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles et accidentelles (ARS).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole, il est nécessaire d'intervenir à une échelle d'action plus vaste, l'aire d'alimentation du captage dont le suivi est assuré par les DDTM pour les captages prioritaires.

	Périmètres de protection des captages		Aires d'alimentation de captages
	PPI ¹ + PPR ¹	PPE ¹	
Base juridique	Articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique		Loi sur l'eau et les milieux aquatiques Code rural
Finalité	Protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles		Lutte contre les pollutions diffuses
Application	Systematique et obligatoire ²	Facultatif (correspond à tout ou partie de la zone d'alimentation du captage)	À l'initiative du préfet, mobilisation possible du dispositif de ZSCE ³ sur la zone de protection de l'AAC (ZPAAC)

1. PPI : périmètre de protection immédiate - PPR : périmètre de protection rapprochée - PPE : périmètre de protection éloignée

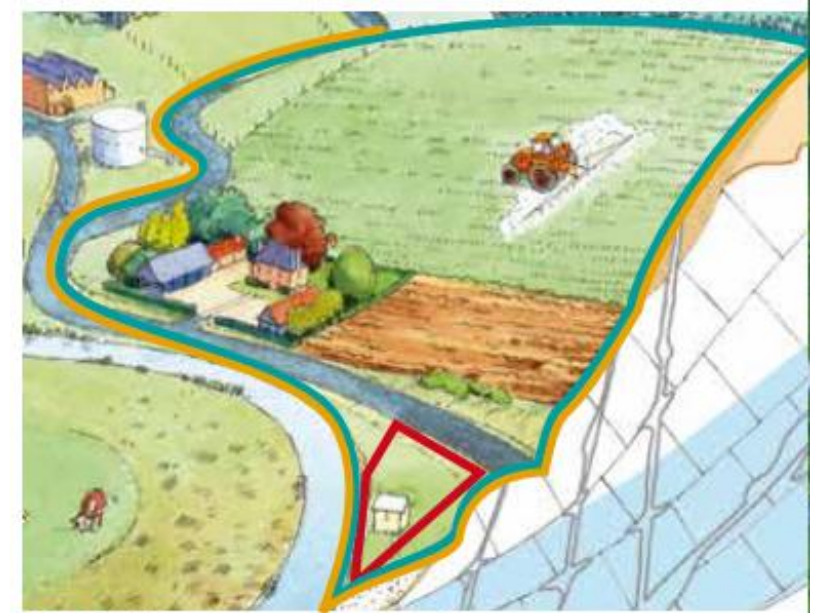
2. «Pour les captages d'eau souterraine dont le débit moyen annuel exploité est inférieur à 100 m³ par jour, seul le périmètre de protection immédiate devra être instauré», d'après la loi sur l'organisation et la transformation du système de santé (2019)

3. ZSCE : zones soumises à contraintes environnementales

L'instruction des DUP de captages

L'utilisation d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine est autorisée par le préfet dans le cadre des 3 procédures administratives suivantes :

- une autorisation ou déclaration de prélèvement en application des articles L. 214-1 à 6 et R. 214-1 du **Code de l'environnement**
- une autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine en application des articles L. 1321-7 et R. 1321-6 à 8 du **Code de la santé publique**
- une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection en application des articles L. 215-13 du **Code de l'environnement** et L. 1321-2 du **Code de la santé publique**



PPI - Périmètre de protection immédiate
PPR - Périmètre de protection rapprochée
PPE - Périmètre de protection éloignée



Protection des ressources en eau potable en Normandie :

NOMBRE DE CAPTAGES (DONNÉES JANVIER 2025)	PROCÉDURE TERMINÉE (OU EN RÉVISION)		(NOUVELLE) PROCÉDURE EN COURS		CAPTAGE À ABANDONNER OU PROCÉDURE NON POURSUIVIE		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
CALVADOS	285	96 %	12	4 %	0	0 %	297
EURE	173	91 %	15	8 %	3	2 %	191
MANCHE	258	97 %	9	3 %	0	0 %	267
ORNE	120	73 %	15	9 %	29	18 %	164
SEINE-MARITIME	214	95 %	9	4 %	2	1 %	225
NORMANDIE	1050	92 %	60	5 %	34	3 %	1 144

1 050 captages bénéficient d'une protection avec déclaration d'utilité publique (DUP), ce qui représente 92 % des captages actifs de la région.

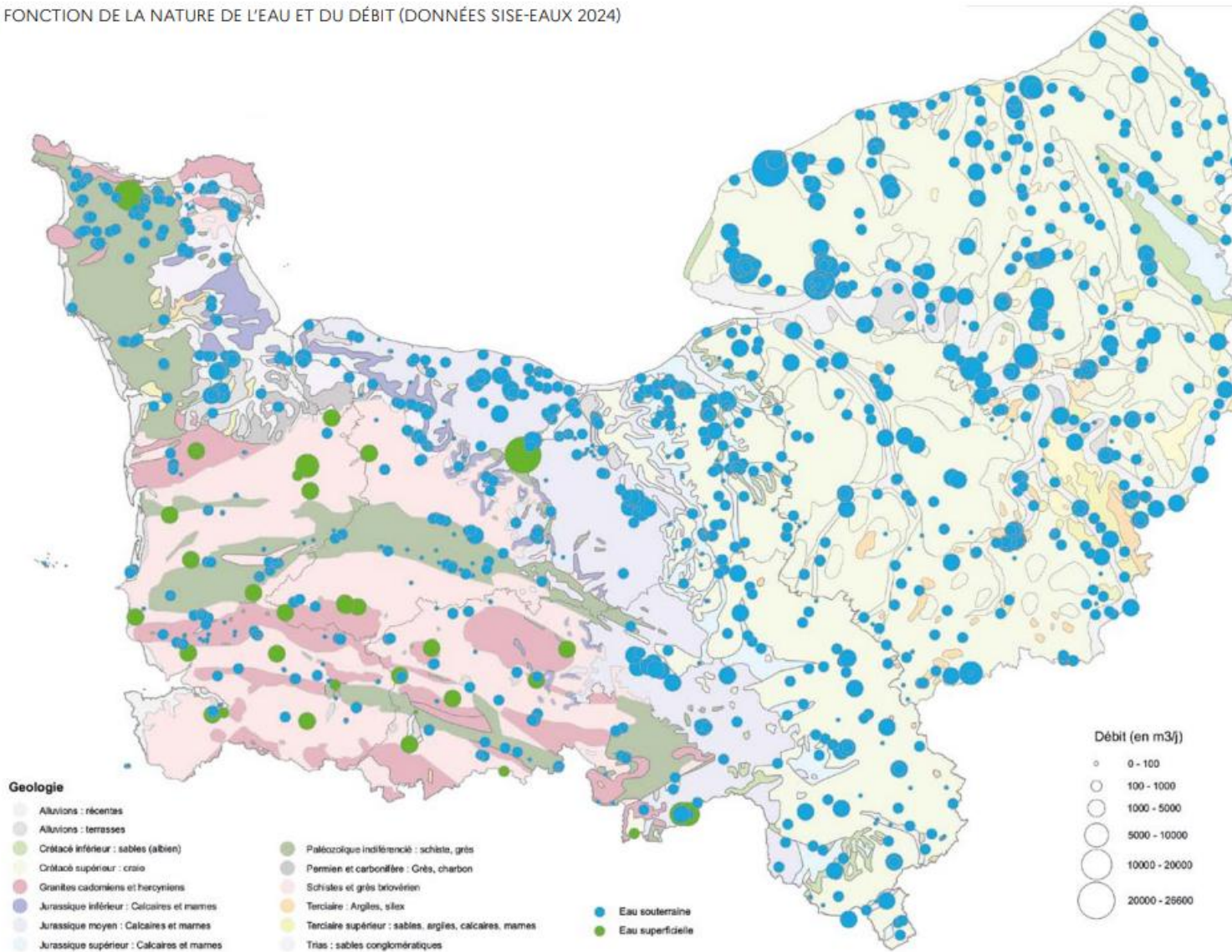
7 captages ont été protégés par DUP en 2024.

La procédure est en cours pour 60 captages et engagée en révision pour 36 captages.

Nature des ressources en eau potable en Normandie

LES CAPTAGES D'EAU EN 2024

EN FONCTION DE LA NATURE DE L'EAU ET DU DÉBIT (DONNÉES SISE-EAUX 2024)



Qualité de l'eau distribuée en 2024

Microbiologie (absence E.Coli et entérocoques)

3 classes de qualité microbiologique :

Très bonne qualité :
moins de 5 % de non-conformités

Bonne qualité :
entre 5 et 10 % de non-conformités

Qualité insuffisante :
plus de 10 % de non conformités ou au moins une analyse avec plus de 5 germes indicateurs de contamination fécale, ou restriction d'usage temporaire de l'eau

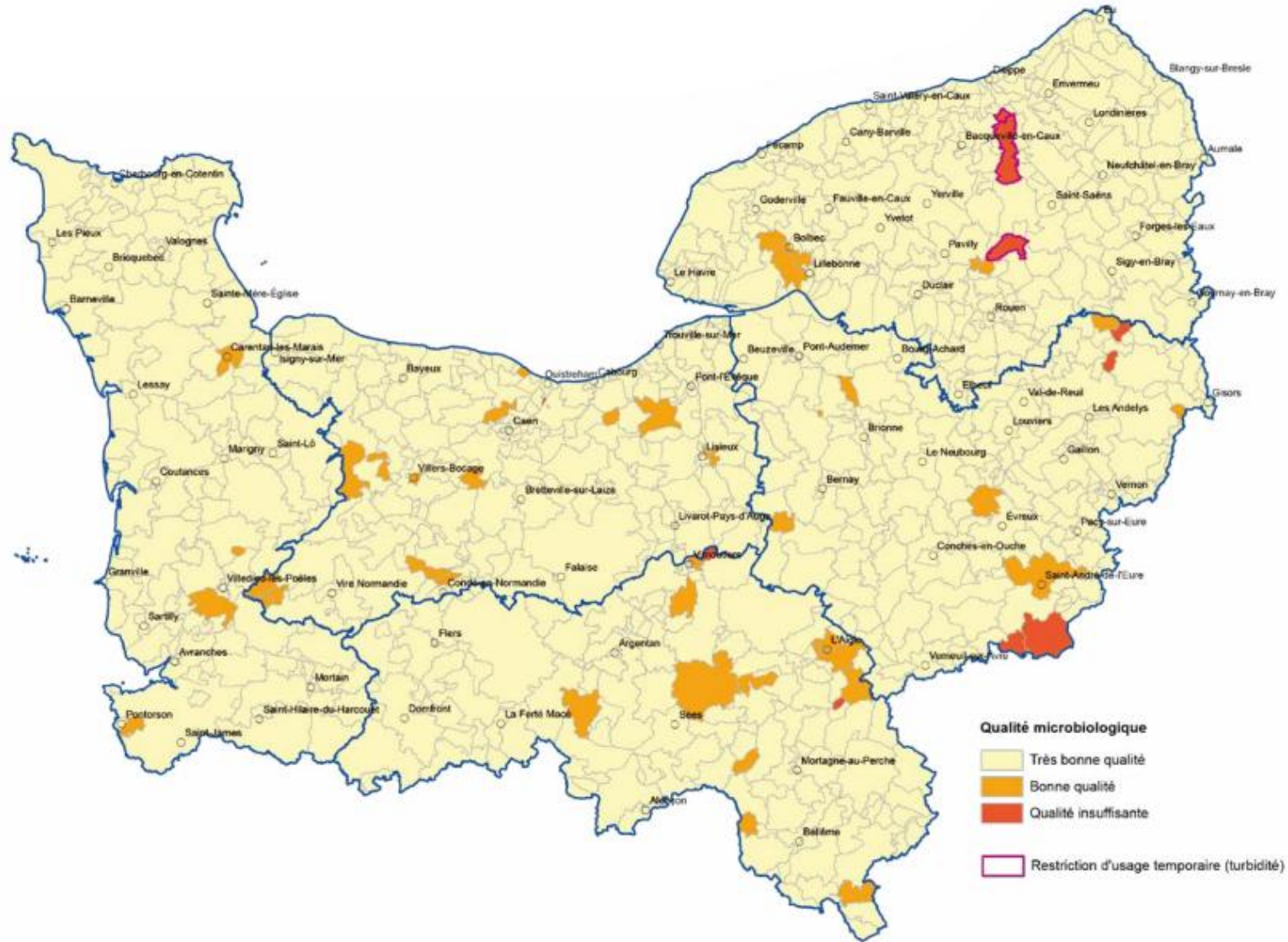
QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE 2024		TRÈS BONNE QUALITÉ	BONNE QUALITÉ	QUALITÉ INSUFFISANTE	TOTAL
CALVADOS	Population	674 750	33 276	20	708 046
	% population	95,3 %	4,7 %	0,0 %	100 %
	Nombre d'UDI	204	13	1	218
EURE	Population	570 899	16 428	11 255	598 582
	% population	95,4 %	2,7 %	1,9 %	100 %
	Nombre d'UDI	179	7	4	190
MANCHE	Population	486 947	9 969	0	496 916
	% population	98,0 %	2,0 %	0,0 %	100 %
	Nombre d'UDI	148	5	0	153
ORNE	Population	254 626	20 513	290	275 429
	% population	92,4 %	7,4 %	0,1 %	100 %
	Nombre d'UDI	146	11	2	159
SEINE-MARITIME	Population	1 232 260	20 487	6 352	1 259 099
	% population	97,9 %	1,6 %	0,5 %	100 %
	Nombre d'UDI	232	4	3	239
NORMANDIE	Population	3 219 482	100 673	17 917	3 338 072
	% population	96,4 %	3,0 %	0,5 %	100 %
	Nombre d'UDI	909	40	10	959

96,4 %

de la population alimentée par
des eaux de très bonne qualité
microbiologique

A part des épisodes de dégradation ponctuels et très localisés, la qualité microbiologique de l'eau distribuée dans la région est très bonne.

LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX DISTRIBUÉES EN NORMANDIE EN 2024



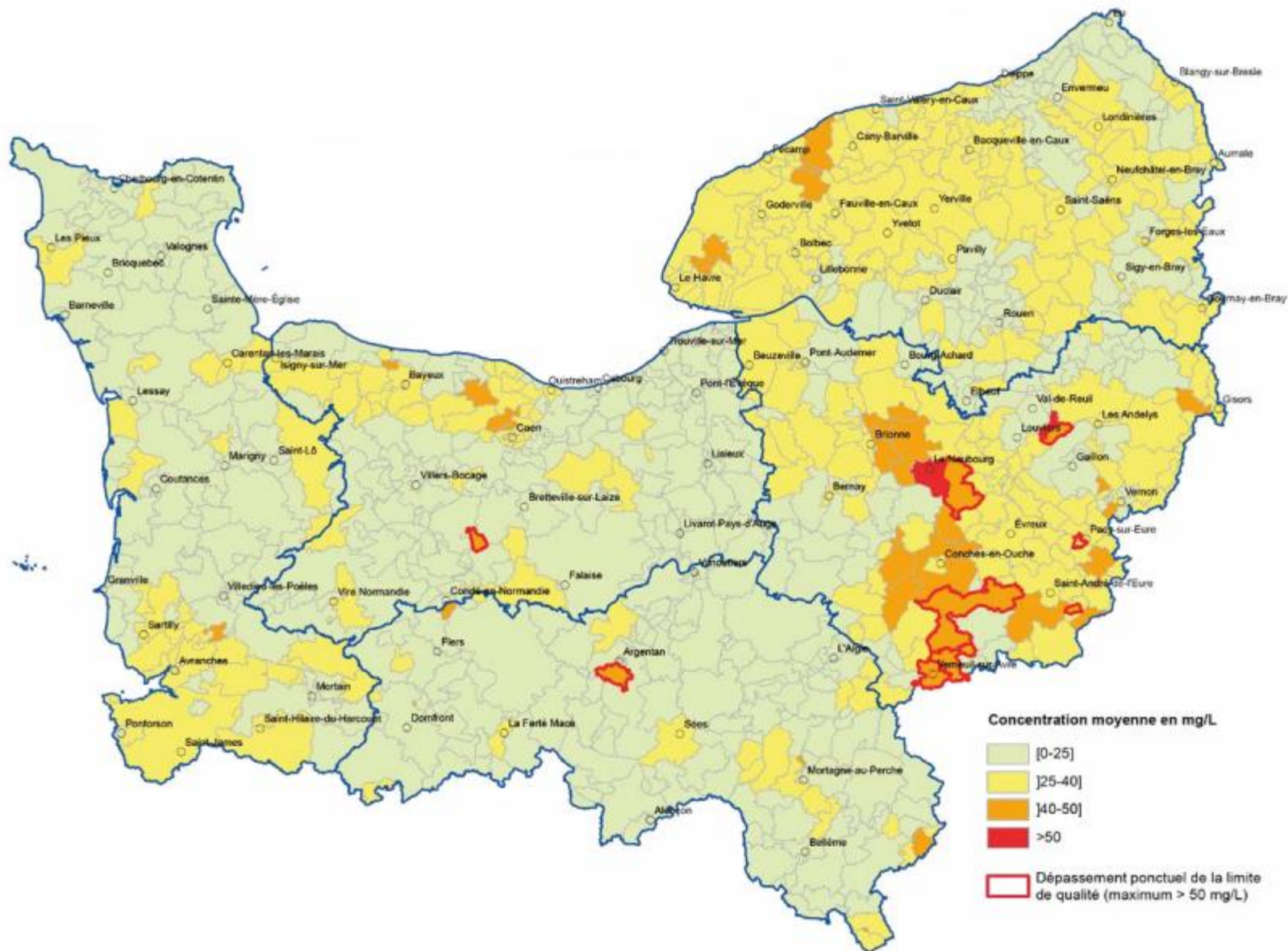
Qualité de l'eau distribuée en 2024

Nitrate (limite de qualité de 50 mg/L)

NITRATES (CONCENTRATIONS MOYENNES 2024)		0-25 mg/L	25-40 mg/L	40-50 mg/L	> 50 mg/l	TOTAL
CALVADOS	Population	414 118	267 665	26 263	0	708 046
	% population	58,5 %	37,8 %	3,7 %	0,0 %	100 %
	Nombre d'UDI	167	45	6	0	218
EURE	Population	179 459	349 747	60 832	8 544	598 582
	% population	30,0 %	58,4 %	10,2 %	1,4 %	100 %
	Nombre d'UDI	64	101	23	2	190
MANCHE	Population	375 426	121 038	452	0	496 916
	% population	75,6 %	24,4 %	0,1 %	0,0 %	100 %
	Nombre d'UDI	111	41	1	0	153
ORNE	Population	240 784	27 351	7 294	0	275 429
	% population	87,4 %	9,9 %	2,6 %	0,0 %	100 %
	Nombre d'UDI	129	23	7	0	159
SEINE-MARITIME	Population	478 598	749 288	31 213	0	1 259 099
	% population	38,0 %	59,5 %	2,5 %	0,0 %	100 %
	Nombre d'UDI	85	148	6	0	239
NORMANDIE	Population	1 688 385	1 515 089	126 054	8 544	3 338 072
	% population	50,6 %	45,4 %	3,8 %	0,3 %	100 %
	Nombre d'UDI	556	358	43	2	959

99 %
 de la population alimentée par une
 eau conforme à la norme en nitrates
 de 50 mg/L

LES NITRATES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES EN NORMANDIE EN 2024



Qualité de l'eau distribuée en 2024

Pesticides et métabolites (limite de qualité 0,1µg/L)

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS AU 31/12/2024		CONFORME	NON-CONFORMITÉ PONCTUELLE	NON-CONFORMITÉ RÉCURRENTÉ	RESTRICTION D'USAGE	TOTAL
CALVADOS	Population	308 696	11 709	387 641	0	708 046
	% population	43,6 %	1,7 %	54,7 %	0,0 %	100,0 %
	Nombre d'UDI	144	6	68	0	218
EURE	Population	292 453	21 963	284 166	0	598 582
	% population	48,9 %	3,6 %	47,5 %	0,0 %	100,0 %
	Nombre d'UDI	114	6	70	0	190
MANCHE	Population	487 405	3 928	5 583	0	496 916
	% population	98,1 %	0,8 %	1,1 %	0,0 %	100,0 %
	Nombre d'UDI	147	4	2	0	153
ORNE	Population	249 474	0	25 955	0	275 429
	% population	90,6 %	0,0 %	9,4 %	0,0 %	100,0 %
	Nombre d'UDI	142	0	17	0	159
SEINE-MARITIME	Population	772 627	7 972	478 500	0	1 259 099
	% population	61,4 %	0,6 %	38,0 %	0,0 %	100,1 %
	Nombre d'UDI	134	4	101	0	239
NORMANDIE	Population	2 110 655	45 572	1 181 845	0	3 338 072
	% population	63,2 %	1,4 %	35,4 %	0,0 %	100,0 %
	Nombre d'UDI	681	20	258	0	959

63,2 %
de la population a été alimentée par une eau respectant les limites de qualité pour les pesticides et métabolites pertinents (selon classement au 31 décembre 2024) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite uniquement sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.

La distribution de l'eau dans les secteurs concernés par des dépassements récurrents de la norme de 0,1 µg/L pour les pesticides et métabolites classés pertinents devra faire l'objet d'un encadrement par arrêté préfectoral de dérogation. Dans ce cadre, des plans d'actions afin de retrouver la conformité de l'eau dans des délais n'excédant pas six ans, conformément aux dispositions du code de la santé publique devront être mis en oeuvre.

Qualité de l'eau distribuée en 2024

Autres enjeux qualité (PFAS, turbidité, CVM, perchlorates)

Les per et polyfluoroalkylées (PFAS) : Dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux destinées à la consommation humaine, 20 composés perfluorés (PFAS) ont été recherchés sur l'ensemble des eaux distribuées mettant en évidence un seul dépassement (somme de 20 PFAS à 0,1 µg/L). Ce dépassement qui concerne un secteur de la Manche a fait l'objet de mesures de gestion (traitement) permettant un retour à la normale.

Turbidité : Des dépassements de la limite de qualité (1 NFU) ont nécessité de restreindre temporairement les usages alimentaires de l'eau distribuée dans certain secteur de la Seine-Maritime.

Chlorure de vinyle monomère : Des situations de non-conformité vis-à-vis de la limite de qualité en CVM se rencontrent essentiellement aux extrémités des réseaux ruraux du fait notamment de faibles débits liés à un nombre de population raccordée faible et donc à des temps de séjour de l'eau parfois importants. Des restrictions d'usage sont prises dans certains secteurs très localisés.

Perchlorate : Certains secteurs concernés font l'objet d'un suivi spécifique sur ce paramètre et de recommandations de ne pas préparer des biberons avec l'eau du robinet dans la Seine Maritime et dans l'Eure. L'information aux abonnés concernés est également reprise dans la synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée, jointe à la facture.

CONCLUSION

Missions multiples de l'ARS :

- d'accompagnement et de contrôle des collectivités
- de surveillance de la qualité de l'eau permettant une information transparente des consommateurs.

L'eau distribuée en Normandie est de bonne qualité microbiologique et physicochimique.

Certains secteurs font cependant l'objet d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à la présence de pesticides et métabolites ou de nitrate dans la ressource. Encadrés par dérogation pour les dépassements pesticides, ces secteurs font l'objet de plan de reconquête de la qualité de l'eau.

D'autres secteurs font l'objet de restriction/ recommandations d'usage en lien avec des pollutions historiques, industrielles de la ressource ou du réseau (perchlorate, CVM...)

ANNEXES

Guide PGSSE ressource à destination des PRPDE

PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)

ZONE DE CAPTAGE :

UNE APPROCHE DE PROTECTION DIFFÉRENCIÉE
EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ
DU CAPTAGE AUX POLLUTIONS

Guide à destination des Personnes responsables
de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE)

NORMANDIE
[DÉCEMBRE 2025]



Démarche préventive encadrée par l'arrêté interministériel du 3 janvier 2023 .

=Méthode d'évaluation des risques sanitaires impactant la qualité de l'eau à chaque étape du process, pour aboutir à un plan d'action de réduction des risques sanitaires à un niveau acceptable revu régulièrement.

Echéance de réalisation des PGSSE sur la zone de captage (PGSSE RESSOURCE) fixée à juillet 2027

=>Proposition d'une approche pragmatique à l'échelle Normandie

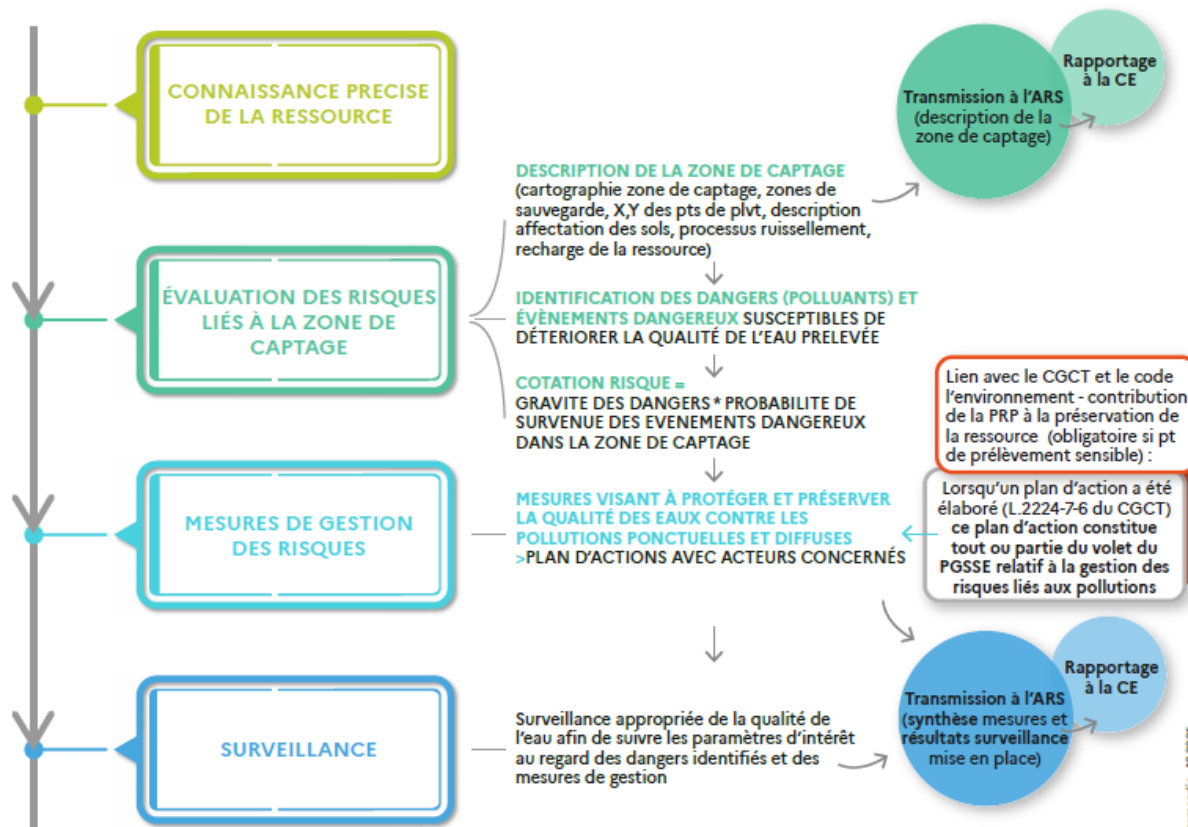
Guide PGSSE ressource à destination des PRPDE

2.4 Conseils d'approche pour les Personnes responsables de la production d'eau potable : phasage et définition de la démarche

La démarche complète décrite dans l'arrêté peut être schématisée comme suit :

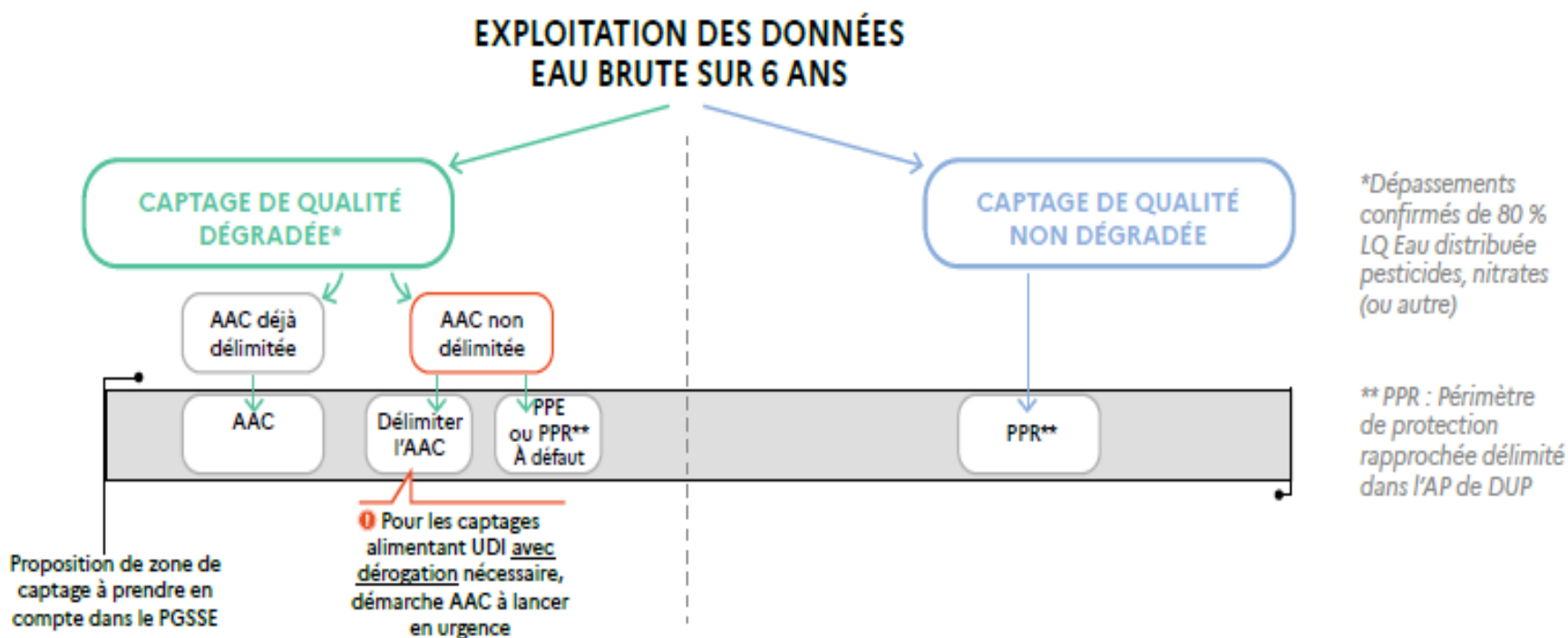
Synthèse de l'arrêté « PGSSE » sur la partie zone de captage

ARRÊTÉ PGSSE DU 3 JANVIER 2023 /
ÉLÉMENTS SUR PARTIE RESSOURCE



Guide PGSSE ressource à destination des PRPDE

Proposition de zone de captage à prendre en compte dans le PGSSE selon la qualité de l'eau brute



Guide PGSSE ressource à destination des PRPDE

Articulation entre le PGSSE et les mesures de protection de la ressource (ASTEEDécembre 2023)



Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau L'articulation entre le PGSSE appliqué à la ressource et les mesures de protection de la ressource

Version 1 -
décembre 2023

Principe de démarche de protection différenciée en fonction du caractère sensible des points de prélèvement d'eau

Défini au L. 211-11-1 du code de l'environnement - CE

Le point de prélèvement* est :

NON SENSIBLE

Selon arrêté pris en application de l'article L. 211-11-1 du CE (sans enjeu de pollutions diffuses – agricoles ou industrielles apparents).

Les dispositions existantes au titre du code de la santé publique (périmètres de protection des captages (PPC) et servitudes qui y sont attachées) **sont maintenues et apparaissent suffisantes en termes de protection de la ressource.**

La mission de contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau est **facultative**.

La mission de contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau

Cette mission induit l'élaboration d'un plan d'actions portant sur les pollutions de toute nature (en tenant compte des pollutions industrielles si nécessaire). Équivalente au volet « protection de la ressource » du PGSSE, les actions prévues par le plan d'actions porteront sur tout ou partie de l'AAC.

NOTA : Dans le cas d'AAC de grande superficie, il conviendra tout particulièrement de cibler la zone d'action pour préserver la ressource.

*Arrêté MTECT/MSP/MASA en cours d'écriture pour définir points de prélèvements sensibles

SENSIBLE

Selon arrêté pris en application de l'article L. 211-11-1 du CE (dont la qualité sanitaire de l'eau brute est dégradée ou en cours de dégradation). Il est prévu de renforcer les actions de protection (articles L. 211-3 du CE et L. 2224-7-5, R. 2224-5-2 et 2224-5-3 du CGCT) de part :

- 1 La mission de contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau est rendue **obligatoire** pour la collectivité;
- 2 L'élaboration du plan d'actions mis en œuvre par la collectivité contient des mesures volontaires et des mesures qui pourront être rendues obligatoires par le préfet qui s'appuiera alors sur la procédure des ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale).

➔ **Meilleure articulation et renforcement des outils existants pour les points de prélèvements sensibles en rationalisant les périmètres administratifs de protection (L. 1321-2 CSP).**

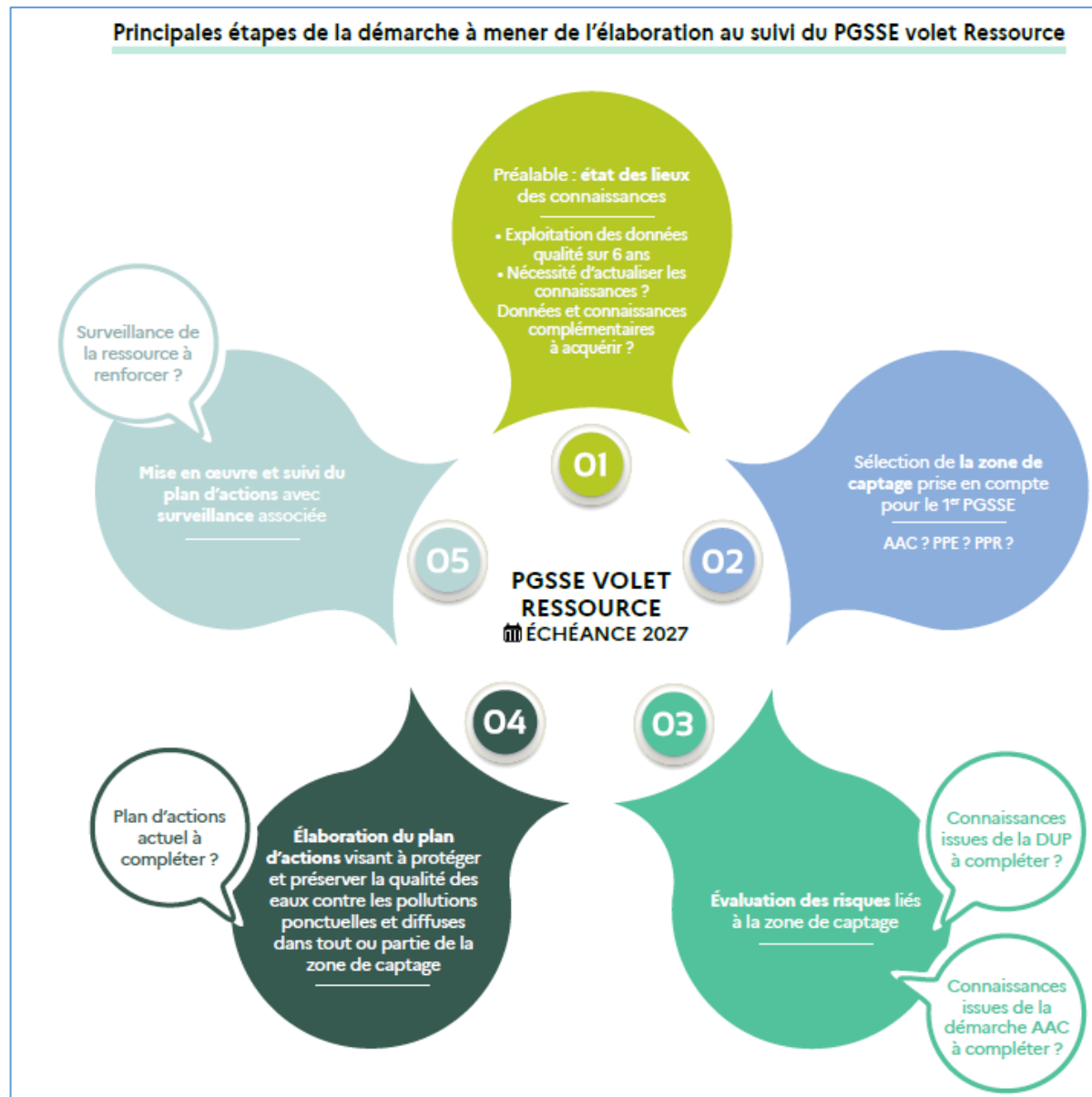
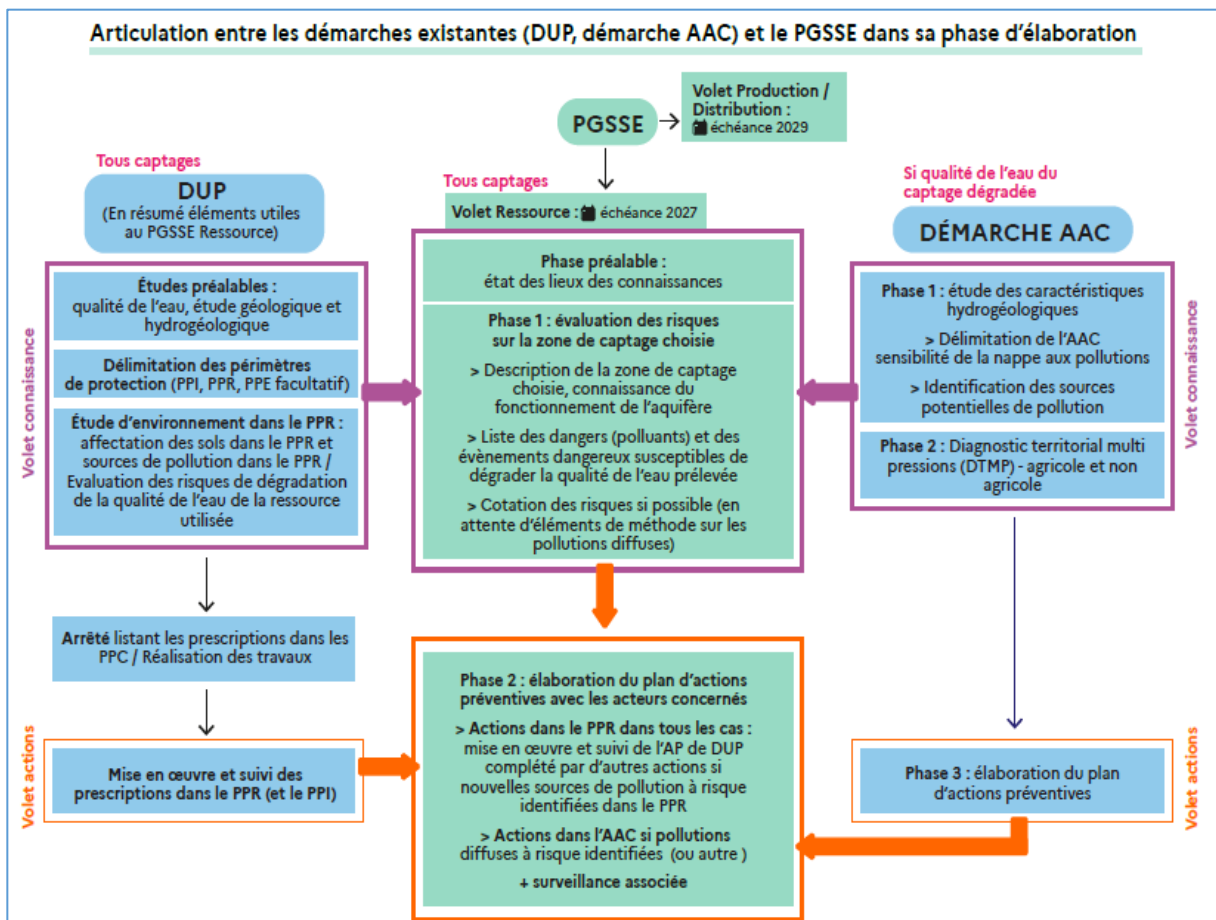
Les périmètres

Dans l'AAC, le « programme d'actions » doit encadrer les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupations du sol de nature à nuire à la qualité des eaux. Si un PPE avait été délimité autour du point de prélèvement alors:

- Les prescriptions du PPE sont reprises dans le programme d'actions qui concerne la ZSCE;
- Le PPE est supprimé.

NOTA : le dispositif ZSCE pourra être amené à évoluer et être complété par d'autres dispositions pour prendre en compte les pollutions de toute nature (décret à venir).

Guide PGSSE ressource à destination des PRPDE



Guide demande de dérogation à destination des PRPDE

DEROGATION AUX LIMITES DE QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

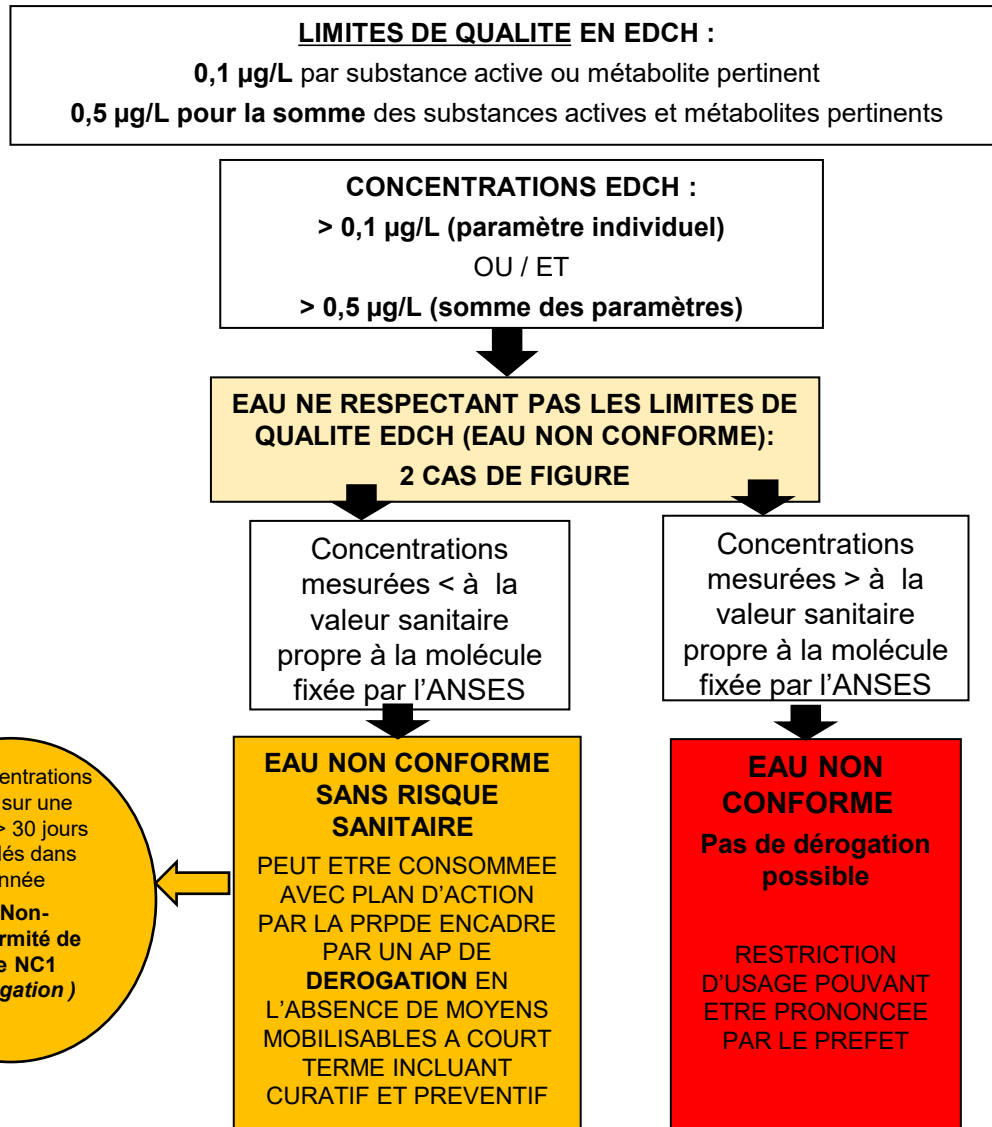
Recommandations pour les demandes
relatives aux paramètres pesticides et
métabolites de pesticides au titre de
l'article R1321-31 du code de la santé
publique

DEC. 2025

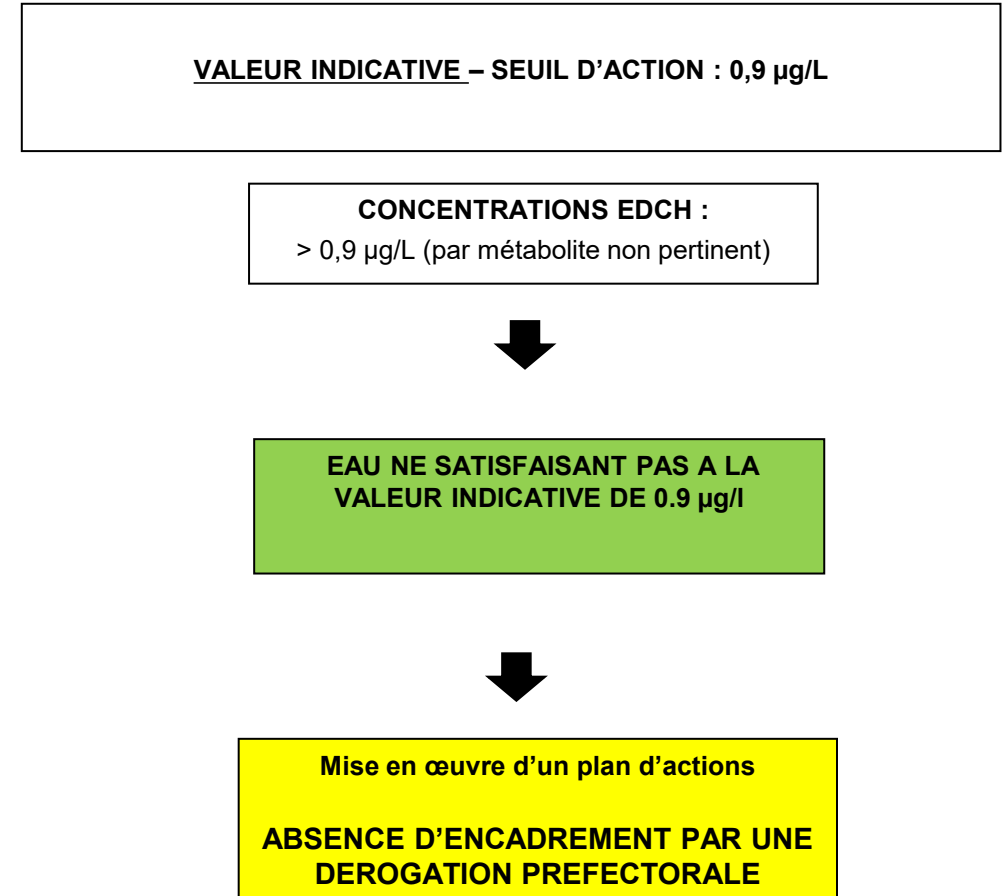
La dérogation = encadrement juridique de certaines non-conformités et permet d'être conforme aux dispositions prévues par la réglementation européenne en matière de qualité des eaux distribuées,
=> Conditions : mise en place d'un programme d'actions destinées à mettre fin à la situation dans un délai imparti et que ce délai soit respecté (6 ans)

Objectif du guide : clarifier conditions d'octroi de dérogation et les attendus en termes de contenu du dossier de demande à fournir à l'ARS + quelques clés sur les dispositifs d'accompagnement (notamment par les agences de l'eau)

Les substances actives de pesticides et leurs métabolites pertinents



Les métabolites non pertinents



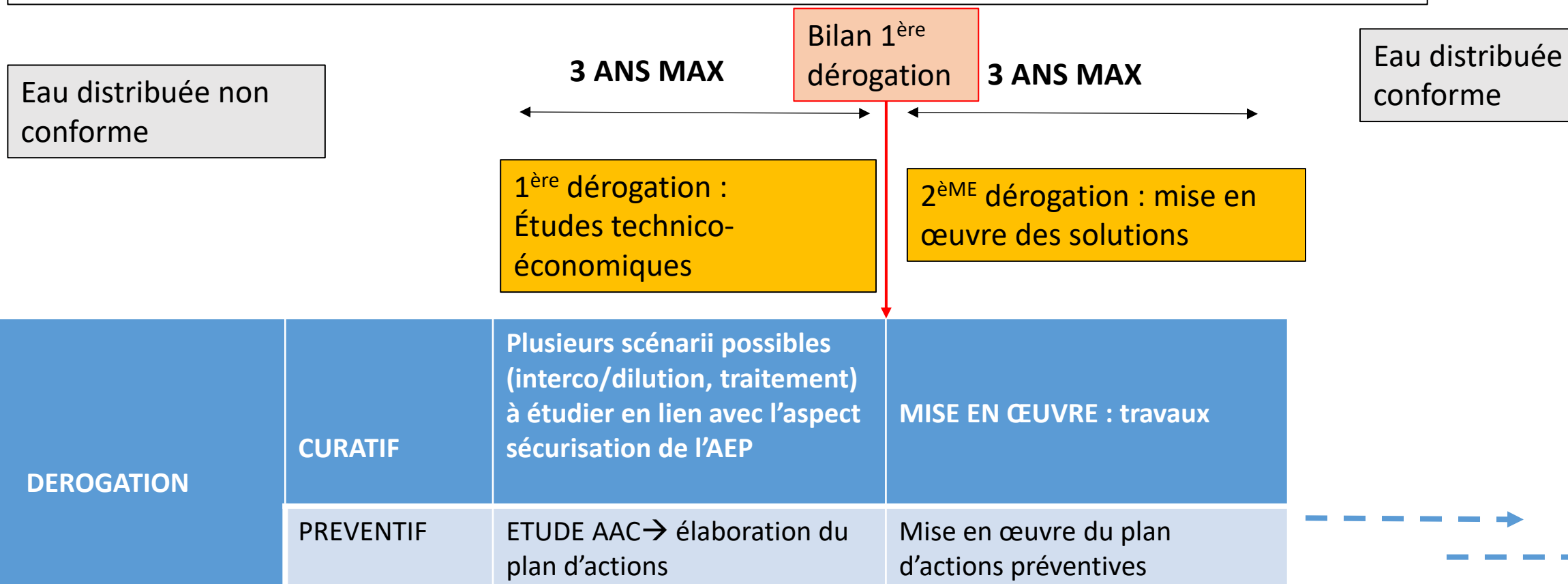
III. Contenu du dossier de dérogation

- I. Informations sur le contexte relatif à la demande de dérogation
- II. Informations sur l'(les) unité(s) de distribution concernée(s)
- III. Modalités du suivi de la qualité des eaux
- IV. Programme d'actions mis en œuvre pour remédier à la situation**
- V. Information de la population desservie sur la dérogation

Phasage et financements (cf. intervention AE à suivre)

DEROGATIONS – PRINCIPE : COMPLEMENTARITE PREVENTIF / CURATIF

Exemple de déroulé sur un cas de situation de dépassement de la norme sans aucune démarche préventive engagée et sans solution évidente correctrice



Cf. évolution aides AE dans le cadre du 12^{ème} programme

Annexes

› Article R212-14

Version en vigueur depuis le 23 mars 2007

Afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux fixe, dans les zones de protection des prélèvements d'eau et, le cas échéant, dans d'autres zones protégées mentionnées à [l'article R. 212-4](#), des objectifs plus stricts qui visent à prévenir les pollutions, notamment par les nitrates et pesticides.

Versions ▼

Liens relatifs ▼



Annexes

> Article R1321-31

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2023

Modifié par Décret n°2022-1720 du 29 décembre 2022 - art. 1

I.-Lorsque les mesures correctives prises en application de [l'article R. 1321-27](#) ne permettent pas de rétablir la qualité de l'eau au point de conformité défini au 1° de l'article [R. 1321-5](#), la personne responsable de la distribution d'eau dépose auprès du préfet une demande de dérogation aux limites de qualité, portant sur les paramètres chimiques, définies par l'arrêté mentionné à [l'article R. 1321-2](#).

La dérogation est limitée aux cas suivants :

1° Une nouvelle ressource est utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine ;

2° Une nouvelle source de pollution est détectée dans la zone de captage utilisée pour la production de l'eau destinée à la consommation humaine, ou des paramètres chimiques ont fait l'objet d'une recherche récente ou d'une détection récente ;

3° Une situation imprévue et exceptionnelle est survenue concernant une ressource déjà utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et pouvant conduire à des dépassements temporaires faibles des limites de qualité.



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La protection des captages

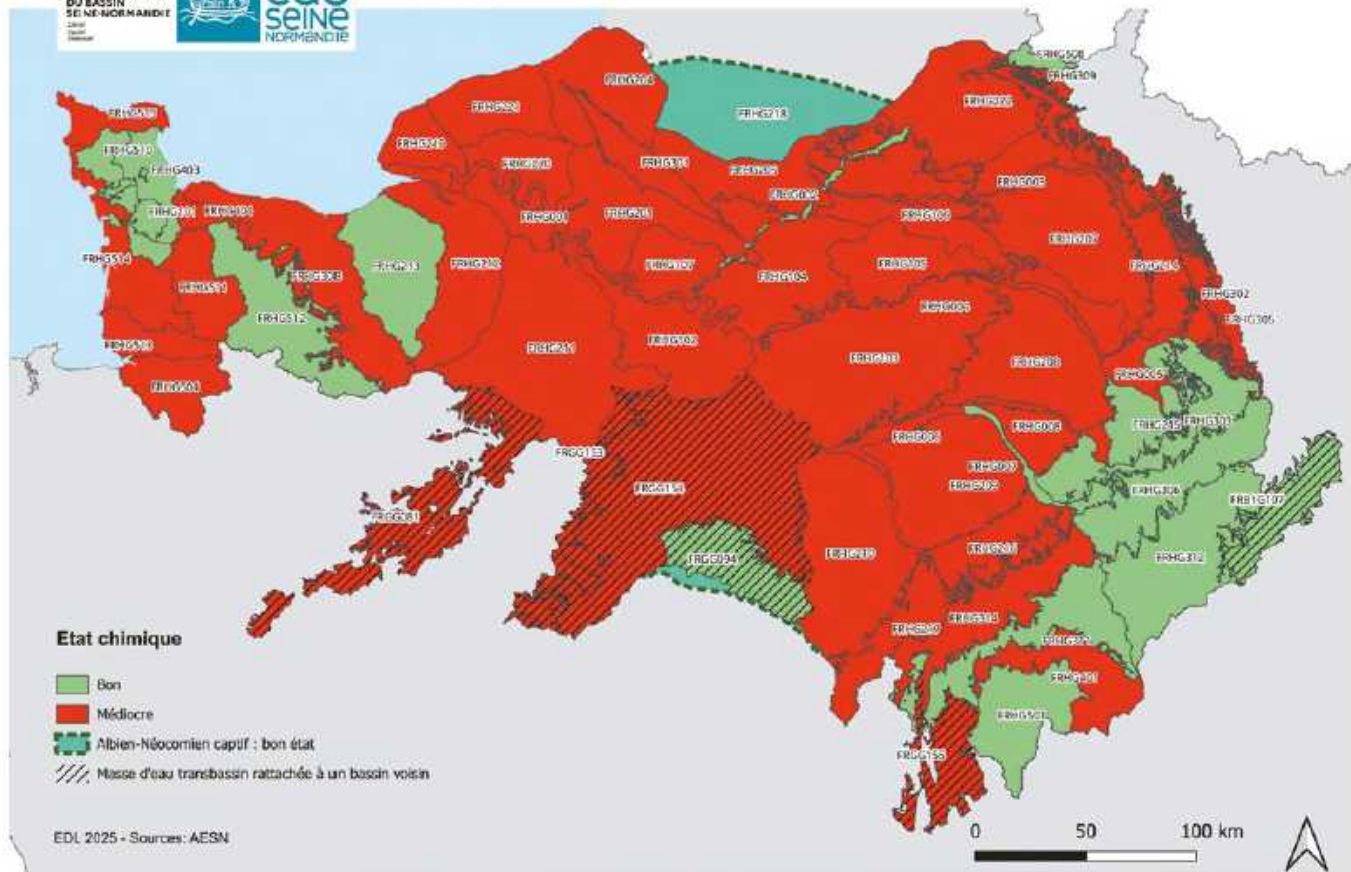
Projets Alimentaires Territoriaux

Ateliers thématiques « Eau »

Jeudi 19 mars 2026

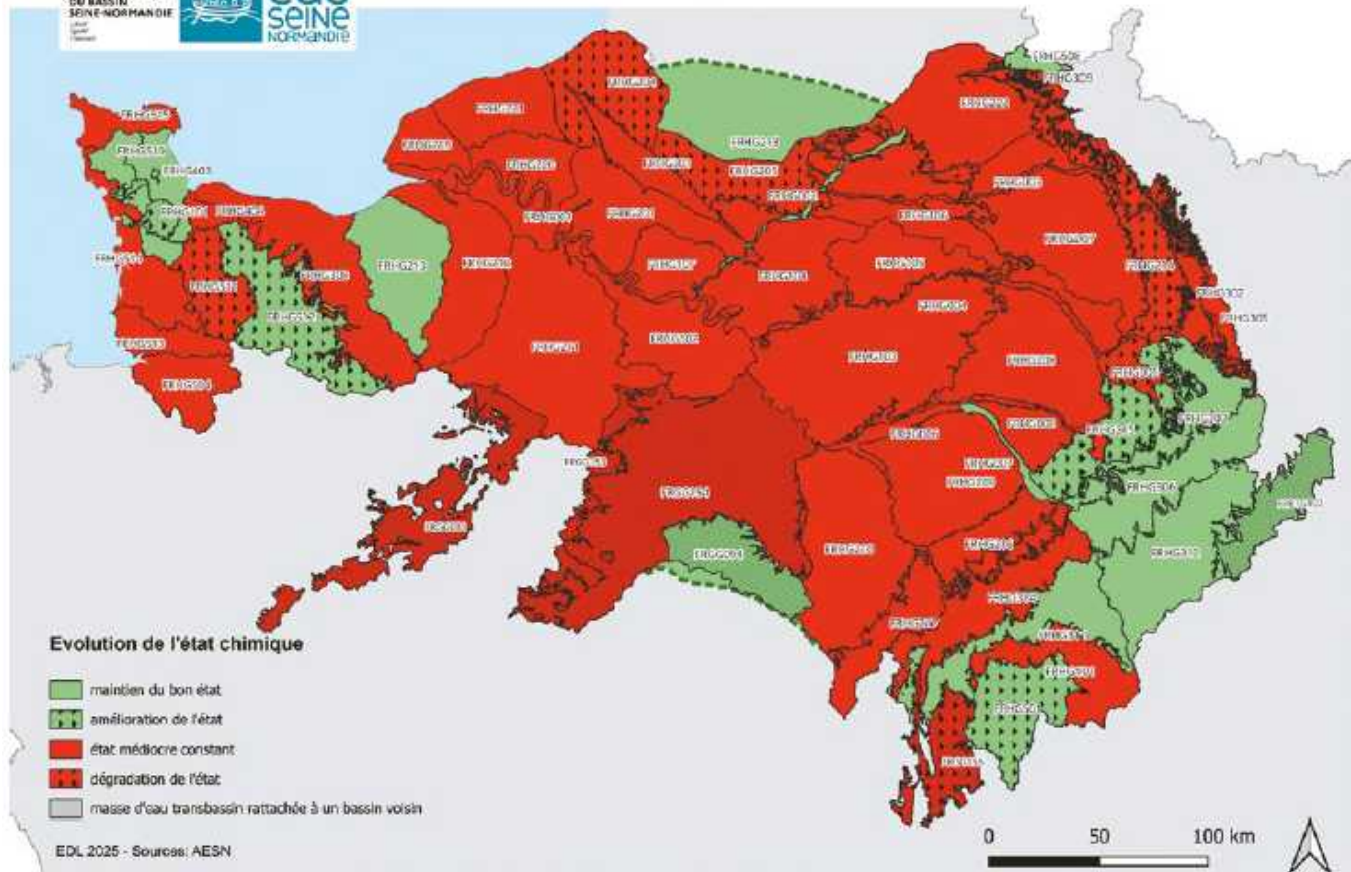
Frédéric BIZON - Bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale (BARIE)

Le constat : EDL 2025 SDAGE Seine Normandie



Carte 15 : Etat chimique des masses d'eau souterraine du bassin Seine-Normandie en 2025

Le constat : EDL 2025 SDAGE Seine Normandie



Carte 16 : Evolution de l'état chimique des masses d'eau souterraine du bassin Seine Normandie entre 2019 et 2025.

Le constat : EDL 2025 SDAGE Seine Normandie

Pourcentage de masses d'eau souterraine déclassées par les 10 principaux paramètres déclassants

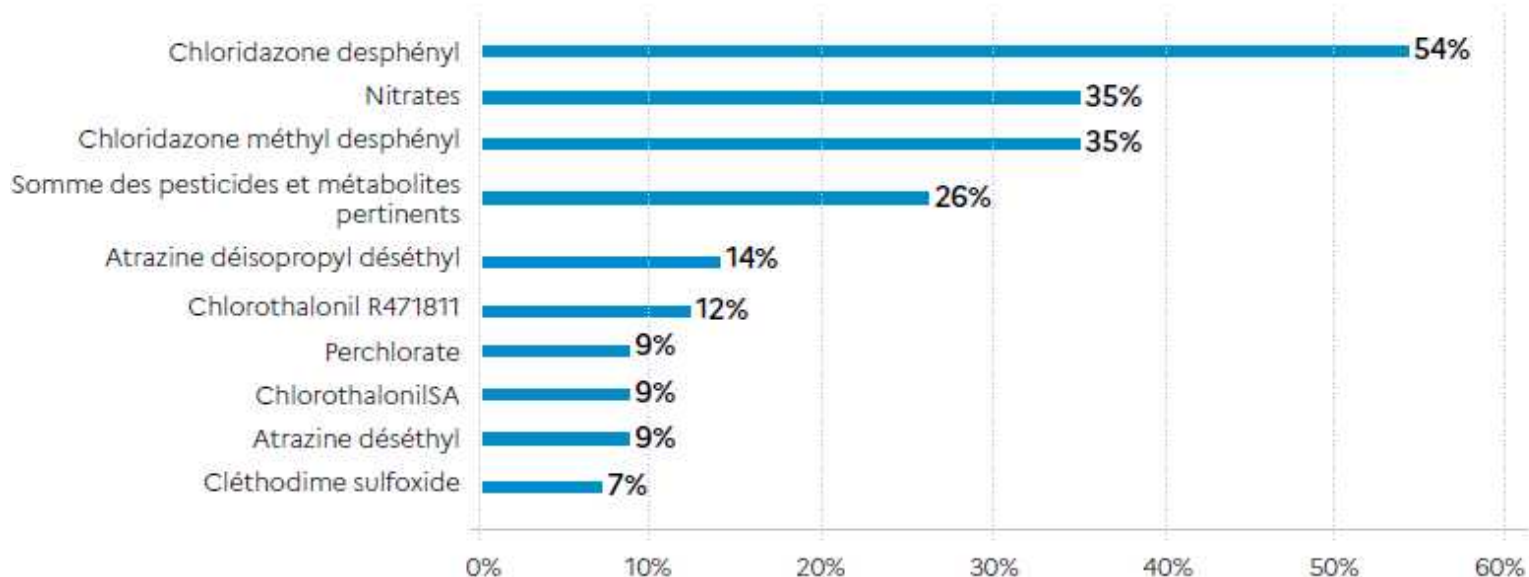
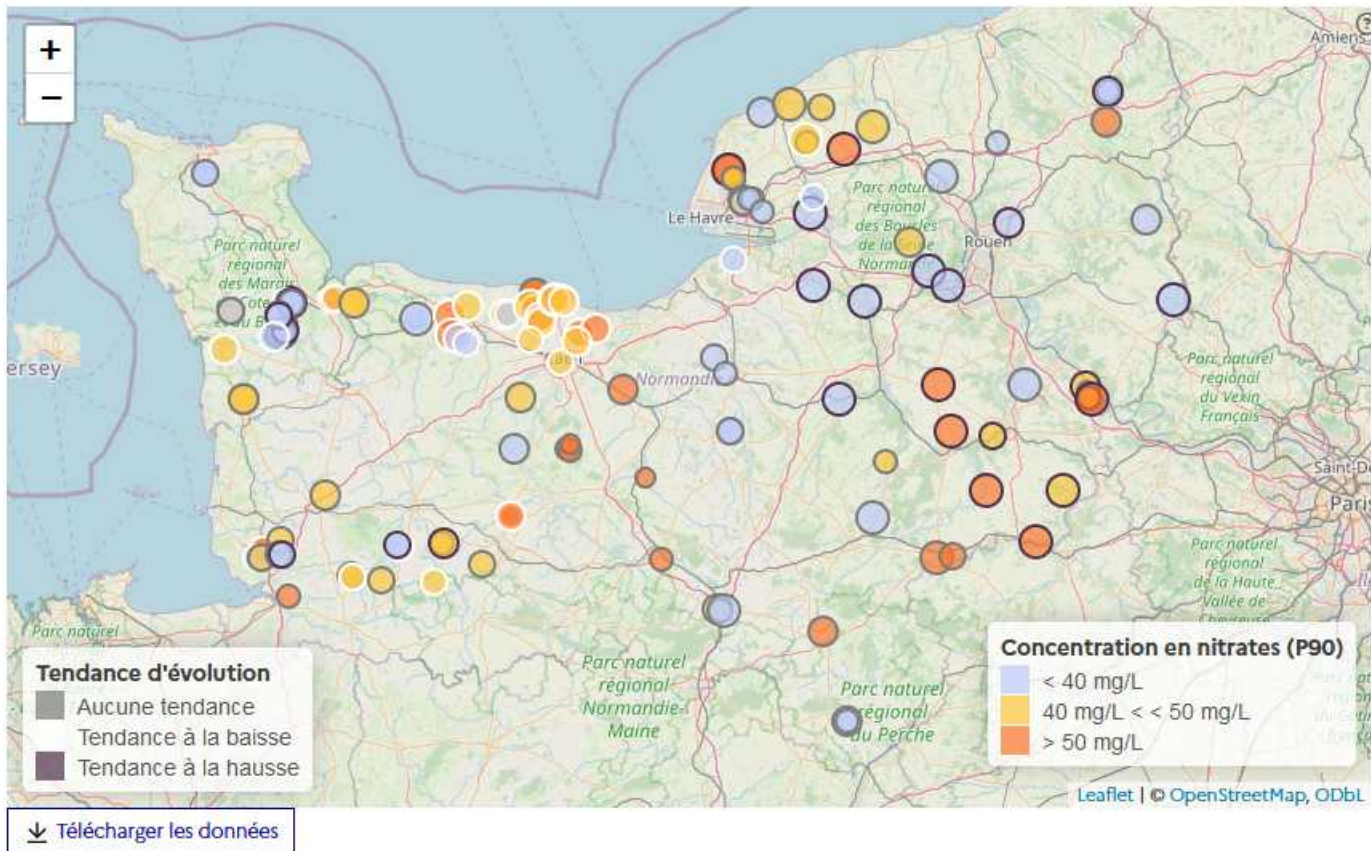


Figure 14 : Pourcentage de masses d'eau souterraine déclassées par les 10 principaux paramètres déclassants

Neurmandie

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/Neurmandie/>



Les outils réglementaires et incitatifs du code de l'environnement et code rural

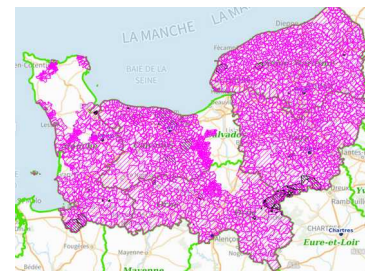
Les enjeux

- Préserver à long terme les ressources en eau et les milieux aquatiques et veiller à leur bon état ;
- Prévenir les pollutions diffuses et ponctuelles ;
- Maintenir une eau potable sur le territoire et limiter le coût du traitement de l'eau

ZSCE



Nitrates :
- PAN/PAR
- ZV / ZAR



1- Engager des démarches territoriales sur les captages prioritaires et sensibles

- Les lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, puis la 2^e Conférence environnementale fixent pour objectif, la protection de 1000 captages prioritaires à usage eau potable
 - En Normandie, 98 captages d'eau potable sont identifiés comme prioritaires. 317 sont considérés sensibles par les SDAGE (en attente des textes pour définir les « nouveaux » sensibles)
 - Ces captages ont été sélectionnés suivant plusieurs critères :
 - vulnérabilité de la ressource et donc de la qualité de l'eau brute prélevée ;
 - population desservie par l'ouvrage ;
 - caractère unique de la ressource ;
 - aspect stratégique du captage au vu des aménagements futurs.
-

Captages prioritaires et état d'avancement des délimitations des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et des Programmes d'Actions (PA)

Etat d'avancement des délimitations des Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

- validé
- en cours
- non validé

Etat d'avancement des Programmes d'Actions (PA)

- validé
- en cours
- non validé

Echelon administratif

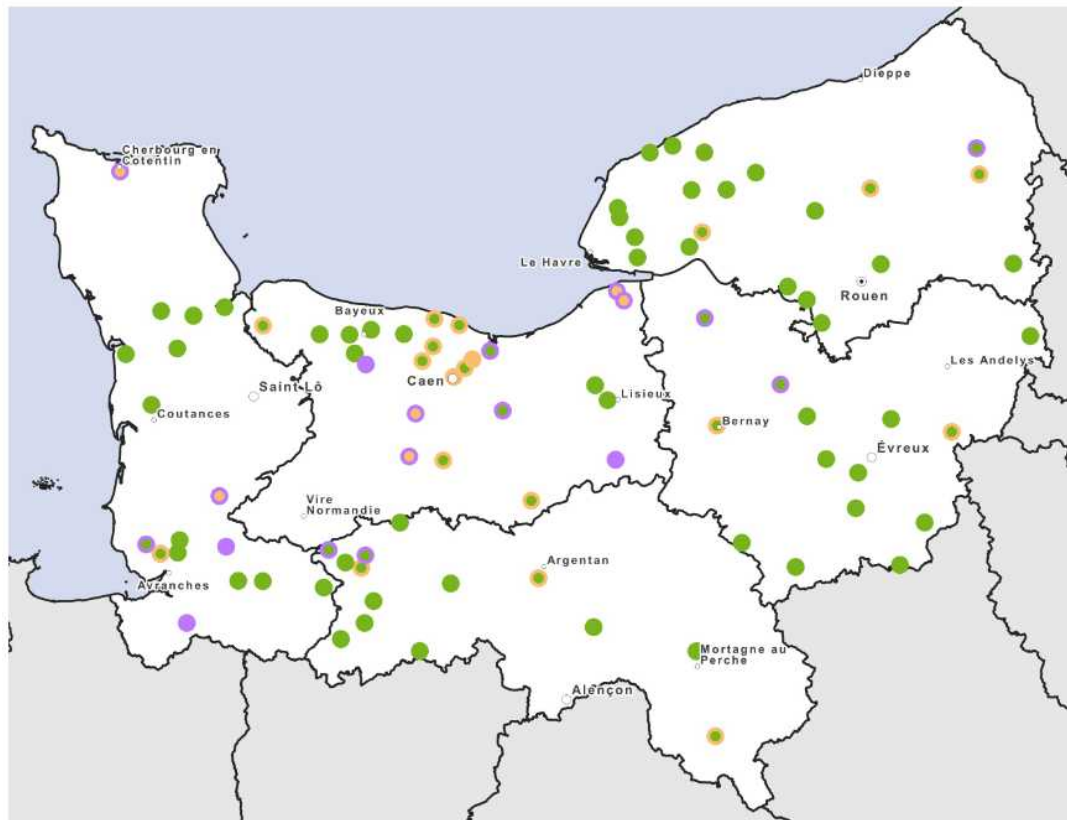
- Capitale d'état
- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture

□ limites départementales

0 10 20 km

Sources :
- IGN Admin Express
- DREAL Normandie

Production :
DREAL Normandie
le 07/03/2022



La démarche captages prioritaires

La mise en œuvre du dispositif pour reconquérir la qualité de l'eau : étape par étape

1

L'animation de terrain et la concertation

L'association de toutes les parties prenantes est fondamentale afin de partager le diagnostic, de choisir les mesures les plus pertinentes et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans leur réalisation, garantie essentielle à leur bonne mise en œuvre et à leur suivi.

3 Connaître la qualité de l'eau

En mesurant les pesticides et les nitrates sur le captage mais aussi sur les autres prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable situés sur l'aire d'alimentation du captage.

Lorsque la définition de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage est décidée, celle-ci est actée lors du comité de pilotage de l'AAC.

5

Définir la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage

La zone de protection résulte du croisement entre l'aire d'alimentation du captage, la carte des pressions, l'état de la qualité de l'eau et la vulnérabilité de la nappe. Cette zone, validée par le comité de pilotage de l'AAC, est celle sur laquelle portera le plan d'actions. Elle peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral, selon les départements.



Définition du plan d'actions acté lors du comité de pilotage de l'AAC.

2

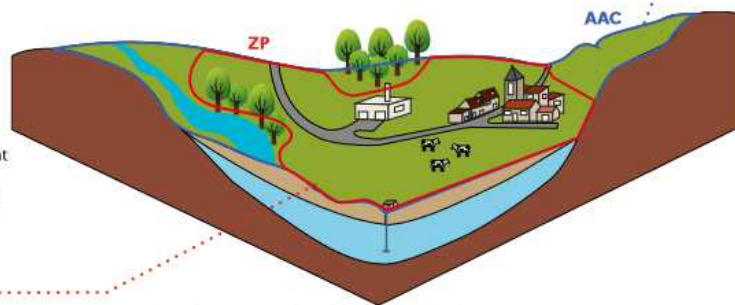
Délimiter l'aire d'alimentation du captage (AAC)

Cette identification est conduite par un bureau d'études comprenant des spécialistes en hydrogéologie. Son financement est assuré par les agences de l'eau et d'autres financeurs (notamment les conseils départementaux).

4

Identifier les sources de pollution

Un inventaire et une hiérarchisation des pressions agricoles, urbaines, domestiques et/ou industrielles présentes sur l'aire d'alimentation sont réalisés. Cette identification est conduite par un bureau d'études comprenant des spécialistes en agroevironnement, sur la base d'un diagnostic, qui analyse les marges de manœuvre des différents acteurs.



AAC = La surface sur laquelle toute goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage.
ZP = zone de protection

6

Le plan d'actions

Ensemble de mesures ayant pour objectif de réduire et maîtriser les sources de pollution à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau. Il s'agit d'orientations (pouvant à terme être reprises dans des actes réglementaires tels que les PLU(i)) ou de recommandations dont certaines peuvent bénéficier d'aides financières. Le plan d'actions validé lors du comité de pilotage de l'AAC, fera l'objet d'une animation garante de sa mise en œuvre et de son suivi. Il peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral, selon les départements.



La protection des captages prioritaires s'impose

La démarche de protection repose sur l'élaboration d'un plan d'actions adapté au territoire, sous l'égide de la collectivité, maître d'ouvrage du captage et en concertation avec les parties prenantes et dont la mise en œuvre est avant tout volontaire.

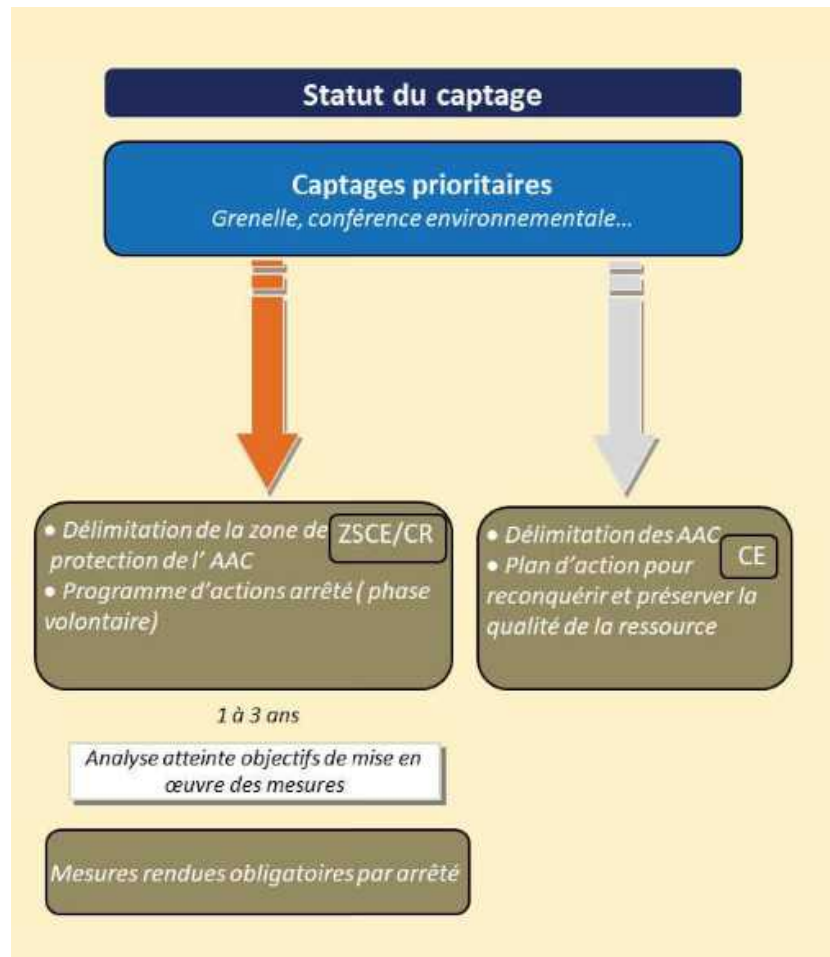
L'objectif suite aux assises de l'eau (2019) : **100 % des captages prioritaires doivent être engagés dans un plan d'actions spécifique d'ici 2021.** En Normandie (juin 2020), **80 % des aires d'alimentation de captages sont définies et environ 50 % des captages prioritaires sont dotés d'un plan d'actions.**

Articles L. 211-3 du Code de l'environnement et R. 114-1 à R. 114-10 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) :

La démarche des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)

=> phase volontaire

=> phase réglementaire



2- La directive Nitrates

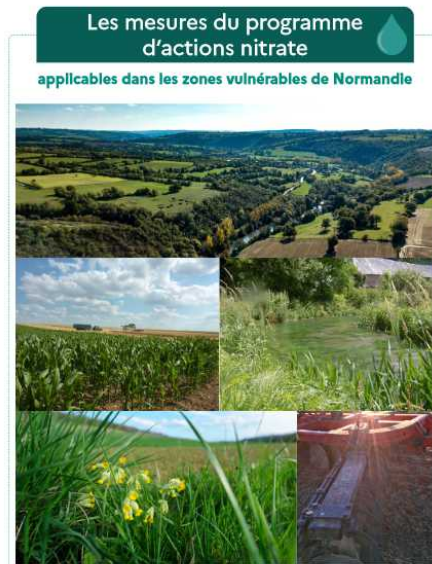
⚖️ Cadre européen : Directive nitrates 91/676/CEE → protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

FR Cadre national : Programmes d'actions nitrates (PAN) définis par l'État ; Mesures obligatoires : périodes d'épandage, stockage, équilibre de fertilisation, etc. ; s'applique sur les zones vulnérables

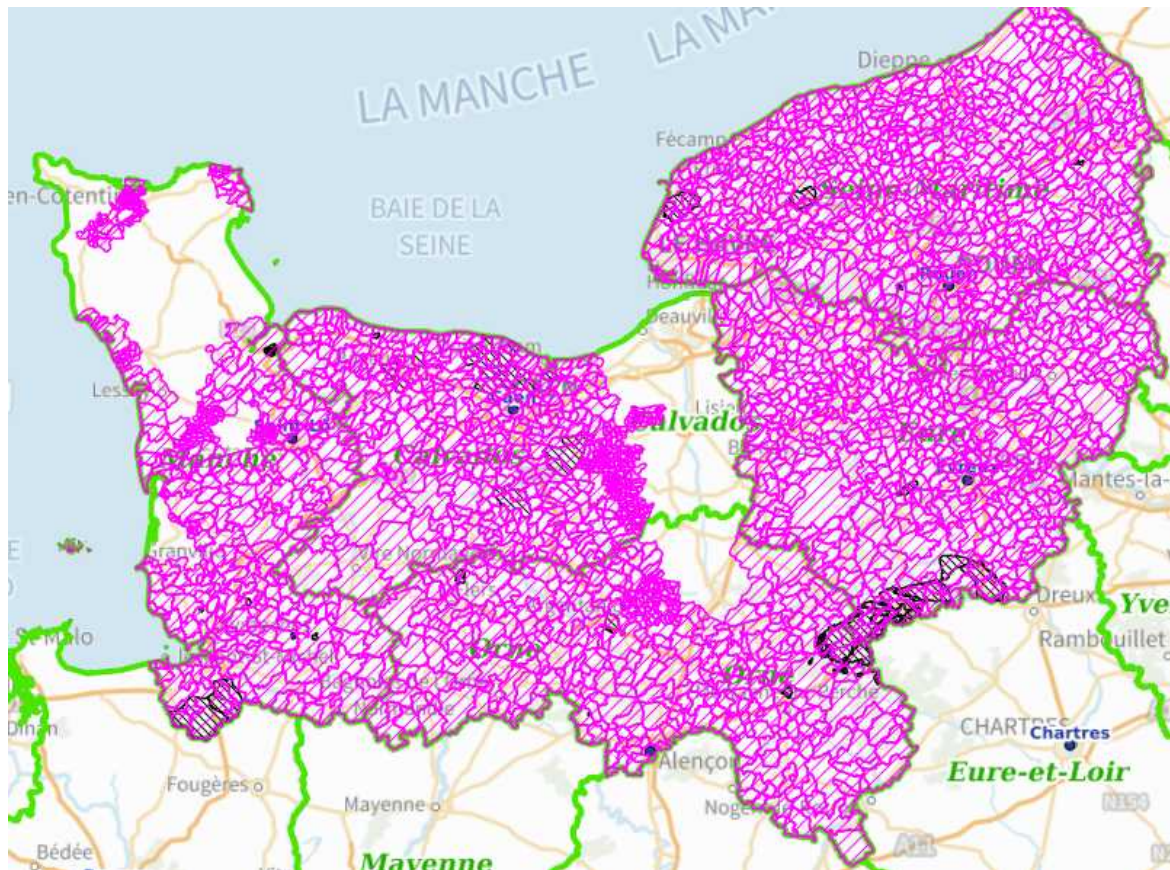
📖 Déclinaison régionale avec les Programmes d'actions régionaux (PAR) : Adaptation de certaines mesures aux enjeux locaux (climat, sols, systèmes agricoles) ; renforcement sur les Zones d'actions renforcée (ZAR)

🤝 Mise en œuvre : Pilotage : services de l'État (DREAL, DRAAF) ; révision quadriennale ; Concertation avec acteurs agricoles et territoriaux

🎯 Objectif : Réduire les pollutions diffuses (Nitrates) et améliorer la qualité des eaux



Le zonage des zones vulnérables est en cours de révision sous pilotage des préfets coordonnateurs de bassin



3- ECOPHYTO 2030

La stratégie Écophyto vise à :

- préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une seule santé »,
- soutenir les performances économique et environnementale des exploitations,
- maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées.

Elle maintient l'objectif de réduction de 50% des usages et des risques des produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013.

Vers une territorialisation du plan ECOPHYTO avec la mise en place du comité technique normand



Élaboration du futur plan d'actions Ecophyto Normand

Les axes stratégiques proposés sont les suivants :

- Axe 1 : Accompagner les pratiques favorisant la diminution d'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) et poursuivre la recherche de solutions alternatives
- Axe 2 : Accompagner l'efficacité économique des systèmes agricoles économes en PPP et ceux en transition
- Axe 3 : Mieux connaître et sensibiliser aux impacts des PPP via l'approche santé-environnement
- Axe 4 : Gouverner en synergie : piloter, valoriser/communiquer, évaluer

Organisation du GT en avril et en mai 2026

ECOPHYTO 2030

Territoires de convergence
eau potable et Natura 2000 :
initiatives pour réduire
l'impact des produits
phytopharmaceutiques

Groupes 30 000

GIEE

RESEAU DEPHY

Appel à propositions " amélioration de la
performance environnementale des
agroéquipements"

AAP Communication Ecophyto - 2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LISIEUX

Cécile GUICHARD, animatrice protection des captages d'eau potable





La Protection des captages d'eau potable

Eaux Sud Pays d'Auge





Eaux Sud Pays d'Auge



Données 2022

34
CAPTAGES
D'EAU POTABLE

26
STATIONS
D'ÉPURATION

13 129
INSTALLATIONS
D'ASSAINISSEMENT
NON-COLLECTIF

1 300
KM DE
RÉSEAUX
D'EAU
POTABLE

36
RÉSERVOIRS
D'EAU POTABLE

141
POSTES DE
RELÈVEMENT

450
KM DE RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les compétences Eaux Sud Pays d'Auge :

Eaux Sud Pays d'Auge, c'est la fusion au 1er janvier 2020 de 23 services d'eau et d'assainissement.

Eau Potable

- Production d'eau par captage ;
- Potabilisation de l'eau - unité de production ;
- Stockage de l'eau - Réservoirs
- Distribution - Réseaux. (30 Unités de distribution – UDI = zone distribuée par une même eau)

Assainissement :

- Collectif : collecte (réseaux) et traitement (station d'épuration) ;
- Non collectif .

Gestion des eaux pluviales urbaines

GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations :

- Transférée au Syndicat mixte du bassin Versant de la Touques (SMBVT) et au Syndicat mixte du bassin Versant de la Dives (SMBD).



AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

L'EAU maintenant c'est L'AGGLO

GESTION PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
POUR UNE EAU EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

LISIEUX NORMANDIE ENVIRONNEMENT

EAUX SUD PAYS D'AUGE

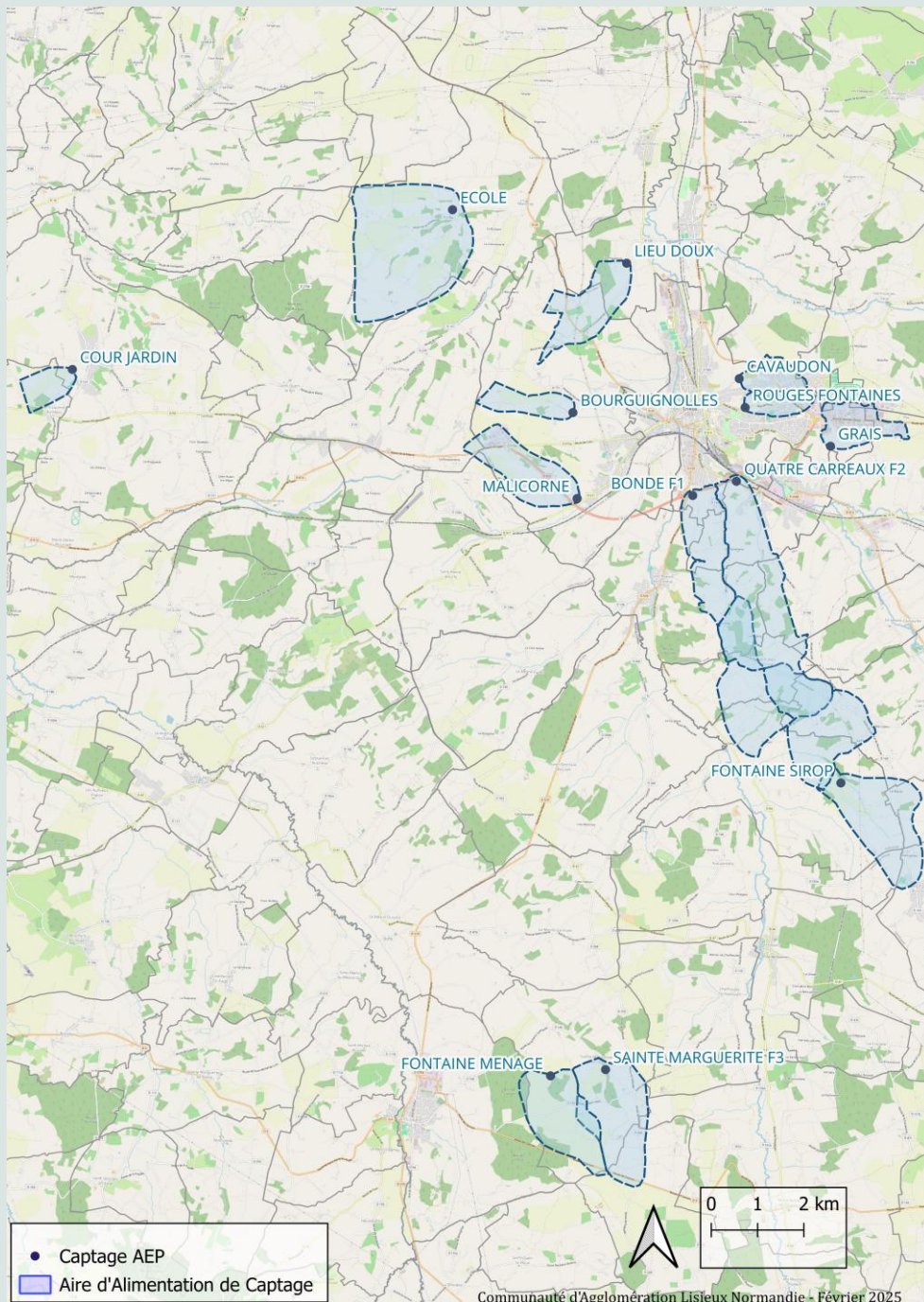
A rural landscape featuring a yellow barn with a white door and a small window, situated in a green field. A gravel path leads to the barn. In the background, there is a dense forest of tall evergreen trees under a clear blue sky. A fence line runs across the middle ground.

Comment protéger la
ressource en eau potable ?

A photograph of a rural landscape. In the center, a small, single-story yellow building with a dark roof and a white door stands on a gravel path. The building is surrounded by a green field enclosed by a wooden fence. In the background, there is a dense forest of tall evergreen trees on a hillside under a clear blue sky. The foreground shows a gravel path leading towards the building.

Etudes des AAC

Cartographie des AAC de notre territoire



Captages prioritaires - 3

- Bourguignolles – source - Pesticides
 - Commune de Saint Désir
- Sainte Marguerite des Loges (F1 et F2) – forages - pesticides
 - Commune de Livarot Pays d’Auge
- Ecole – forage - pesticides
 - Commune de Manerbe

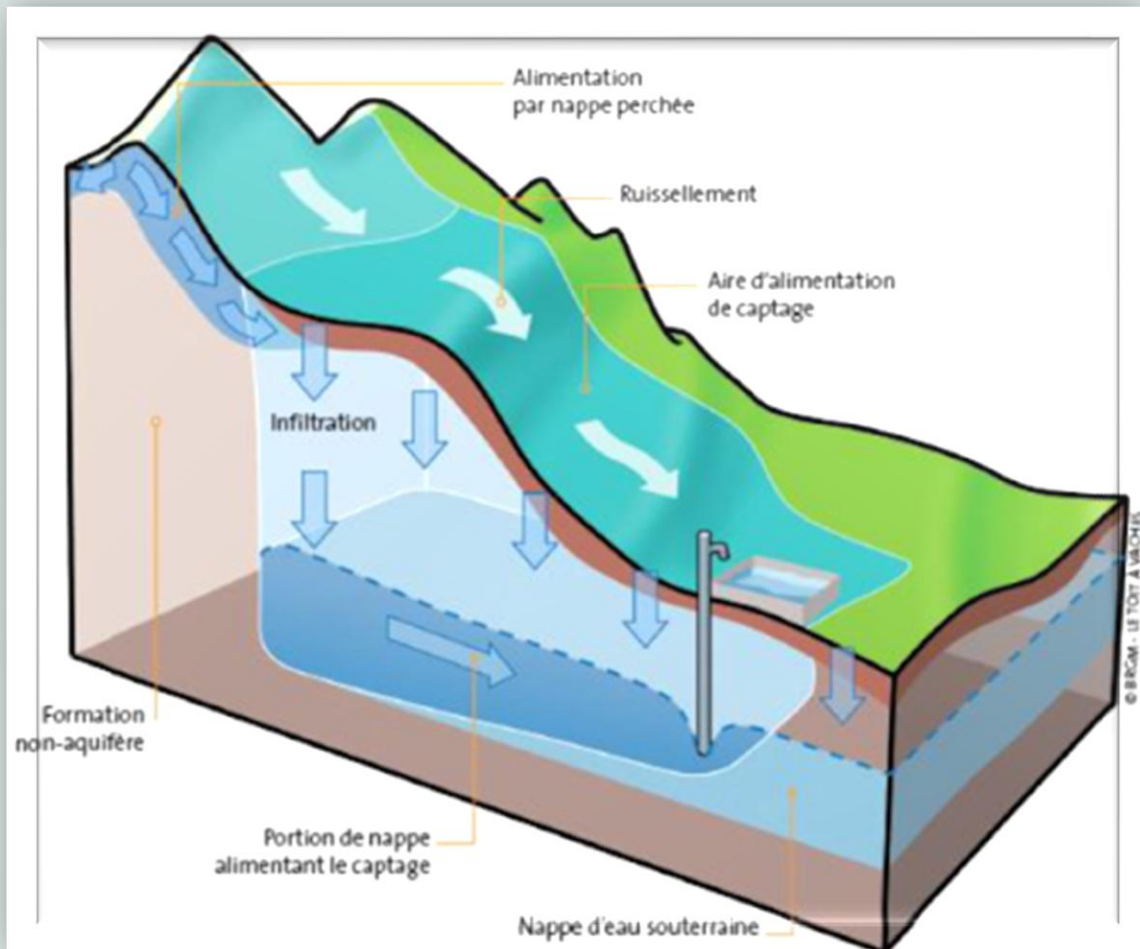
Captages sensibles - 4

- Fontaine Ménage – source - pesticides
 - Commune de Sainte Marguerite des Loges (Livarot Pays d’Auge)
- Fontaine Sirop – source - pesticides
 - Commune de Pretreville
- Rouges Fontaines – source - pesticides
 - Ville de Lisieux
- Cour Jardin – source - nitrates
 - Commune de Cambremer

Démarche volontaire - 5

- La Bonde – forage - Lisieux
- Cavaudon – source - Lisieux
- Quatre Carreaux – forage - Lisieux
- Grais – source - Lisieux
- Malicorne – forage - Saint Désir
- Lieu Doux – OUILLY le VICOMTE

Définition : Une AAC désigne la zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltrate ou ruisselle alimente le captage. L'extension de ces surfaces est généralement plus vaste que celle des périmètres de protection de captage.



1 Phase n°1 : Délimitation des Aires d'Alimentation de Captage

2 Phase n°2 : Diagnostic territorial multi-pressions

3 Phase n°3 : Définition d'un programme d'actions

↳ Validation en cours

Phase n°1 : Délimitation des Aires d'Alimentation de Captage

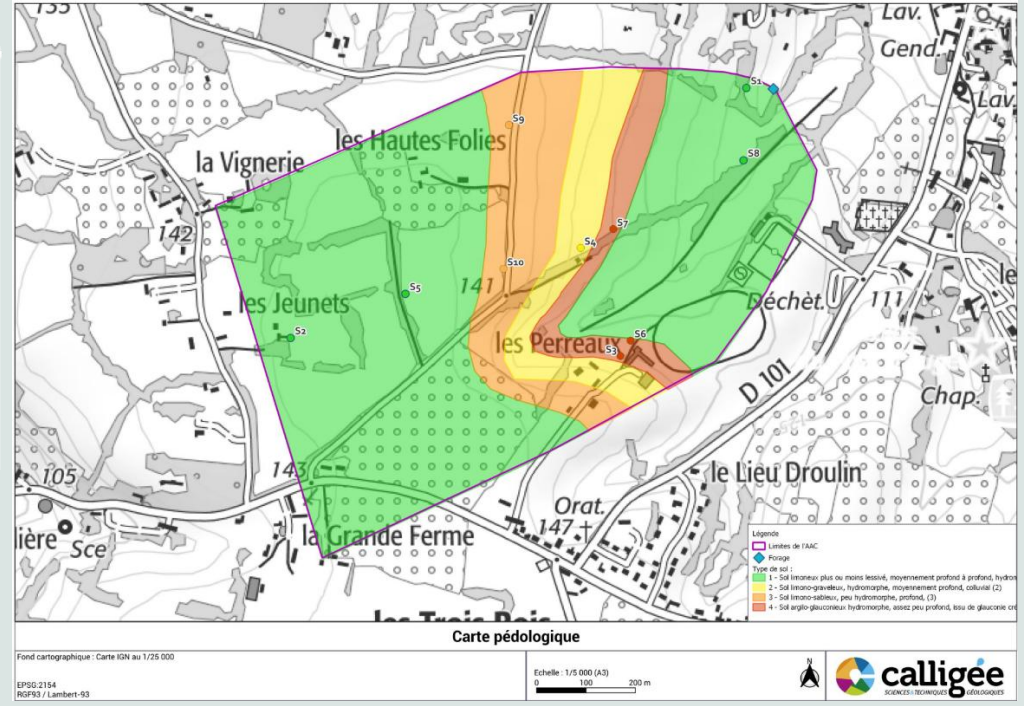
- Etude hydrogéologique – recueil des données – mesures piézométriques dans les puits, par exemple
- Délimitation de l'AAC
- Cartographie des vulnérabilités intrinsèque avec sondages pédologiques (vérifier nature du sol, risques inondations et ruissellement, ...) en fonction des résultats => détermination de la vulnérabilité de chaque parcelle

Numéro BSS | BSS000JEPC

Mesure piézométrique dans un puit à Cambremer



localisation au 1/10 000 (fond IGN)



Carte pédologique à Cambremer (types de sols)



Sondage pédologique – AAC de Bourguignolles - CPGF

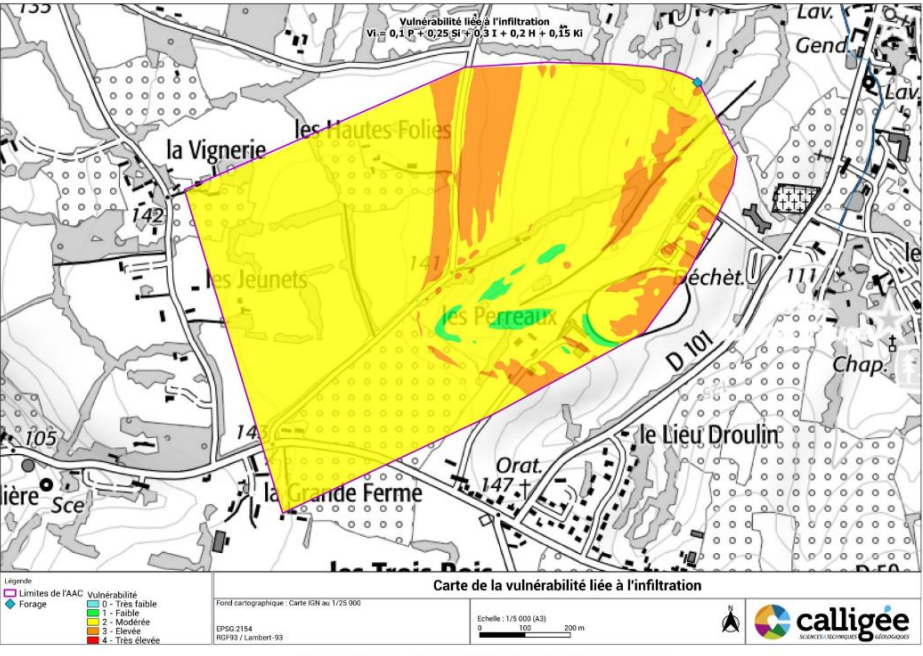


Figure 6 : Carte de vulnérabilité à l'infiltration de l'AAC du captage de Cour jardin

Phase n°2 : Diagnostic territorial multi-pressions

- Environnement global de l'AAC
- Diagnostic territorial des pressions non agricoles (DTPNA)
- Diagnostic Territorial des Pressions et Emissions Agricoles
 - Travail basé sur le Registre Parcellaire Graphique (RPG) = données issues des déclarations PAC (N-1)
 - Reconnaissances terrains pour avoir une idée de l'environnement global (agricole et non agricole)
 - Repérage d'éventuelles « non-conformités » (dépôts sauvages, ...)
 - Repérage des zones de ruissellement
 - Diagnostics individuels sur le siège des exploitations avec rendu individuel des échanges remis aux exploitants
 - Objectif : couvrir au minimum 80% de la SAU de toutes les AAC
- **Diagnostics agricoles en quelques chiffres :**
 - 105 exploitations agricoles diagnostiquées (entre 80% et 100% de la SAU couverte sur chaque AAC) sur 159 identifiées, soit **66% des exploitants de ces territoires rencontrés**.
 - **Forces identifiées** (*liste non exhaustive*):
 - Part importante des prairies (49 à 92% de la SAU)
 - Nombreuses haies bocagères
 - Destruction mécanique des couverts
 - Niveau de fertilisation azotée maîtrisé
 - **Faiblesses identifiées** (*liste non exhaustive*):
 - Faible diversification des rotations
 - Peu de couverts végétaux avant cultures de printemps
 - Peu de pratiques alternatives au désherbage (désherbage mécanique, faux-semis, ...)
- Participation volontaire des agriculteurs aux différentes instances : groupes de travail pour rédaction du programme d'actions, COTECH

A photograph of a small, single-story yellow building with a white door and a small window, situated in a green field. The building has a dark, gabled roof. In the background, there is a dense forest of tall evergreen trees. The sky is clear and blue. A gravel path leads to the building. A green banner is overlaid on the bottom half of the image, containing the text 'Programmes d'actions' in white serif font.

Programmes d'actions

Phase n°3 : Définition d'un programme d'actions

- Actions agricoles et non agricoles
- Mise en place d'indicateurs
- Fiches actions






- Durée : 3 ans
- **VOLONTAIRE**
- Intègre tous les agriculteurs ayant au minimum une parcelle sur une AAC
- Coconstruit avec les agriculteurs volontaires et les instances représentatives de la profession agricole

Certaines actions de ce programme d'actions sont communes avec la Stratégie de Protection de la Ressource en Eau établie entre la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Levage des pompes du forage de Glos en 2026 pour entretien

Programme d'actions agricoles

Axe	n°	Fiche action agricole
Accompagnement vers des systèmes de cultures économes en intrants	 1	Maintenir les prairies et l'élevage
	 2	Maintenir et développer l'agriculture biologique
	3	Réduire l'usage des produits phytosanitaires
	 4	Diversifier les cultures et développer les filières BNI
	5	Optimiser la fertilisation azotée et développer les couverts végétaux
Communication	 6	Communiquer et valoriser l'agriculture auprès du grand public
Limiter les transferts	 7	Accompagner sur la plantation et la gestion durable des haies
Etudes	8	Mener les études sur l'élaboration de la stratégie foncière et de faisabilité de Paiements pour Services Environnementaux
Pollutions ponctuelles	9	Réduire les risques de pollutions ponctuelles au siège et au champ
Fiches actions spécifiques	10	Animation érosion/ruissellement sur AAC Ste Marguerite
	11	Identifier les parcelles non déclarées sur les AAC
	12	Action quantitative sur récupération de l'eau de pluie des bâtiments

En lien avec le PAT

Programme d'actions agricoles – action en cours

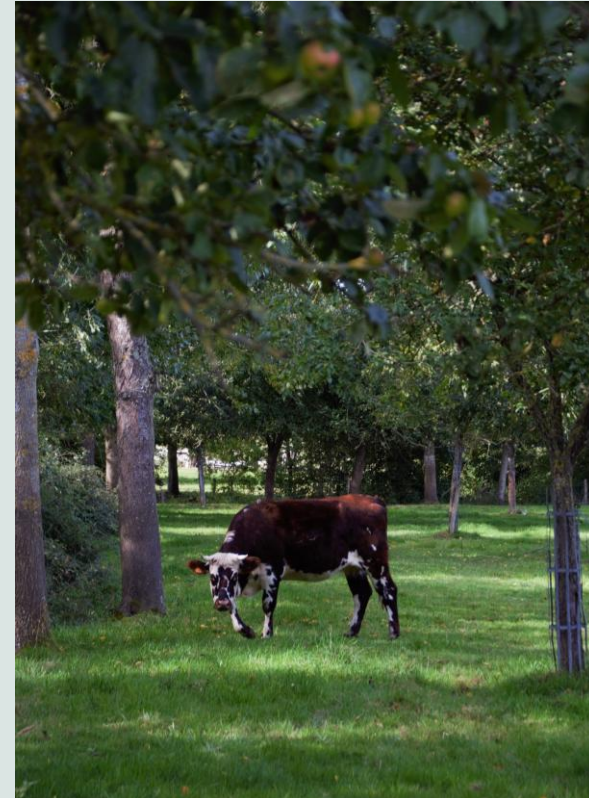
Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sont un accompagnement financier et technique des exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques répondant aux enjeux environnementaux d'un territoire (sur la qualité de l'eau notamment).

Elles s'inscrivent dans un **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** territorial.

- En 2022, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) lance un appel à projet pour les campagnes 2023 à 2025
- But : accompagner le changement des pratiques agricoles, réduire les pressions sur l'environnement et maintenir des pratiques favorables à l'environnement
- Zones à enjeu « eau » dans les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)
- 2 PAEC déposés pour 4 mesures proposées :
 - « **Bien-être animal** » - Autonomie fourragère – Elevages d'herbivores ; **HBV2 – HBV3**
 - « **Création de prairies** » : conversion de terres en cultures vers de la prairie ; **CPRA**
 - « **Surfaces herbagères et pastorales** » : amélioration de la gestion des surfaces en herbe par le pâturage ; **PRA**
 - « **Arboriculture, lutte biologique, herbicides** » : amélioration des pratiques en arboriculture sur le territoire du PAEC SPAU; **ARB1**

De 2023 à 2025 :

- 74 exploitants engagés pour 6 977 ha – total annuel versé aux exploitants des AAC : ≈ 1 600 000 € / an



Soutient financier de l'AESN



Programme d'actions agricoles – action en cours

- 12e programme de l'Agence de l'Eau (2025-2030), chapitre C (accompagner la transition Agricole pour l'eau), investissements liés à la production agricole primaire => aide financière Agriculture
- Accompagnement par ESPA des agriculteurs éligibles sur les AAC "sous animation", c'est à dire pour les captages dont les AAC ont été définies et pour lesquelles une animation est en cours (plans d'actions) – taux entre 50% et 65% de subvention
- Accompagnement pour l'acquisition de matériel agricole favorable à la protection de la ressource en eau
 - Aide à la rédaction des dossiers puis dépôt auprès de l'AESN
 - 20 dossiers déposés (1 en 2024, 9 en 2025, 10 au 12/03/2026)
 - Ex: Développement de la filière chanvre avec un agriculteur qui a déjà testé et souhaite s'équiper pour augmenter ses surfaces cultivées en BNI sur une AAC classée prioritaire pour les pesticides – échanges en cours auprès de l'AESN



Faucheuse





Andaineur





Herse de prairie

Quelques exemples d'actions agricoles à venir :

- Accompagnement individuel des exploitants volontaires pour la mise en œuvre de leviers agronomiques (prestation de conseil sur les pratiques phytosanitaires, la fertilisation, l'élevage, ...)
- Réalisation d'essais avec les agriculteurs volontaires (implantation de couverts, matériels spécifiques, ...)
-  - Développer les filières BNI, en lien avec le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
-  - Communiquer sur l'existence des AAC en lien avec le PAT pour « consommer local » et valoriser les agriculteurs locaux avec des pratiques vertueuses pour la protection de la ressource en eau

Programme d'actions non agricoles

Fiches	N°	Actions non agricoles
Animation et communication	 1	Animation, communication et suivi du programme d'actions
Environnement	2	Sensibiliser sur les déchets, l'usage des produits phytosanitaires non agricoles et échanges entre services
Voiries et entretien	 3	Assurer une gestion écologique de l'entretien des voiries et espaces verts
Activités industrielles et artisanales	4	Sensibiliser les entreprises à une bonne gestion de leurs rejets et leurs déchets (entreprises, ICPE, sites CASIAS) et auditer les sites à risque de pollutions ponctuelles
Assainissement	5	Améliorer le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur les AAC et réseau collectif
Gestion des eaux pluviales	6	Intégrer une gestion des eaux pluviales à l'échelle des AAC et limiter les ruissellements

Programme d'actions non agricoles

Quelques exemples d'actions non agricoles en cours :

- Journée mondiale de l'eau (21 mars 2026)
 - Visite de la station d'épuration de Lisieux puis présentation de l'eau potable « d'où vient-elle et comment arrive-t-elle jusqu'à nos robinets ? »

LES RENDEZ-VOUS NATURE 2026 GRATUIT

DÉCOUVERTE DU CYCLE DE L'EAU

Samedi 21 mars 09h30

RDV : Station d'épuration 189 Bd Herbet Fournet, 14100 Lisieux

D'où vient-elle, comment arrive-t-elle jusqu'à nos robinets et comment la traitons-nous en station d'épuration ?

LISIEUX NORMANDIE ENVIRONNEMENT

Eaux Sud Pays d'Auge

Renseignements et réservations : 02 31 48 18 10 | tourisme@lisieux-normandie.fr

LISIEUX NORMANDIE ENVIRONNEMENT

- Tenue d'un stand lors du festival AOC-AOP de Cambremer en mai 2026 pour sensibiliser le grand public à l'eau potable, ses enjeux et les acteurs

AOC-AOP FESTIVAL CAMBREMER

PARRAIN **Lilian Douchet**

NORMANDIE

INVITÉ D'HONNEUR **Italie**

2 & 3 MAI 2026

CAMBREMER NORMANDIE

ENTRÉE LIBRE ET PARKING GRATUIT

QR code

Pour plus d'infos : festivalaoc-aop.fr

Logos: 10 NORMANDIE, Colvados, GARDON, PAYS D'AUGE, PRODUITS NORMANDS, D'AMAZON, Projet territorial, Groupama, ici normandie, LISIEUX NORMANDIE ENVIRONNEMENT

En lien avec le PAT

Quelques exemples d'actions non agricoles en cours :

- Dossiers de subvention ANC dans les périmètres de protection
- Actions en commun avec le service environnement et développement durable
- Travail avec les élèves du lycée agricole du Robillard, notamment les élèves de la filière Gestion et Maîtrise de l'Eau



Fontaine Sirop



Merci

Eaux Sud Pays d'Auge

Questions



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

Gwen GLAZIOU et Frédéric BIZON - Service eau, littoral et biodiversité





PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité* **Gestion quantitative de la ressource en eau**

Projets Alimentaires Territoriaux

Ateliers thématiques « Eau »

Jeudi 19 mars 2026

Frédéric BIZON - Bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale (BARIE)

Gwen GLAZIOU - Bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (B2HPC)

1- Sommaire

1-1 La DREAL Normandie

1-2 La ressource en eau en Normandie

1-3 La gestion quantitative de l'eau : quels cadres d'action pour les territoires ?

1-1 La DREAL normandie

1-2 La ressource en eau en Normandie

1-3 La gestion quantitative de l'eau : quels cadres d'action pour les territoires ?

Nos missions

ELLE AMÉNAGE LE TERRITOIRE ET ACCOMPAGNE LES PORTEURS DE PROJETS

Transition énergétique



Infrastructures routières,
ferroviaires et fluviales



Economie
circulaire

Transports
multimodaux

ELLE ANIME, PLANIFIE ET PROGRAMME

Logement



Programmation
budgétaire



Aménagement

Données
informations
géographiques
et statistiques



Collectivités
locales

ELLE AGIT EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU

Acteurs socio-
économiques



Associations

ELLE PRODUIT, COLLECTE ET DIFFUSE LA CONNAISSANCE

ELLE S'ASSURE DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Eau

Qualité
de l'air



Ouvrages
hydrauliques

Sites et
paysages



Biodiversité



Éboulement

Erosion
du littoral

ELLE PRÉVIENT LES RISQUES



Risques
industriels

Risques
naturels



Changement
climatique



ELLE INSTRUIT ET CONTRÔLE

Installations
classées



Concertation
publique



Transports



ELLE INFORME ET AGIT EN TRANSPARENCE

Éducation au
développement
durable



Information
de l'utilisateur

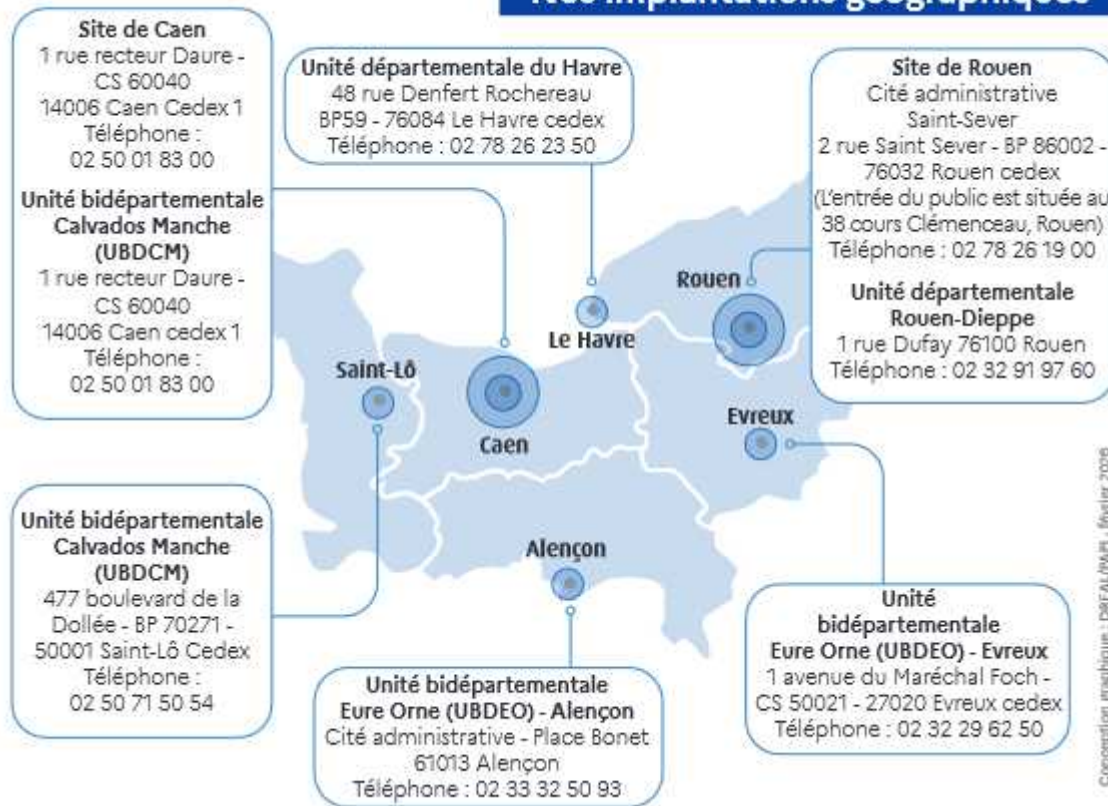
Avis de l'autorité
environnementale



notre rapport
d'activité



Nos implantations géographiques



Conception graphique : DREAL/MAH - février 2009

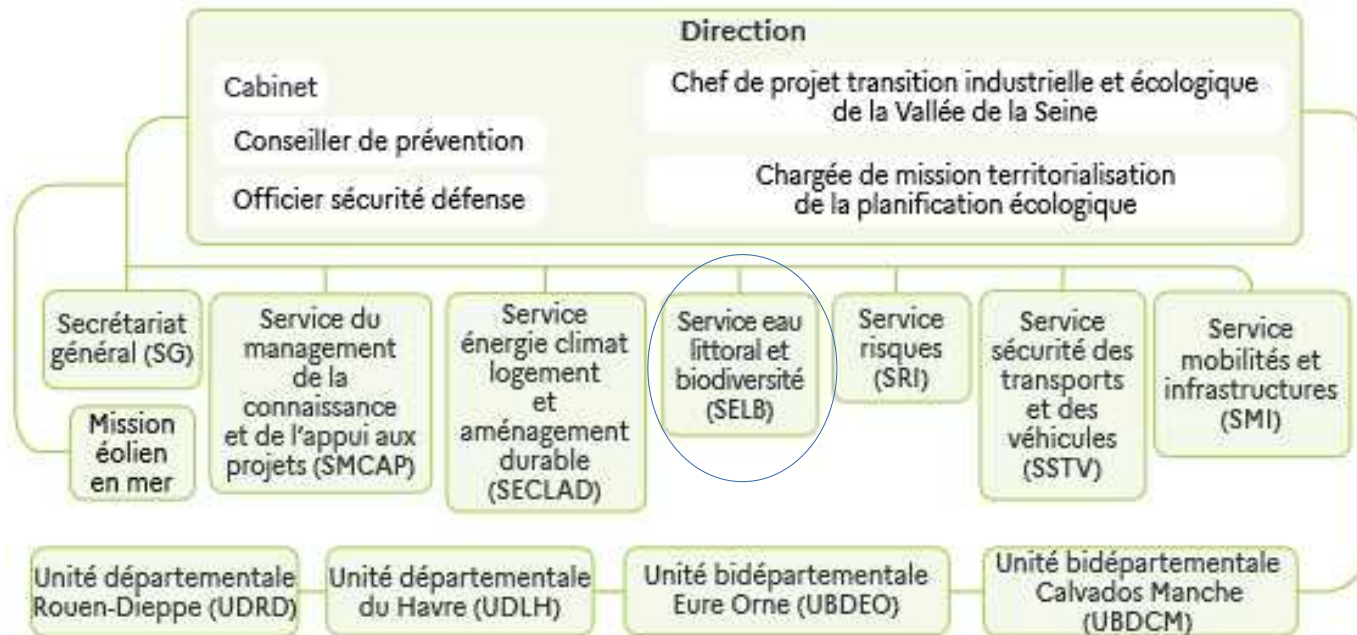
Service eau, littoral, biodiversité (SELB)
CS : Olga LEFÈVRE-PESTEL
02 50 01 84 11
CS.Adj. : Carole LENGRAND
02 78 26 21 25

Bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Frédéric BIZON
02 78 26 21 32

Bureau de l'hydrologie, de la hydrométrie et de la prévision des crues
Stéphane PINEY
02 32 81 16 45

Bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres
Denis RUNGETTE
02 50 01 84 41

Bureau des espaces littoraux estuariens et marins
Laurent DUMONT
02 50 01 84 25



[Consultez notre organigramme détaillé sur le site internet de la DREAL](#)

Les missions de la DREAL

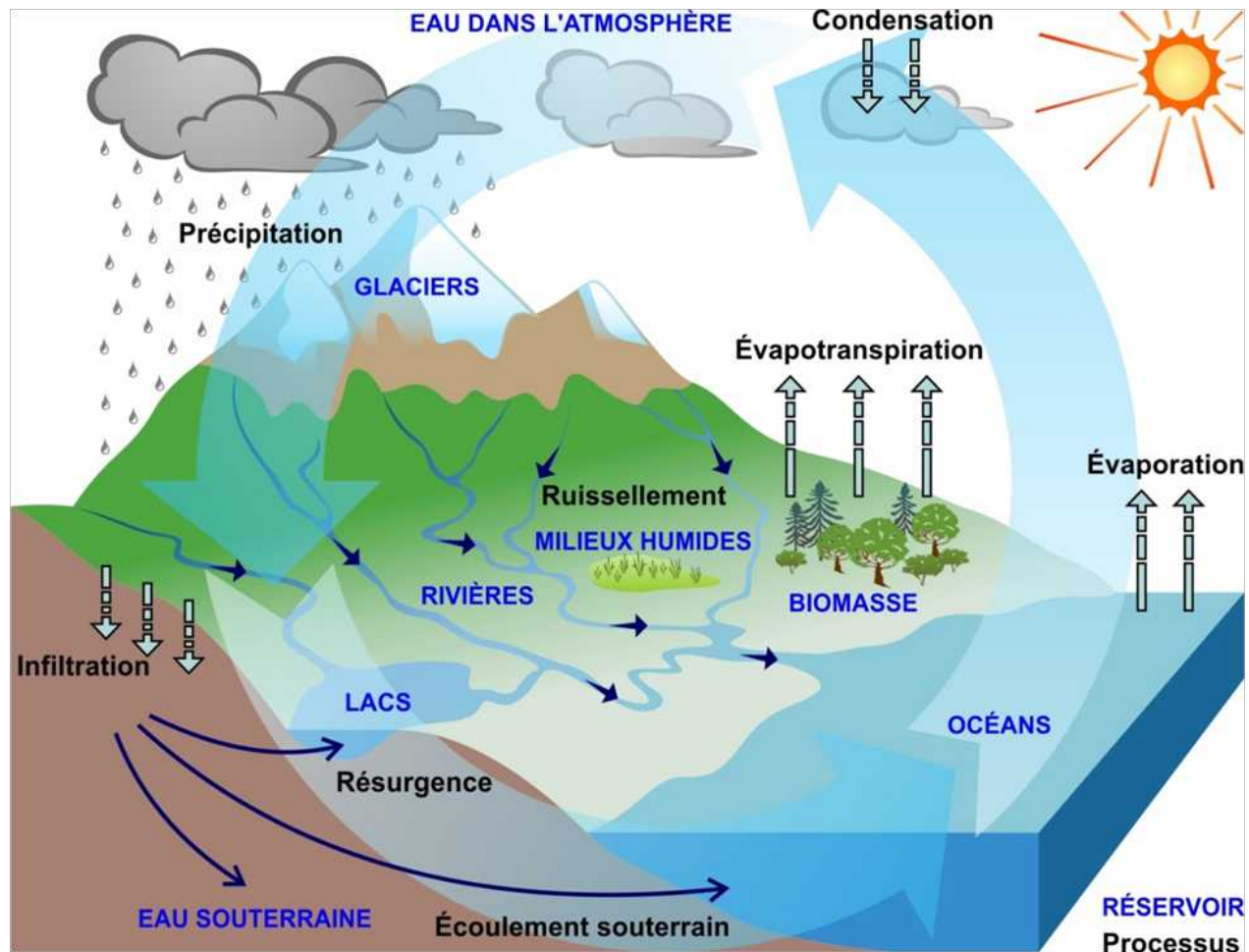
- Mettre en œuvre les plans et stratégies (plan eau , COP)
- Animer les services de l'État à travers l'InterMISEN
- Suivre des études volumes prélevables
- Installer et gérer les stations du réseau de stations hydrométriques
- Produire les chroniques de hauteurs et débits au droit des stations et les intégrer dans les SI
- Produire les connaissances et les expertises hydrologiques en appui des services de l'État
- Définir et mettre en œuvre un appui aux collectivités en matière d'hydrométrie
- Produire de la vigilance crue 365
- Réaliser les modélisations hydrologiques et hydrauliques indispensables à la production de la vigilance

1-1 La DREAL normandie

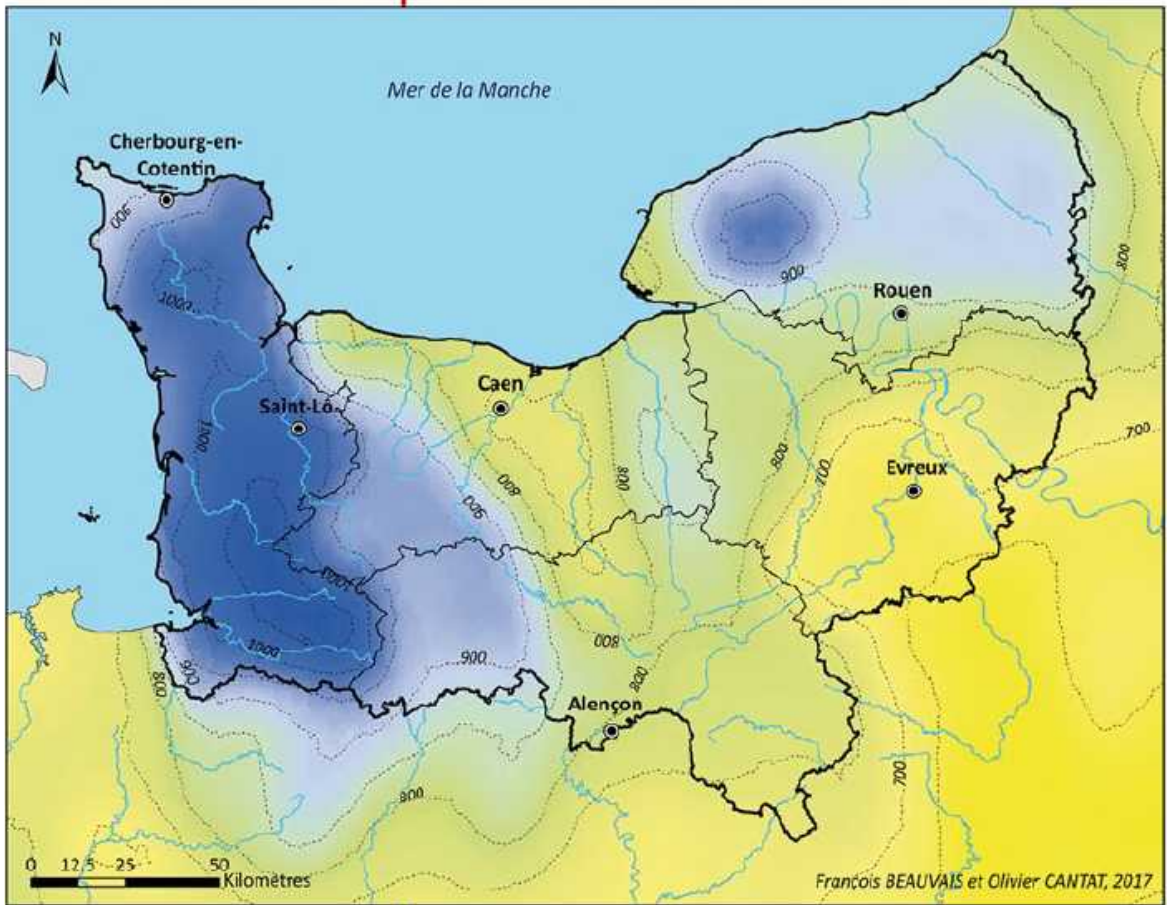
1-2 La ressource en eau en Normandie (*rapide aperçu*)

1-3 La gestion quantitative de l'eau : quels cadres d'action pour les territoires ?

Le cycle de l'eau



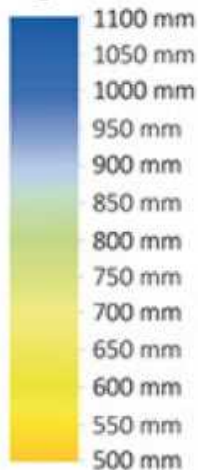
Climatologie : les pluies annuelles en Normandie



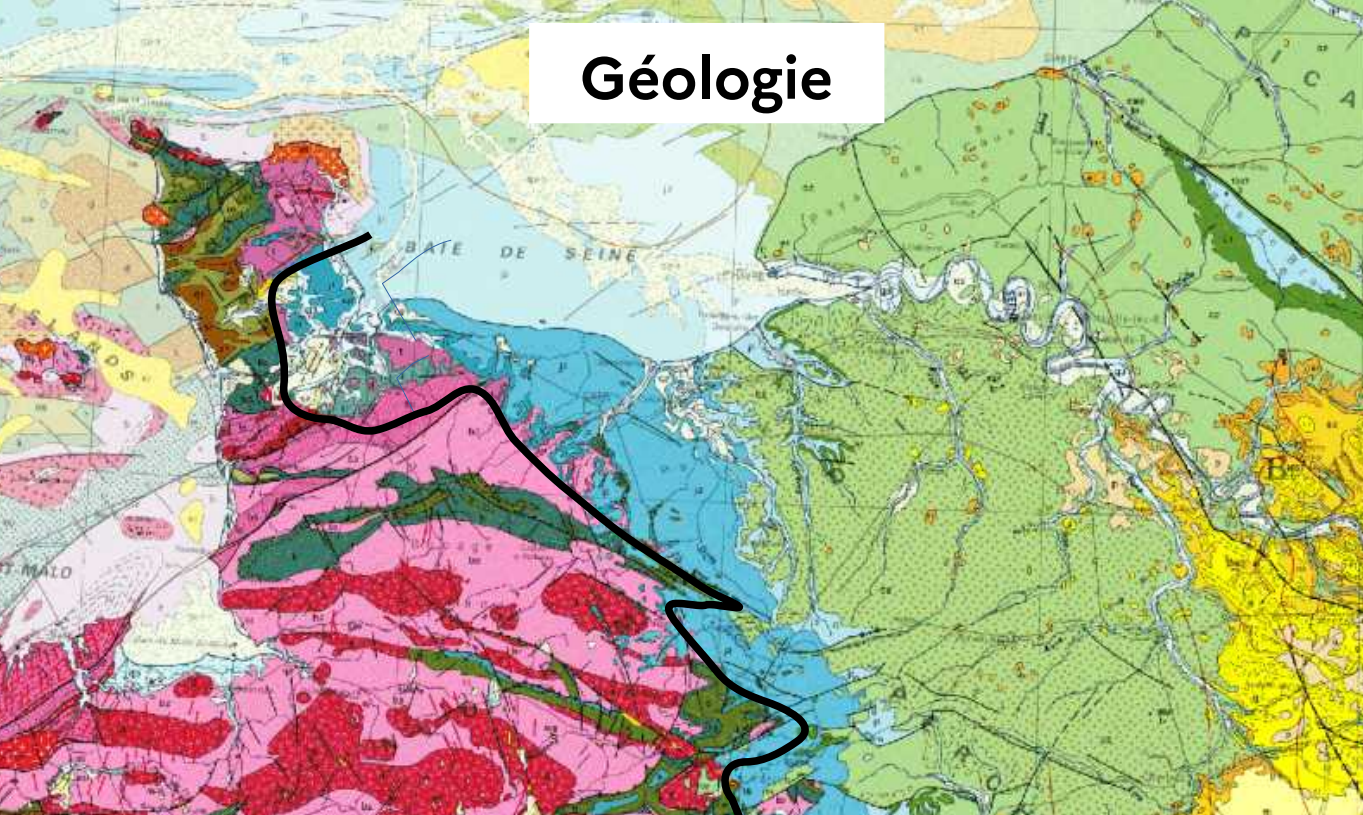
Des contrastes forts de pluviométrie :

- des secteurs exposés aux flux d'ouest (1000 – 1300 mm/an)
- des secteurs «abrités» (500 – 700 mm/an)

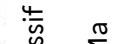
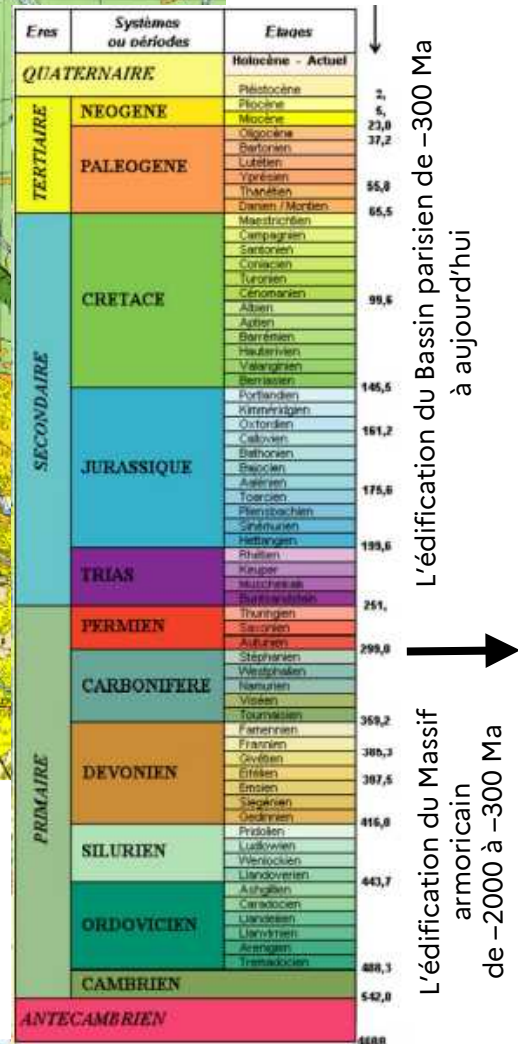
Légende



Géologie

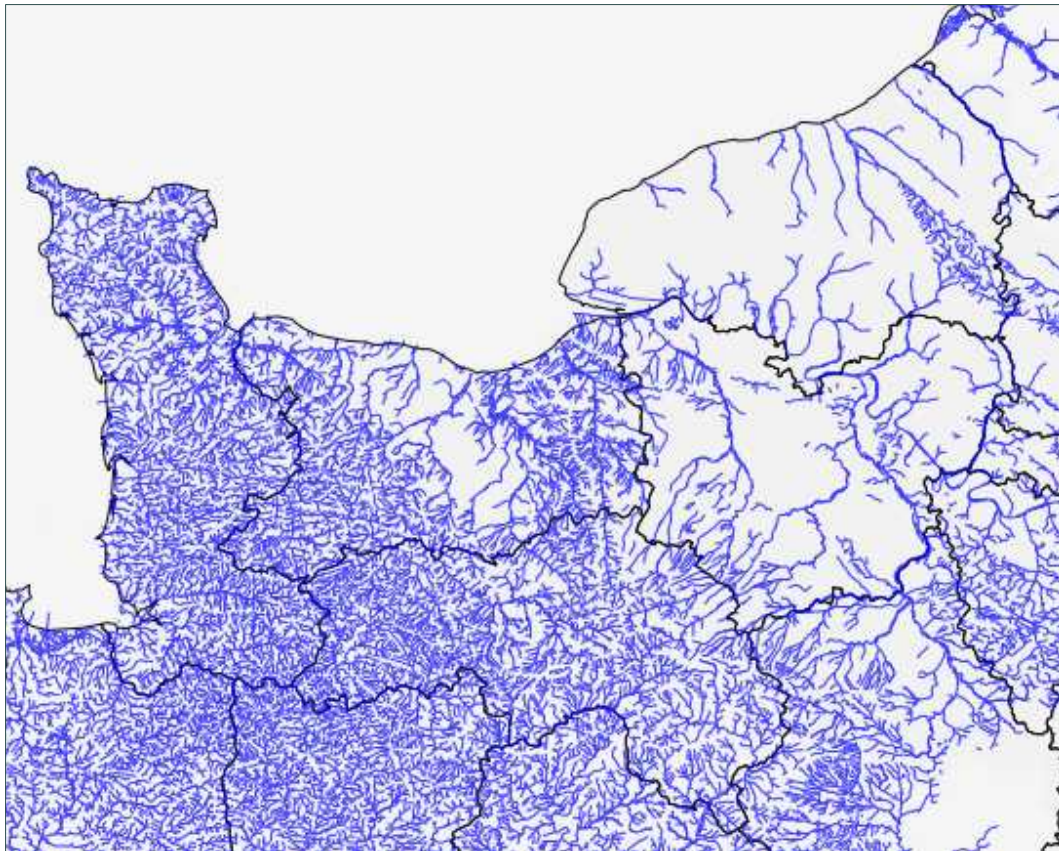


La Normandie à cheval sur deux grands ensemble géologiques
 → les formations du **massif armoricain** (« socle ») à l'Ouest : roches « dures », moins perméables
 → les formations sédimentaires du **bassin parisien** à l'Est : plus poreuses et perméables



L'édification du Massif armoricain de ~2000 à ~300 Ma

Hydrographie



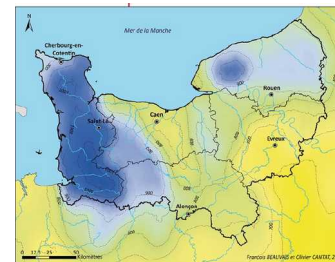
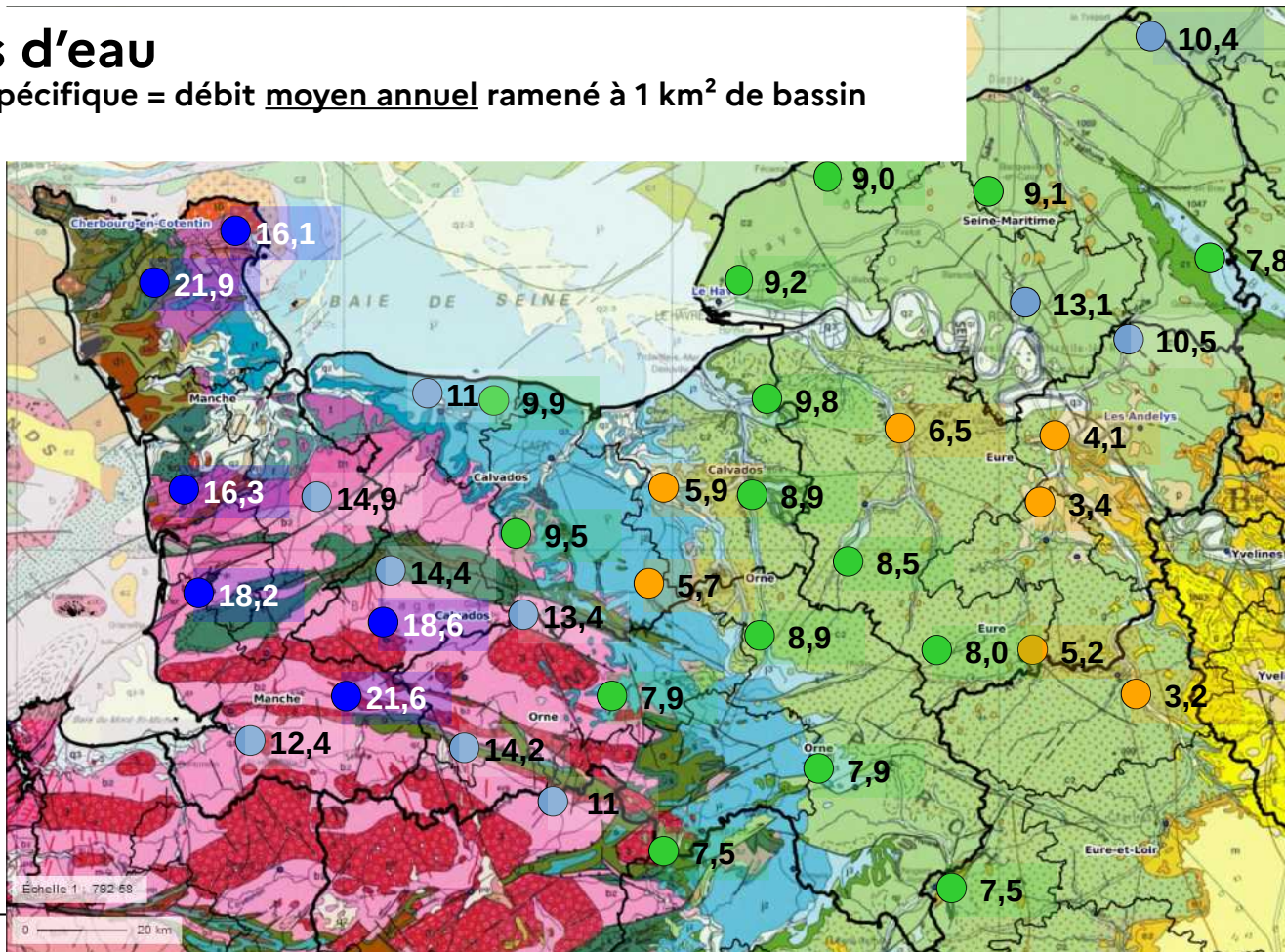
Un réseau hydrographique
(= *linéaire de cours d'eau*)
beaucoup plus dense à l'ouest
(massif armoricain) qu'à l'est

→ une ressource en eau
beaucoup plus présente et
visible en surface à l'ouest
qu'à l'est

→ un territoire davantage
« drainé » (drainage naturel!) à
l'ouest qu'à l'est

Cours d'eau

Module spécifique = débit moyen annuel ramené à 1 km² de bassin versant

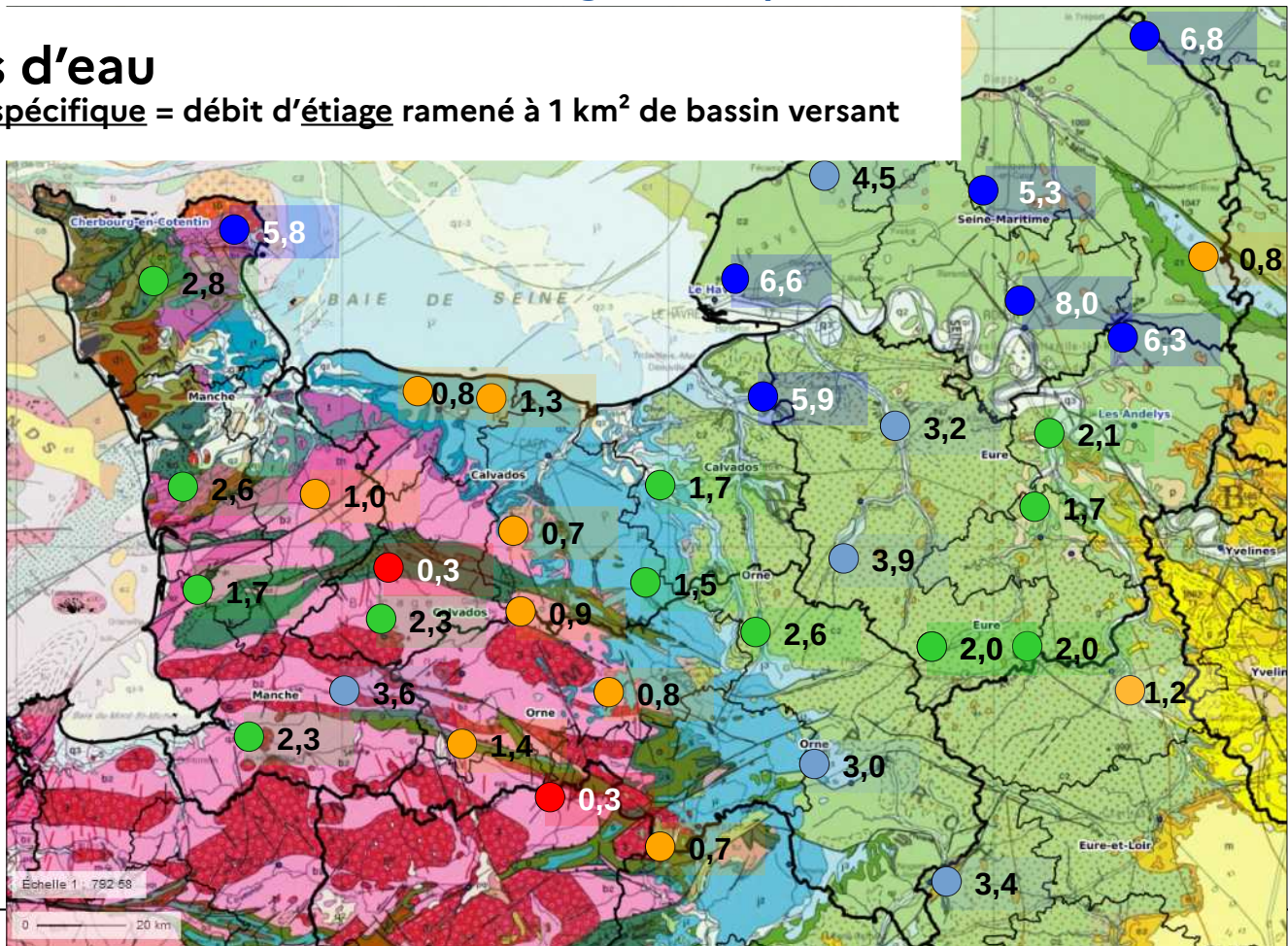


- Orange: < 7 l/s/km²
- Green: [7 ; 10] l/s/km²
- Light Blue: [10 ; 15] l/s/km²
- Dark Blue: > 15 l/s/km²

Cours d'eau

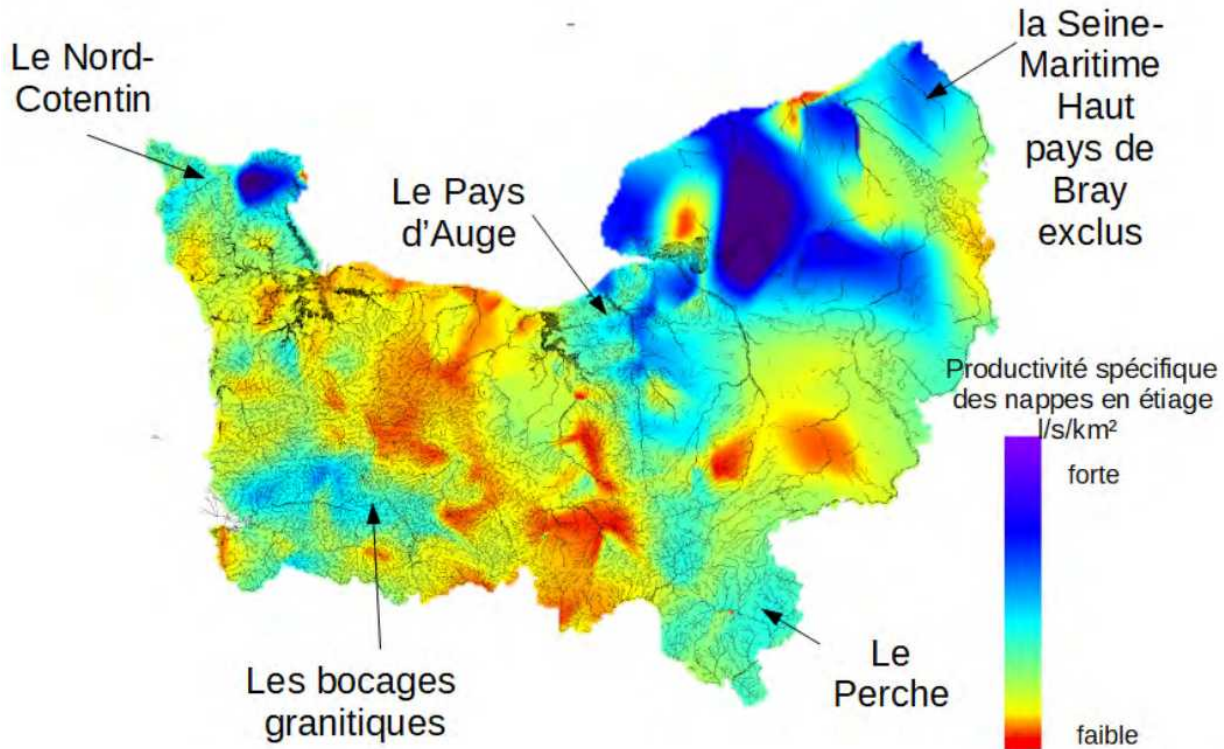
QMNA5 spécifique = débit d'étéage ramené à 1 km² de bassin versant

1-1 L'hydrologie



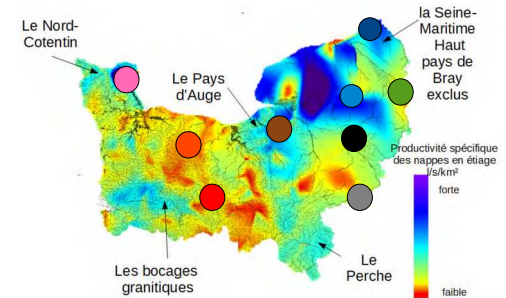
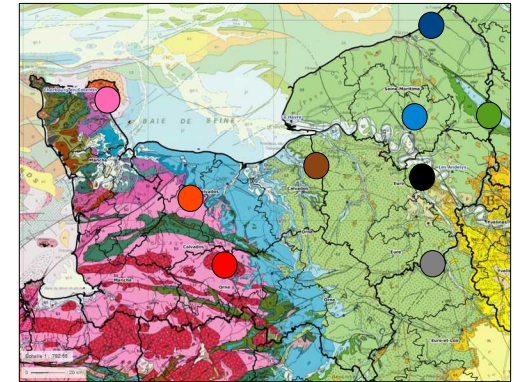
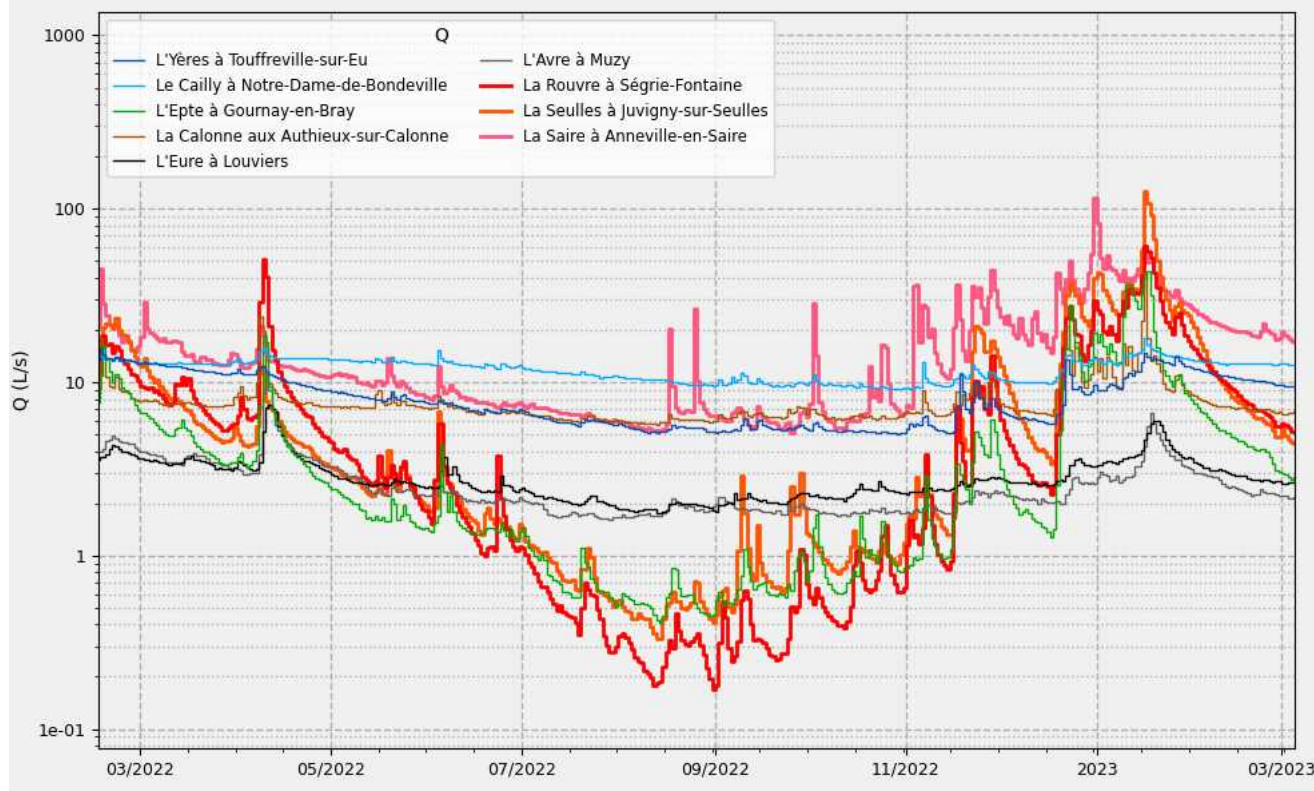
Cours d'eau : carte des débits spécifiques d'étiage de la Normandie

- rapport entre le débit du cours d'eau (l/s) ramené à la surface du bassin versant du même cours d'eau (km²) → permet la comparaison entre les cours d'eau sur des bassins versants différents
- permet d'identifier les secteurs les plus fragiles à l'étiage
- plus le débit spécifique est élevé plus la rivière est soutenue par un aquifère contenant des réserves en eaux importantes : le bassin



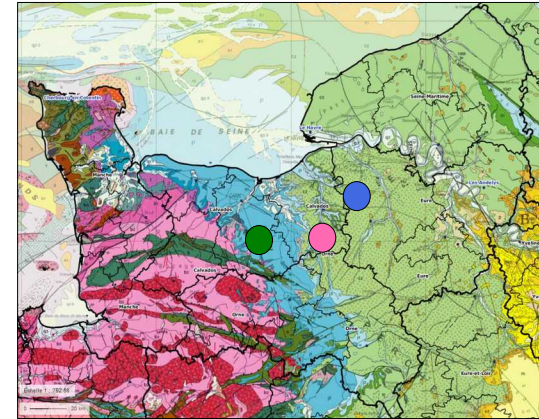
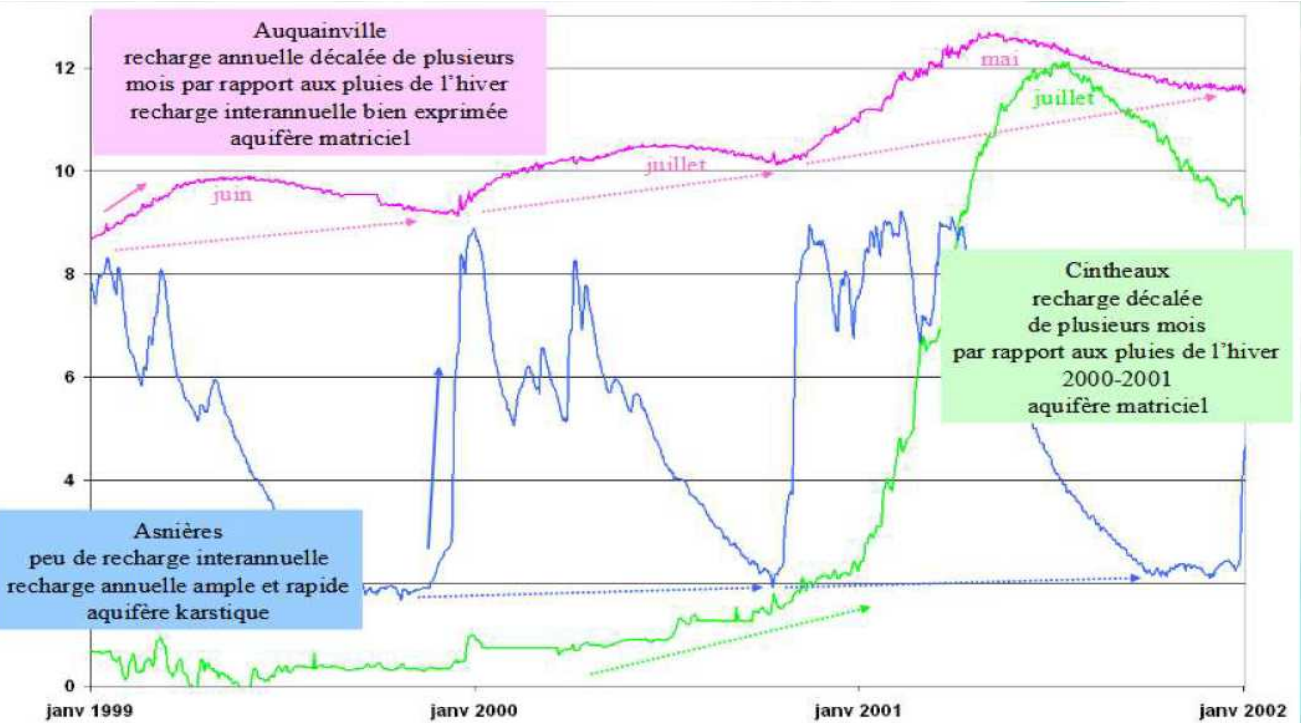
→ de fortes disparités à l'échelle régionale, et parfois même localement en peu de distance (ex : Nord-Cotentin, Sud-Manche, Seine-Maritime)

Cours d'eau : débits spécifiques (débit ramené à 1 km² de bassin versant) de différents cours d'eau normands



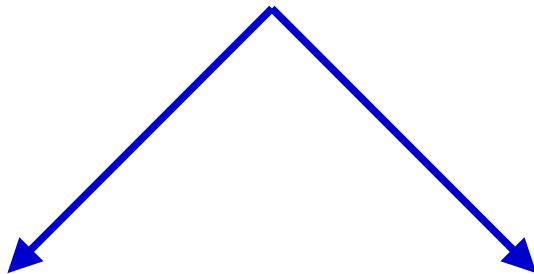
Vue sur l'année 2022 : de forts « inégalités » dans la résilience estivale

Eaux souterraines : La recharge des aquifères ne survient pas de manière synchrone au sein d'une même zone climatique



En résumé (simplifié!)

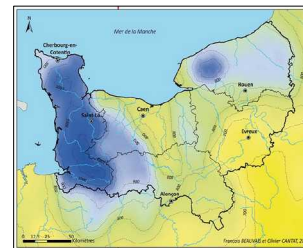
Les spécificités climatiques et géologiques aboutissent à des **hétérogénéités fortes** d'accès à l'eau sur le territoire normand



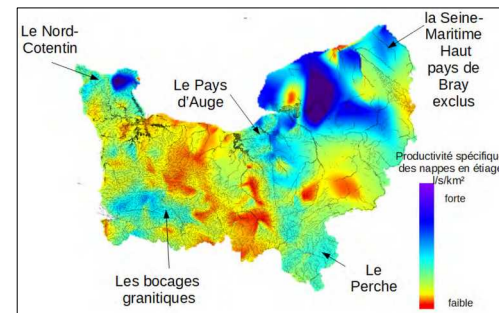
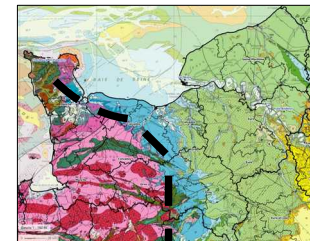
Des cours d'eau à l'ouest plus arrosés sur l'année mais « globalement » moins résilients en été

Un mode d'accès à la ressource structurellement différent:

- prélèvements souterrains à l'est ;
- prélèvements en surface (cours d'eau) à l'ouest.



+



COURS D'EAU

Bulletin de situation hydrologique mensuel (DREAL) :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-bulletins-de-situation-hydrologique-r1546.html>

Cartographie de la situation hydrologique (DREAL) sur l'ensemble des stations hydrométriques :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/suivez-le-debit-des-cours-d-eau-normands-a5298.html>

Accès à toutes les données des stations hydrométriques : HYDROPORTAIL

<https://hydro.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étages (OFB)

<https://onde.eaufrance.fr/>

NAPPES

La cartographie de la situation piézométrique :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IPS/IPS.php>

Accès à toutes les données des stations piézométriques : ADES (BRGM)

<https://ades.eaufrance.fr/>

Accès aux données du sous-sol

<https://infoterre.brgm.fr/>

Eau souterraine et sécheresse : FAQ - questions fréquentes

<https://www.brgm.fr/fr/actualite/dossier-thematique/eau-souterraine-secheresse-faq-questions-frequentes>

1-1 La DREAL normandie

1-2 La ressource en eau en Normandie

1-3 La gestion quantitative de l'eau : quels cadres d'action pour les territoires ?

1-2 La gestion quantitative de l'eau : quels cadres d'action pour les territoires ?

Comprendre les outils publics qui structurent la gestion de la ressource



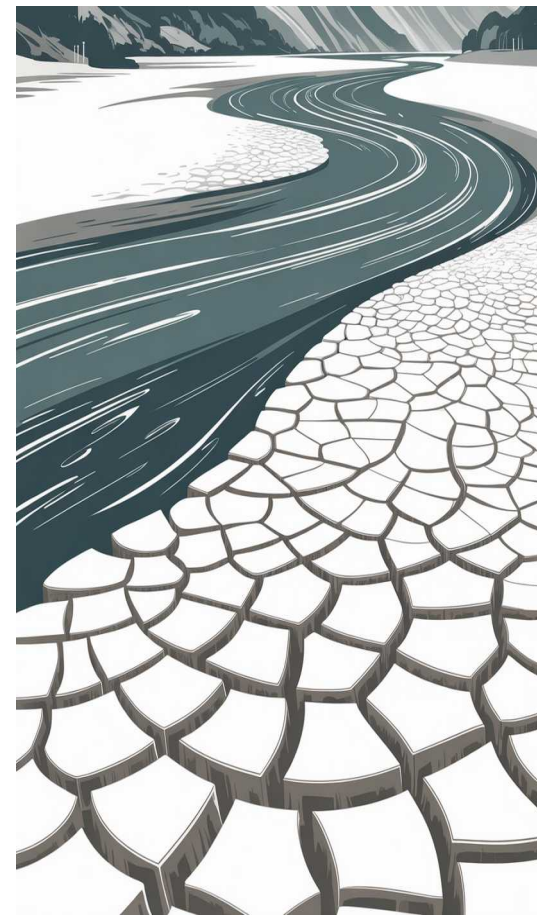
Pourquoi parle-t-on de gestion quantitative aujourd'hui ?

Une ressource sous pression

L'eau est globalement disponible en France, mais inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Le changement climatique accentue les écarts : étiages plus sévères, épisodes de sécheresse plus fréquents, évolution des usages.

L'objectif central

Maintenir l'équilibre entre ressources disponibles, besoins des milieux naturels et usages — et éviter les situations de déficit durable et les crises de sécheresse.



Deux logiques de gestion de l'eau

Gestion structurelle

Anticiper les tensions sur la ressource sur le long terme (8 année sur 10)

- Planification des actions pour la ressource
- Limitation et encadrement des prélèvements (Aenv, EE)
- Partage équitable entre usages (VP)

Gestion conjoncturelle

Répondre aux crises en temps réel lors des épisodes secs

- Arrêtés sécheresse préfectoraux (cadre dep. et bassin)
- Restrictions d'usages graduelles
- Coordination des acteurs en urgence

=> L'enjeu prioritaire est d'anticiper pour éviter les crises, en agissant sur les structures de consommation et de planification avant que les tensions ne surviennent.

Les cadres et niveaux d'actions

Niveau national

Code de
l'environnement,
LEMA, Plan Eau,
adaptation

Niveau Bassin

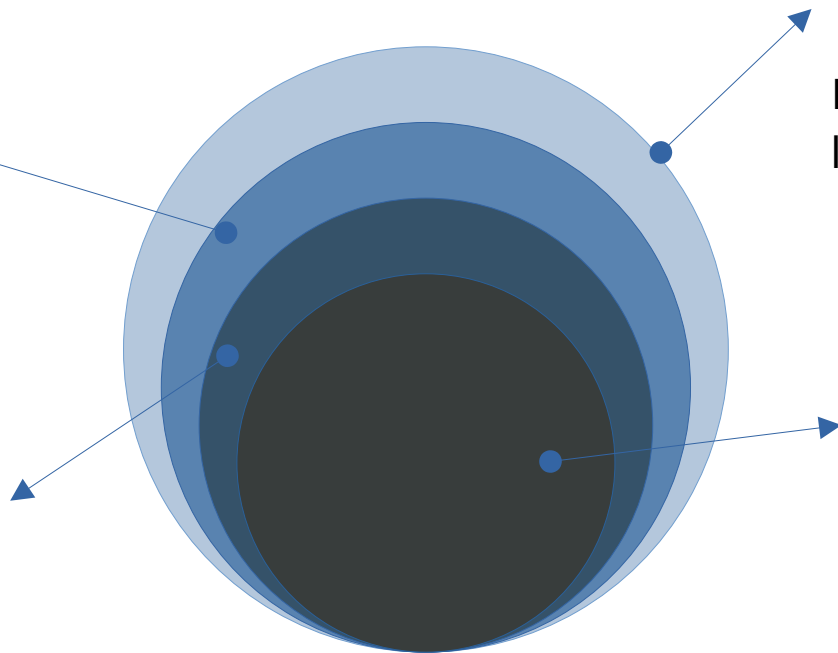
SDAGE
2022/2027, ZRE

Niveau européen

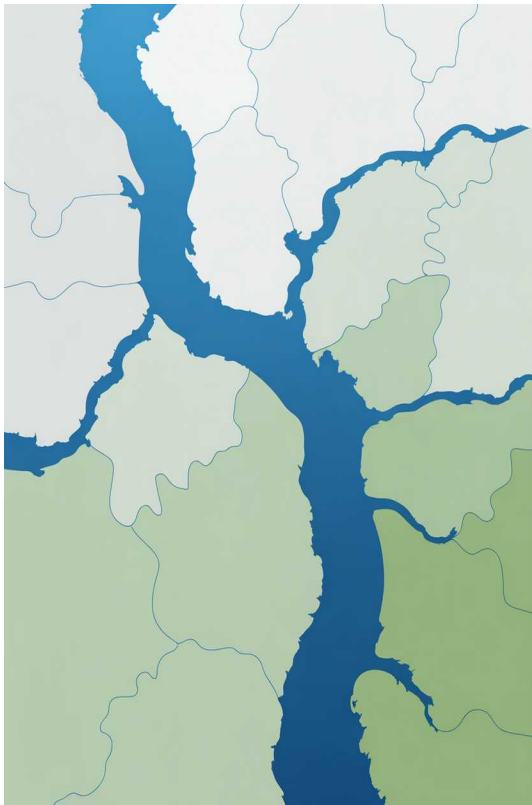
Directive Cadre sur
l'Eau : bon état 2033

Niveau territorial

Application locale et
planification
opérationnelle (SAGE,
PTGE)



La planification par bassin versant



SDAGE — Grande échelle

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : définit la stratégie globale et les mesures à l'échelle du grand bassin hydrographique pour atteindre le Bon État des masses d'eau (Seine Normandie et Loire-Bretagne)

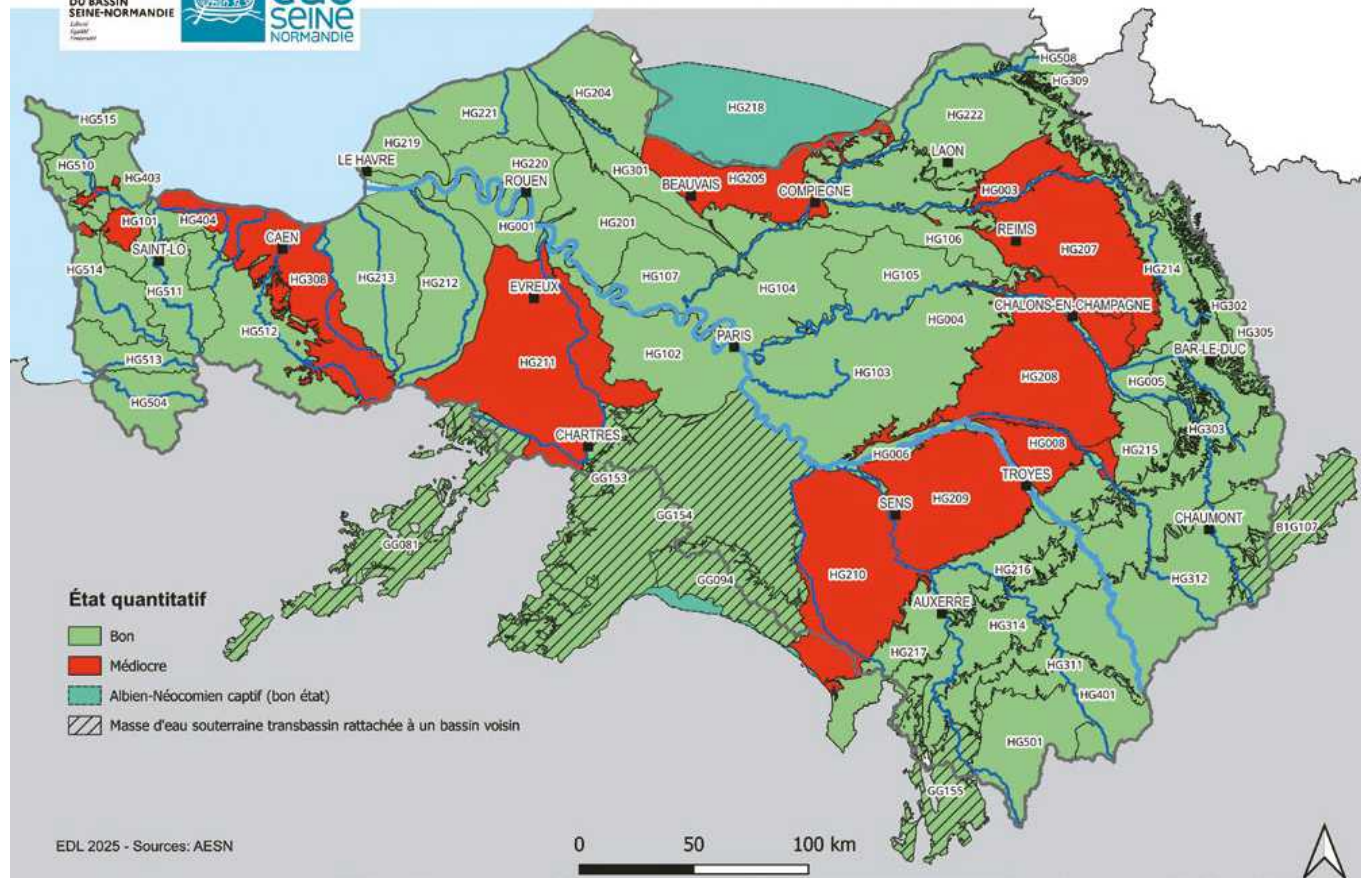
EDL / PDM / RNAOE / PAOT

SAGE — Échelle locale

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : déclinaison locale du SDAGE, il fixe des règles de partage de la ressource adaptées à un sous-bassin versant. **C'est l'échelle pertinente pour l'action territoriale.**

PAGD / Règlement

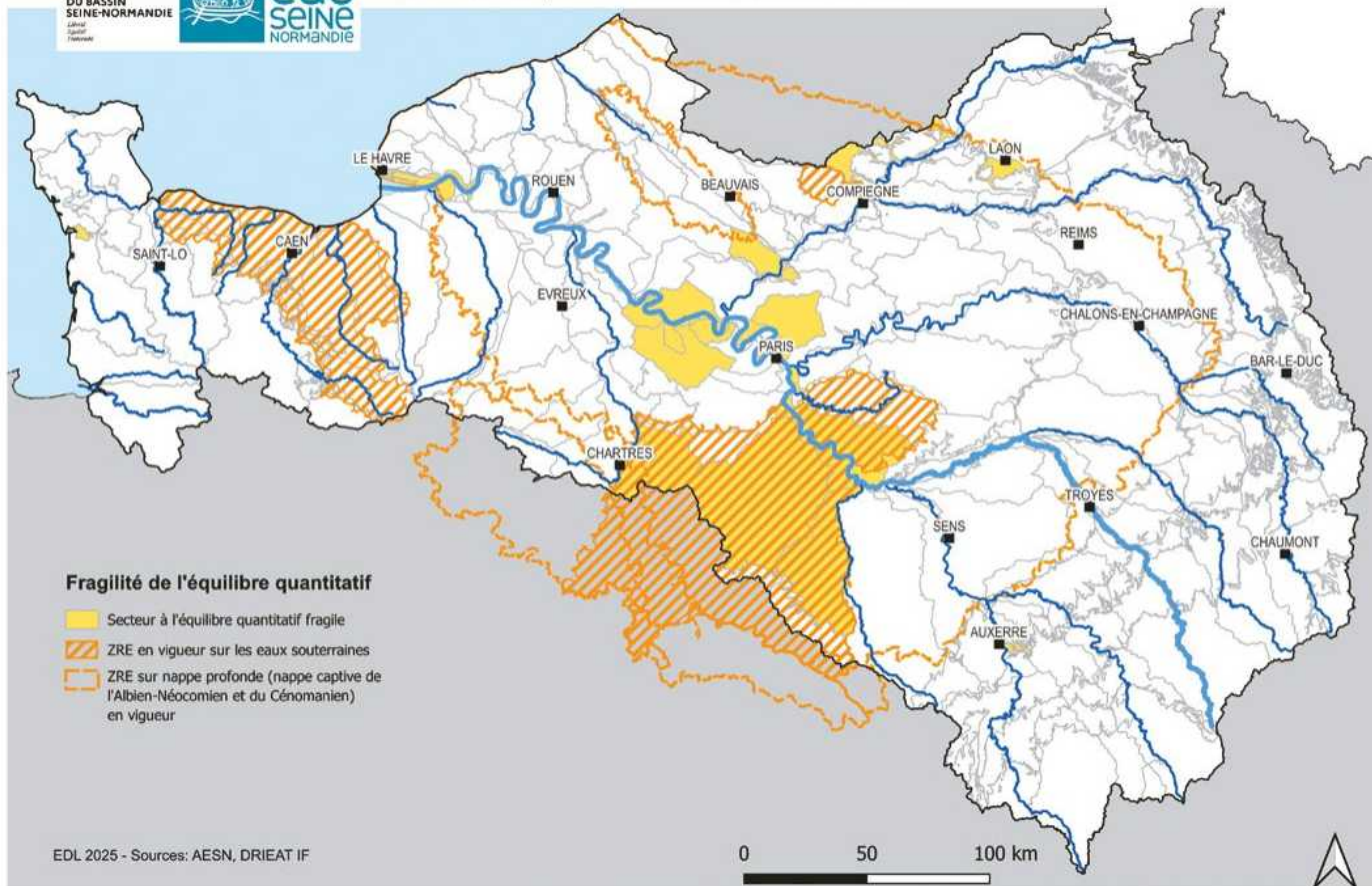
État quantitatif des eaux souterraines



« Calcul du ratio
Prélèvement /
Recharge »

SEQF si $> 15 \%$
(bassin sédimentaire)

SEQF si $> 3 \%$ (Socle)

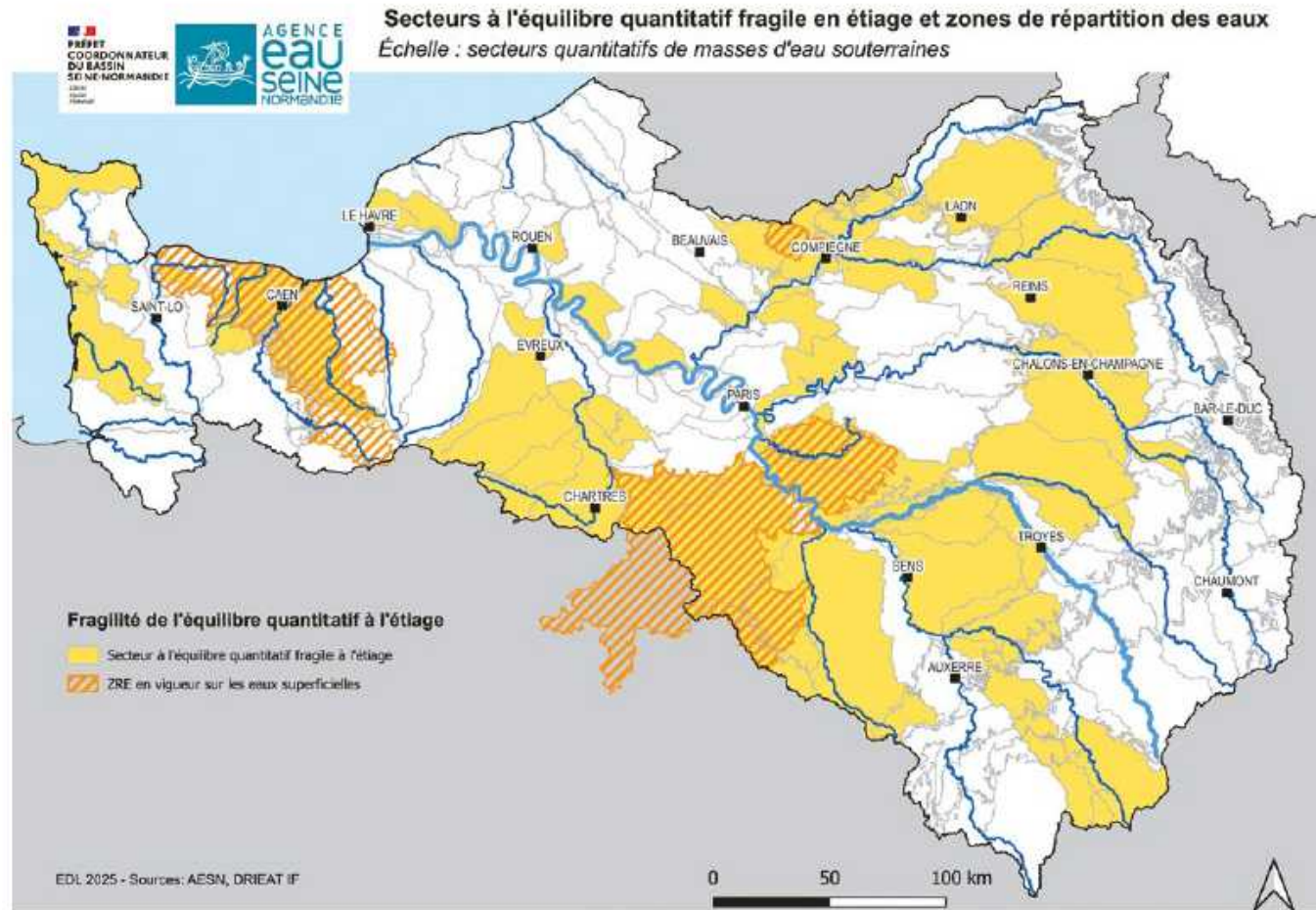


Carte 41 : Secteurs à l'équilibre quantitatif fragile sur les eaux souterraines en 2025

Calcul du ratio
« Volumes
consommés /
QMNA5 »

SEQF si > 20 %

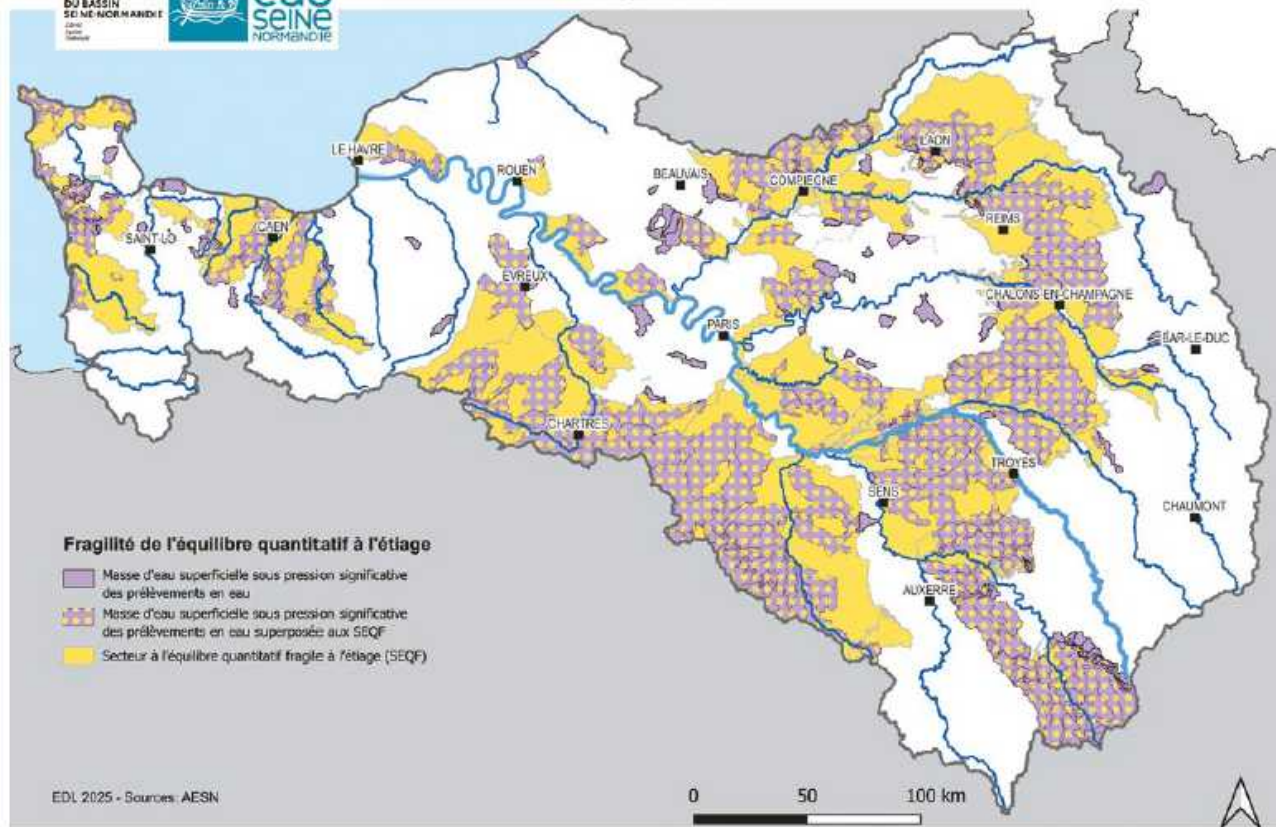
Sur ces secteurs,
malgré un équilibre
au niveau des eaux
souterraines entre
prélèvements et
recharge, les
prélèvements



Carte 42 : Secteurs à l'équilibre quantitatif fragile en étiage sur les eaux superficielles en 2025

Bassins versants sous pression significative des prélèvements en eau

Echelle : masses d'eau superficielles



Carte 43 : Bassins versants sous pression significative des prélèvements en eau en 2025

Les outils pour gérer les tensions sur la ressource

Zones de répartition des eaux (ZRE)

Délimitent les territoires où la ressource est structurellement insuffisante au regard des besoins. Les prélèvements y sont soumis à autorisation renforcée.

OUGC — Gestion collective

Les Organismes Uniques de Gestion Collective organisent la répartition des volumes d'irrigation entre agriculteurs, à l'intérieur d'une enveloppe globale autorisée.

Volumes prélevables

Estimation du volume maximal pouvant être prélevé sans dégrader durablement les milieux aquatiques ni compromettre les autres usages.



=> Ces outils ont un objectif commun : partager la ressource entre les usages dans le respect des équilibres hydrologiques.

Les démarches et études pour la gestion de la ressource en eau en cours en Normandie





Démarches départementales

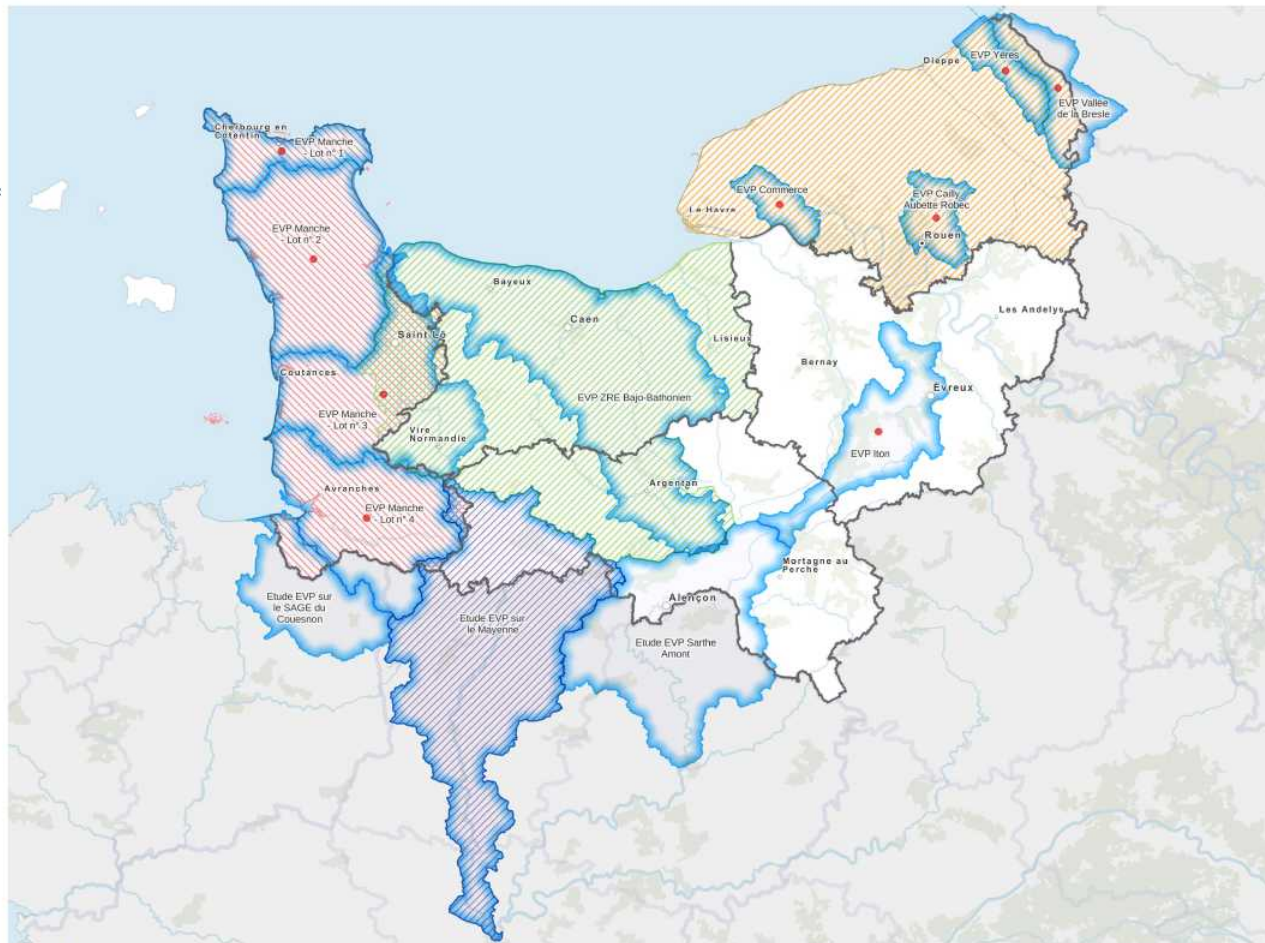
-  PGRE Manche
-  Plan départemental Seine-Maritime
-  PTGE Calvados
-  PTGE Mayenne

Etudes locales

-  AAP AESN 2024
-  Etude volume prélevable: couvre 50.21% de la surface régionale

Echelons administratifs

-  Préfecture de région
-  Préfecture
-  Sous-préfecture
-  Limite départementale



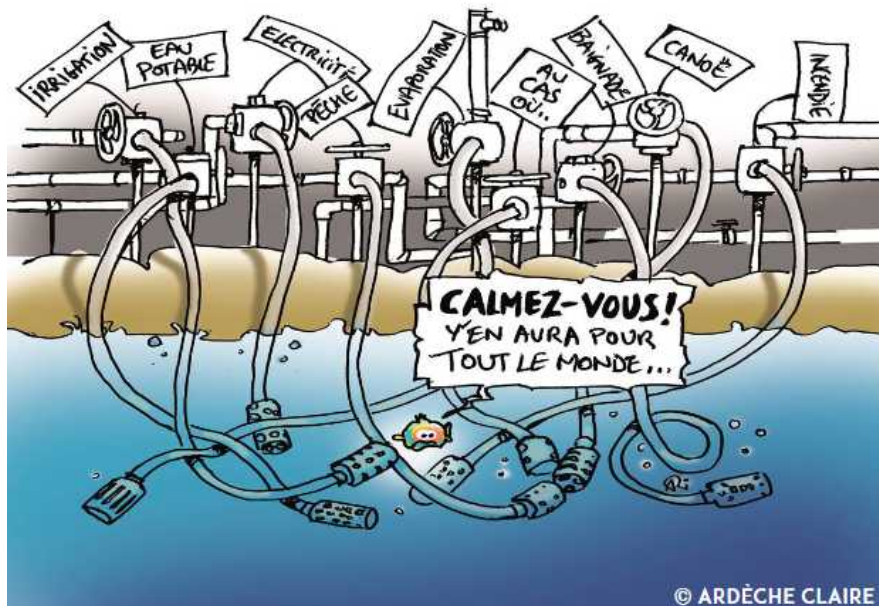
0 10 20 km

Sources :
IGN - AdminExpress
DREAL

Production :
DREAL Normandie le 26/09/2025

Référence : 20250917_Etudes volumes prelevables en cours_R28

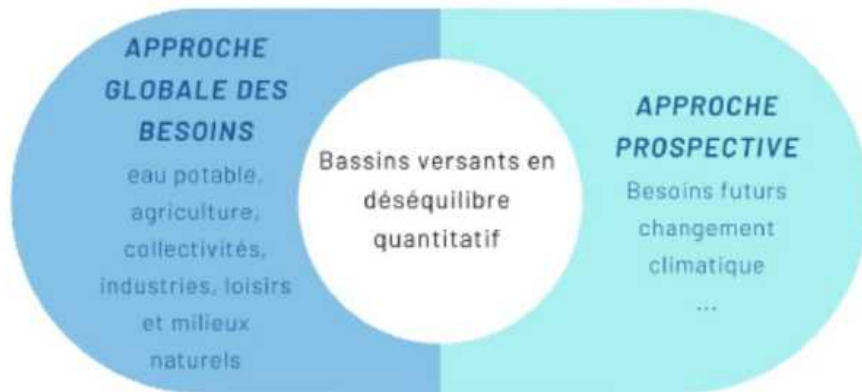
Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)



Un PTGE est une démarche locale de concertation à l'échelle d'un bassin versant, réunissant collectivités, monde agricole, services de l'État et acteurs de l'eau.

Son objectif : co-construire un plan d'action partagé pour rétablir l'équilibre de la ressource — sobriété, stockage, changement de pratiques, optimisation des usages

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)



L'objectif final du Plan pour l'eau est l'**adéquation**
entre les besoins d'un territoire et les ressources
disponibles sans compromettre les milieux naturels

Quel lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux ?

Transition des systèmes agricoles : Réorientation vers des cultures moins consommatrices en eau, diversification des productions.

Évolution des pratiques d'irrigation : Adoption de techniques économes, pilotage raisonné, réduction des pertes.

Circuits courts et résilience : Renforcement de l'autonomie alimentaire locale et réduction de la pression sur la ressource.

Protection des captages : Les PAT peuvent intégrer des actions sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable.



=> La gestion de l'eau et les politiques alimentaires territoriales sont de plus en plus liées — les PAT sont des leviers d'action concrets pour la sobriété hydrique.

Messages à retenir

1- Une planification multi-niveaux

De la Directive cadre européenne aux SAGE locaux, la gestion de l'eau s'organise en niveaux emboîtés et cohérents.

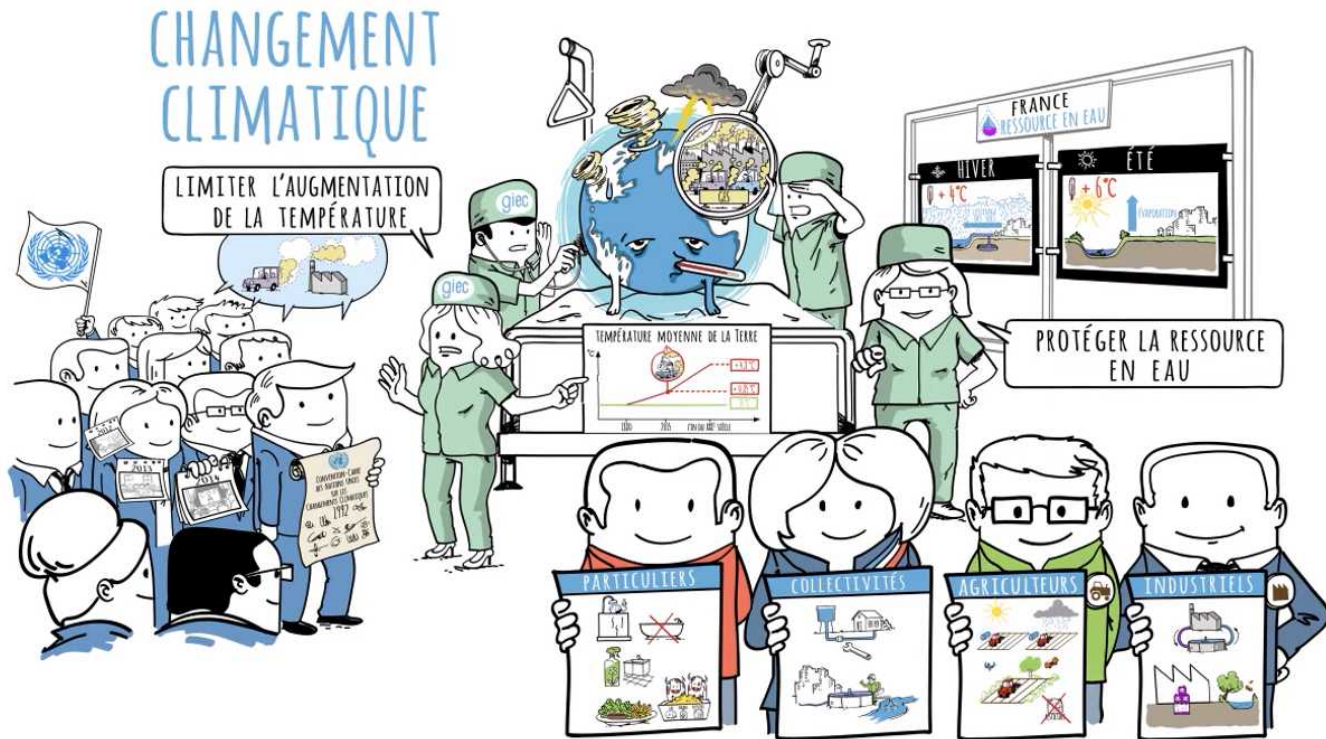
2- Les territoires au cœur du sujet

C'est à l'échelle locale que se jouent les équilibres concrets entre usages agricoles, domestiques et milieux naturels.

3- Des démarches complémentaires

PAT, PTGE et SAGE sont des outils qui se renforcent mutuellement pour adapter les usages au changement climatique.

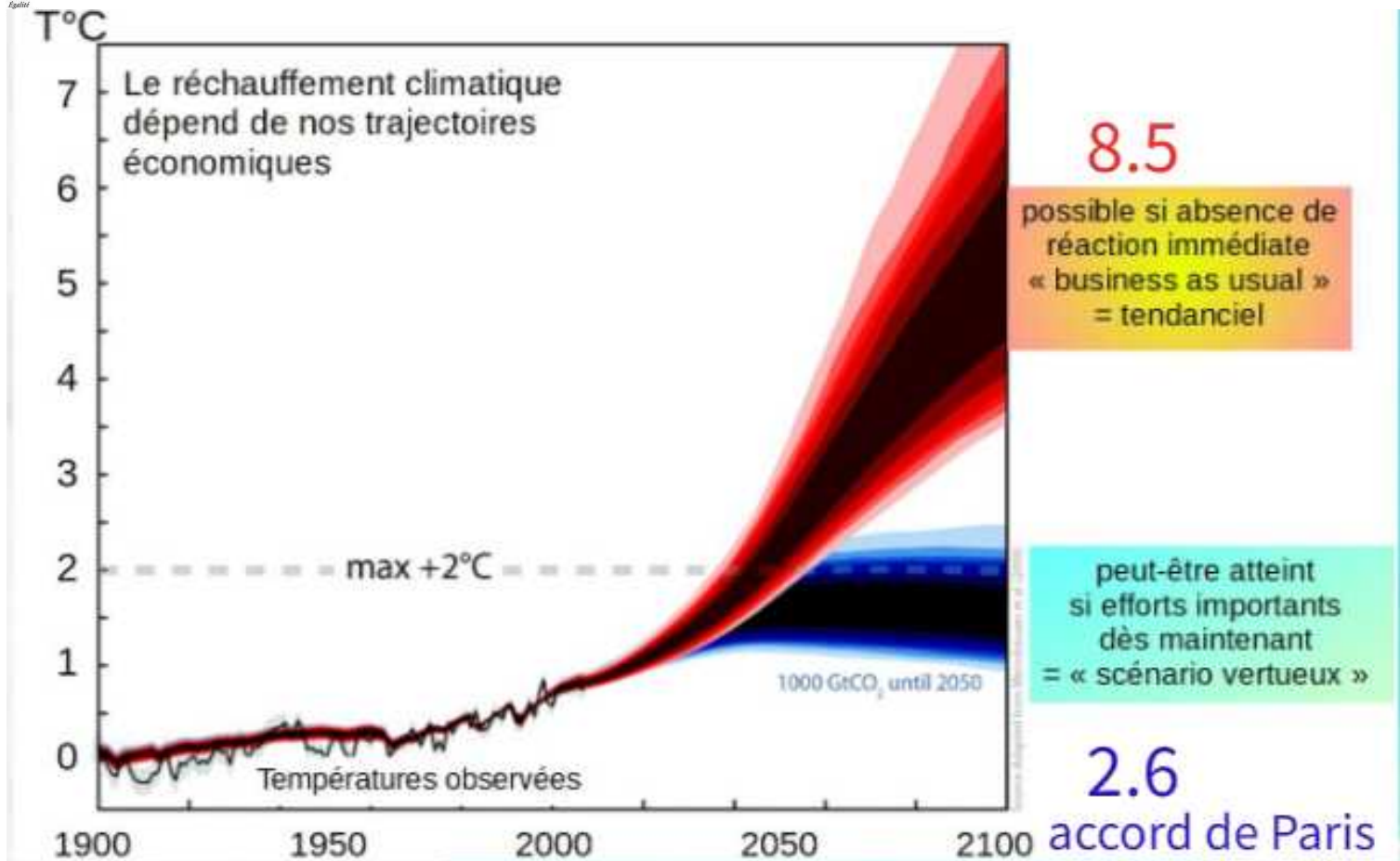
Merci de votre attention



<https://www.youtube.com/watch?v=NJA8k5m1ZpU>

COMPLEMENTS (si questions) : changement climatique en Normandie à 2100

Climat et cours d'eau

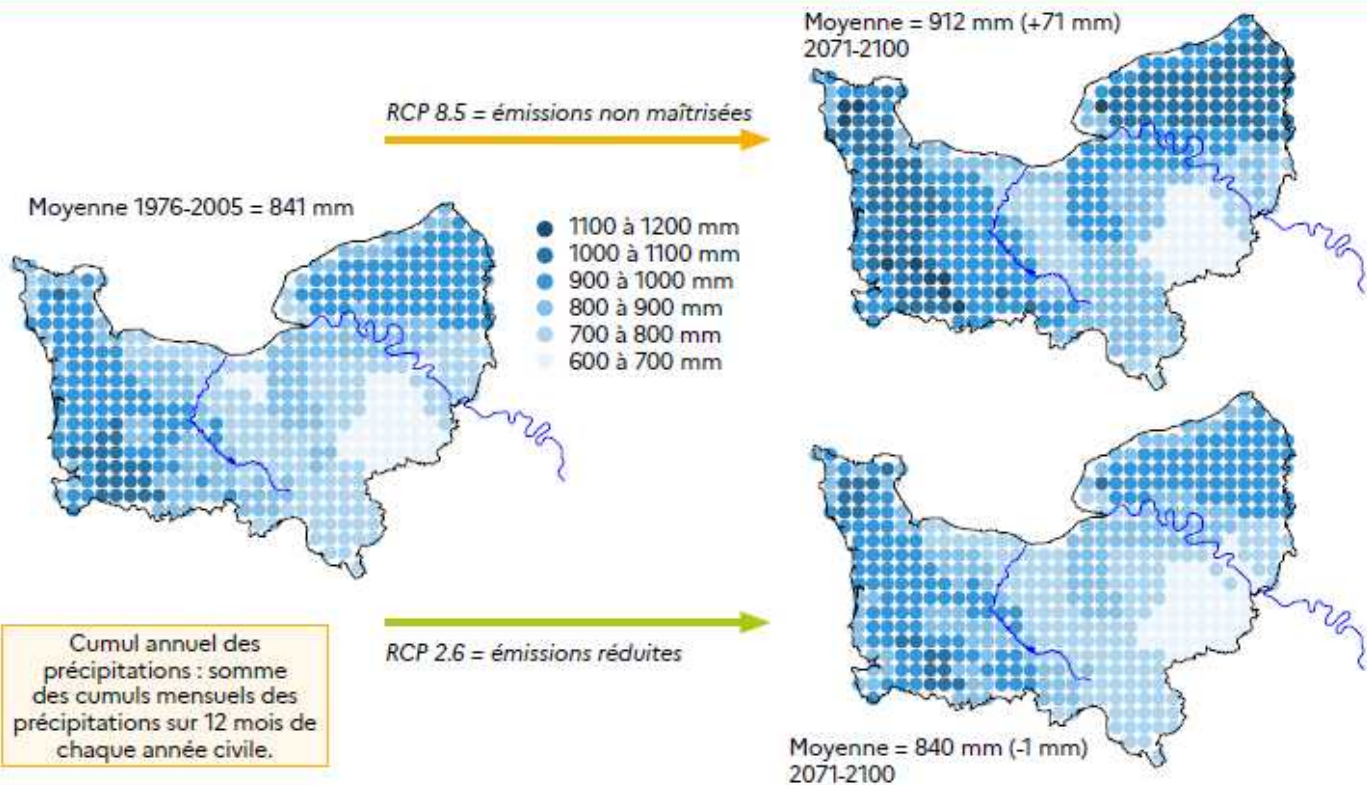


Le changement climatique en Normandie à l'horizon 2100

Comparaison du cumul annuel de précipitations



Cumul annuel des précipitations



Travail réalisé pour le profil environnemental Normandie et coordonné par la DREAL

Origine : DRIAS-CLIMAT ; Production : Eurocordex 2020

Modèle : CNRM-ALADIN63 - CNRM-CERFACS-CNRM-CM5 (RCM - GCM)

Période de référence 1976-2005 ; projections sur la période 2071-2100 (horizon lointain) pour 2 scénarios RCP (2.6 et 8.5)

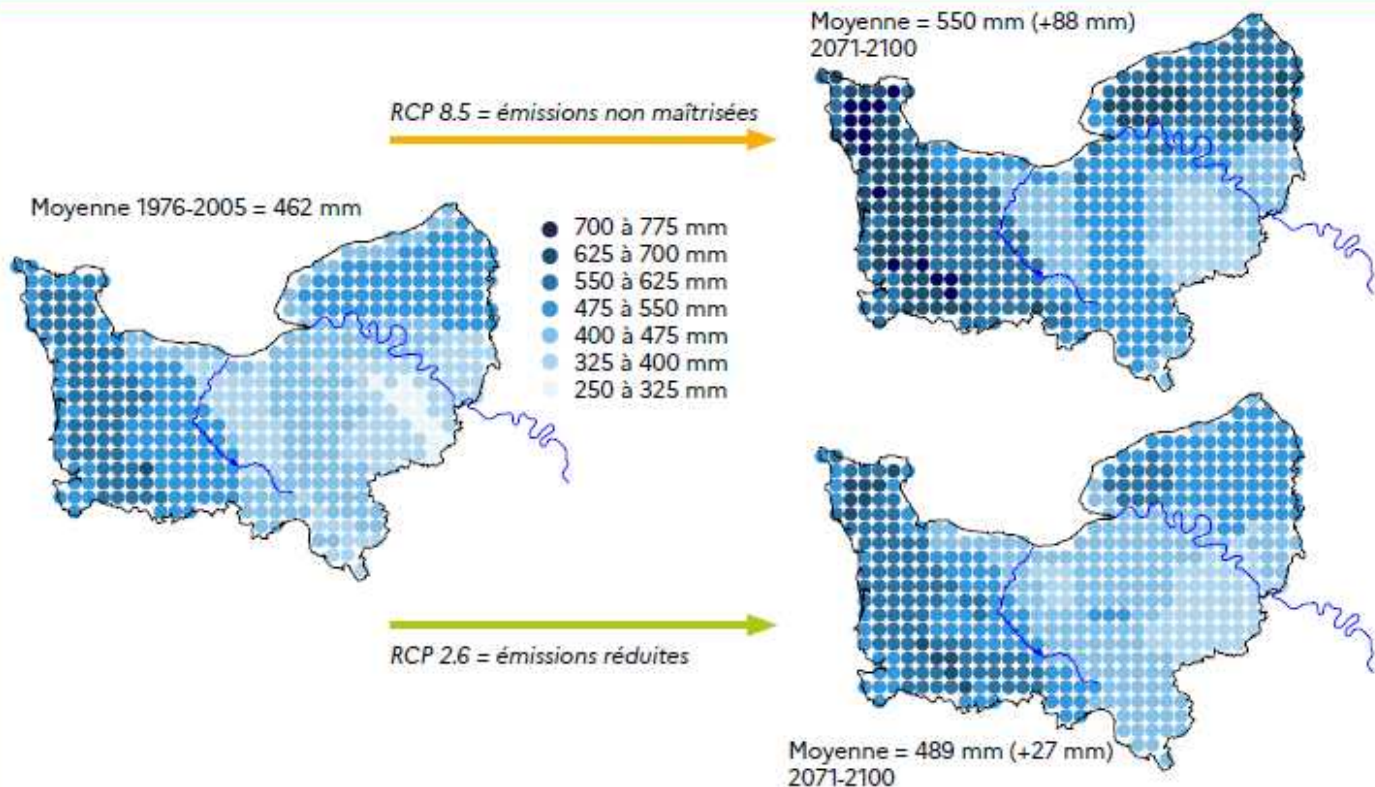
Réalisation : Olivier Cantat, Université de Caen Normandie, IDEES Caen Géophen, UMR 6266 CNRS, 2022



Cumul des précipitations entre octobre et mars « saison humide »

Le changement climatique en Normandie à l'horizon 2100

Comparaison du cumul de précipitations entre octobre et mars (« saison humide »)



Travail réalisé pour le profil environnemental Normandie et coordonné par la DREAL

Origine : DRIAS-CLIMAT ; Production : Eurocordex 2020

Modèle : CNRM-ALADIN63 - CNRM-CERFACS-CNRM-CM5 (RCM - GCM)

Période de référence 1976-2005 ; projections sur la période 2071-2100 (horizon lointain) pour 2 scénarios RCP (2.6 et 8.5)

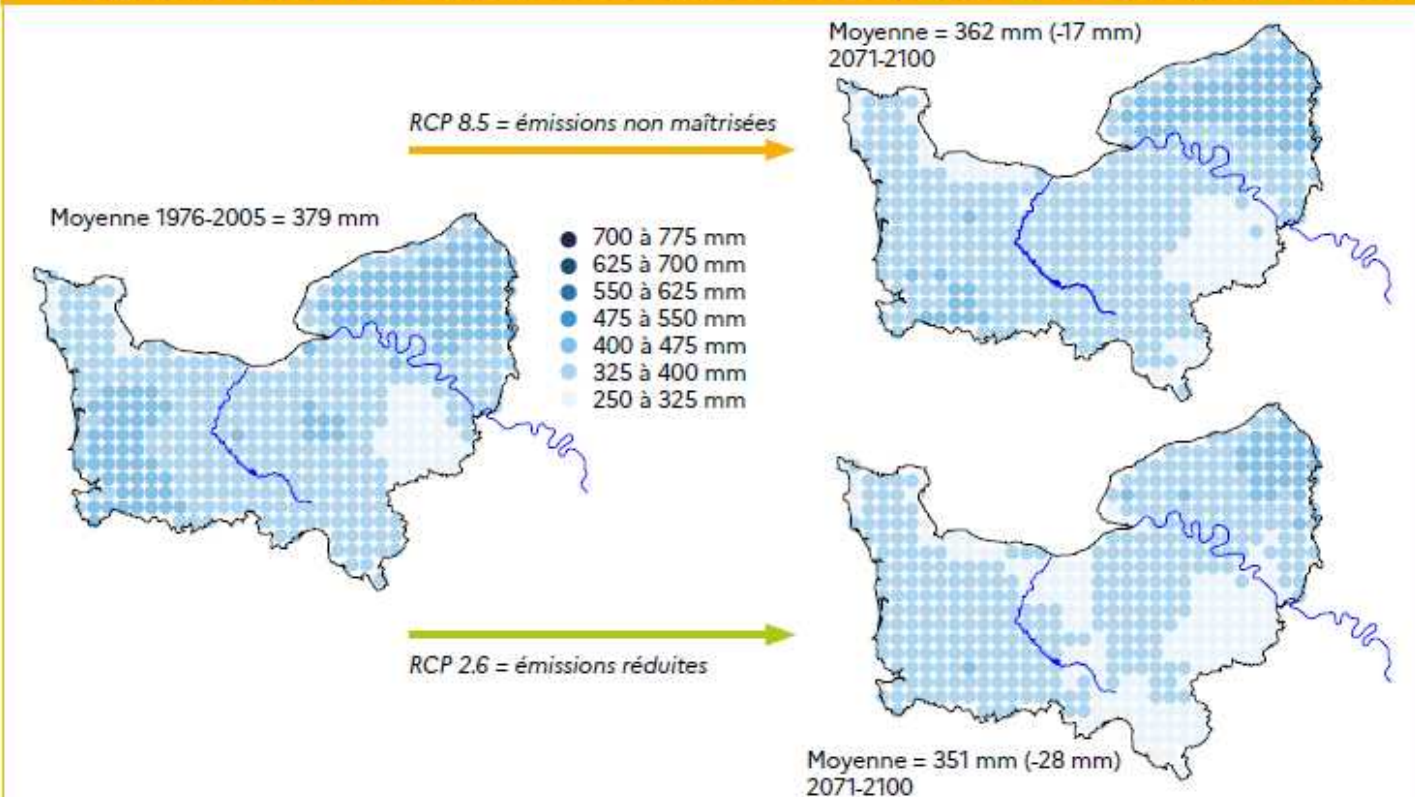
Réalisation : Olivier Cantat, Université de Caen Normandie, IDEES Caen Géophys. UMR 6266 CNRS, 2022



Cumul des précipitations entre avril et septembre « saison végétale »

Le changement climatique en Normandie à l'horizon 2100

Comparaison du cumul de précipitations entre avril et septembre (« saison végétale »)



Travail réalisé pour le profil environnemental Normandie et coordonné par la DREAL

Origine : DRIAS-CLIMAT ; Production : Eurocordex 2020

Modèle : CNRM-ALADIN63 - CNRM-CERFACS-CNRM-CM5 (RCM - GCM)

Période de référence 1976-2005 ; projections sur la période 2071-2100 (horizon lointain) pour 2 scénarios RCP (2.6 et 8.5)

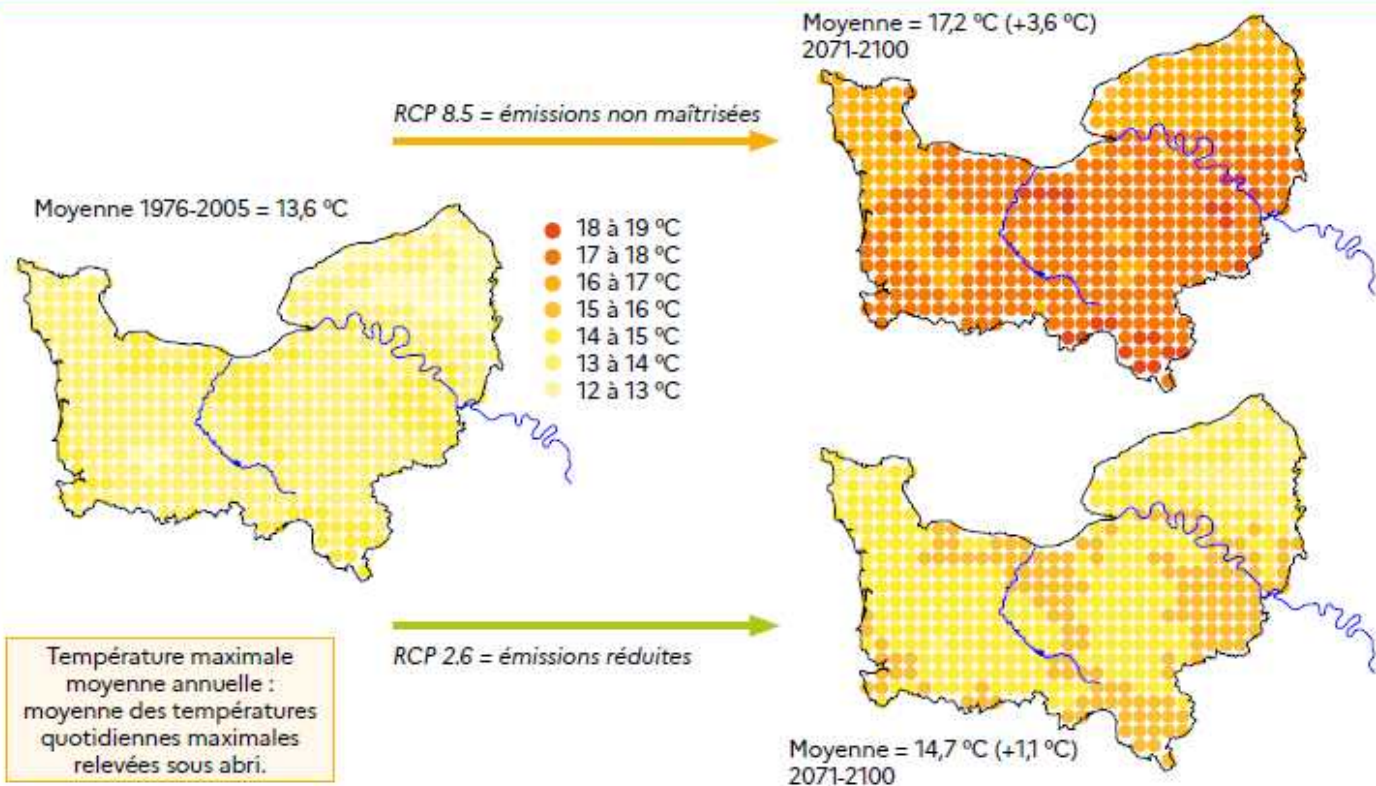
Réalisation : Olivier Cantat, Université de Caen Normandie, IDEES Caen Géophen, UMR 6266 CNRS, 2022



Température maximale moyenne annuelle

Le changement climatique en Normandie à l'horizon 2100

Comparaison de la température maximale moyenne annuelle



Travail réalisé pour le profil environnemental Normandie et coordonné par la DREAL

Origine : DRIAS-CLIMAT ; Production : Eurocordex 2020

Modèle : CNRM-ALADIN63 - CNRM-CERFACS-CNRM-CM5 (RCM - GCM)

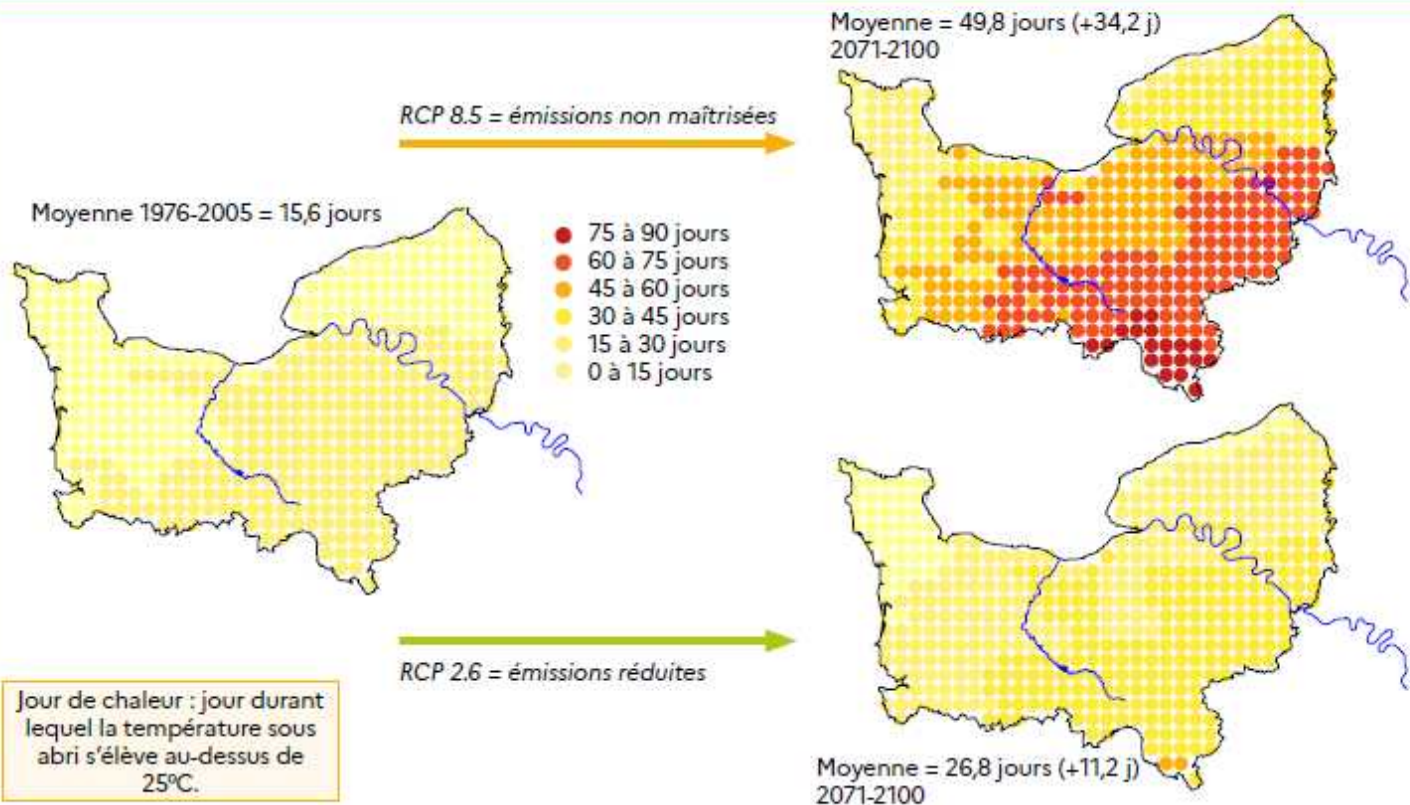
Période de référence 1976-2005 ; projections sur la période 2071-2100 (horizon lointain) pour 2 scénarios RCP (2.6 et 8.5)

Réalisation : Olivier Cantat, Université de Caen Normandie, IDEES Caen Géophen, UMR 6266 CNRS, 2022





Nombre de jours de chaleurs annuel T° maxi $\geq 25^{\circ}\text{C}$



Travail réalisé pour le profil environnemental Normandie et coordonné par la DREAL

Origine : DRIAS-CLIMAT ; Production : Eurocordex 2020

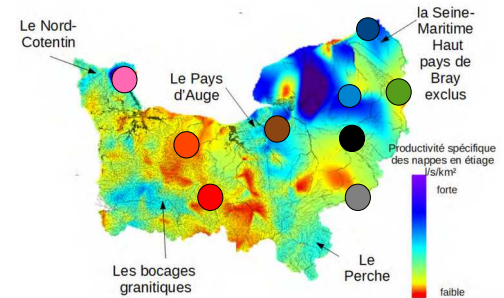
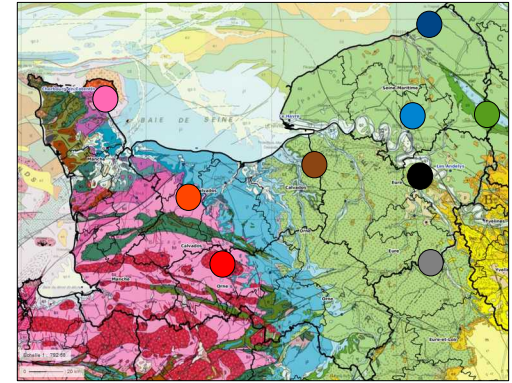
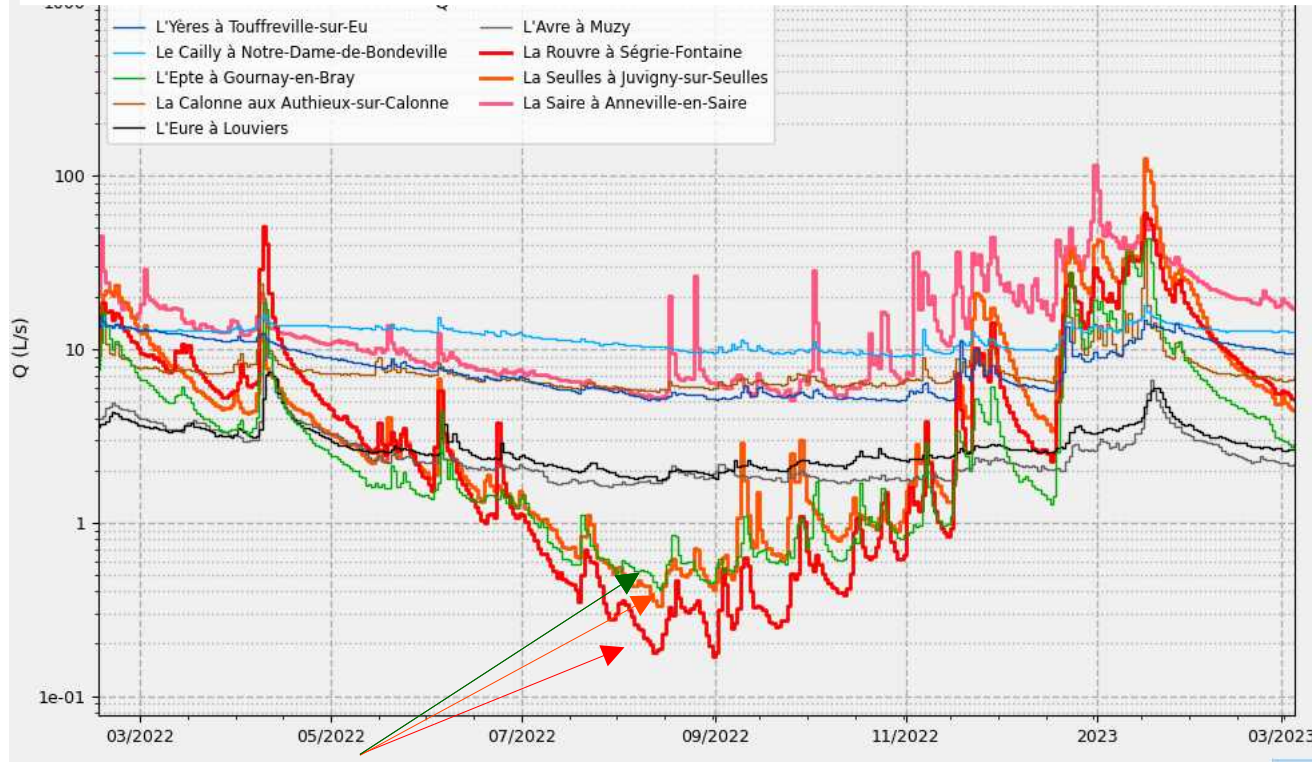
Modèle : CNRM-ALADIN63 - CNRM-CERFACS-CNRM-CM5 (RCM - GCM)

Période de référence 1976-2005 ; projections sur la période 2071-2100 (horizon lointain) pour 2 scénarios RCP (2.6 et 8.5)

Réalisation : Olivier Cantat Université de Caen Normandie IDIES Caen Géotherm UMR 6266 CNRS 2022



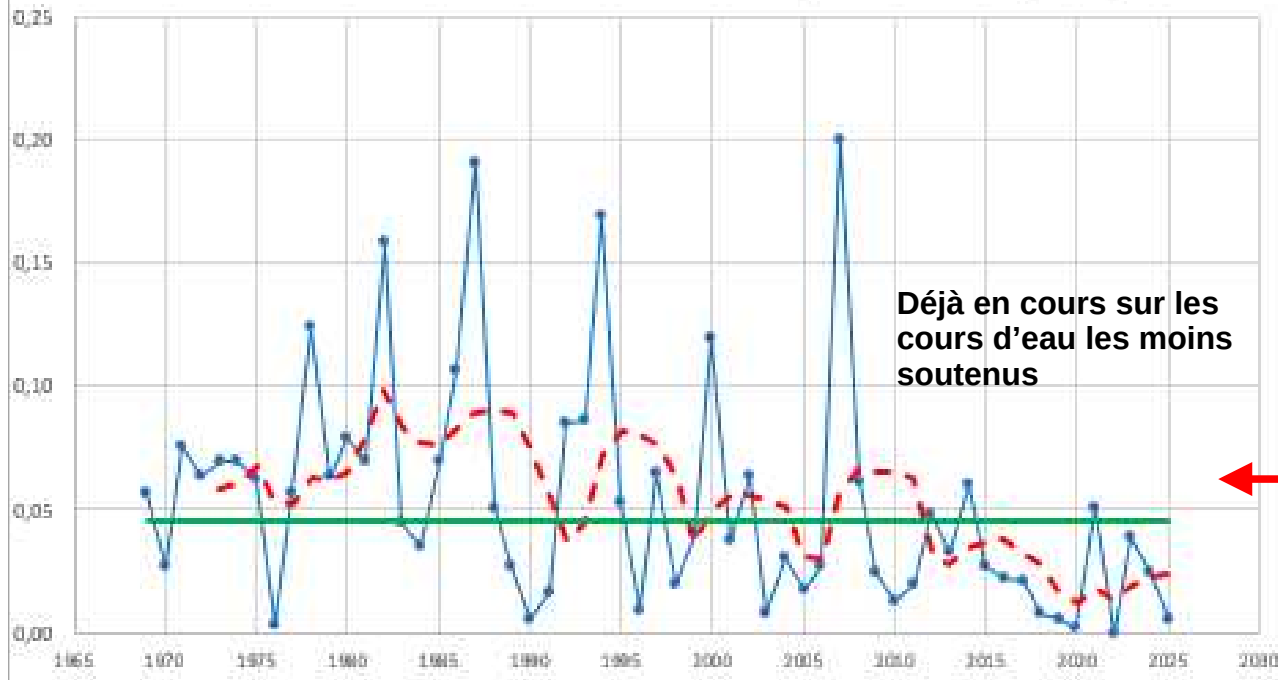
Cours d'eau : débits spécifiques (débit ramené à 1 km² de bassin versant) de différents cours d'eau normands



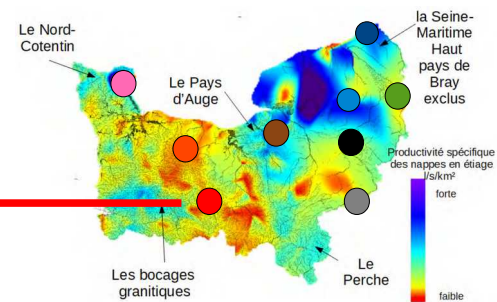
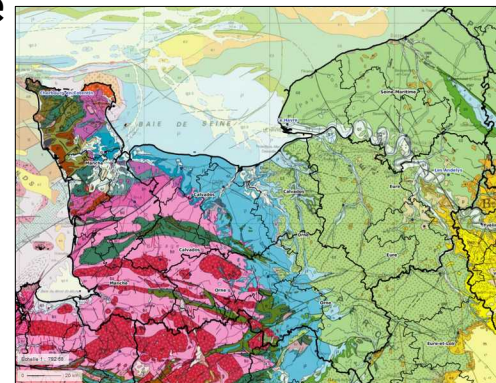
Les cours d'eau disposant de moins de soutien par les nappes l'été risquent d'être les plus exposés à l'avenir à une baisse des débits d'étiage

Cours d'eau : vers une probable tendance à la baisse des débits des cours d'eau les moins soutenus par la nappe

Souleuvre à Carville - Evolution des débits les plus bas annuels (Q3Jn)



Déjà en cours sur les
cours d'eau les moins
soutenus



« Profil Environnement » de Normandie :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-normandie-r307.html>

Dont le volet « Climat » :

Rapport complet :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-climat-a6000.html>

Cartes prospectives à l'horizon 2100 :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-changement-climatique-en-normandie-prospective-a4975.html>

ACTUALITÉS DU RÉSEAU

- ARRIVÉE D'AMBROISINE EN STAGE POUR 6 MOIS SUR LA THÉMATIQUE DE L'ÉVALUATION DES PAT

PROCHAINES DATES DU RÉSEAU :

- 10 AVRIL À 9H30 : CAFÉ PAT AVEC INTERVENTION RÉGION
- 29 AVRIL 10H-12H : WEBINAIRE SOURCING RESTO CO' DE LA DRAAF

- 26 MAI À 9H30 : CAFÉ PAT AVEC INTERVENTION DRAAF

- 23 JUIN : **PLÉNIÈRE DU RÉSEAU** À SAINT-LÔ
THÉMATIQUE = LIEN AMÉNAGEMENTS ET PAT



Changement de date





MERCI POUR VOTRE ATTENTION !